



Démocratie – Travail – Solidarité

LE NOUVEAU DÉPART



Dr Zéphirin DIABRE
Présidentielle 2020



MON PROJET DE SOCIÉTÉ POUR SAUVER LE FASO

Zéphirin DIABRE pour la Présidence du BURKINA FASO 2020

*Union pour le Progrès et le Changement (UPC)
Ouagadougou, Burkina Faso, Octobre 2020*

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	I
LISTE DES TABLEAUX	IV
LISTE DES GRAPHIQUES	IV
PREAMBULE	V
INTRODUCTION	1
PARTIE I : LE NOUVEAU DEPART	2
1. LE "BURKIND' LIM" POUR UN BURKINA NOUVEAU, VICTORIEUX ET PROSPERE	3
1.1. NOTRE IDEAL POUR LE NOUVEAU DEPART DE NOTRE PAYS	6
1.2. LA COHESION SOCIALE POUR RECONSTRUIRE LA NATION DIVISEE	9
2. NOTRE MODELE DE GOUVERNANCE SOCIO- POLITIQUE	15
2.1. UNE NOUVELLE DEMOCRATIE REPUBLICAINE ET CITOYENNE	15
2.2. UNE REFORME DU SYSTEME DES PARTIS POLITIQUES	18
2.3. UN GOUVERNEMENT COMPETENT, EXEMPLAIRE, RESPECTE ET RESPECTUEUX	19
2.4. UN PARLEMENT REFORME DANS SON FONCTIONNEMENT, TRANSPARENT DANS SA DEMARCHE ET EFFICACE DANS SON ACTION	21
2.5. UNE JUSTICE INTEGRE, RENFORCEE ET ADAPTEE, INSTRUMENT DE LUTTE CONTRE LA MAL GOUVERNANCE, LA CORRUPTION ET L'IMPUNITE.....	23
2.6. UNE LUTTE SANS MERCI CONTRE LA CORRUPTION ET L'IMPUNITE	26
2.7. UNE ADMINISTRATION MODERNE, DE NEUTRALITE, D'EFFICACITE ET DE PROBITE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT NATIONAL	30
2.8. UNE NOUVELLE VISION DE LA DECENTRALISATION POUR ACCELERER LE DEVELOPPEMENT LOCAL.....	32
2.9. UN DIALOGUE NATIONAL PERMANENT	36
2.10. DESAMORCER LA BOMBE FONCIERE AFIN D'ASSURER LA PAIX, LA COHESION SOCIALE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	37
3. NOTRE MODELE DE DEVELOPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	40
3.1. NOS REFERENCES	40
3.2. NOS AMBITIONS ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	44
3.3. TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE NOTRE ECONOMIE	47
3.4. NOS INSTRUMENTS	49
4. NOTRE MODELE SOCIETAL	62
4.1. PARACHEVER LA CONSTRUCTION NATIONALE	62
4.2. LUTTER CONTRE LES HANDICAPS ET LES DISCRIMINATIONS	63
4.3. REFONDER LA FAMILLE	63
4.4. REMETTRE TOUS LES ENFANTS BURKINABE SUR LE MEME PIED D'EGALITE.....	64
PARTIE II : NOUS ATTAQUER RESOLUMENT A NOS URGENCES ET A NOS PRIORITES	66
1. ENSEMBLE, SAUVONS LE BURKINA FASO DU DESASTRE SECURITAIRE	67
1.1. LE PROBLEME POUR NOUS TOUS	68
1.2. MON DIAGNOSTIC	72
1.3. CE QUE JE VAIS FAIRE SI JE SUIS ELU PRESIDENT DU FASO : BATIR UNE PUISSANCE SOUS REGIONALE.....	74
2. ASSURER A CHAQUE BURKINABE UN ACCES DE PROXIMITE A L'EAU POTABLE EN QUANTITE SUFFISANTE ET A UN CADRE DE VIE ASSAINI	91
2.1. ACCES A L'EAU POTABLE.....	94
2.2. HYGIENE ET ASSAINISSEMENT : MON AMBITION EST DE REALISER DES LATRINES POUR TOUS LES MENAGES BURKINABE.....	96
3. DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN PAR L'EDUCATION ET LA FORMATION POUR METTRE FIN A L'EXTREME PAUVRETE ET RENFORCER L'INCLUSION SOCIALE	97

3.1.	ASSURER A TOUS LES BURKINABE, UN ACCES AUX SOINS DE SANTE DE BONNE QUALITE-----	97
3.2.	EDUQUER ET FORMER NOTRE JEUNESSE, NOTRE CAPITAL ET NOTRE AVENIR -----	114
3.3.	PROBLEME DE L'EMPLOI : DEVELOPPER L'ACQUISITION DES COMPETENCES ET L'ACCES AUX EMPLOIS EN FAVEUR DE NOTRE JEUNESSE, NOTRE CAPITAL ET NOTRE AVENIR-----	132
3.4.	PLACE DES JEUNES DANS LA SOCIETE-----	136
4.	FAIRE DE L'EGALITE DES CHANCES HOMME-FEMME UN FACTEUR DE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX	136
4.1.	NOTRE VISION ET NOS AMBITIONS -----	136
4.2.	NOS ENGAGEMENTS DANS LES SECTEURS CLE -----	138
5.	LA FAMILLE ET LE TROISIEME AGE CREUSETS DU DEVELOPPEMENT DE NOTRE CAPITAL HUMAIN ET GARDIEN DE NOS VALEURS -----	147
5.1.	ACCOMPAGNEMENT DE LA FAMILLE DANS L'EDUCATION DES ENFANTS -----	148
5.2.	AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES FAMILLES-----	149
5.3.	EPANOUISSEMENT DE LA MERE ET DE L'ENFANT -----	149
5.4.	PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DE LA RUE, DES JEUNES DELINQUANTS, TOXICOMANES ET DES ORPHELINS-----	150
5.5.	VALORISATION ET LA PRISE EN CHARGE DU TROISIEME AGE, GARDIEN DE NOS VALEURS ET MEMOIRE DE NOTRE HISTOIRE COMMUNE -----	150
6.	RESOUDRE DEFINITIVEMENT LA QUESTION ENERGETIQUE AU BURKINA FASO-----	151
6.1.	MON DIAGNOSTIC -----	152
6.2.	CE QUE JE VAIS FAIRE -----	153
7.	APPORTER DES SOLUTIONS RAPIDES ET CONCRETES A LA QUESTION DU LOGEMENT AU BURKINA FASO 161	
7.1.	PROMOTION D'UNE POLITIQUE DE LOGEMENTS PUBLICS-----	161
7.2.	DENSIFICATION URBAINE DES CAPITALES REGIONALES ET DES CHEFS-LIEUX DES DIFFERENTES PROVINCES -----	162
7.3.	CREATION D'UN GUICHET UNIQUE DU LOGEMENT -----	163
7.4.	UNE PLANIFICATION OPERATIONNELLE ET SEQUENCEE DES DOMAINES FONCIERS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES----	163
8.	RELEVER DE MANIERE SUBSTANTIELLE LE POUVOIR D'ACHAT DES MENAGES -----	164
	PARTIE III : DEVELOPPER LES PILIERS DE LA CROISSANCE ET DE LA PROSPERITE NATIONALE-----	167
1.	LANCER UNE REVOLUTION AGRICOLE POUR ASSURER L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE ET ACCROITRE LES RECETTES D'EXPORTATIONS DU BURKINA FASO -----	168
1.1.	PRODUIRE SUFFISAMMENT DE CEREALES POUR COUVRIR LES BESOINS ALIMENTAIRES DES MENAGES -----	170
1.2.	RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS AGRICOLES QUI SERA ASSUREE EN PARTIE PAR LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DES PRODUCTEURS-----	171
1.3.	REORGANISER LE MONDE RURAL ET LE MODE DE PRODUCTION -----	172
1.4.	RENFORCER LA MECANISATION ET LA MODERNISATION GENERALE DU SECTEUR AGRICOLE -----	172
1.5.	DEVELOPPER UNE NOUVELLE HYDRAULIQUE AGRICOLE AU BURKINA FASO -----	173
1.6.	INTRODUIRE DE NOUVELLES PRODUCTIONS DURABLES DE CULTURES DE RENTE POUR SOUTENIR L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION ET L'EXPORTATION-----	174
1.7.	LA LOI SUR LE FONCIER RURAL-----	175
1.8.	FORMATION AGRICOLE ORIENTEE VERS LA PROFESSIONNALISATION DES AGRICULTEURS -----	177
2.	MODERNISER LES PRODUCTIONS ANIMALES A TRAVERS DES CHAINES DE VALEUR PERFORMANTES---	178
3.	VALORISER L'ENVIRONNEMENT POUR ASSAINIR ET PROTEGER LE CADRE DE VIE DES BURKINABE ET EN FAIRE UNE SOURCE DURABLE DE PRODUCTION DE RICHESSES -----	179
3.1.	ASSAINIR NOTRE ENVIRONNEMENT POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE DES BURKINABE -----	180
3.2.	AUGMENTER LES EMPLOIS VERTS ET CREER DES RICHESSES-----	182
3.3.	REDUIRE LA PRESSION SUR L'ENVIRONNEMENT ET AMELIORER SA GESTION-----	183
4.	FAIRE DU SECTEUR DES MINES ET CARRIERES UN PUISSANT LEVIER DE CROISSANCE ECONOMIQUE----	186
4.1.	AMELIORER LA GOUVERNANCE DU SECTEUR MINIER POUR EN FAIRE UN POLE DE CROISSANCE ECONOMIQUE ET STRUCTURANT DU DEVELOPPEMENT NATIONAL -----	188
4.2.	PRENDRE A BRAS LE CORPS LA SITUATION DES POPULATIONS RIVERAINES IMPACTEES PAR L'EXPLOITATION MINIERE ----	192
4.3.	REGLER LES PROBLEMES LIES A L'ORPAILLAGE -----	192

4.4.	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DURABLE DES TERRES-----	193
4.5.	PARTICIPATION DES FEMMES AUX ACTIVITES MINIERES : -----	194
5.	LANCER UNE REVOLUTION INDUSTRIELLE POUR OFFRIR DES EMPLOIS DURABLES-----	195
5.1.	ASSEOIR LES BASES INSTITUTIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES D'UNE INDUSTRIALISATION RAPIDE ET PERFORMANTE ---	196
5.2.	PROMOUVOIR LES PME/PMI DE TRANSFORMATION DES PRODUITS LOCAUX-----	197
5.3.	DEVELOPPER LES INDUSTRIES LEGERES-----	198
5.4.	LA PROMOTION DE L'INDUSTRIE VERTE -----	199
5.5.	LEVER LES CONTRAINTES STRUCTURELLES AU FINANCEMENT DE L'ECONOMIE -----	201
6.	DOTER NOTRE PAYS D'INFRASTRUCTURES MODERNES RESILENTES ET DE DESENCLAVEMENT-----	203
6.1.	AU NIVEAU DU DEVELOPPEMENT DU RESEAU ROUTIER -----	204
6.2.	AU NIVEAU DU DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT FERROVIAIRE-----	205
6.3.	AU NIVEAU DU DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT AERIEN -----	205
6.4.	LA COORDINATION DES INTERVENTIONS EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES AU NIVEAU REGIONAL -----	208
6.5.	AU NIVEAU DE LA MOBILITE URBAINE-----	208
7.	ACCROITRE LES ECHANGES COMMERCIAUX DU BURKINA ET RENDRE NOTRE ARTISANAT PLUS DYNAMIQUE-----	209
7.1.	ACCROITRE ET DIVERSIFIER LES EXPORTATIONS DU PAYS-----	209
7.2.	REDUIRE NOTRE DEPENDANCE DES PRODUITS IMPORTES ET LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES PRODUITS DE MAUVAISE QUALITE 210	
7.3.	RENDRE NOTRE SECTEUR DE L'ARTISANAT PLUS DYNAMIQUE ET POURVOYEUR DE RICHESSES, D'EMPLOIS ET DE RECETTES D'EXPORTATIONS-----	211
8.	CULTURE ET TOURISME : PROMOUVOIR NOS VALEURS CULTURELLES EN PARTAGE ET DEVELOPPER L'INDUSTRIE CULTUELLE ET TOURISTIQUE-----	213
8.1.	PROMOUVOIR LA DIVERSITE ET LES VALEURS CULTURELLES, LA CREATION CULTURELLE ET LE TOURISME-----	214
8.2.	DEVELOPPER LES INDUSTRIES CULTURELLES ET TOURISTIQUES -----	216
8.3.	RENFORCER LES CAPACITES DES ACTEURS ET DES INFRASTRUCTURES -----	217
9.	MIEUX EXPLOITER LE POTENTIEL ECONOMIQUE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION-----	218
9.1.	DEFINIR UNE GOUVERNANCE NATIONALE DE LA STRATEGIE NUMERIQUE (CHANTIER N° 1) -----	219
9.2.	DEPLOYER DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES AUX BESOINS DU SECTEUR DU NUMERIQUE (CHANTIER N° 2)-----	220
9.3.	CREER UN CADRE JURIDIQUE FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT ET A L'INNOVATION (CHANTIER N° 3) -----	221
9.4.	DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN ET UNE EXPERTISE ORIENTEE VERS LE NUMERIQUE (CHANTIER N° 4) -----	221
9.5.	CREER UN ECOSYSTEME FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES DANS LE SECTEUR, DES PAIEMENTS DEMATERIALISES POUR FAVORISER L'INCLUSION FINANCIERE ET AU DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE NUMERIQUE INTEGREE (CHANTIER N° 5)-----	223
9.6.	CREER UN CADRE DE CYBERSECURITE QUI INSTAURE LA CONFIANCE NUMERIQUE (CHANTIER N° 6) -----	224
9.7.	LE FINANCEMENT DU SECTEUR DU NUMERIQUE-----	224
10.	METTRE EN ŒUVRE UNE NOUVELLE POLITIQUE DU SPORT ET DES LOISIRS -----	225
11.	PROMOUVOIR UNE DIPLOMATIE DE PAIX ET DE DEVELOPEMENT POUR UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL DU BURKINA FASO -----	227
11.1.	LA REDEFINITION DE NOTRE APPROCHE DIPLOMATIQUE -----	227
11.2.	LA RATIONALISATION DE NOTRE PRESENCE DANS LE MONDE-----	228
11.3.	LA REORGANISATION DE NOS MISSIONS DIPLOMATIQUES -----	228
12.	MIEUX IMPLIQUER NOTRE DIASPORA AU DEVELOPPEMENT DU PAYS -----	229
12.1.	MOBILISER L'EXPERTISE ET LES RESSOURCES DE LA DIASPORA AU SERVICE DU PROGRES-----	229
12.2.	REPERTORIER ET VALORISER LE CAPITAL HUMAIN DE LA DIASPORA -----	230
12.3.	INSTITUER LES ÉTATS GENERAUX DE LA DIASPORA-----	231
12.4.	GARANTIR LA REPRESENTATIVITE DE LA DIASPORA DANS LA VIE POLITIQUE NATIONALE -----	232
12.5.	FAVORISER ET SIMPLIFIER L'INVESTISSEMENT DE LA DIASPORA-----	232
12.6.	DONNER A LA DIASPORA LES MEMES CHANCES D'ACCESSION A LA PROPRIETE -----	233
12.7.	DEVELOPPER DES OPPORTUNITES PROFESSIONNELLES ATTRACTIVES POUR NOTRE DIASPORA-----	233

12.8.	CREER LES CONDITIONS D'UNE RENCONTRE DES ENTREPRISES LOCALES ET DE L'EXPERTISE DES BURKINABE DE L'ETRANGER	234
12.9.	FAIRE DE NOTRE DIASPORA UN ACTEUR CLE DU « FASO BANGRE », UNE INDUSTRIE DU NUMERIQUE -----	234
PARTIE IV : LE FINANCEMENT DU PROGRAMME 2021-2025 DU CANDIDAT ZEPHIRIN DIABRE DE L'UPC-----		236
1.	CE QUE LE PROGRAMME COUTE FINANCIEREMENT-----	237
2.	LE PLAN DE FINANCEMENT-----	240
3.	NOTE DE RESULTATS SUR LA MODELISATION DU PROGRAMME DE L'UPC-----	241
CONCLUSION -----		243

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 :	COUT DU PROGRAMME 2021-2025 DU CANDIDAT ZEPHIRIN DIABRE DE L'UPC (EN MILLIARDS DE F CFA)-----	239
TABLEAU 2 :	RECAPITULATIF DES RESULTATS DES DIFFERENTS SCENARIOS (MOYENNES ANNUELLES) -----	241

LISTE DES GRAPHIQUES

FIGURE 1 :	EVOLUTION DES REVENUS ANNUELS MOYENS PAR HABITANT (EN FRANCS CFA) DANS LE SCENARIO RETENU PAR LE PROGRAMME DE ZEPHIRIN DIABRE	242
------------	---	-----

PREAMBULE

Peuple du Burkina Faso, Chers Compatriotes,

Notre pays le Burkina Faso, que nous aimons, s'apprête à vivre **des élections couplées, présidentielles et législatives**, que les Burkinabè attendent avec impatience pour **mettre fin à la gouvernance chaotique dans laquelle le régime sortant du MPP a plongé le pays depuis la fin de la transition de 2015.**

L'espoir suscité au cours de la transition, suite à l'insurrection populaire historique menée par notre vaillant peuple, avec au premier rang sa jeunesse, contre un régime qui s'était obstiné à vouloir modifier **notre Loi fondamentale** pour s'offrir un pouvoir à vie, est loin d'être atteint, plongeant ainsi le pays et les Burkinabè dans le désarroi total.

En tant qu'acteur des journées historiques des 30 et 31 octobre 2014 **contre la mise en place du Sénat et la modification de l'article 37 de notre Constitution**, et témoin de la brave lutte de la jeunesse contre le coup d'Etat du 16 septembre 2015, je peux dire sans risque de me tromper que le peuple burkinabè a donné la preuve au monde entier qu'il est un grand peuple.

Le destin m'avait placé au cœur de cette lutte en tant que leader d'un parti d'opposition, l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC) et Chef de File de l'Opposition Politique (CFOP). A ce titre, j'ai joué inconditionnellement mon rôle en nourrissant l'espoir d'offrir au peuple burkinabè l'alternative d'un vrai changement tant attendu. Mais cela n'a pas suffi à remporter la majorité du suffrage lors des élections couplées présidentielles et législatives de 2015.

Une nouvelle fois, en tant que Chef de file de l'Opposition, j'ai œuvré pour que notre opposition reste unie dans sa diversité et ses différences, et crédible aux yeux de l'opinion nationale et internationale. En restant soudée autour d'un objectif commun, en expliquant régulièrement et mieux ses positions politiques à notre peuple, en évitant les revirements opportunistes et en faisant preuve de responsabilité au cours de ses manifestations et conférences publiques, l'Opposition a changé son image aux yeux des Burkinabè et a gagné davantage leur confiance. C'est pourquoi, ils l'ont suivie. Chemin faisant sous la gouvernance du régime sortant, vous vous êtes rendu compte de la « **GRAVE ERREUR COMMISE EN 2015** » au vu de l'incapacité notoire du Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP) à assurer votre sécurité et le développement pour tous. C'est pourquoi, je vous invite à la « **CORRIGER** » en 2020 en m'accordant cette fois-ci votre confiance pour la conduite de la destinée de notre grande Nation en construction.

C'EST POUR CELA QUE J'AI DECIDE D'ETRE CANDIDAT A L'ELECTION PRESIDENTIELLE.

J'entends ainsi, relancer la marche radieuse de notre pays à travers un nouveau départ après cette période douloureuse qui n'aurait jamais dû exister dans l'histoire politique de notre pays, le Burkina Faso.

Je suis candidat parce que, pour moi, il s'agit du Burkina Faso et de son avenir. Mon destin personnel et mes légitimes ambitions d'être humain sont peu de choses face au destin de notre pays et au bonheur de son peuple.

Je rentre dans cette campagne en restant convaincu que nous sommes un grand peuple ; que nous devons rester un grand peuple et ouvrir, dans l'unité, de grands chantiers pour poursuivre la construction de l'Etat moderne burkinabè et faire de cela un acquis pour les générations présentes et futures, dans un contexte de prospérité partagée.

C'est une tâche urgente et permanente qui doit rassembler tous les Burkinabè autour de nos valeurs essentielles. C'est pourquoi, je vous invite **INSTAMMENT A AGIR POUR QU'ENSEMBLE NOUS SAUVIONS LE BURKINA FASO CONFRONTE A DE NOMBREUX PERILS.**

Pour réussir le pari et faire véritablement émerger un Burkina nouveau, je propose à notre peuple, **un NOUVEAU DEPART EN TOUTE SECURITE.** Ce **NOUVEAU DEPART** s'appuie sur une vision, dont l'un des éléments cardinaux est le « **Burkind'lim** ». Le **Burkind'lim** est notre philosophie nationale de gouvernance du pays et que je propose comme creuset de nos valeurs, socle de notre identité collective et boussole de notre développement.

Cette philosophie nationale, dans ma vision pour le Burkina Faso, côtoie trois éléments fondamentaux que sont (i) la refondation de notre modèle de gouvernance sociopolitique, (ii) la promotion d'un nouveau modèle de développement centré sur les besoins élémentaires de nos populations et (iii) la reconstruction de notre société pour en faire un nouvel espace de dignité et de solidarité.

Pour moi, les défis que doit relever notre pays sont très nombreux. Plus que des priorités, il s'agit d'urgences sur lesquelles je compte concentrer mon action :

- Repenser notre politique de sécurité nationale pour doter notre pays de forces de défense et de sécurité toujours plus républicaines, organisées, disciplinées, compétentes et professionnelles ;
- Assurer une meilleure sécurité des personnes et des biens ;
- Assurer à tous les Burkinabè, l'accès et la qualité aux services sociaux de base et développer le capital humain ;
- Répondre aux aspirations pressantes de notre jeunesse qui est notre capital et notre devenir ;
- Faire de l'égalité des chances hommes-femmes un facteur de développement harmonieux ;
- Résoudre définitivement la question énergétique au Burkina Faso ;
- Lutter résolument et efficacement contre la corruption et l'impunité ;
- Apporter des solutions rapides et concrètes à la question cruciale du logement ;
- Relever de manière substantielle le pouvoir d'achat des ménages ;

- Rationaliser les dépenses courantes ; sur ce dernier point, un programme de réduction du train de vie de l'Etat sera mis en place, tenant compte du souci d'équité mais aussi du contexte ;
- Accorder une attention particulière à la problématique de l'efficacité de tout le processus de gestion des marchés publics et des délégations de service : de la passation à l'exécution.

Pour relever tous ces défis, je suis conscient que je dois doter notre pays d'une nouvelle économie moderne, prospère et inclusive. C'est pour cela que j'actionnerai les principaux leviers de notre prospérité. Je dynamiserai les fondations **de notre croissance économique en opérant une transformation structurelle réussie à travers la révolution agricole et une industrialisation graduelle, large et maîtrisée**. J'accroîtrai ainsi nos exportations et ouvrirai des opportunités économiques à tous les Burkinabè.

Je valoriserai l'environnement pour assainir et protéger le cadre de vie des Burkinabè et en faire une source durable de production de richesses. En outre, je ferai du secteur minier un puissant pilier de la croissance économique inclusive. Je doterai notre pays d'infrastructures modernes, résilientes et de désenclavement. Nos valeurs culturelles seront promues et le potentiel économique des technologies de l'information et de la communication sera mieux exploiter pour créer des opportunités économiques et des emplois en faveur de la jeunesse.

Mon ambition est que notre pays prenne en main son propre destin.

A cet égard, je veux assurer une véritable indépendance de notre pays en augmentant graduellement la part des ressources propres dans le budget de l'Etat. Dans le même état d'esprit, ***je m'engagerai aussi, avec mes pairs de la sous-région, dans le processus important de création d'une nouvelle monnaie dans le cadre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).***

J'ai toujours pensé que notre développement gagnerait à être plus équitable. Pour ce faire, je suis déterminé à combattre les inégalités à la fois pour des raisons d'éthique, d'efficacité économique et de stabilité sociale.

Sous mon magistère, l'élan vers la prospérité économique, en plus d'être social, sera aussi un parcours « vert ». Pour y arriver, ***je concevrai une stratégie spécifique afin de préciser et permettre la matérialisation efficiente de cette vision verte.***

Mes Chers Compatriotes,

Vous suivez mon parcours politique depuis plus d'une décennie. J'espère avoir convaincu chacun de vous que je suis dans cette lutte politique pour que vos vies soient des plus heureuses et que tous les rêves soient à la portée de nos enfants.

Le Président que je serai, par la force de votre volonté inébranlable pour le vrai changement, veillera personnellement, sur le terrain, au travail qui est fait pour que la vie des femmes et des hommes dans notre pays change qualitativement. ***Je me***

battraï avec passion, énergie et intelligence pour le bien-être de chaque Burkinabè. Ma présidence sera votre présidence.

Je voudrais aussi vous dire que je serai un Président à votre écoute, communiquant de façon régulière et entretenant une relation de confiance avec son Peuple. ***Je combattrai le culte de la personnalité. Les auteurs avérés de délit d'apparence seront poursuivis et sévèrement sanctionnés. Je lutterai contre la corruption. Je mettrai fin à l'impunité et je soutiendrai les citoyens et le pouvoir judiciaire dans la recherche de la vérité et de la justice sur tous les crimes odieux, sans exception, qui ont endeillé et terni l'image de notre chère Patrie.*** Je traiterai de manière équitable toutes les régions, provinces et villages en matière d'allocation des ressources. Je serai exclusivement guidé par la recherche du bien-être pour tous et la protection des plus vulnérables d'entre nous. Seuls prévaudront les critères de compétence dans le choix des chefs d'institutions et d'entreprises publiques et ce, pour des durées limitées. La transparence et l'intégrité seront les maîtres mots dans la gestion de la chose publique en général, en l'occurrence dans la passation des marchés publics, l'octroi des licences d'exploitation et l'allocation des bourses d'études aux élèves, étudiants et chercheurs. Je militerai pour l'exemplarité au sommet de l'Etat.

Pourquoi moi, Zéphirin DIABRE, je dois mériter votre confiance ?

Parce que j'aime profondément mon pays, je connais ses problèmes et j'ai les clés des solutions.

De Fougou, berceau de ma famille où ma généalogie s'est construite, à Ouagadougou où j'ai grandi et fait l'école, en passant par toutes les localités que les pérégrinations administratives de mon père m'ont permis de découvrir, j'ai développé un amour fusionnel pour mon pays et son peuple. Mon ancrage à la mère-patrie ne s'est jamais démenti, malgré mes séjours, plus ou moins longs, à l'étranger, comme étudiant ou comme fonctionnaire international. Aujourd'hui, je me sens lourdement redevable envers le Burkina Faso qui m'a beaucoup donné. Je me dois donc de lui traduire toute ma gratitude en lui faisant don de ma personne, de mes compétences et de mes réseaux relationnels.

Universitaire, je connais bien les problèmes de nos universités et de notre système éducatif. Demain, je pourrai y apporter les réponses les plus idoines, garantissant les meilleures conditions de vie et de travail aux écoliers, élèves, étudiants et aux enseignants tous grades confondus, qui méritent toute notre reconnaissance.

Ancien élu, je connais d'une part, les difficultés quotidiennes des populations dans les contrées les plus reculées, et d'autre part, les dysfonctionnements de notre Assemblée Nationale pour légiférer sur les lois appropriées à même de s'attaquer à ces défis.

Ancien haut cadre du secteur privé, tant à l'intérieur du pays qu'à l'international, j'ai une connaissance très forte de l'économie réelle du Burkina Faso, des enjeux économiques liés à la mondialisation et un sens aigu des initiatives qu'il faudra

prendre pour libérer l'esprit d'entreprise, créer les richesses et générer des milliers d'emplois décents pour les Burkinabè.

Ancien fonctionnaire international, je serai à l'aise pour travailler en bonne intelligence avec les différents partenaires au développement pour tirer le maximum de profit pour le peuple burkinabè.

Ancien ministre et ancien président d'institution publique nationale, je connais l'Etat et ses rouages, j'ai l'expérience de la gestion gouvernementale, de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques, de la gestion des projets, de la gestion des femmes et des hommes. Je n'aurai pas besoin d'une période d'initiation ni d'apprentissage. Je serai opérationnel dès le premier jour ! Et je mettrai cette somme d'expériences au service de la jeune génération de fonctionnaires.

Enfin, parce qu'en tant que fils du Burkina Faso, marqué par la fibre patriotique et un amour sans faille pour tous les Burkinabè, je nourris le secret espoir de léguer un héritage digne de ce nom à la postérité.

A cet effet, **je souhaite que les historiens écrivent un jour ceci : « le Burkina Faso a eu un digne fils nommé Zéphirin DIABRE qui a rassemblé les Burkinabè, réalisé de grandes choses pour son pays et apporté le bonheur à ses compatriotes ».**

C'est pourquoi, je vous invite, mes Chers Compatriotes, à rester à mes côtés pour m'apporter votre énergie et vos idées, en vue d'enrichir davantage mon programme pour le Burkina Faso et surtout, le rendre opérationnel au bonheur de tous.

Je suis convaincu, qu'ensemble, nous pouvons amorcer un Nouveau Départ dans la marche radieuse de notre pays et que nous irons loin, tous ensemble, sur le chemin de la prospérité, du développement et du bien-être pour toutes et tous. En effet, seul, on va vite. Mais ensemble, on va loin.

Alors, Ensemble, Sauvons le Burkina Faso, avec un NOUVEAU DEPART !

Dr. Zéphirin DIABRE

INTRODUCTION

Mon Projet de société, **un Nouveau Départ pour Sauver le Burkina Faso**, est construit autour d'un programme de développement pour apporter un vrai changement qualitatif en réponse aux aspirations du peuple burkinabè.

Ce programme repose d'abord sur une vision forte, qui comprend une proposition de philosophie nationale **le « *Burkind'lim* »**, un modèle de gouvernance socio-politique, un modèle de développement socio-économique et culturel ainsi que la construction d'une nouvelle société voulue et acceptée par tous (**1^{ère} partie**).

Il s'articule ensuite, autour des priorités et urgences qui assaillent les citoyens burkinabè notamment la question existentielle relative au désastre sécuritaire que vit le Burkina Faso et dont leurs résolutions par des réponses appropriées seront la seule vraie indication que nos compatriotes accèdent aux services sociaux de base et au progrès (**2^{ème} partie**).

Ce programme de développement économique et social élaboré pour sauver le Burkina Faso évoque aussi les piliers de notre prospérité nationale que nous entendons actionner. Ils sont nombreux et englobent l'agriculture, l'élevage, l'environnement, les mines, l'industrie, les infrastructures résilientes et de désenclavement du pays, le commerce et l'artisanat, la culture et le tourisme, les technologies de l'information et de la communication, le sport et les loisirs, la diplomatie de développement et le concours de notre diaspora au développement du pays (**3^{ème} partie**).

Enfin, ce programme de développement est évalué financièrement avec une indication précise de la manière dont seront financées les différentes actions au cours des cinq premières années de mon mandat. Ce plan de financement indique clairement les ressources à mobiliser, comment les mobiliser et les utilisations qui en seront faites (**4^{ème} partie**).

PARTIE I : LE NOUVEAU DEPART

1. LE "BURKIND' LIM" POUR UN BURKINA NOUVEAU, VICTORIEUX ET PROSPERE

L'observation des exemples de progrès et de développement survenus dans le monde, révèle que les pays qui ont le mieux réussi leur développement ont toujours été guidés par une philosophie nationale, qui fait la synthèse de leur vision et de leur ambition collective, qui puise ses sources dans leur histoire et leur culture et qui définit en même temps leur identité nationale. L'identité nationale d'un peuple est le référent basique de son existence. Elle doit être le porteur de son rêve du développement. Pour l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC), si notre pays peine tant depuis son indépendance sur le chemin du progrès, c'est parce que les Burkinabè n'ont pas encore réussi à se rassembler derrière une marque identitaire commune, devant servir de rampe de leurs comportements et de leurs modèles de développement jusque-là, extravertis.

Depuis sa création, l'UPC rêve d'un vrai changement de paradigme pour notre pays et sa construction. Il s'agit de sa vision : ***un Burkina Faso Nouveau, Victorieux et Prospère***. Ce Burkina Faso doit être un peuple uni dans sa diversité, exprimant une réelle conscience collective par-delà les particularismes, une marque déposée facilement identifiable et reconnaissable, une identité que nous devons affirmer à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières.

En quoi consiste cette identité nationale le Burkind'lim : philosophie qui doit sous-tendre notre existence et notre effort de développement ?

Nous sommes fiers de proclamer que nous sommes des Burkinabè, habitants d'un pays qui se nomme le Burkina Faso. Mais que veut dire aujourd'hui être « Burkinabè » ? Quelles sont ou quelles doivent être les principales caractéristiques du Burkinabè ? Qu'est ce qui nous distingue des autres peuples ? Quels sont nos repères historiques et culturels ? Quelle ambition collective nourrissons-nous pour nous-mêmes et pour les générations à venir ? Sur quels atouts et ressorts pouvons-nous nous appuyer, dans notre état de Burkinabè, pour construire notre avenir ? Quelle vision du monde, de la politique, de la démocratie, de l'économie, de la science, des relations internationales découle de notre état de Burkinabè ? Nous n'avons point d'avenir, si nous ne pouvons pas répondre à ces questions, ou si nous y répondons mal. Or, jamais nous n'avons tenté de formaliser une philosophie nationale qui nous symbolise tous, qui résiste au temps et surtout qui guide nos pas dans la modernité.

Au lendemain des indépendances, comme dans beaucoup de pays africains, nous sommes tombés dans le piège de l'acculturation et nous nous sommes mis dans la tête que ce qui venait de dehors était mieux que ce qui provenait de chez nous. Il a fallu attendre la Révolution d'août 1983 pour que la réaffirmation de notre honneur et de notre dignité devienne plus explicite. Notre pays a changé de nom pour s'appeler « *Patrie des Hommes Intègres* » comme pour dire que c'est l'intégrité qui nous caractérisait le mieux. Que c'est cela notre identité collective. Mais la vision était

parcellaire, car une identité, une philosophie nationale est beaucoup plus large qu'un seul attribut. De plus, la synthèse était difficile entre les théories marxistes, qui influençaient l'action de la révolution, et les préceptes de notre culture traditionnelle, vilipendés comme étant des survivances rétrogrades.

Au moment où doit commencer la construction démocratique d'un nouveau Burkina, nous pensons utile et urgent de rouvrir le chantier. Il faut le faire d'autant plus vite que nous avons des défis énormes de développement à relever. De plus, nous sommes soumis à des influences externes qui perturbent notre sens de l'orientation identitaire. Les conséquences néfastes de la mondialisation font leur effet sur notre peuple, notamment par le biais de la télévision et d'internet, vecteurs de comportements déviants et de mode de pensée et d'action qui heurtent notre histoire et notre culture. La liberté de circulation des personnes et des biens qui va avec la mondialisation, si elle contribue inmanquablement à nous instruire et à nous enrichir, fait aussi de nous des proies faciles pour les influences extérieures de tous genres, y compris des plus néfastes.

Dans le même temps, nous accueillons sur notre sol des citoyens venus de partout. A côté des supposés bienfaits liés à leur venue (sous certaines conditions, comme le respect de la "capacité d'absorption de la population"), leur interaction avec nous fait parfois vaciller nos convictions et nos visions.

La pandémie de la COVID-19 a révélé les incertitudes et les illusions de notre civilisation humaine.

Ce sont autant d'indicateurs qui confortent la nécessité pour nous de nous construire sur la base de propres racines, nos propres valeurs culturelles.

Notre pays qui a accédé à l'indépendance depuis le 5 août 1960 est considéré aujourd'hui comme l'un des pays les moins avancés au monde. Plus de 60 ans après son indépendance, le Burkina Faso malgré les multiples efforts des différents gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays, n'a pas atteint un niveau de développement qui puisse assurer le bien-être de sa population. Les indicateurs de développement montrent un pays toujours dominé par la couche sociale paysanne et le secteur informel. Il n'a pas encore atteint l'autosuffisance alimentaire, pendant que la santé et l'éducation demeurent toujours des priorités non satisfaites.

Quand bien même le pays connaît depuis plusieurs décennies une croissance économique de plus de 5%, celle-ci s'avère insuffisante pour améliorer de manière significative la vie des populations. L'économie du Burkina Faso reste tributaire de l'agriculture qui est soumise toujours au mode de production traditionnel rudimentaire et aux aléas climatiques. Notre secteur industriel est resté embryonnaire et n'arrive pas à absorber une main d'œuvre importante.

Au regard de la situation socio-économique stagnante depuis des décennies, on pourrait légitimement se poser les questions suivantes : le Burkina Faso est-il un pays dont le peuple serait historiquement frappé d'une incapacité à promouvoir son développement ? Peuple longtemps réputé laborieux et intègre, pourquoi n'arrive-t-il

toujours pas à accéder à son bien-être après 60 ans d'indépendance qui correspondent à l'âge de maturité et d'accomplissement d'un Homme ?

Pour l'UPC, si le peuple est comme une armée qui a du mal à gagner la guerre du développement, c'est plutôt dans le sens du commandement qu'il faut en rechercher les causes et y apporter les solutions idoines.

S'il *n'y a de développement que d'hommes*, la Haute Volta devenue Burkina Faso devrait en être une référence drainant le monde entier pour s'en inspirer, tellement ses hommes et femmes se sont distingués sur la scène nationale et internationale par leurs engagements laborieux et des performances glorieuses. Avec de nos jours plus de 20 millions d'âmes, c'est autant d'hommes et de femmes doués de capacités intellectuelles, physiques et des compétences, indispensables pour un développement durable, refusant l'argument simpliste de l'insuffisance des ressources naturelles. Certes, le colonisateur nous a plus ou moins imposé notre espace de vie et ce qu'il contient en termes de ressources que l'on peut juger, à tort ou à raison, de faibles. Aussi, notre enclavement géographique n'est pas un atout de développement. Mais notre génie créateur devrait en revanche nous permettre de nous affranchir de ces contraintes. L'incubation du développement se prolonge parce que la couveuse est sans doute mauvaise. Dès lors, nous devons repenser notre modèle de développement et notre gouvernance en y apportant des stratégies adaptées, opérationnelles et innovantes.

L'UPC considère que le Burkina Faso ne peut accéder à la prospérité que par un changement profond de sa société dans plusieurs domaines. Notre parti qui se veut progressiste estime que l'état dans lequel se trouve notre pays ne saurait se justifier seulement par son passé colonial, par les aléas climatiques et par la faiblesse supposée de ses ressources naturelles. Cet état de faible niveau de développement trouve également sa source dans l'absence ou la mauvaise vision, les tâtonnements et le pilotage à vue en matière de gouvernance politique, économique et sociale.

C'est fort de cette conviction que l'UPC décline son projet de société qui a pour boussole, le Burkind'lim (notre identité nationale) et pour orientation politique, le **social-libéralisme** qui correspond à plusieurs égards à nos valeurs culturelles et qui signifie tout simplement : ***l'Homme d'abord***. Cette pensée se déclinera en pratique de gouvernement par l'investissement dans l'homme d'abord en vue de le rendre capable de se prendre en charge et d'être utile à la société. Le Burkina Faso ou le Burkinabè ne sera plus ce perpétuel assisté. "***On ne développe pas, on se développe***" nous avait pourtant prévenu Joseph KI-ZERBO. Seul l'homme peut se libérer lui-même, de par ses *capabilités*, c'est la voie d'or du développement. C'est ce modèle que nous entendons mettre en œuvre pour **un Burkina Faso nouveau, victorieux et prospère**. Cette voie est celle du libéralisme par le social, promouvant un homme capable, qui ne va plus tendre la main parce que lui aussi étant capable de créer et d'avoir sa richesse en bonne intelligence avec les autres. Les écarts constatés entre les supposés choix idéologiques des gouvernants passés et actuels et les pratiques de gouvernance, souvent aux antipodes de ces idéologies, n'ont pas pu apporter le développement escompté. D'une façon générale, les politiques qui ont été mises en

œuvre dans notre pays sont fondamentalement libérales dans ses différentes déclinaisons, mais malheureusement par des usurpateurs. La mise en œuvre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) d'inspiration libérale par un gouvernement de gauche au début des années 90 en est la parfaite illustration.

Le rejet du libéralisme est un immense malentendu et d'a priori qu'il convient absolument de dissiper. C'est en effet le seul qui puisse s'attaquer de manière thérapeutique aux problèmes qui minent le continent. Lui seul permet d'assurer une économie prospère parce qu'il libère et stimule l'énergie créative des êtres humains. D'ailleurs, à bien des points de vue, le libéralisme permettrait un retour aux racines de l'Afrique puisque les traditions reposaient sur une organisation spontanée des sociétés avec des sages médiateurs. Quant au libre-échange qui effraie tant, il existait jadis et n'était autre que ces caravanes qui traversaient le désert pour échanger des produits avec une monnaie dépourvue de régulation étatique mais reposant plutôt sur l'activité humaine, sur les échanges de produits dont le degré de rareté créait la valeur.

L'UPC a l'intime conviction qu'avec son modèle de développement basé sur le social-libéralisme, le Burkina Faso pourra enfin amorcer un Nouveau Départ. En effet, notre parti va démanteler la vieille scène politique jouée par les faux prophètes servant de fausses recettes au peuple, en axant sa vision sur nos valeurs culturelles, la cohésion sociale et une nouvelle gouvernance vertueuse empreinte d'équité et de justice.

1.1. Notre idéal pour le Nouveau Départ de notre pays

Notre choix pour un Nouveau Départ découle du constat de la dégradation des valeurs fondatrices de notre Nation. Il est une interpellation de tous les Burkinabè de bonne volonté et un engagement de l'UPC à reconstruire ces valeurs et en faire une philosophie nationale. C'est une vision avec ses symboliques, ses significations que nous devons expliquer à notre peuple et lui dire les raisons de nous y croire.

1.1.1. Le Burkind'lim : socle culturel endogène du nouveau départ

La source de nos engagements pour le développement se trouve dans nos valeurs endogènes. Le *Burkind'lim* est le concentré de nos valeurs culturelles et sociétales communes. L'UPC va en faire le socle du Nouveau Départ pour un Burkina Faso nouveau, victorieux et prospère. Cette pépite identitaire doit redevenir avec l'UPC, l'idéal-type servant de référence pour vivre ensemble et orienter le développement de notre pays. En partant des fondements de notre « **Burkind'lim** », nous proposons des réformes et des actions en vue de la transformation positive de notre société.

Les pays asiatiques ont réussi à épouser la modernité sans perdre leur âme (Japon, Corée du Sud, Taiwan, Singapour, Thaïlande entre autres). En Afrique, certains pays comme le Ghana et le Rwanda se distinguent également. Nous avons toujours été des pionniers en matière d'idées novatrices. Maintenant, il est temps pour nous de les mettre en application pour amorcer résolument le développement harmonieux du pays des hommes intègres au bonheur de tous.

Le Burkina Faso est devenu un grand pays d'émigration. Il y a presque autant de Burkinabè vivant à l'intérieur de nos frontières qu'en dehors de celles-ci. Notre forte diaspora doit lutter en permanence pour faire la synthèse entre « être Burkinabè » et vivre en accord avec les préceptes de son milieu d'accueil. Une nouvelle génération de Burkinabè, qui sont nés et ont grandi hors de nos frontières ou qui sont parfois le fruit d'une union mixte, n'a pas toujours eu le privilège de vivre au quotidien les marques caractéristiques de notre culture. Elle ne connaît pas toujours bien notre histoire. Et elle subit l'assaut permanent du mode de vie, des us et coutumes du milieu dans lequel elle vit. Elle a ainsi du mal à se définir. De ce fait, elle ne sait plus qui elle est exactement.

Le mal est profond et généralisé. Notre identité est en péril. Nous devons donc nous ressaisir pour ne pas périr !

C'est en réaffirmant une identité commune, en redisant et en pratiquant ce que nous sommes et ce en quoi nous croyons en tant que peuple uni et unique, que nous nous donnons la force d'affronter les nombreux défis de notre évolution, qu'ils soient politiques, économiques ou sociaux.

Pour nous à l'UPC, le meilleur chemin pour redéfinir cette identité et la philosophie qui en découle, c'est de revenir à notre histoire commune et aux croyances et valeurs qu'elle a toujours portées. Ces valeurs transcendent les différences ethniques, religieuses, politiques et géographiques au sein de notre espace commun et marquent le comportement de nos concitoyens.

C'est en ayant à l'esprit toutes ces références collectives que nous proposons le « ***Burkind'lim*** », le fait et la manière d'être burkinabè, comme philosophie nationale. Il est le creuset de nos valeurs et le socle de notre identité.

Notre pays rassemble plus d'une soixantaine d'ethnies dont les pures traditions comptent l'intégrité, le travail, l'abnégation, la solidarité, le sens de l'hospitalité, la tolérance, le pardon, la sobriété, le travail, la dignité, le sens de l'honneur, la patience, la résolution pacifique des conflits.

L'honnêteté et la dignité sont les piliers de l'intégrité de nos fiers aïeux. Le travail est la source de la satisfaction des besoins de l'homme, l'abnégation signifie *esprit de sacrifice* et la solidarité sous-entend *l'entraide, le soutien mutuel*, toujours incarnés par nos sociétés précoloniales. Ces valeurs sont asymétriques au déshonneur qui entraîne la mort par suicide, à la paresse, à la lâcheté et à l'égoïsme. Chacune de nos sociétés traditionnelles avait toujours eu un sens élevé de l'honneur, du bien commun et du vivre ensemble avec les autres : la cohésion sociale. La paix et la sécurité leur avaient procuré une existence remarquable assurée par des productions matérielles et immatérielles. Et lorsque les défis communautaires s'imposaient à elles, elles ne manquaient pas de ressources endogènes pour se battre en comptant d'abord sur elles-mêmes. Point n'est besoin de rappeler tous les hauts faits de chacune de ces sociétés. C'est au regard de cette bravoure que le colon français y a trouvé un puissant vivier qui a alimenté ses armées pour les deux guerres mondiales et son développement. C'est aussi à ce titre que l'indépendance de notre pays a été

arrachée à la France par des hommes et des femmes voltaïques par un engagement patriotique d'une extrême ténacité au nom de leur liberté dont nous avons héritée.

Malgré des insuffisances numériques ou technologiques, l'histoire de nos sociétés recèle des résistances épiques face à l'ennemi. Alors, d'où nous vient de nos jours cette incapacité à faire face aux défis du développement et du terrorisme qui a mis en péril la terre de nos ancêtres ?

L'UPC souhaite que, pétris de l'héritage de nos ancêtres, nous puissions faire des vertus qui nous caractérisent, un instrument de conquête de notre progrès collectif dans le contexte actuel de la mondialisation.

Le « Burkind'lim » ne doit pas être perçu comme un retour en arrière ou comme une posture nostalgique. C'est l'utilisation savante d'« hier » pour mieux dompter l'« aujourd'hui » et pour réussir le « demain », un demain propre à nous. Le Burkind'lim ne doit pas être vu comme une survivance. Il se conçoit comme un nouvel atout pour arracher le progrès dans une combinaison harmonieuse d'avec les opportunités que la civilisation universelle nous offre. Il nous servira de miroir intime pour notre évolution : savoir être nous-mêmes sans oublier les autres.

Notre culture enseigne la prudence, mais elle n'interdit pas la hardiesse ! Face aux tentations de l'ostentatoire, nous devons réapprendre la sobriété et le sens de l'épargne. Ainsi que nous l'ont toujours enseigné nos devanciers, nous devons toujours penser à demain dans tout ce que nous faisons afin que les résultats de nos actions soient pérennes.

L'urbanisation effrénée que connaît notre pays et la mobilité qui éclate nos familles créent un isolement et un anonymat des individus. Or, nous devons conserver le sens de la famille autour de l'autorité et de l'amour des parents. ***La famille doit redevenir le lieu d'éducation de nos enfants ; l'école se chargeant de l'instruction.*** Nous devons retrouver une nouvelle vie de quartier et refuser l'isolement et l'anonymat.

Surtout, nous devons réinventer la solidarité. Notre parti a inscrit cela dans ses slogans lorsqu'il parle de « développement mieux partagé ». Nos sociétés anciennes étaient basées sur le partage. Traduit en modernité, cela s'appelle la croissance inclusive qui se traduit entre autres par la mise en place des filets sociaux pour aider les plus vulnérables.

Dans cette quête de notre identité, la Chefferie coutumière fait partie de notre histoire et de notre tradition, même si elle ne se décline pas de la même manière selon les régions. Elle apporte beaucoup à l'harmonie sociale et nous rappelle à tout moment que nous sommes le fruit de notre histoire. Elle garantit l'ordre et une certaine discipline dans nos sociétés. En un mot, elle est une soupape de sécurité. Mais elle est parfois ternie par la politique, au point que de nombreuses voix s'élèvent pour demander que son rôle soit mieux défini, voire circonscrit. Pour nous, ce débat vaut la peine d'être tranché. Mais il ne peut l'être que dans le cadre d'un débat national au

terme duquel, de manière consensuelle, les Burkinabè s'accorderont sur la place et le rôle de la Chefferie coutumière.

C'est un vaste chantier de refondation nationale que nous allons attaquer sans perdre du temps. Pour ce faire, il y'aura beaucoup de réformes et de mesures à prendre dont nous présentons les principales ci-après.

1.1.2. Réformes et actions proposées

- Convocation d'une **Conférence Générale de la Nation** pour définir, préciser et adopter le « **Burkind'lim** » comme philosophie nationale ;
- **Adoption d'une Charte des chefs coutumiers et traditionnels** sur la promotion de l'égalité entre les burkinabè, de l'intégrité et de l'exemplarité en tant que dépositaires de traditions ;
- Rédaction d'un **manuel du « Burkind'lim »** qui servira de référence à tous les citoyens ;
- Elaboration d'un **manuel didactique sur le « Burkind'lim »** qui servira de support pour l'enseignement et la formation de la jeunesse ;
- Diffusion d'émissions éducatives sur les **chaînes publiques et privées de radios et de télévisions en vue de promouvoir le « Burkind'lim »** ;
- **Promotion permanente de nos insignes culturels dans la vie publique** : l'art vestimentaire et culinaire burkinabè, etc. ;
- **Promotion de nos langues nationales** ;
- **Systématisation de l'Alphabétisation en langues nationales** dans nos écoles, à côté du français, chaque élève faisant le choix d'une langue ;
- Instauration d'une **journée nationale du « Burkind'lim »** ;
- **Organisation d'une journée nationale des religions traditionnelles : les autres étant déjà prises en compte dans le calendrier officiel des jours fériés et chômés au Burkina** ;
- **Création de centres culturels et de loisirs burkinabè** dans les pays étrangers où réside notre diaspora ;
- **Institutionnalisation de Camps Vacances Civisme Reboisement (CVCR) pour le brassage des jeunes au profit des scolaires et universitaires** chaque année sur toute l'étendue du territoire.

Une des dimensions importantes de notre philosophie nationale est la cohésion nationale.

1.2. La cohésion sociale pour reconstruire la nation divisée

Le vivre-ensemble est de nos jours mis en péril par des fléaux socio-politiques et économiques divers. Les Burkinabè s'entretuent de plus en plus depuis quelques années et il est inconcevable d'envisager une nation victorieuse et prospère sans une union des filles et fils du pays. Il faut poser le diagnostic et préconiser le remède.

1.2.1. Etat de notre vivre-ensemble

Historiquement, le Burkina Faso a été caractérisé par une grande tolérance religieuse, une compréhension inter-ethnique et des mécanismes traditionnels de règlement de conflits au niveau local, malgré les tensions socio-économiques de longue date, par exemple entre éleveurs et agriculteurs, qui s'intensifient actuellement. Le pays dispose d'une société civile dynamique et influente et d'un paysage médiatique diversifié. Jusqu'en 2015, la situation au Burkina était relativement stable.

Depuis lors, le monopole de l'État sur l'usage de la force a été brisé et, dans certains cas, a été remplacé par l'action des groupes locaux, les Dozos et surtout les Koglwéogo qui étaient à l'origine, une réponse à la criminalité endémique et à la défaillance de l'Etat à y faire face. Ils coopèrent à divers degrés avec les forces de sécurité de l'État, bien que le gouvernement exerce peu de contrôle sur eux. Ces groupes sont eux-mêmes devenus des institutions locales.

Les Dozos (Confrérie de chasseurs) suivent une vieille tradition d'initiation à une "fraternité", mais il existe aussi des groupes plus récents, basés sur des clubs, qui assument des fonctions de police de proximité. Le rôle social des Koglwéogo, qui ont été renforcés depuis la fin du régime Compaoré, est particulièrement controversé. Pour certains, ils ne sont pas des milices, mais des groupes d'autoprotection au sens large. Ils sont considérés comme des organisations multi-ethniques et multi-religieuses. Pour d'autres, les Koglwéogo sont des milices identitaires et violentes qui imposent des amendes fixées arbitrairement, recourent aux châtiments corporels et à la torture, qui portent des armes à feu malgré l'interdiction formelle et auxquelles sont également attribuées des actions de vengeance comme les événements malheureux de Yirgou, de Sollé, etc.

En outre, il y a d'autres formes de conflictualités au sein de la société burkinabè. Un des exemples à haut risque sur la démocratie est le discours d'exclusion tendant à stigmatiser des ethnies de façon péremptoire. On est même arrivé à partitionner le territoire en délimitant les zones du pays dont les natifs ne peuvent accéder à la magistrature suprême. Ce type de discours et d'attitudes rétrogrades est de plus en plus relayé par des opportunistes et des obscurantistes qui comptent ainsi capter un électorat peu au fait des enjeux. A stigmatiser des groupes ethniques et instrumentaliser l'électorat, les fissures de notre société sont ainsi instaurées et entretenues par de médiocres citoyens. Nul ne choisit sa famille, son ethnie, son pays ou sa couleur de peau pour venir au monde. Cela est l'œuvre du Créateur Tout-Puissant qui crée toute chose belle. Alors, que des individus assoiffés de pouvoir veuillent surfer sur l'identité et le faciès des uns et des autres pour assouvir leurs instincts primitifs est simplement criminel et passible de poursuites judiciaires.

Par ailleurs, et toujours en lien avec les situations "*conflictogènes*" dans le pays, il y a la stratégie du gouvernement visant à accroître sa capacité de défense en recrutant et en armant des volontaires. Selon une des interprétations, la nouvelle loi portant "*Volontaires pour la Défense de la Patrie*" ne restreint pas l'armement des volontaires aux armes légères et ne limite pas non plus clairement leur mission à des fonctions

purement défensives. Dans une de ses déclarations sur le Burkina parue au mois de mai 2020, *Human Rights Watch* critique "*l'externalisation de la défense à des civils non formés dans un climat de tensions ethniques accrues*".

La capacité des autorités locales (chefs de village, chefs religieux, chefs de terre, dignitaires ayant des titres précoloniaux ou coloniaux) à résoudre les conflits diminue rapidement, également en raison du manque de ressources disponibles. Ils n'ont pratiquement plus rien à offrir. Par ailleurs, le système judiciaire éprouve des difficultés énormes à traiter des dossiers de bavure et d'exactions liées au terrorisme et contre-terrorisme. Selon les chiffres de la CONASUR en date du 08 septembre 2020, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays était de 1 034 609. Il faut aussi noter qu'actuellement 257 communes accueillent 112 420 ménages déplacés internes ; d'où le bilan monstrueux de plus de 1,2 millions de personnes qui dépendent de l'aide alimentaire. En clair, en 2020, un Burkinabè sur vingt (1/20) est déplacé à l'intérieur de son pays et trois Burkinabè sur vingt (3/20) vivent dans une situation d'insécurité alimentaire. Loin de se stabiliser, la situation ne fait que s'empirer. Quelques 2500 écoles, marchés, postes de santé, églises et mosquées, principalement dans le Nord et l'Est du Burkina Faso, étaient déjà fermés avant l'éruption de la COVID-19.

En conséquence de ces tendances, les moyens de subsistance précaires de la population rurale sont désormais complètement érodés, tandis que la population urbaine reste reléguée au secteur informel. Au Burkina Faso, depuis des décennies la gestion agro-pastorale des terres fonctionne seulement au prix de fortes tensions. Les Schémas d'Aménagement Agro-Sylvo-Pastoraux et les Couloirs de Transhumance réglementée, en principe connus depuis longtemps, ne sont que rarement mis en œuvre. La raréfaction des ressources naturelles et l'augmentation de la population engendrent des conflits communautaires.

De l'exploitation minière, les populations riveraines jusqu'à présent ne bénéficient pas de manière significative de retombées de l'extraction industrielle des minerais, notamment l'or et l'argent par des sociétés étrangères, ce qui déclenche sporadiquement des protestations et des actes de sabotage dans certaines zones concernées.

En rappel, l'histoire politique du Burkina Faso est jalonnée de coups d'Etat, de manifestations socio-politiques d'envergure qui ont engendré des pertes en vies humaines, des blessés et des destructions de biens. Les crimes emblématiques de sang telles que les affaires : *Lieutenant-Colonel Nézien BADEMBIE*, *Le Colonel Didier TIENDREBEOGO* et ses compagnons d'infortune, *les Colonels Yorian Gabriel SOME* et *Fidèle GUIEBRE*, *le Président Thomas SANKARA* et ses compagnons d'infortune, *Boukary DABO*, *le professeur Guillaume SESSOUMA*, *David OUEDRAOGO*, le journaliste émérite *Norbert ZONGO* et ses compagnons d'infortune, *le Commandant Boukary LENGANI*, *le Capitaine Henri ZONGO*, *le Professeur Oumourou Clément OUEDRAOGO*, le juge *Salif NEBIE*, pour ne citer que ceux-là n'ont toujours pas connu de justice. Le 30 mars 2001, le gouvernement du Président Blaise COMPAORE, sous l'impulsion du Collège des sages, a organisé une journée de

pardon qui n'a malheureusement pas été consensuelle parce que n'ayant pas tenu compte du triptyque : **vérité-justice- réconciliation**. Le pardon n'a donc pas véritablement été au rendez-vous et les positions sont restées figées.

Il est vrai que la question d'insécurité est devenue préoccupante au Burkina Faso ; et ce, depuis une bonne vingtaine d'années avec le grand banditisme qui se manifestait à plusieurs niveaux. Mais, ce sera après l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 et la prise de pouvoir par le MPP en fin décembre 2015 que les violences vont réellement devenir récurrentes et monter en amplitude, du fait du terrorisme ambiant au Burkina Faso.

Depuis les indépendances, l'on peut construire une typologie de ces violences :

- **Une première génération de violences liées à l'insécurité ordinaire.** Elle est marquée par des braquages, des hold-up, dans des domiciles, des institutions financières, des commerces (Boutiques, Armureries, Divers magasins, etc.). Ce type de violence existe depuis l'indépendance du pays et a survécu à tous les régimes politiques (de 1960 à nos jours) ;
- **Une seconde génération de violences liées au fait politique.** Elle a prévalu dans les années 80 sous les régimes d'exception. Elle se poursuivra sous d'autres formes sous le renouveau démocratique après le coup d'Etat sanglant de 1987 ;
- **Une troisième génération de violences liées à l'insurrection et à la résistance au coup d'Etat.** Elle s'est établie durant l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014 et le coup d'Etat du 16 septembre 2015 qui ont occasionné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants culminés par les incendies de l'Assemblée nationale et d'édifices publics, privés et de domiciles. Elle est marquée également par une exclusion politique. En effet, en 2015, le gouvernement de Transition avait fait adopter une loi par le Conseil National de Transition (dite loi Chérif), qui a exclu des hommes politiques à la compétition électorale de 2015 ;
- **Une quatrième génération de violences liées au terrorisme.** Elle a commencé pendant la transition de 2015 (avec l'attaque de la gendarmerie de Samorobgan) et s'est exacerbée avec l'arrivée au pouvoir du MPP. Après le premier signal dans la capitale le 15 janvier 2016, elle va se localiser dans le Nord et le Sahel. Elle fera tâche d'huile à l'Est, à l'Ouest, au Sud, et au Centre-Est du pays. Elle est cause de nombreuses pertes en vies humaines au sein des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et des populations civiles, des destructions d'infrastructures publiques et de plus d'un million de déplacés internes, désormais, sous dépendance de l'aide alimentaire ;
- **Une cinquième génération de violence intra et interethnique.** Celle intra ethnique concerne les familles qui s'opposent entre elles autour des problèmes fonciers ou successions de chefferies, avec des bicéphalies dans certaines contrées. Quand bien même elles ne sont pas récentes, elles sont de plus en plus récurrentes et meurtrières. Les violences interethniques, elles, mettent aux prises

des groupes ethniques par l'entremise du terrorisme. A cela, il faut ajouter les violences entre cultivateurs et éleveurs d'une même localité, les violences perpétrées par les groupes d'autodéfense, etc. On ne peut passer sous silence des violences dont sont soupçonnées des FDS.

Ces constats de violences, de tous genres, ont fini par convaincre l'opinion nationale et internationale que la société burkinabè a perdu ses repères et est en train de se liquéfier ; la cohésion sociale étant désormais une chimère.

La menace terroriste se superpose à tous ces processus de désintégration de la société burkinabè. L'UPC, forte de ces constats fait de la cohésion sociale une de ses préoccupations majeures. Le retour à la paix est indispensable entre Burkinabè pour parler d'abord d'une nation et ensuite de son développement.

C'est dans cette logique qu'en mars 2019 les travaux des premières journées parlementaires de l'année du Groupe parlementaire UPC ont planché sur le thème : « *Comprendre les vertus et les enjeux de la cohésion sociale pour une refondation politique, économique, sociale et culturelle du Burkina Faso : Quelle contribution des parlementaires burkinabè ?* » et ont produit d'importantes contributions et recommandations conformément à notre vision de la cohésion sociale au Burkina Faso qui restent à être mise en œuvre.

La cohésion sociale est l'état de bon fonctionnement de la société où s'expriment la solidarité entre individus et la conscience collective. Elle permet :

- d'établir une confiance aux institutions et de les respecter ;
- de respecter les groupes et réseaux d'appartenance ;
- de fonder un capital social facilitant l'investissement de l'individu dans la vie publique ;
- de renforcer la confiance qui naît à travers la régulation sociale ;
- de prendre appui sur la volonté manifeste de l'État de réduire les inégalités entre les citoyens.

1.2.2. Réformes et actions proposées

Les réformes et actions proposées se déclinent ainsi qu'il suit :

- **Mener une étude d'envergure nationale** en approchant toutes les composantes de la société burkinabè de façon inclusive pour comprendre les causes profondes et détaillées des cas de violences sur toute l'étendue du territoire ;
- **Construire l'union sacrée des filles et fils du pays** : l'union sacrée pose la question d'abord de la mobilisation du peuple. L'UPC trouvera la stratégie qui permet de rassembler et de galvaniser toutes les composantes de notre société à s'unir en une seule et unique nation. En clair, l'UPC une fois au pouvoir va construire un modèle sociétal qui sied à tous les burkinabè. Cette **stratégie** sera

basée sur les pratiques communautaires de réconciliation et/ou de renforcement de la cohésion sociale entre groupes sociaux interethniques ;

- **Proposer une stratégie de gestion de la succession au trône des chefferies traditionnelles ;**
- **Construire la réconciliation nationale : L'UPC réalisera la réconciliation nationale** sous le triptyque **vérité-justice-réconciliation** ; convoquer une **Conférence nationale des forces-vives de la nation** pour réfléchir sur la trajectoire à baliser pour le retour de la paix et la réconciliation. L'intérêt supérieur de la nation doit nous rassembler en dépit de nos divergences idéologiques et politiques. Pour ce faire, **nous travaillerons à faciliter le retour des exilés politiques ;**
- **Ebaucher la construction d'un espace de communication et d'autogestion.** Il s'agit d'un espace local pluriethnique et religieux dans les villages et les communes. Dans tous les villages et quartiers des villes, voir la possibilité d'inviter les populations en un jour à faire des Assemblées générales pour parler des mésententes dans tous les domaines et à trouver des réponses à ces contraintes. Des synthèses seront faites aux niveaux administratifs graduels. Ainsi, aurait-on à termes, un document consensuel qui sera acheminé au niveau supérieur pour validation ;
- **Opérationnaliser** un vrai dialogue social pour désamorcer la fronde sociale : La fronde sociale qui gangrène de nos jours notre pays est une question éminemment socio-politique qui doit trouver une solution d'urgence. Pour les organisations syndicales, depuis l'arrivée du MPP au pouvoir, il n'y a pas d'amélioration par rapport à l'ancien régime, si non que la situation s'est même dégradée en ce qui concerne les libertés syndicales. Le gouvernement prend des engagements, qu'il respecte rarement ;
- **Elaborer une politique nationale de cohésion sociale ;**
- **Instituer et célébrer annuellement une journée nationale de la cohésion sociale ;**
- **Réformer les institutions républicaines afin de les rendre plus en phase avec les exigences de l'Etat de droit.**

Pendant que l'on demande des sacrifices aux travailleurs, les budgets de certaines institutions telles que la Présidence et l'Assemblée nationale ont connu une augmentation fulgurante. Par ailleurs, les détournements et la corruption se sont généralisés à la faveur des PPP dont la loi y relative a été votée aux forceps. Face à une pareille situation de gabegie à ciel ouvert, il est indécent de demander inlassablement aux autres de serrer la ceinture, en l'absence d'une conduite exemplaire des dirigeants. Ainsi, la réforme des institutions républicaines est-elle nécessaire et impérieuse afin de les rendre crédibles, performantes et en phase avec les exigences de l'Etat de droit.

Opérationnaliser un nouveau type de dialogue social

Pour que les tensions avec le monde du travail s'aplanissent dans notre pays, il faut nécessairement un dialogue social inclusif prenant en compte un certain nombre de conditions telles que l'existence de l'espace démocratique, la négociation collective, le respect des engagements pris, l'existence d'une volonté politique suffisante et un sens de responsabilité de la part des toutes les parties prenantes au dialogue social. **L'UPC opérationnalisera ce type de dialogue social qui procède d'une approche globale incluant toutes les catégories de travailleurs**, public et privé.

Notre identité nationale aura, sans aucun doute, une influence positive sur la gouvernance socio-politique du pays.

2. NOTRE MODELE DE GOUVERNANCE SOCIO- POLITIQUE

Décriée pendant le règne du Président COMPAORE, la gouvernance socio-politique n'a pas connu une amélioration significative avec celui du Président Roch Marc Christian KABORE à même d'impulser un changement qualitatif dans la gouvernance générale de notre pays. A cet égard, je proposerai au peuple burkinabè un nouveau modèle de gouvernance socio-politique afin d'apporter une valeur ajoutée à l'ancrage démocratique et à l'Etat de droit.

Mon modèle de gouvernance socio- politique reposera sur les composantes suivantes :

- Une nouvelle démocratie républicaine et citoyenne qui consolidera la séparation effective des pouvoirs ;
- Une réforme du système des partis politiques ;
- Un gouvernement compétent, exemplaire qui inspire respect et confiance ;
- Un Parlement réformé dans son fonctionnement, transparent dans sa démarche et efficace dans son action ;
- Une justice intègre, renforcée et adaptée, instrument de lutte contre la mal gouvernance ;
- Une lutte sans merci contre la corruption et l'impunité ;
- Une administration moderne, de neutralité, d'efficacité et de probité au service du développement national ;
- Une décentralisation véritable au service de la démocratie locale et du développement ;
- Un dialogue social permanent entre les différents acteurs de développement.

2.1. Une Nouvelle Démocratie Républicaine et Citoyenne

A la suite de la période de la Transition qu'a connue notre pays à la faveur de l'insurrection populaire, des réformes politiques et institutionnelles ont été entamées

par l'autorité de la Transition. Ces réformes ont visé notamment à rééquilibrer les pouvoirs entre l'Exécutif et le Législatif et à concrétiser l'indépendance du Judiciaire. Une révision constitutionnelle *a minima* a été réalisée en novembre 2015. Malheureusement, ces réformes n'ont pas été achevées. Le système politique issu des élections de novembre 2015 est resté quasiment le même que celui que les Burkinabè ont voué aux gémonies les 30 et 31 octobre 2014. Pire, des velléités sont en cours pour revenir sur certains acquis tendant à consolider l'indépendance de la justice.

Je poursuivrai les réformes entamées en 2015 à travers :

- **Adoption de la nouvelle Constitution par référendum** : Le projet de la nouvelle Constitution réaffirme le choix du système de la démocratie libérale, telle qu'imaginée par les pères fondateurs de la philosophie libérale, et à laquelle la plupart des idéologies se sont maintenant ralliées. Le texte final de l'avant-projet de Constitution de la cinquième République a été adopté par consensus par les commissaires le 29 août 2017.

Les principales dispositions permettent de résoudre plusieurs dysfonctionnements et critiques émis par les Burkinabè à l'encontre de la Constitution actuellement en vigueur. Je fixerai, dans les meilleurs délais de notre élection, une date pour son adoption par référendum. En effet, le référendum donne plus de légitimité à la Constitution qui demeure l'acte fondamental de notre pays. Le référendum évite également les difficultés d'ordre technique et politique qui pourraient entacher l'adoption de la Constitution par voie législative. Le référendum pourrait être couplé avec les municipales de 2021 afin de réaliser des économies d'échelle entre les deux scrutins.

Dès l'adoption de la nouvelle Constitution, je m'engage à faire élaborer immédiatement les projets de textes nécessaires à l'opérationnalisation de certaines de ses dispositions.

L'élaboration des avant-projets de loi majeurs suivants retiendront rapidement mon attention :

- L'avant-projet de loi organique déterminant les domaines régaliens réservés au Président du Faso dans le cadre du rééquilibrage des pouvoirs entre le Gouvernement et le Président du Faso : selon le projet de la nouvelle Constitution, en cas de cohabitation le gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation, à l'exception des domaines régaliens réservés au Président du Faso ;
- L'avant-projet de loi portant détermination des fonctions ou emplois pour lesquels le pouvoir de nomination du Président du Faso s'exerce après consultation de l'Assemblée nationale dans le cadre du rééquilibrage des pouvoirs entre l'Exécutif et le Législatif ;
- L'avant-projet de loi organique déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'armée nationale. Sous mon magistère, l'admission

exceptionnelle au grade de Général devra recevoir l'approbation de l'Assemblée nationale ;

- L'avant-projet de loi organique déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la justice militaire : compte tenu notamment de la particularité de la vie militaire qui requiert des juridictions spécialisées, animés par un personnel sensibilisé aux réalités militaires, la justice militaire a été conservée dans le projet de la nouvelle Constitution. Je m'engage dans le projet de loi que je ferai soumettre à l'Assemblée nationale à réaliser l'équilibre entre les impératifs militaires et le respect des droits et libertés fondamentaux et les principes de procès équitable garantis par notre Constitution ;
- **Rationalisation des institutions publiques** : J'entamerai une rationalisation des institutions publiques. En effet, le paysage institutionnel se caractérise par le contraste entre la pluralité des institutions et leur faible contribution à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit. Ainsi, nous n'hésiterons pas à fusionner certaines institutions publiques afin de réduire la contribution de l'Etat au fonctionnement de celles-ci. A titre d'exemple, les attributions des institutions comme le Médiateur du Faso, le Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité nationale (HCRUN) et le Haut conseil du dialogue social (HCDS) seront revues de sorte à éviter les doublons ;
- **Opérationnalisation des institutions constitutionnelles indépendantes** : Nous ferons adopter dans les meilleurs délais les textes devant permettre l'opérationnalisation des institutions constitutionnelles indépendantes (Autorités en charge des élections, de la lutte contre la corruption, des médias, etc.) telles que prévues dans le projet de la nouvelle Constitution. Ces institutions seront également réformées dans le sens de leur donner leur véritable indépendance afin qu'elles jouent leur rôle de régulateurs de secteurs considérés sensibles ;
- **Adoption d'une nouvelle loi relative à l'Autorité en charge des élections** : En ce qui concerne particulièrement l'Autorité en charge des élections, j'en ferai une véritable Administration Electorale Indépendante à travers l'adoption d'une nouvelle loi qui la régira comme il a été dit précédemment. Celle-ci disposera d'une réelle autonomie de pouvoirs élargis et de moyens importants, notamment un personnel permanent et compétent. Je mènerai une lutte acharnée et froide contre la fraude et la corruption électorales à travers notamment l'institution d'un numéro vert pour dénoncer fraudeurs, corrompus et corrupteurs. Dans le même temps, j'initierai des actions de sensibilisation des populations face au phénomène de la corruption électorale qui gangrène notre jeune démocratie. Aussi, les dépenses liées à la campagne électorale seront plafonnées et contrôlées par l'Autorité de lutte contre la corruption. La nouvelle loi réorganisera la publicité électorale.

Une fois adoptée, elle sera applicable dès la campagne pour les élections municipales de 2021.

Une réflexion sera engagée avec l'ensemble des acteurs pour ramener le budget de l'organisation des scrutins à des proportions raisonnables.

- **Renforcement de la participation citoyenne** : pour qu'une démocratie soit durable, il faut que les institutions républicaines fonctionnent de façon objective sans interférence, mais il faut aussi que les citoyens se reconnaissent en elles et acceptent de les animer.

C'est ce qui a beaucoup manqué à notre démocratie. Je vais instaurer la culture de l'imputabilité qui établira des procédures pour que les responsables et les élus rendent compte aux citoyens. A cela s'ajoutera l'élargissement du pouvoir de saisine du citoyen, pour lui permettre de pouvoir à tout moment demander des comptes. Cette participation citoyenne va s'appuyer sur la force des organisations de la société civile. Autant celles-ci verront leur pouvoir de sentinelle renforcé, autant elles devront se soumettre à un devoir de grande éthique. Pour ce faire, **j'accompagnerai les Organisations de la Société Civile (OSC) dans les actions de redevabilité vis-à-vis de l'Etat en vue de mieux capitaliser leur apport dans les indicateurs nationaux de développement.**

La nouvelle démocratie que nous voulons construire ne peut se faire sans une réforme du système des partis politiques.

2.2. Une réforme du système des partis politiques

Aujourd'hui, au Burkina Faso, rares sont les Burkinabè qui croient à la vertu des partis politiques en tant qu'instrument de renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit. En effet, on peut relever les principales faiblesses¹ suivantes qui fondent ce sentiment mitigé des citoyens vis-à-vis de la classe politique :

- très peu de partis politiques sont capables de concevoir des offres électorales crédibles comme réponses aux grands défis de la société burkinabè ;
- la rupture de confiance entre citoyens et hommes politiques ;
- la crise du militantisme ;
- le déficit de transparence dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales ;
- l'inexistence de cadre permanent de dialogue inter-partis comme mécanisme de prévention et de gestion des conflits ;
- l'exploitation de certains partis qui sont des fonds de commerce pour les fondateurs qui ne sont font entendre qu'à l'approche des élections afin de bénéficier des subsides de l'Etat dont ils ne rendent compte ni aux militants ni aux services compétents de l'Etat ;
- la création anarchique des partis ;
- le laxisme du ministère de tutelle à l'égard de certains partis qui ne tiennent pas régulièrement les sessions de leurs instances et qui, de ce fait, devaient subir les

¹ Rapport de la Sous-Commission réformes constitutionnelles, institutionnelles et politiques, Commission de la Réconciliation Nationale et des Réformes, Septembre 2015.

sanctions prévues par les textes : mise en demeure, suspension et retrait de récépissés.

Si la liberté de création des partis politiques et le libre exercice de leurs activités seront garantis, il importe de rationaliser et d'assainir l'espace politique. Les partis politiques doivent répondre à des critères précis de représentativité, de fonctionnement, de performance électorale, afin d'éviter qu'ils ne soient de vulgaires fonds de commerce comme c'est souvent le cas.

Pour faire face aux faiblesses observées, je m'engagerai dans « *les voies du renouveau* »² à travers une réforme du système des partis politiques en renforçant ceux-ci pour en faire des institutions fiables et crédibles au service de la démocratie.

A cet effet, je proposerai un avant-projet de loi portant régime juridique des partis et formations politiques. Cet avant-projet réunira en un seul document la charte des partis et formations politiques, le statut de l'opposition politique et le financement des partis et formations politiques. Il comportera les points suivants :

- la réforme des procédures de création, de reconnaissance et de fonctionnement des partis politiques pour aboutir notamment à la rationalisation du nombre de partis politiques à partir de critères précis ;
- la création d'un cadre permanent de dialogue interpartis comme mécanisme de prévention et de gestion des conflits ;
- la promotion de la transparence dans le financement des partis politiques.

*Tout comme les partis politiques, je mettrai en place un gouvernement compétent au service du peuple burkinabè.**

2.3. Un gouvernement compétent, exemplaire, respecté et respectueux

D'une manière générale, les gouvernements de la 4^{ème} République n'ont pas toujours été à la hauteur des crises multidimensionnelles que vit notre pays. Plus encore, le gouvernement burkinabè n'a jamais été aussi affaibli, décrié et mis en doute que les différents gouvernements du régime MPP. En effet, ces gouvernements se sont largement illustrés par leur incompétence et leur manque de vision et d'exemplarité dans la gestion des affaires publiques et par leur arrogance achevée ; tout cela favorisé par un leadership politique faible, voire inexistant au sommet de l'Exécutif.

Les conséquences qui en découlent sont désastreuses et se résument pour l'essentiel, comme suit :

- la rupture de confiance avec les gouvernés ;
- l'écroulement de l'autorité de l'Etat ;
- l'exacerbation de l'incivisme ;
- la prise de pans entiers du territoire par les groupuscules terroristes ;

² Expression empruntée à la Commission de la Réconciliation Nationale et des Réformes instituée pendant la Transition de 2015

- l'installation d'une crise humanitaire historique ;
- les exactions commises par des groupes d'autodéfenses sur de populations accusées, sans fondement, d'intelligence avec l'ennemi ; entraînant des conflits interethniques ;
- les fermetures d'écoles, de mosquées, d'églises et des services publics ;
- les pertes en vies humaines de FDS et de civils dues, en partie, à un commandement à la hussarde ;
- l'arrivée de troupes militaires étrangères sans que la représentation nationale n'en soient saisies ;
- la gestion approximative et mensongère de la crise sanitaire liée au COVID-19 ;
- etc.

Une gouvernance par l'exemple : Pour redonner confiance aux Burkinabè afin de renouer avec la victoire et la prospérité, je m'engagerai, dans le cadre du nouveau pacte social devant consacrer le nouveau départ de notre pays, à travailler avec un gouvernement constitué d'hommes, de femmes y compris de jeunes compétents, intègres, exemplaires et mus par la défense des seuls intérêts du peuple burkinabè. Ils seront tous soumis à une enquête de moralité dont les résultats seront pris en compte dans un souci d'exemplarité. La déclaration des biens des membres du gouvernement et des institutions sera effective. Ils prendront des engagements sous la forme d'un serment à servir fidèlement et loyalement le peuple souverain burkinabè. Ils feront leur, la devise « **la Patrie avant le parti** » et seront soumis au respect des rémunérations et avantages prévus par les textes en vigueur. L'esprit de sacrifice sera leur credo.

A cette fin, j'initierai les changements suivants :

- Adoption d'une loi organique sur le statut des membres du gouvernement : cette loi permettra de déterminer les incompatibilités aux fonctions de membres du gouvernement ;
- Adoption d'une loi sur la moralisation de la vie publique : ainsi tout membre du gouvernement ou Président d'institutions impliqués dans des poursuites pénales dont la mise en mouvement de l'action publique aura été initiée par le Parquet devra quitter son poste ;
- Renforcement du contrôle du patrimoine du Chef de l'Etat et des membres du gouvernement : en particulier, un contrôle rigoureux sera exercé par l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) lors de la cessation des fonctions publiques ;
- Limitation de la taille et de la composition du gouvernement : une des pratiques décriées par les citoyens dans la gestion des affaires de l'Etat, c'est le caractère pléthorique du gouvernement dont la taille est disproportionnée au regard des contraintes financières du Burkina Faso. **Je limiterai la taille du gouvernement à vingt-cinq portefeuilles ministériels.** Cette réforme s'inspire de la Constitution burkinabè de la 3^e République qui avait limité la taille du gouvernement à vingt.

Elle contribuera à la réduction du train de vie de l'Etat et à promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion des affaires de l'Etat. Par ailleurs, cette limitation est de nature à réduire les conflits et/ou les confusions de pouvoirs, les lourdeurs et les lenteurs ainsi que la répartition artificielle de certaines questions transversales entre plusieurs ministères. A ce titre, elle peut donc renforcer l'efficacité du gouvernement.

A l'instar des partis politiques et du gouvernement, je donnerai un nouveau visage au Parlement pour lui faire jouer son rôle.

2.4. Un Parlement réformé dans son fonctionnement, transparent dans sa démarche et efficace dans son action

Bien que théoriquement séparé de l'Exécutif, le Parlement burkinabè a toujours été perçu comme une chambre d'enregistrement du gouvernement. Cette situation est favorisée notamment par :

- le poids du fait majoritaire qui reste dominant dans l'accomplissement des missions de l'Assemblée nationale ;
- le non-respect des procédures législatives (dépôt des projets de loi, examen des projets de loi en plénière, des propositions de lois et des pétitions) ;
- l'insuffisance d'appui technique aux députés dans l'accomplissement de leurs missions législatives ;
- le faible pouvoir d'amendement des lois de finances ;
- la faiblesse du contrôle parlementaire.

Par conséquent, je compte :

▪ Apporter des innovations dans le fonctionnement du Parlement

Les missions classiques du Parlement à savoir, le vote de la loi, le consentement de l'impôt et le contrôle de l'action gouvernementale, doivent être complétées par la **mission d'évaluation des politiques publiques** en corrélation avec la mise en œuvre du budget programme. En effet, l'évaluation des politiques publiques par le Parlement est une conséquence immédiate de l'introduction du budget programme dans notre pays. Dans ce sens, **un comité permanent d'évaluation des politiques publiques, distinct d'une commission générale, sera mis en place.**

Je proposerai une **réforme du régime des sessions parlementaires pour aboutir à un régime unique de session de neuf (09) mois.** En effet, le régime actuel des sessions de 3 mois deux fois l'an n'est pas propice à l'approfondissement des projets de lois par le Parlement. Cette situation entraîne la convocation de plusieurs sessions extraordinaires au cours de l'année, mais qui demeurent insuffisantes pour mieux étudier les dossiers inscrits à l'ordre du jour du Parlement.

Je systématiserai la requête de l'avis conforme du Parlement sur la nomination de personnes aux hautes fonctions telles que définies par la loi.

Je lutterai de manière efficace contre l'absentéisme des députés aux différents travaux parlementaires. Dans ce sens, la perception de certains avantages pécuniaires notamment les indemnités de sessions parlementaires pourraient être assorties de la présence effective des députés aux travaux.

J'assortirai des mesures de sanctions, l'inobservation par les membres du gouvernement de leurs obligations vis-à-vis du Parlement. Il en sera ainsi du défaut de réponses aux interpellations des membres du Parlement (questions écrites et orales, questions d'actualité...).

D'une manière générale, je **reformerai de manière profonde l'administration parlementaire, pour la rendre plus performante et efficace.** A ce titre, une grande attention sera accordée à la transparence, l'égalité dans la gestion et le recrutement du personnel de l'institution. La compétence et la performance de l'administration parlementaire est gage de l'efficacité de l'action parlementaire.

Par ailleurs, sur le fondement de la séparation des pouvoirs et de son autonomie financière, l'Assemblée nationale a toujours refusé de se soumettre à tout contrôle externe. En effet le Parlement ne s'est jamais soumis à la réglementation en matière de commande publique. Elle a toujours passé ses marchés en dehors de la réglementation en matière de commande publique. Par exemple, les projets de marché de l'institution ne font pas l'objet de publication dans la revue des marchés publics. Cette situation a entraîné une opacité dans la gestion financière de l'institution.

Pour l'UPC, la réglementation en matière de commande publique sera désormais appliquée à notre représentation nationale, qui sera soumise au processus de passation, d'exécution, de règlement et de régulation, comme les autres institutions de la République.

▪ **Bâtir une Assemblée nationale respectueuse des règles et procédures financières et doter de moyens juridiques afin d'être plus efficace**

Pour jouer sa partition dans la lutte contre la corruption, j'affirme l'impérieuse nécessité pour l'Assemblée nationale de donner l'exemple. Or, l'opacité qui entoure la gestion financière ne lui a pas permis d'être ce modèle en matière de bonne gouvernance.

C'est pourquoi, tout en nous félicitant des avancées inscrites dans le projet de nouvelle Constitution (le projet prévoit que les comptes de gestion financière de l'Assemblée nationale soient certifiés par la Cour des comptes qui rend public son rapport.), je m'engage à :

- ✓ Faire adopter diligemment une **loi organique qui détermine le statut des députés**, le montant de leurs indemnités, ainsi que le régime des inéligibilités et des incompatibilités : cette loi permettra au député d'exercer efficacement son travail conformément à la Constitution ;

- ✓ Travailler au **renforcement du pouvoir de contrôle de l'action gouvernementale**, qui sera systématisé et s'étendra à de nouvelles questions comme la nomination aux hautes fonctions de l'administration publique et parapublique ;
- ✓ Renforcer les staffs techniques des groupes parlementaires ;
- ✓ Créer une **Cellule d'analyse budgétaire** auprès de la Commission Finances et Budget de l'Assemblée nationale ;
- ✓ Relire le Règlement de l'Assemblée nationale dans le sens que **toute création de groupe parlementaire recueille l'avis favorable des partis dont sont issus les députés** ;
- ✓ Faire inscrire dans le règlement de l'Assemblée nationale **le principe du respect des règles de la comptabilité publique dans le cadre de la gestion des crédits à elle alloués**. Cela comprend **la soumission de l'Assemblée nationale, au processus de passation, d'exécution, de règlement et de régulation de la commande publique, à l'instar des autres institutions de la République**.

Je rappellerai que cette dernière règle existait déjà dans la Constitution de la 3^{ème} République et en constituait d'ailleurs un des points positifs.

A côté d'un parlement aux pouvoirs élargis, notre modèle de gouvernance reposera aussi sur une justice intègre, renforcée et adaptée.

2.5. Une justice intègre, renforcée et adaptée, instrument de lutte contre la mal gouvernance, la corruption et l'impunité

Le Pacte National pour le Renouveau de la Justice adopté le 28 mars 2015 par les États Généraux de la Justice, a permis un net progrès pour le pouvoir judiciaire, notamment à travers l'adoption de la loi organique n° 049/2015/CNT du 25 août 2015 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) et de la loi organique n°050/2015/CNT du 25 août 2015 portant Statut de la Magistrature, ensemble leurs textes d'application (dont le Code de Déontologie).

Cet important progrès s'est caractérisé par :

- l'adoption d'un statut favorable à l'indépendance de la Magistrature ;
- l'indépendance institutionnelle du CSM déconnecté de l'Exécutif, en tant qu'organe chargé de gérer les nominations, la carrière des Magistrats et d'exercer les compétences disciplinaires à leur endroit ;
- une rémunération valorisante pour les membres du pouvoir judiciaire.

Malgré ces avancées, la justice burkinabè n'arrive pas à assumer pleinement sa mission de pacification des relations sociales qui lui permet d'être un tremplin à la construction de l'Etat de droit et de la démocratie. Quelques tares ou insuffisances suivants peuvent être relevés :

- elle n'arrive pas à s'attirer la confiance qu'elle doit inspirer dans une société démocratique. Si les réformes entamées sous la Transition semblent avoir renforcé l'indépendance de la justice vis-à-vis du pouvoir exécutif, il reste que cette justice demeure encore aux yeux de nombreux burkinabè sélective, lente, inaccessible et inadaptées pour le règlement de certaines catégories de litiges ;
- les magistrats estiment que les moyens matériels, financiers et logistiques d'organisation et de fonctionnement demeurent encore insuffisants pour leur permettre d'accomplir les tâches qui leur sont demandées. On note une faiblesse des dotations budgétaires allouées au Ministère de la Justice, au CSM, et aux Hautes Juridictions (moins de 2% du budget de l'Etat). Dans le même ordre, les Palais de justice et les Maisons d'arrêt et de correction souffrent d'une pénurie de locaux quand certaines infrastructures sont tout simplement inadaptées ou vétustes. C'est l'exemple criard de la Cour d'appel de Ouagadougou et du Palais de justice de Bobo-Dioulasso qui, depuis l'insurrection, sont ballottés entre des bâtiments en location ;
- le retard en matière d'informatisation de la Justice. Il y a un réel besoin de modernisation du fonctionnement de l'institution judiciaire qui passe notamment par le traitement des dossiers au moyen d'un processus informatisé ;
- de manière générale, notre système judiciaire, hérité de la France, n'a pas toujours répondu aux attentes des populations. Il constitue un modèle éloigné de nos valeurs culturelles et sociétales.

Pour corriger l'ensemble des insuffisances relevées, nous engagerons notre justice dans les voies du renouveau à travers les actions suivantes :

- **Une réorganisation de notre système judiciaire pour le rebâtir sur le triptyque indépendance-responsabilité-effectivité** : nous entamerons des réflexions sur l'organisation et le fonctionnement de notre système judiciaire. Nous fixerons avec l'ensemble des acteurs des objectifs sur la photographie des procédures. L'outil de travail qu'est la règle de procédure, de fonctionnement et d'organisation sera simplifié et adapté aux besoins de notre société. Dans ce cadre, nous réaliserons le portrait-robot de l'acteur de justice (juges, acteurs essentiels de la justice et auxiliaires de justice). Nous lèverons les obstacles ou entraves textuels et matériels à ce nouveau visage que nous voulons donner à notre système judiciaire. Mon premier quinquennat sera mis à profit pour poser les premiers jalons du renouveau de notre système judiciaire ;
- **Une meilleure formation et un meilleur équipement des magistrats** : la formation de nos magistrats doit s'élargir à de nouveaux domaines dans lesquels les infractions sont commises : les questions de terrorisme et de cybercriminalité par exemple. Nous allons doter la justice de personnels en quantité et en qualité suffisants. Nous mettrons à la disposition de la justice tous les moyens de travail adéquats : équipements informatiques modernes complets, mise en ligne des décisions de justice ; amélioration des conditions de détention etc. En matière d'équipements informatiques, nous doterons chaque juridiction et chaque Maison

d'arrêt et de Correction d'un parc informatique conséquent avec une connexion Internet de haute qualité, tout en veillant à ce que les installations soient régulièrement entretenues par des techniciens qualifiés et disponibles ;

- **Une réhabilitation/extension des infrastructures** : cette action permettra de faire face à la pénurie de locaux et leur inadaptation. Un plan général de réhabilitation/extension des infrastructures judiciaires sera proposé ;
- **Une justice de proximité** : Dans notre volonté de rapprocher la justice du justiciable, nous allons, d'ici à 2025, doter toutes les provinces de juridictions (Tribunaux de Grande Instance). En effet, sur les quarante-cinq (45) provinces du pays, seules vingt-quatre (24) ont été dotées de TGI et bientôt trois (03) autres verront le jour d'ici la fin de l'année 2020 (Ouaga 2, Pô et Boulsa); ***il restera donc dix-huit (18) TGI que nous réaliserons avant la fin de notre mandat.*** En ce qui concerne ***les communes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, elles seront dotées chacune d'un TGI supplémentaire*** ;
- **Une justice de conciliation à la base opérationnelle et renforcée** : notre système de justice, fortement inspiré de l'approche occidentale, a du mal à se saisir de tous les types de conflits qui surviennent dans les villages. Aujourd'hui, ces conflits sont surtout liés au foncier et aux rapports entre agriculteurs et éleveurs. Pour remédier à cela, nous allons rendre opérationnelles et renforcer les instances chargées de la prévention et la gestion des conflits prévues par les textes sur le foncier : les commissions foncières villageoises (CFV), les commissions de conciliation foncière villageoises (CCFV), l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGEC) et le Conseil national de sécurisation foncière en milieu rural (CONA/SFR) ;
- **La création de la Cour de Répression de la Délinquance Economique et Financière (CRDEF)** : elle sera une juridiction spéciale, qui intégrera les attributions des pôles économiques actuellement en vigueur auprès des TGI, qui instruira en permanence tous les rapports issus des corps d'inspection et de contrôle ;
- **La justice doit être aussi accessible sur le plan psychologique.** A cet effet, des actions prioritaires seront menées dans trois directions :
 - ✓ d'abord sur le plan du langage judiciaire qui est souvent ésotérique et pas à la portée de la majorité des justiciables, accroît la méfiance. **Ainsi, nous encouragerons la simplification du langage judiciaire en vue de favoriser la compréhension des décisions de justice** par les premiers destinataires que sont les justiciables ;
 - ✓ ensuite, nous veillerons à ce **que le bénéfice de l'assistance judiciaire pour les personnes défavorisées, les mineurs et les femmes soit une réalité** par la simplification des règles de fonctionnement du fonds d'assistance judiciaire et par l'accroissement de ses ressources ;
 - ✓ enfin **nous accroîtrons les effectifs des auxiliaires et des acteurs libéraux de la justice.** Nous veillerons à un accompagnement adéquat du Centre de

Formation Professionnelle des Avocats du Burkina Faso (CFPA-BF) afin de poursuivre le recrutement de nouveaux avocats et leur établissement par des mesures incitatives au siège des différentes Cours d'Appel, voire des tribunaux de grande instance sur toute l'étendue du territoire national. Aussi, de nouvelles charges d'huissiers seront créées au siège de chaque tribunal de grande instance en vue de faciliter l'accès à la justice par les justiciables ;

- **La création d'un corps de police judiciaire** : les personnels de police judiciaire relèveront désormais de ce corps et seront placés sous l'autorité du Procureur du Faso de leur ressort pour plus d'efficacité dans les enquêtes. Ils seront dotés de moyens matériels et scientifiques adéquats pour leur permettre d'accomplir leurs missions de manière satisfaisante ;
- **L'humanisation des prisons** : les prisons sont des lieux de détention, de correction et surtout de réinsertion. Nous veillerons à ce que les personnes privées de liberté soient détenues dans des endroits compatibles avec la dignité humaine. Ainsi, les établissements pénitentiaires seront réhabilités et de nouveaux locaux construits pour respecter les standards internationaux et mettre fin à la surpopulation carcérale.

Munis de cette nouvelle justice, notre action contre l'impunité sera sans faille. A côté des crimes économiques, notre histoire politique a été émaillée de nombreux crimes de sang dont les victimes crient toujours justice. Les journées nationales de Pardon n'ont malheureusement pas réussi à guérir les plaies. Résultat : notre pays connaît encore de nombreux comptes non soldés. **Nous avons l'intention de solder tous ces comptes en vue du Nouveau Départ pour un Burkina Nouveau.**

Par ces actions, nous entendons ramener nos concitoyens, à retrouver les chemins du civisme. En seulement moins de deux décennies d'apprentissage démocratique, les Burkinabè semblent s'essouffler dans leur quête de plus de justice, d'exercice effectif de leur citoyenneté. Ils croient de plus en plus en la rue comme moyen le plus sûr de se faire entendre. Ils se comportent ainsi en réaction à l'impunité qui protège les puissants.

Cette nouvelle justice sera l'alliée dans la lutte sans merci contre la corruption et l'impunité.

2.6. Une lutte sans merci contre la corruption et l'impunité

De la Haute-Volta des années 60 au Burkina Faso de nos jours, notre pays a fait l'expérience de tous les types de régimes y compris la Transition particulière que le pays a expérimentée en 2014-2015 et que la Constitution, elle-même, n'avait pas prévue.

Ce qui revient à dire que notre peuple a une très riche expérience politique. On peut, de ce fait, affirmer, sans risque de se méprendre, que le Burkinabè est un citoyen aguerri et averti à même de surmonter n'importe quel séisme politique.

En plus des crimes de sang et autres crimes (séquestration, tortures, carrières brisées, etc.) connus sous la 4^{ème} République, le pays des hommes intègres est en passe de devenir le pays des hommes corrompus et de voleurs aux cols blancs. Quand la Haute Volta a été rebaptisée en 1984, Burkina Faso, « Pays des hommes intègres », on espérait, notamment après les Tribunaux populaires de la révolution (TPR), que la corruption, l'impunité et les détournements, le favoritisme, le clientélisme politique, et la gabegie étaient à jamais révolus.

Malheureusement, le peuple constate aujourd'hui avec amertume que ses dirigeants, depuis lors, ont petit à petit mis en place, et de façon subtile, un système de gouvernance économique basé sur la corruption, le blanchiment d'argent, le détournement des biens publics, la concussion et la promotion de l'impunité. Cette situation s'est encore exacerbée avec l'avènement du régime MPP sous lequel on assiste à un pillage systématique des richesses du pays. Aujourd'hui, la corruption, la gabegie, l'impunité et les détournements de fonds publics se sont révélés comme les sports favoris au plus haut sommet de l'Etat en témoignent les différents scandales (charbon fin, affaire des 77 véhicules de la mairie de Ouagadougou, affaire des audiences monnayées à la Présidence du Faso, etc.). De fait, quasiment tous les secteurs d'activités sont touchés par ce fléau.

Dans ses rapports depuis 2016 sur l'indice de perception de la corruption dans 180 pays, l'Organisation non gouvernementale Transparency International indique que **le Burkina Faso est passé de la 72^e place en 2016 à la 85^e place en 2019. Le pays régresse ainsi dans le classement de cette ONG de lutte contre la corruption depuis l'arrivée du régime MPP au pouvoir en 2016.** Cette tendance est confirmée tant par le Réseau national de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC) que par l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de Lutte contre la corruption (ASCE-LC) qui, dans leurs rapports annuels respectifs, ne cessent de dénoncer cette situation.

Ainsi, depuis quelques années, on note une perte de confiance entre les populations et les institutions de la IV^e République. Les citoyens savaient ces institutions fragiles mais espéraient qu'au fil du temps et surtout après l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014, elles se renforceraient et contribueraient progressivement à l'ancrage d'une véritable démocratie, gage d'une bonne gouvernance économique. Plus le temps passe, plus l'espoir d'un processus démocratique réel fait place au constat douloureux de l'instauration d'une ploutocratie institutionnelle, où les dignitaires « mangent » pendant que les citoyens, s'enlisant dans leur grande majorité dans la misère noire, continuent « de regarder ». Malgré les incessantes interpellations, les multiples dénonciations tant par l'ASCE-LC, le REN-LAC, les syndicats, les organisations de la société civile, que par la presse et par certains partenaires au développement, les gouvernants sont restés sourds, préférant souvent verser dans la diversion et le dilatoire. En moins de cinq ans d'exercice du pouvoir du régime sortant, le constat est que les Burkinabè sont essouffés dans leur quête de plus de justice sociale, d'équité dans l'accès aux services sociaux de base et l'exercice effectif de leur citoyenneté. Ils sont de plus en plus convaincus de la nécessité de mettre fin à cette gabegie éhontée et sans limite.

En vue de lutter contre la corruption galopante et les pratiques de mauvaise gestion financière et économique qui ont cours dans notre pays, nous nous engageons à mettre en œuvre les actions suivantes :

- En plus de la création de la Cour de Répression de la Délinquance Economique et Financière dont nous avons fait mention dans la partie consacrée au système judiciaire, **nous lèverons toutes les entraves, longtemps entretenues par le régime sortant, au bon fonctionnement de l'ASCE-LC en prenant notamment l'ensemble des textes d'application nécessaires à la pleine opérationnalisation de la loi organique n°082-2015/CNT du 24 novembre 2015** portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption ;
- Nous adapterons les textes régissant les différents corps de contrôles du pays aux normes conformément aux directives de l'UEMOA et à la loi relative aux lois de finances ;
- Nous procéderons à l'actualisation et à la mise en cohérence des textes juridiques et réglementaires de lutte contre la corruption et les infractions assimilées et de leur dispositif institutionnel ;
- Nous élaborerons un **programme d'élimination de la corruption** avec la participation active des organes de contrôle interne comme l'ASCE-LC et des organisations de la Société civile comme le REN-LAC ;
- Nous prendrons des mesures d'information et de sensibilisation pour une lutte efficace contre la corruption. Il s'agira ici, de **renforcer les capacités des acteurs sur les différentes dimensions de la lutte contre la corruption y compris le dispositif juridique et institutionnel**. En outre, nous allons promouvoir les comportements citoyens de tous les Burkinabè en insistant notamment sur des valeurs citoyennes telles la méritocratie et le civisme ;
- **Nous renforcerons l'éducation civique et morale dans tous les ordres d'enseignement** dans le but de contribuer à l'éducation des enfants aux valeurs de l'intégrité et la sensibilisation des usagers des différents services sur les procédures et les délais d'obtention des documents ;
- **Nous créerons un fonds d'appui destinés aux structures de lutte contre la corruption et de promotion de la bonne gouvernance** reconnues d'utilité publique en vue de renforcer leurs capacités techniques et opérationnelles ;
- Pour les crimes de sang, nous avons l'intention de solder tous les comptes. Pour ce faire, nous référons **un recensement complet et détaillé de tous les crimes de sang** survenus dans notre pays depuis les indépendances et restés non jugés ou dont le jugement n'a été effectué selon les règles de l'art ;
- **Les nouveaux délits ou crimes économiques seront sévèrement sanctionnés** : après l'apurement des dossiers de délits ou de crimes économiques, les nouveaux auteurs de mauvaise gestion seront punis au double plan administratif et judiciaire. Il ne doit plus exister de protection ou de couverture au profit de quiconque ;

- **Une police économique et financière sera créée** : composée de gendarmes, de policiers et de fonctionnaires de l'administration financière, elle aura pour mission de démasquer toutes les pratiques économiques et financières irrégulières. Ses tâches consisteront à mener des enquêtes en toute discrétion. Les membres de la police économique et financière seront des officiers de police judiciaire et pourront, à ce titre, saisir directement le juge ;
- **Nous renforcerons l'indépendance économique de l'Autorité de régulation de la commande publique** ; ce qui permettra de rendre régulières les missions d'enquêtes et d'audits indépendants des marchés publics ;
- Nous veillerons à l'application effective et rigoureuse des textes régissant les marchés publics. Dans ce sens, **les audits qui seront faits seront rendus publics**. Nous veillerons également à ce que les rapports d'audits ne soient plus destinés aux tiroirs. Les conséquences seront tirées et suivies d'effets. Couplé à ces audits, un dispositif de contrôle interne robuste et adapté au contexte nouveau de gestion axée sur les résultats dans les ministères et institutions publiques sera mis en place. Une évaluation régulière de l'état des lieux des dispositifs de contrôle interne de ces structures et programmes budgétaires sera faite ;
- Nous nous assurerons que les marchés publics sont bien exécutés : en vue de garantir la bonne exécution des marchés publics de travaux et de constructions, **la responsabilité des architectes et des cabinets de suivi-contrôle et des entreprises sera renforcée**. En cas de mauvaise exécution, leur responsabilité pénale, civile et financière pourra être engagée. Les contrôles inopinés de la réception effective des marchés de travaux, de fournitures et d'équipements seront également réalisés ;
- **Un forum des acteurs des marchés publics et des délégations de service public** sera organisé pour déceler le potentiel d'amélioration de toute la législation en la matière. Les propositions feront l'objet d'un examen sérieux et des textes de loi (Lois, décrets, arrêtés, etc.) seront pris en fonction des recommandations. En particulier, une attention toute particulière sera accordée à la dématérialisation des marchés publics, pour assurer plus de transparence et donc d'équité, aux attributions. Ce forum sera répété tous les deux ans ;
- **L'application de la loi portant sur le délit d'apparence sera rigoureuse** : il ne s'agit pas de lutter contre les riches mais il revient aux riches de justifier leurs fortunes lorsque des soupçons existent. La police économique et financière devra aider à découvrir les suspects du délit d'apparence. Le Parquet sera instruit à veiller scrupuleusement à la mise en œuvre de cette loi ;
- **Une véritable politique de répartition des revenus sera mise en place** : la lutte contre l'impunité et la corruption consiste également à veiller à une répartition équitable des richesses créées à travers des mécanismes appropriés de redistribution. Un clan minoritaire ne va plus s'accaparer de la plus grande partie de la richesse de notre pays. Notre politique économique qui est social-libérale et solidaire nous l'interdit. Le paysan ne va plus brader sa production tout juste après

sa récolte ; le travailleur aura droit à un salaire décent ; les couches vulnérables seront soutenues.

Le combat contre la corruption se mènera avec la construction d'une nouvelle administration de neutralité, d'efficacité et de probité.

2.7. Une administration moderne, de neutralité, d'efficacité et de probité au service du développement national

Le Nouveau Départ que nous allons amorcer va reposer sur une nouvelle administration, caractérisée par les principes de neutralité, de loyauté et de probité des agents publics et en quête permanente d'efficacité et d'efficience dans la gestion de la chose publique.

Il ne fait aucun doute que les belles années voltaïques et de la Révolution qui ont connu des administrations engagées dans le service public et largement ancrées dans la probité et l'intégrité ont été profondément érodées par la corruption, la gabegie, le népotisme des dernières décennies. Comparé à certains pays, le Burkina Faso a mal à sa bureaucratie et son modèle administratif qui est à réformer de fond en comble.

Le modèle administratif hérité de la colonisation est très procédurier engendrant lourdeur et lenteur incompatibles avec le pragmatisme nécessité par les exigences d'une administration de résultats. Notre administration est fortement politisée. En effet, cette politisation de l'administration, exacerbée notamment sous les régimes précédents, est manifestement visible aujourd'hui à travers la création de cellules des partis politiques au sein des services publics en violation des dispositions de l'article 44 du statut général de la Fonction publique. Comme autre manifestation de cette politisation à outrance de notre administration, on peut évoquer l'existence de modes de recrutements favorisant les militants et sympathisants du parti au pouvoir et de leurs alliés. Nous renforcerons le dispositif de sanction de la violation de l'article 44 de la loi portant statut général de la fonction publique.

Notre nouvelle administration doit redevenir impartiale, cultiver l'excellence, se remettre au service de tous et ne plus être l'objet de manipulations par le parti politique qui a les rênes du pouvoir. Il nous faut donc la dépolitiser et la professionnaliser davantage. Notre objectif est de construire avec l'ensemble des acteurs, fonctionnaires, agents publics parlementaires, des collectivités territoriales, des Etablissements Publics de l'Etat et syndicats, une administration moderne, efficace assortie de la souplesse nécessaire pour être au service de la nation entière. La nouvelle loi portant régime juridique des partis et formations politiques que nous ferons élaborer, interdira **formellement la création de cellules politiques dans les services publics, la participation à une campagne électorale tout en étant en service, l'utilisation des moyens de l'Etat à des fins de campagne.**

Nous mettrons l'accent sur une **meilleure formation continue** des agents de l'Etat, qui doivent être dotés des compétences requises, intégrer parfaitement leurs devoirs de serviteurs de l'Etat, et être en phase avec les évolutions du savoir.

Nous allons aussi combattre les lourdeurs et lenteurs qui caractérisent notre administration. Pour ce faire, un **Office National des Performances Administratives (ONPA)** rattaché à la Primature, sera créé, dont la mission principale sera de réformer notre modèle administratif, d'évaluer périodiquement ses performances et d'accompagner la modernisation de l'administration. Il aura pour rôle de détecter les lourdeurs et lenteurs administratives au sein de l'administration. Il établira à l'avance des délais standards de délivrances des actes administratifs, les communiquera au grand public, et recevra les plaintes des citoyens quand ce délai n'est pas respecté par le service traitant.

Outre le phénomène de politisation, notre administration souffre des maux comme la fraude et la corruption lesquelles gangrènent son fonctionnement. **De nombreux agents étalent un train de vie difficilement explicable au regard de leurs revenus.** Contre eux, les dispositions de la loi contre la corruption et celle relative au délit d'apparence seront rigoureusement appliquées.

La gestion des carrières des agents sera renforcée en utilisant plus efficacement les opportunités offertes par les TIC. Les textes régissant le statut des fonctionnaires et l'emploi public sont sujets à polémiques. Les dossiers d'avancement traînent pour leur traitement. Des fonctionnaires fantômes continuent de percevoir indûment un salaire. **Nous mettrons fin à tout cela en rendant systématique le traitement diligent des dossiers d'avancement à travers d'une part, la simplification et la modernisation des procédures et, d'autre part, la dynamisation des inspections techniques, des conseils de discipline et la mise à la disposition des usagers d'un numéro vert pour les dénonciations des dysfonctionnements.**

Enfin, **l'administration sera la garante de la justice sociale.** Elle procédera au traitement républicain, juste, équitable, « non-politicien » et digne pour toutes les populations et toutes les régions du Burkina Faso dans la mise en œuvre des plans de développement. L'égalité des chances pour tous les Burkinabè sera promue, sans aucune distinction, dans l'accès au travail, aux autres opportunités économiques, aux marchés publics, à la fonction publique, aux bourses d'études nationales et internationales, à la justice, etc.

En résumé, le passage d'une administration de gestion politisée à une administration de développement requerra de notre part :

- L'amélioration de la gestion courante par une réorganisation du système de répartition des compétences ;
- L'application effective de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences grâce, d'une part à une meilleure répartition du personnel sur le territoire national et, d'autre part à la dépolitisation de notre administration ;
- Le renforcement de la prise en charge des agents publics affectés dans des zones difficiles en dehors des périmètres des anciennes dix (10) villes moyennes du pays par l'octroi d'indemnités compensatrices ;
- La restauration du principe d'égalité devant l'administration publique ;

- **La moralisation de la vie publique** à travers l'application effective des codes d'éthique en mettant l'accent sur la sensibilisation, la vulgarisation et l'appropriation et la sanction et par **l'adoption d'une loi y relative** ;
- La dotation de l'administration d'agents techniquement compétents et consciencieusement doués ;
- Le rehaussement de la qualité du service public administratif (qualité de l'accueil et réduction des délais administratifs) ;
- La réhabilitation de l'éthique et la valeur du travail et de la conscience professionnelle ;
- L'organisation périodique de contrôles inopinés de la présence et de l'assiduité des agents à leurs postes de travail en attendant la mise en place d'un système de contrôle biométrique ;
- La promotion de l'appel à candidature pour certains postes dans l'administration ;
- La mise en œuvre de la démarche qualité dans l'administration ;
- **La généralisation des comités anti-corruption à l'ensemble des ministères et institutions** ;
- La définition préalable des postes de travail de l'administration avant tout recrutement dans la fonction publique. L'accès aux emplois publics sera équitable et, seule la compétence fera la différence. La fonction publique ne sera plus une sinécure ;
- **L'institution progressive du teambuilding** afin de motiver, de renforcer la cohésion au sein des services et de rechercher la performance et l'efficacité au travail ;
- **La réduction du train de vie de l'Etat.** Les frais de carburant et de téléphone, l'achat de véhicules, les missions à l'étranger, les activités improductives, les frais de transport et les frais de représentation de seront rationalisés.

Comme l'administration, notre processus de décentralisation a besoin d'un nouveau souffle.

2.8. Une nouvelle vision de la décentralisation pour accélérer le développement local

Après avoir connu une longue période de gestion centralisée, le Burkina Faso s'essaye depuis quelques années à promouvoir la décentralisation. En la matière, notre pays a fait quelques progrès sous les deux cycles³ ayant marqué la mise en œuvre de la décentralisation, mais il lui reste encore un grand chemin à parcourir. En

³ **Le cycle I de 1993 à 2003** avec comme faits majeurs la création de la Commission nationale de la décentralisation (CND), l'adoption de textes législatifs majeurs sur la décentralisation³ et la mise en place de 33 communes dites de plein exercice puis des 49 communes urbaines. **Le cycle II de 2004 à 2015** marqué par l'adoption du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui a consacré la communalisation intégrale, les lois³ relatives aux ressources humaines et aux ressources financières des collectivités territoriales et le Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD). Ce cycle a également connu l'organisation des élections locales d'avril 2006 et de décembre 2012, la création de la Conférence nationale de la décentralisation (CONAD) et de son Secrétariat Permanent.

rappel, l'état des lieux de la décentralisation, réalisé en 2015, a relevé les limites du processus engagé, en raison d'une somme de facteurs plus ou moins interconnectés ; limites relatives à : (i) la qualité de la gouvernance locale ; (ii) la capacité d'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique locale ; (iii) les ressources financières des collectivités territoriales et (iv) la place du développement économique local dans les documents stratégiques et prospectifs.

Aussi, le pays s'est-il engagé dans un cycle III de décentralisation pour mieux construire le développement du pays avec des collectivités territoriales capables de produire des services publics locaux accessibles et de qualité et d'impulser le développement économique local. Ce cycle III de la décentralisation s'appuie sur de nouveaux référentiels prospectifs et stratégiques, notamment un document de vision prospective de la décentralisation à l'horizon 2040, un document de politique nationale, une stratégie décennale 2017-2026 et un premier plan d'actions quinquennal 2017-2021 de mise en œuvre.

Cependant, dans la pratique de nombreux problèmes continuent de jaloner la mise en œuvre de la décentralisation sous la conduite du régime en place. Il s'agit principalement de : (i) l'absence d'impulsion donnée à la décentralisation due à un manque de volonté politique pour faire de la décentralisation un véritable outil de promotion de la démocratie et de développement local, (ii) l'insuffisance de ressources humaines qualifiées et de ressources financières au profit des collectivités territoriales et (iii) la persistance des problèmes de leadership dans la gouvernance locale exacerbée par des conflits d'autorités entre les autorités déconcentrées et celles décentralisées et (iv) la faible compréhension même du processus de décentralisation.

Pour ma part, en lieu et place de la déconcentration politico administrative qui est servie actuellement, nous voulons faire de la décentralisation l'axe fondamental de la démocratie à la base et du développement local. Nos collectivités territoriales doivent donc devenir de véritables laboratoires de démocratie et donner l'espace aux citoyens pour participer à la vie de leur localité. **Notre vision de la décentralisation, au-delà de la promotion de la démocratie à la base et de la gouvernance, repose sur la prise en compte de nos cultures et de nos valeurs afin de donner un visage africain à notre décentralisation.** Le partage du pouvoir de l'Etat central vers les entités décentralisées ne suffit pas à instaurer la décentralisation, dans la mesure où le transfert des ressources n'est pas en phase avec celui des compétences. Il faut l'émergence de pouvoirs locaux dirigés par des hommes et des femmes conscients de leur rôle de catalyseurs de développement, compétents et ouverts au changement. La décentralisation doit également se comprendre comme l'élargissement des libertés individuelles et collectives.

En ce qui concerne la dimension politico-administrative de la décentralisation dans l'optique de faire de nos collectivités territoriales de véritables espaces de démocratie locale, nous ferons les réformes suivantes :

- **L'élaboration du statut de l'élu local** sera d'une priorité absolue pour 2021 dès l'accession de l'UPC au pouvoir. On ne saurait faire de la décentralisation l'axe fondamental pour la promotion de la démocratie à la base et du développement local en faisant fi du statut de l'élu local. Nous allons soumettre les élus à un **code de déontologie strict**, qui leur fera obligation entre autres, de déclarer leur patrimoine en début et en fin de mandat ;
- **L'élection des Maires et des Présidents de conseils régionaux au suffrage universel direct** ;
- La généralisation de la pratique **du budget participatif dans toutes les communes et régions du pays et de l'obligation de la reddition des comptes** ;
- L'institution d'une compétition pour promouvoir la pratique de la bonne gouvernance au sein des collectivités territoriales ;
- Pour soutenir de manière durable la mise en œuvre de la décentralisation, nous allons engager la relecture de la politique nationale de coopération décentralisée pour un meilleur suivi des actions des intervenants dans les collectivités territoriales de concert avec les PTF, les ONG, les OSC et les syndicats ;
- **Rendre effectifs les transferts de compétences et des ressources à travers la relecture du code des collectivités territoriales** : si le transfert de compétences a été réglé juridiquement, sa concrétisation, notamment celui du transfert des ressources financières, tarde à se réaliser. Les collectivités territoriales ont des compétences propres, des compétences qu'elles exercent conjointement avec l'autorité centrale et des compétences qui leur sont transférées par elle. Il convient de clarifier le mode de transferts et les délais impartis (cinq ans maximum). Les compétences conjointes et les compétences transférées seront réparties conformément au principe de subsidiarité ; Les transferts des compétences devront être concomitants avec les transferts des ressources ;
- **Par ailleurs, nous allons** définir un effectif minimum de ressources humaines qualifiées pour les communes et procéder à sa mise à disposition de manière progressive pour l'exercice effectif des compétences transférées ;
- **Je mettrai en place dans les 13 régions, des agences développement des collectivités territoriales (ADCT)** : Ces agences sont un dispositif qui comprend des pools de compétences pour renforcer les capacités techniques des collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux de développement (PLD) d'une part et la facilitation de l'accès des collectivités territoriales aux subventions, prêts, financements innovants, partenariat public privé (PPP) et aux contributions des partenaires techniques et financiers, d'autre part ;
- Je ferai en sorte que la **déconcentration puisse appuyer la décentralisation** : les autorités déconcentrées, nommées par le pouvoir central, ne doivent pas être des concurrents des élus locaux. A contrario, les autorités déconcentrées doivent jouer un rôle d'accompagnement et d'appui à la décentralisation ;

- Les régions auront à leurs têtes des **Gouverneurs élus par les conseillers régionaux, eux-mêmes, élus au suffrage universel direct**. Le Gouverneur élu présidera le Conseil régional. Dans la situation actuelle, la présence d'un gouverneur nommé par le pouvoir à côté d'un Président de Conseil régional élu constitue une entrave à la libre administration des collectivités territoriales ;
- Je rendrai effective **la création des communautés de communes** tel qu'encouragé par l'article 130 du code des collectivités territoriales afin de mieux gérer les dossiers et les investissements qu'une seule commune ne peut faire. Par exemple, la construction des routes et autres infrastructures intercommunales relève des textes et des actions d'intercommunalité ;
- Je ferai l'audit **sur l'occupation des espaces verts**, des réserves administratives et foncières en milieu urbain et les conditions d'acquisitions foncières en milieu rural. Nous veillerons à ce que chaque commune établisse la liste des titres fonciers établis au nom de l'Etat et n'ayant pas fait l'objet de concession au profit d'une personne privée ; la liste des terrains ayant fait l'objet d'arrêté d'affectation au profit des services publics ; la liste des terrains ayant fait l'objet d'un arrêté de mise à disposition ; Nous allons procéder à l'immatriculation des terres en général et du domaine foncier de l'Etat et des collectivités territoriales en particulier ;
- Je vais promouvoir **l'organisation de salons, séminaires ou festivals dans les régions autres que le Centre**, afin de créer des occasions de stimulation économique ;
- **Je vais informatiser l'Etat civil dans toutes les communes du pays ;**
- **Je vais dépolitiser l'Office national d'identification (ONI) et accélérer la déconcentration des services de l'ONI dans toutes les provinces du pays dans l'optique de délivrer les Cartes nationales d'identité Burkinabè (CNIB) en 24 heures.**

La dimension économique est abordée dans le cadre de notre modèle de développement socio-économique. Cependant, il y a lieu de relever que pour l'UPC, un accent particulier sera mis sur le développement de l'économie locale. En effet, l'UPC prendra un engagement **fort pour assurer le développement de l'économie locale en vue de garantir l'autonomie aux collectivités territoriales.** Parmi ces engagements, il faut noter la réforme de la fiscalité locale orientée sur l'économie locale et la répartition de certains impôts qui touchent les revenus issus du budget local en faveur des collectivités territoriales, reformer la loi sur la commande publique pour tenir compte des spécificités des collectivités territoriales, la promotion de pôles économiques locaux autour des potentialités propres à chaque localité et enfin la création d'une Banque Nationale de Développement des Collectivités Territoriales (BNDCT) pour être en phase avec le CGCT qui prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales, soit directement, ou à travers l'ADCT, de contracter des prêts.

Toutes ces réformes envisagées ne peuvent prospérer sans un dialogue national permanent.

2.9. Un dialogue national permanent

En tant que citoyens d'une même nation, nous devons nous parler, dialoguer autour des questions qui nous concernent tous. Pour cela, il sera institué une **Conférence Générale de la Nation (CGN)** qui se tiendra tous les deux ans, et qui sera l'instant et le lieu d'un grand débat national sur la vie de notre pays.

A côté de ce dialogue national, nous renforcerons les cadres sectoriels de dialogue, notamment ceux ayant trait aux questions économiques et socio-culturelles.

Dans cet esprit, le **Conseil Economique et Social (CES)** sera réformé, pour être le lieu d'une véritable interaction tripartite (Etat, Secteur privé et Syndicats) et mieux contribuer à l'éclosion d'un environnement socioéconomique propice à la bonne marche de notre effort de développement. **Sous la responsabilité du CES, les rencontres Etat/ Secteur privé seront formalisées dans un nouveau cadre annuel, la Conférence Economique Nationale (CEN).** En plus d'être un espace d'écoute des doléances des opérateurs économiques comme c'est aujourd'hui le cas, cette Conférence Economique Nationale sera le lieu de discussion autour des questions rentrant dans le cadre de la transformation structurelle de notre économie. De manière plus précise, la Conférence Economique Nationale sera le lieu d'échanges autour de la Stratégie de transformation structurelle de notre économie, laquelle ne peut réussir sans une totale implication des acteurs du monde économique.

Dans le même esprit, **les rencontres Etat/Syndicats se feront désormais dans le cadre annuel d'une Conférence Nationale du Travail (CNT)**, qui débattrra de toutes les questions touchant aux relations de travail dans notre pays.

Nous sommes des progressistes, et nous voulons que la société évolue positivement sous l'action permanente des forces de progrès, et apporte toujours un plus au plus grand nombre. Même s'il arrive que ce progrès survienne par une rupture violente, comme ce fut le cas avec l'insurrection victorieuse des 30 et 31 octobre 2014, il nous apparaît que ce progrès est plus solide et durable lorsque dans le cours normal des choses, il survient par touches successives mais fermes, en se fondant sur un consensus minimal ; de ce fait, nous sommes aussi des réformistes. Pour nous, les réformes ouvrent la voie du progrès et elles gagnent à être mises en œuvre dans un esprit de dialogue entre parties prenantes, loin des méthodes autoritaires qui détruisent l'adhésion sincère des citoyens. D'où l'impérieuse nécessité pour nous de promouvoir le dialogue à tous les niveaux et en permanence.

Nous allons promouvoir le dialogue, parce que nous savons que les solutions pour sortir notre pays de sa situation chaotique doivent provenir de tous les Burkinabè. Nous sommes donc condamnés à rassembler. Nous n'avons pas à forcer notre caractère pour faire cela, parce que notre philosophie politique nous enseigne l'ouverture d'esprit, la tolérance, l'acceptation des différences et le rejet de toute forme de sectarisme. Notre parti a amplement démontré et étalé ce trait de caractère, lorsque nous avons en charge la gestion du Chef de File de l'Opposition Politique, toute chose que les Burkinabè ne manquent pas une occasion de saluer et de louer.

Si demain les Burkinabè nous confient leur destin, ils verront à l'œuvre un esprit de large rassemblement qui se démarquera des appartenances partisans, pour capter ce qu'il y a de meilleur dans la société burkinabè. Toutes les bonnes volontés et toutes les intelligences, qui sont patriotes seront les bienvenues, sur l'énorme chantier de notre développement et le premier critère d'association, c'est ce qu'on peut apporter à l'édifice commun. *C'est ce qui fera le succès de notre modèle de développement.*

2.10. Désamorcer la bombe foncière afin d'assurer la paix, la cohésion sociale et le développement économique et social

En Afrique, particulièrement au Burkina Faso, la terre fut le ciment qui fédérait les liens séculaires entre membres d'une même lignée dans nos communautés villageoises particulièrement. De fait, traditionnellement l'accès à la terre restait ouvert à tous et à chacun/chacune dans le respect du protocole cultuel requis ; lequel protocole était/est défini selon les spécificités de chaque localité.

Au fil des années et de l'évolution des systèmes de production agricole, la terre, qui avait été facteur d'accueil et d'ouverture à l'autre, se retrouve progressivement être **source de conflits violents. La compétition pour l'accès et le contrôle des terres rurales est devenue progressivement violente.**

Cette terre, source d'offre de biens nourriciers et initialement non-appropriable comme bien privatif, **est entrée dans les matières faisant l'objet de transaction financière.** La terre rurale se vend aujourd'hui comme tout autre bien immeuble. La terre rurale est devenue un bien avec une valeur vénale variable ; elle a alors perdu presque totalement sa valeur de bien sacré collectif non individualisable.

Cette monétarisation des transactions foncières dans un contexte également d'introduction de culture de rente dans les systèmes de production a fini par faire de la terre rurale un **enjeu de compétitions entre les populations locales.** A cela s'ajoute également l'extension horizontale des villes entraînant un engloutissement de plusieurs villages et leurs terres dans les villes. Les terres périurbaines constituent alors le domaine par excellence de la prédation du foncier rural par les agences immobilières. Et finalement, les derniers glas sonnent sur ces terres rurales non-extensibles du fait de l'octroi de permis de prospection et d'exploitation minière industrielles et semi-industrielles de manière non rationnelle.

Cette conjugaison de facteurs place, de nos jours, **les terres rurales au centre de graves sources de tensions et de divisions entre les membres tant d'un même lignage qu'entre les différents lignages. Les conflits fonciers intra-lignages et inter-lignages s'exportent pour atteindre des dimensions inter-villages. Ils prennent également des connotations ethniques avec des risques d'exclusion et de repli identitaire ; toute chose qui menace le vivre-ensemble et sape progressivement la construction d'un Etat-Nation.** Les tensions autour de l'accès et du contrôle des terres rurales débouchent, de plus en plus sur des conflits violents et qui déchirent, à jamais les liens ancestraux et la cohésion sociale entre diverses

communautés qui avaient longtemps appris à vivre ensemble dans le respect des diversités culturelles, ethniques et religieuses.

La terre facteur de production contribuant à la création de richesse est devenue, par la faiblesse de sa gouvernance, une pomme de discorde majeure au Burkina Faso comme dans plusieurs autres pays d'Afrique de l'Ouest. L'insuffisance politique des régimes qui se sont succédé ces dernières années, aggravée par leur faible vision des enjeux autour de ces terres rurales et leur inclination à marchandisation tous azimuts de celles-ci a fini par faire des terres rurales un fonds de commerce et de spéculation par une minorité au détriment de l'intérêt général. Les exploitants familiaux possesseurs fonciers traditionnels ou bénéficiaires de droits d'usage traditionnels sont sacrifiés sur l'autel de la cupidité, de la mal gouvernance et du laisser-faire, ou plus exactement du laisser-piller ces ressources stratégiques trans-générationnelles.

Sans être exhaustifs, les facteurs suivants sont à l'origine de la bombe foncière qui menace notre vivre-ensemble :

- la mauvaise gestion des opérations de lotissements par les autorités municipales depuis le processus de décentralisation ;
- la méconnaissance des lois encadrant la gouvernance des terres rurales, urbaines et périurbaines que sont la loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural et la loi n°034-2012/AN du juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière ;
- le non-respect des schémas directeurs d'aménagement élaborés et des Plans communaux d'urbanisation et d'occupation des Sols (Schéma directeur d'aménagement urbain, SDAU et Plans d'occupation des sols, POS) : ces schémas référentiels définissent des zones consacrées à telle ou telle activité. Ils sont foulés au pied par l'Etat central, les collectivités territoriales en complicité avec le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- les manœuvres d'intimidation, et de contournement des autorités coutumières et aussi des familles locales pour les priver de leurs terres par des transactions foncières forcées ;
- l'inorganisation des actions des agences immobilières qui s'adonnent à un véritable pillage des terres périurbaines en complicité parfois avec les services compétents de l'Etat central et des collectivités territoriales ;
- la cupidité d'une élite urbaine qui s'adonne à la constitution de « domaines fonciers » sur des terres rurales au détriment des ménages ruraux.

En plus de ces difficultés, quelques initiatives qui auraient pu apporter des débuts de réponse à la crise foncière en gestation sont en souffrance dans les tiroirs des autorités. C'est le cas par exemple de la commission interministérielle d'achèvement des travaux de lotissement ou de restructuration en cours d'exécution créée en mai 2011 après la suspension des opérations de lotissement en octobre 2013. C'est le cas également du rapport de la commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée

nationale sur le foncier urbain de juillet 2016 dont les recommandations sont restées sans suite. Enfin, les résultats des travaux des commissions⁴ chargées de procéder à l'apurement du passif sur les lotissements se font toujours attendre.

Au regard de ce tableau peu reluisant et fort inquiétant, l'UPC s'engage à faire de la résolution des problèmes fonciers une priorité du quinquennat en abordant de façon spécifique les mécanismes d'une gouvernance vertueuse et donc, transparente des terres urbaines d'une part et celles rurales d'autre part. **La transformation des espaces ruraux dans le cadre de l'extension horizontale sera également dans cet agenda prioritaire.**

Les premières mesures j'entends mettre en œuvre pour désamorcer la bombe foncière sont :

- **L'apurement définitif du passif foncier** à travers la mise en œuvre diligente des recommandations des différentes commissions mises en place à cet effet ;
- **L'opérationnalisation immédiate des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire sur le foncier urbain ;**
- la conduite d'une étude sur la typologie des conflits fonciers en milieu rural et la mise en œuvre immédiate des recommandations issues de cette étude en vue de résoudre définitivement les problèmes du foncier ;
- **L'évaluation**, à travers une étude, de l'état d'application de l'ensemble des textes sur le foncier, la promotion immobilière et les difficultés y relatives, l'appréciation de leur cohérence et l'adoption, le cas échéant, de propositions de relecture de certaines de leurs dispositions ;
- La poursuite de la promotion et la vulgarisation des deux lois n°034-2009/AN du 16 juin 2009 et n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 auprès des différents acteurs à travers des **actions sérieuses et pérennes d'animation** comme le renforcement des capacités, la multiplication des émissions radiophoniques, l'implication des autorités coutumières et religieuses dans la diffusion des textes, l'organisation de théâtres fora, etc. ;
- **L'encadrement des activités de promotions immobilières** avec notamment des contrôles et audits réguliers des promoteurs immobiliers ;
- La mise en place d'une **politique clairvoyante de gestion des espaces urbains dans le respect de la nécessité des terres rurales ;**
- **La révision du code minier en cohérence avec la politique foncière en milieu rural** pour assurer une meilleure valorisation des ressources minières et celles des terres agricoles.

La concrétisation de cette série d'axes prioritaires nécessitera des actions fortes comme des **audits fonciers permettant d'actualiser l'état des lieux de la gouvernance du foncier urbain et du foncier rural de façon spécifique.** Ces actions nécessiteront également l'ouverture de dialogue citoyen impliquant les

⁴ Mises en place par le décret n°2017-0080/PRES/PM/MUH/MATDSI/MINEFID.

organisations paysannes et de la société civile disposant de compétence en matière d'analyse et/ou de recherche-action sur la gestion du foncier.

Il s'agit pour l'UPC en collaboration avec toutes forces vives, les partis politiques portés sur l'intérêt d'un pays paisible et les partenaires privés nationaux et internationaux de replacer la gouvernance des terres urbaines et rurales au centre d'une politique plus responsable.

La gouvernance de ces terres constitue un déterminant pour ramener la paix des cœurs des citoyens en milieu urbain, restaurer la confiance au sein et entre les communautés rurales pour un meilleur vivre ensemble et un développement économique et social harmonieux.

3. NOTRE MODELE DE DEVELOPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Dans le cadre d'une vision à portée stratégique, globale et intégrée pour un nouveau départ économique que nous dénommons « **FASO-TILGRE ou l'émergence du Faso** », le programme de développement, que nous proposons, a l'ambition et la détermination d'engager notre pays dans la transition accélérée vers une économie prospère, équilibrée et aux ressorts multiples. Nous comptons mettre en œuvre, dès l'entame de notre mandat, une stratégie de croissance basée sur une transformation structurelle de notre économie, inclusive de l'informel, portée par l'entrepreneuriat et l'innovation et visant l'émergence agricole et industrielle et l'accroissement exportations. Nous promouvons une économie verte et socialement inclusive. Sous l'effet conjugué de la gestion vertueuse des finances publiques, des efforts importants d'investissements publics dans les infrastructures résilientes et de soutien à la production, des stratégies sectorielles et des programmes sociaux, nous allons assurer une plus grande diversification économique et développer une meilleure résilience de notre économie face aux chocs exogènes, en particulier les aléas climatiques. A cet égard, nous commencerons par faire rentrer notre agriculture et notre industrie dans une nouvelle ère pour assurer la sécurité alimentaire à tout Burkinabè et transformer localement nos matières premières agricoles et minérales. **Nous ne voulons plus jouer le rôle de pourvoyeurs de matières premières dans la division internationale du travail.**

Pour ce faire, les références, base de notre modèle de développement, nous permettent de définir nos ambitions et nos objectifs de développement ainsi que nos instruments de mise en œuvre en vue de la transformation structurelle de notre économie.

3.1. Nos références

Aucun modèle de développement ne sort entièrement du néant. Le nôtre est influencé par plusieurs références. Certaines proviennent de notre philosophie nationale (Burkind'lim) qui nous enseigne de savoir compter d'abord sur nos propres forces et dépendre moins des ressources extérieures. D'autres sont inhérentes aux des consensus établis sur les plans national (Vision Prospective Burkina 2025) et

international et dont l'expression la plus consensuelle est celle du Développement Humain Durable, un aspect des Objectifs pour le Développement Durable (ODD) (2015-2030). Enfin, nous prenons en compte les insuffisances et les échecs du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) mis actuellement en œuvre dans notre pays sous le régime sortant.

Nos actions de développement sont guidées par les principes généraux suivants : (i) savoir compter sur ses propres forces, (ii) promouvoir le développement humain durable et (iii) dépasser les limites des référentiels actuels.

3.1.1. Savoir compter sur nos propres forces

Savoir compter sur ses propres forces relève de l'arbitrage des quatre composantes essentielles de l'espace budgétaire de l'Etat que sont : les ressources publiques propres (recettes fiscales et non fiscales) ; les ressources externes (dons, emprunts extérieurs) ; les ressources internes de financement (emprunts internes, seigneurage) et enfin l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique. Sur les quatre composantes, seule la composante « ressources externes » peut être à l'origine d'une relation de dépendance. Il convient de relever que le Plan national de développement Economique et social (PNDES) a beaucoup mis l'accent sur la mobilisation des ressources extérieures pour financer leurs projets/programmes de développement. En effet, le gouvernement avait initialement prévu mobiliser 63,8% du plan en ressources internes et 36,2% en ressources externes. Mais reconnaissons qu'à l'issue de la conférence de Paris en 2016, avec des intentions de financement de 18 000 milliards de F CFA (montant supérieur au coût global du PNDES qui était alors estimé à 15 395 milliards de F CFA), il n'est pas exagéré de dire que le gouvernement MPP a confié l'essentiel du développement du pays des hommes intègres aux Partenaires Techniques et Financiers sur la période 2016-2020. Cette situation de dépendance financière permet de comprendre pourquoi le MPP n'a pas fait mieux que le Congrès pour le Progrès et le Progrès (CDP) et nous enseigne que nous devons désormais compter sur nos propres ressources en mettant l'accent sur les trois composantes pour optimiser la mobilisation des ressources internes et améliorer l'efficacité de la dépense publique ; Ainsi, nous dépendrons moins de l'aide au développement et autres financements extérieurs.

Prenant en compte les échecs dans les financements de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) et du PNDES, et considérant la vulnérabilité socio-économique de notre pays mise à nue par la COVID-19 et l'insécurité ambiante, **nous devons entamer un nouveau départ qui implique des ruptures avec les pesanteurs, pour évoluer vers un développement endogène en comptant sur nos propres forces : telle sera la référence suprême du Burkina Faso en matière de stratégie de développement, si je suis élu au soir du 22 novembre 2020.**

Le Burkina Faso, sous mon magistère, ne sera plus un « Etat mendiant », comme il l'a été récemment sous les anciens régimes et notamment le MPP. C'est du reste un élément très fort de l'enseignement du « *Burkind'lim* », qui dispose que **lorsqu'on**

dort sur la natte d'autrui, on dort par terre (proverbe burkinabè). Partant de là, nous cultiverons l'idée que personne ne viendra faire notre développement à notre place, et qu'il faut donc que le Burkina compte d'abord sur ses propres forces. **La conséquence est logique : notre développement sera donc endogène, centré sur nos besoins et conduit grâce aux efforts des Burkinabè, en référence à nos valeurs propres.** Notre stratégie de développement mettra l'accent sur la restructuration de l'appareil productif du pays pour en faire un système de production dédié essentiellement à la satisfaction de la demande domestique et qui s'alimente principalement de matières premières locales. Nous mobiliserons nos populations à la base, les impliquerons au maximum et ferons d'elles les premiers bénéficiaires des résultats obtenus. Notre orientation politique étant **l'homme d'abord**.

C'est en comptant sur nos propres forces que nous allons promouvoir le Développement Humain Durable.

3.1.2. Promouvoir le Développement Humain Durable

Nous adhérons au modèle du développement durable, qui fait aujourd'hui consensus, et qui a inspiré la déclaration des Objectifs du Développement Durable⁵.

Par développement humain, nous entendons un développement qui permette à chaque Burkinabè de satisfaire ses besoins fondamentaux à savoir : se nourrir, se loger, se soigner, s'éduquer, se vêtir, être en sécurité, avoir un travail décent, vivre dans un environnement sain et accroître les libertés et les potentialités de tout citoyen dans toutes ses composantes économique, sociale, culturelle, éthique, politique et spirituelle.

Par développement durable, nous entendons un modèle de développement qui assure le bien-être des populations, qui prend en compte les contraintes économiques, sociales et environnementales et qui est fondé sur nos valeurs endogènes. L'économie du Burkina Faso est basée pour une large part sur la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles. Dans un contexte de changements climatiques et de forte croissance démographique, la pression sur ces ressources est sans cesse croissante et compromet de nos jours les différents systèmes de production et de consommation.

Nous devons survivre dans notre environnement sans ébranler son équilibre ni sa pérennité ; ce qui implique une prise de conscience que nous devons léguer ces ressources ou leurs fruits aux générations futures. Nous pensons que le développement humain et durable du Burkina Faso ne peut être assuré que si la population burkinabè représente les moyens et les objectifs du processus de croissance économique, notamment si les femmes et les jeunes sont pleinement

⁵ Le nom d'Objectifs de développement durable est couramment utilisé pour désigner les dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations unies et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030. Cet agenda a été adopté par l'ONU en septembre 2015 après deux ans de négociations incluant les gouvernements comme la société civile. Il définit des cibles à atteindre à l'horizon 2030, définies ODD par ODD. Les cibles sont au nombre de 169, source : Wikipédia.

intégrés dans le processus, et que les investissements en faveur des enfants, de la jeunesse et des femmes produisent toujours des effets multiplicateurs considérables dans le développement et donc des retombées positives sur tous les secteurs de l'économie. Si nous aspirons à un développement humain et durable, nous voulons que ce développement soit le ***mieux partagé possible***, comme le proclame notre slogan. Le Burkina Faso est en effet un pays fortement inégalitaire ; Ce qui est fortement nuisible pour construire le développement.

Mais le développement que nous nous préconisons doit réussir là où les stratégies mises en œuvre sous les anciens régimes ont échoué.

3.1.3. Dépasser les limites des stratégies précédentes

Notre vision du développement prend aussi en compte l'échec des stratégies de développement des décennies passées, du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) au Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) en passant par la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) et les Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Malgré la mise en œuvre de tous ces programmes, le bilan social du Burkina Faso demeure constant : notre pays reste caractérisé par une incidence élevée de la pauvreté, de la faim, de la malnutrition et plus récemment de l'insécurité avec les tribulations des déplacés internes.

En effet, selon les derniers résultats d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages, le taux de chômage urbain a plus que doublé (5,2% en 1998 à 11,5% en 2003), le taux de sous-emploi est passé de 38% à 48,2% et le taux d'emploi non protégé est passé de 50,5% à 56,3%. Par conséquent, l'incidence de la pauvreté a augmenté en passant de 45,3% en 1998 à 46,4% en 2003 (ONEF, 2009). En 2018, l'incidence de la pauvreté était estimée à près de 40,1% avec un seuil de pauvreté national de 153 530 FCA. Quant à l'incidence de la pauvreté rurale, elle était de 47,5 % en 2018. (RCD 2018).

Lorsqu'on passe en revue le bilan à mi-parcours du fameux PNDES, l'on se rend compte qu'au plan macroéconomique, le taux de croissance du PIB réel ressortirait à 5,7% en 2019, pour une cible fixée à 6,3% et après 6,8% en 2018 et 6,3% en 2017 (Mémorandum de Politiques Economique et Financière (MPEF) 2019), révélant la persistance de la vulnérabilité du système productif burkinabè aux chocs exogènes et les effets négatifs des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des politiques sectorielles et régionales. Avec l'échec de la gouvernance actuelle, il est évident qu'il n'atteindra pas le taux moyen de croissance économique de 7,7% prévu sur la période 2016-2020 par le PNDES. De fait, ce PNDES souffre de plusieurs limites, parmi lesquelles on peut retenir les plus criardes se résument comme suit :

- Un manque de cohérence interne qui donne l'impression d'un changement de coquille de la SCADD sans modification profonde des politiques sectorielles ;

- Une non prise en compte de la question épineuse relative au foncier où les contentieux des lotissements, l'accaparement des terres par certains promoteurs immobiliers en milieu rural et péri-urbain sont une bombe à retardement ;
- Une contribution à minima du secteur privé. Le népotisme et le favoritisme dans les attributions des marchés publics, aggravé par les fameux contrats PPP utilisés uniquement pour distribuer les marchés aux amis et copains, ont contribué à augmenter le taux de mortalité des Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries ;
- Un manque de vision anticipative sur le terrorisme et les chocs exogènes ;
- Une improvisation plus prononcée des mesures que planifiées dans la mise en œuvre du PNDES : mesures de gratuité des soins de santé, création d'une Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle (CNAMU), projets en partenariat public-privé (PPP), Caisse de Dépôt et de Consignation du Burkina Faso, Banque Agricole Du Faso, pour ne citer que ceux-là ;
- L'effort de mobilisation des ressources internes se fait au prix de la détérioration du pouvoir d'achat des ménages (augmentation du prix du carburant, imposition de l'IUTS⁶ sur les primes et indemnités des agents du public, taxes de résidence ; taxes sur le café, thé, tabac, taxe sur les véhicules, etc.), comme si la consommation n'a pas elle aussi un impact sur l'augmentation du Produit Intérieur Brut du pays.

Au regard des insuffisances du référentiel et de la boussole des politiques économiques et sociales en vigueur présentement au Faso, nous envisagerons d'autres solutions pour le nouveau départ, qui sont en adéquation avec nos ambitions et objectifs de développement. En amont du nouveau référentiel de développement 2021-2025, les politiques sectorielles seront relues dans un délai relativement bref. Les plans d'actions de ces politiques sectorielles seront le guide de mise en œuvre de la vision de développement que le référentiel va synthétiser.

3.2. Nos ambitions et objectifs de développement

Aucun développement n'est possible sans la paix et la stabilité. Nous sommes conscients de la déchirure du tissu social, de la grogne sociale des travailleurs, de l'incivisme et de l'insécurité grandissants au pays, et des difficultés de résilience face aux chocs exogènes révélées par la COVID-19. Constatant que plus de 40,1%⁷ de la population vit toujours sous le joug de la pauvreté avec des revenus dérisoires, la Réconciliation nationale, la restauration de l'autorité de l'Etat, les mesures de défense et de sécurité et la satisfaction des besoins élémentaires des populations seront la priorité des priorités, et la lutte contre la pauvreté, le souci principal de l'action de développement.

Dès février 2021, nous lancerons une opération dénommée, **la Tolérance Zéro contre les Ennemis du Faso et contre l'Exclusion (TZEFE)** pour récupérer les

⁶ Impôt Unique sur les Traitements et les Salaires (IUTS).

⁷ RCD, 2018.

territoires perdus, réinstaller les populations déplacées, et rassurer les investisseurs nationaux et internationaux. Cette opération se fera concomitamment avec la réconciliation nationale, car nous avons besoin aujourd'hui, plus qu'hier, de nous retrouver pour reconstruire notre cher Faso aujourd'hui en lambeaux. La réconciliation devra permettre aux filles et fils de notre nation de faire définitivement le deuil de leurs hostilités, de panser les plaies de l'exclusion, d'expié les fautes individuelles et collectives et d'entamer un nouveau départ. Nous veillerons à instaurer la confiance perdue entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Toutes ces actions préalables sont, à notre avis, indispensables pour recréer les conditions d'une paix durable au Faso, gage d'un développement humain durable.

Une fois la paix et la stabilité retrouvées, nous avons pour ambition « *Faso Tilgre ou un Faso émergent* » à l'horizon 2025. Cette ambition bien que s'inscrivant dans le programme quinquennal du mandat, pose les bases d'une vision de développement à long terme. Pour nous, gouverner, c'est aussi assurer le développement d'aujourd'hui et prévoir celui de demain, des générations futures.

Afin de promouvoir un développement humain durable bâti sur une croissance économique forte et inclusive, nous veillerons à :

- Augmenter d'au moins 40% le revenu par tête d'habitant d'ici à 2025, en ayant un taux de croissance à deux chiffres. Ce revenu était de 670 dollars us en 2018. Nous voulons le porter à environ 1000 dollars us d'ici à 2025, pour faire du Burkina Faso sur la voie de l'émergence. Il serait judicieux de penser à poser d'abord les conditions de l'émergence. Actuellement, le passif des régimes passés sur le plan politique, économique, social, de la gouvernance est très élevé. Le premier jalon à poser, c'est disposer d'un plan d'émergence dont la réalisation permettra à l'horizon 2025 de poser les bases de l'émergence du Burkina Faso ;
- Réduire d'au moins 80%, entre 2021 et 2025, la proportion de la population qui souffre de la faim grâce à la révolution agricole : nous comptons assurer 3 repas par famille et par jour tout en assurant la diversification du régime alimentaire ;
- Porter le taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels à au moins 90% d'ici à 2025 et à 100% d'ici à 2030 contre 68,38% actuellement ;
- Doubler d'ici à 2025 le ratio agent de sécurité/habitant qui est actuellement de 1 agent pour 690 habitants⁸ ;
- Donner, d'ici à 2025, à tous les enfants, garçons et filles, jusqu'à 16 ans, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires et contribuer ainsi au développement du capital humain ;
- Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2025 ;
- Réduire d'au moins deux tiers (2/3), entre 2021 et 2025, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans qui était de 43 pour 1000 en 2015 ;

⁸ : Revue annuelle 2019 du Cadre Sectoriel de Dialogue Défense-Sécurité (CSD-DS) tenue le 27 février 2020.

- Réduire d'au moins trois quarts (3/4), entre 2021 et 2025, le taux de mortalité maternelle qui était de 330 pour 100 000 naissances vivantes en 2015 ;
- Stopper, d'ici à 2025, la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle ;
- Maîtriser, d'ici à 2025, le paludisme et autres maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle ;
- Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales : nous allons rendre opérationnel le plan national d'adaptation aux changements climatiques et travailler pour une agriculture climato-résiliente ;
- Faire passer le taux d'accès national à l'eau potable de 75,4% en 2019 à au moins 90% en 2025 ;
- Faire passer le taux d'accès à l'assainissement de 23,6% en 2019 à au moins 45% en 2025 au niveau national ;
- Assurer un logement décent à chaque famille ;
- Doubler au minimum le taux d'accès à l'électricité, et donc le faire passer de 22,79 % en 2019 à au moins 45% en 2025 ;
- Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles prévisibles et non discriminatoires ;
- Recruter au moins 12 000 agents publics par année, soit au moins 60 000 agents publics en cinq années ;
- Créer suffisamment d'emplois dans la privé pour les femmes et les jeunes : 365 408 emplois par an, **soit au total 1 827 040 emplois sur cinq ans de mandat de l'UPC, grâce entre autres au « BOOM ENTREPRENEURIAL » tiré par les deux révolutions agricole et industrielle ;**
- Rendre les médicaments essentiels disponibles et à des prix abordables surtout en produisant 25 % des besoins du pays ;
- Rendre opérationnelle l'assurance maladie universelle ;
- Faire en sorte, en coopération avec le secteur privé, que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous ;
- Créer et soutenir la mise en place d'un pôle de développement dans chacune des provinces où cela est faisable au regard des potentialités de chacune d'elle. Ces pôles seront les lieux de promotion d'activités diverses et d'emplois massifs des jeunes et des femmes ;
- Le ministère en charge de l'agriculture a mis en place le modèle d'exploitations agricoles. Nous irons dans ce sens en soutenant le développement de ce modèle et en prenant les mesures qui s'entendent afin que la banque agricole du FASO (BADF propositions sur les conditions d'accessibilité) qui est créée puisse financer

adéquatement les activités agro-sylvo-pastorales. Ce qui permettra au Burkina d'assurer à la fois sa sécurité et sa souveraineté alimentaire.

Notre programme sera prioritairement financé grâce aux ressources tirées d'une croissance économique élevée et soutenue avec un taux moyen d'au moins 10% par an, une meilleure administration fiscale, un civisme fiscal renforcé (insufflé par le retour du « Burkind'lim » au cœur de l'action publique, toutes choses qui concourent à plus d'efficacité et de transparence dans la gestion publique) et une meilleure rationalisation des dépenses publiques.

Dans la conduite de notre politique de développement, nous serons d'abord et avant tout pragmatiques. Pour nous, de manière générale, en matière de développement, il n'y a plus de vérité générale, ni de solution prêt à porter. **A chaque situation et problème, correspond une réponse appropriée.** Il n'y a pas en soi de bonnes ou de mauvaises solutions aux problèmes des citoyens. Il y a, en fonction des situations, des réponses qui marchent, et celles qui ne marchent pas. C'est pour cela que **nous refusons de nous enfermer dans le piège des carcans idéologiques.** Seule compte à nos yeux les réponses que nous apportons aux problèmes concrets des citoyennes et citoyens de notre pays.

Une des pistes pour réaliser notre ambition, c'est de transformer radicalement notre économie dans sa structure.

3.3. Transformation structurelle de notre économie

Le succès de la transformation structurelle de l'économie du Burkina Faso passe par la régénération massive et volontariste du tissu industriel pour développer une offre exportable construite sur les avantages compétitifs du Burkina Faso. Nous réaliserons cela en mobilisant des mécanismes de soutien divers, qu'il s'agisse de subventions, de prêts d'honneur, de garanties publiques aux prêts bancaires, d'incubateurs ou de fonds d'investissement en capital public-privé.

Depuis les indépendances, la croissance économique du Burkina Faso n'a fondamentalement pas été sous-tendue par un changement de la structure de l'appareil productif du pays. Entre 2005 et 2017, la croissance a été principalement tirée par le secteur tertiaire dont la contribution au PIB est en moyenne de 45,6 % (DGEP). La contribution du secteur primaire (dominé par la production végétale) est estimée en moyenne à 27,4% du PIB, alors que celle du secteur secondaire, qui occupe depuis longtemps la dernière place dans la création de la richesse nationale, était en moyenne de 18,7%.

Nous voulons changer cette composition sectorielle de la production (ou PIB) et le mode sectoriel de l'emploi de la main-d'œuvre au fur et à mesure que notre économie va se développer dans le cadre de l'accélération de la transformation structurelle.

Nous avons aussi fait le constat qu'il n'existe pas une dynamique intersectorielle dans notre économie. Les trois secteurs d'activités économiques (primaire, secondaire et

tertiaire) évoluent de façon indépendante sans se parler. **Il nous faut donc créer des liens mutuels et vertueux entre les trois secteurs d'activités.**

Nous commencerons par faire rentrer notre agriculture dans une nouvelle ère où elle assurera la sécurité alimentaire à tous les Burkinabè. C'est en cela que nous parlons plus loin de révolution agricole. **Actuellement, ce sont 80% des Burkinabè travaillants dans les secteurs primaires qui nourrissent l'ensemble des Burkinabè.** Nous ferons en sorte que progressivement, par une réorganisation judicieuse et une mécanisation appropriée, les rendements agricoles augmentent et qu'une partie de la main d'œuvre agricole soit libérée pour migrer vers l'industrie de transformation des produits agricoles que nous allons développer.

A côté de cette industrie de transformation agricole, nous développerons l'industrie manufacturière, car c'est par elle que nous pourrions créer des emplois durables. C'est en cela que nous parlons plus loin de révolution industrielle. Attentifs à l'évolution du monde, nous observons que les pays qui progressent et dont les populations sortent de la pauvreté, sont ceux qui ont trouvé leur niche dans la mondialisation et ont pu intégrer les chaînes de valeurs mondiales. Nous observons aussi qu'au fil de l'accroissement des coûts de fabrication, les « usines du monde » changent de lieu d'implantation. De nos jours, c'est la Chine et l'Inde qui sont les exemples les plus cités. Mais déjà, les signes d'une perte graduelle de compétitivité y sont perceptibles. Le Vietnam et le Cambodge rêvent de les remplacer, mais l'Afrique aussi y songe, y compris le Burkina nouveau que veut bâtir notre parti. **Pour nous, il y aura toujours dans l'économie mondiale des choses que le Burkina, s'il s'organise mieux, peut offrir moins chères que les autres, y compris dans les secteurs manufacturiers.** La première étape, c'est d'attirer les délocalisations, comme l'a fait le Libéria en 1943 avec le Président William Tubman, et tout récemment l'Ethiopie, le Maroc, le Rwanda, pour ne citer que ces pays. C'est à cela que nous songeons.

Dès le début de notre mandat, nous allons lancer une politique économique dénommée « **Faso door open** ou **Faso porte ouverte** » pour faciliter et encourager les entreprises étrangères à s'installer au Burkina Faso et contribuer à transformer nos matières premières. Je veux que le secteur secondaire occupe une place importante dans la création de la richesse nationale et des emplois décents pour les femmes et les jeunes.

De même, de façon graduelle, décisive et avisée, nous modifierons la structure de la dotation en facteurs de notre économie pour que la part relative du capital devienne toujours plus grande. Nous construirons notre économie sur des bases industrielles larges et assurerons notre présence sur divers marchés internationaux.

Nous construirons un nouveau modèle économique burkinabè, assis sur le dynamisme des marchés, l'entrepreneuriat, l'innovation et l'emploi. L'innovation technologique et la mise à niveau industrielle seront perpétuelles. Nous veillerons à ce que les préconditions à la réussite de cette stratégie soient réunies. Il s'agit en l'occurrence, des mesures d'incitation à l'épargne et à l'investissement, de développement et d'efficacité du marché financier national, de développement des

infrastructures, de concurrence et de bon fonctionnement des marchés, de soutien direct aux entreprises quand cela se justifie, de compétences nouvelles dans l'industrie et les services. Les différents plans économiques en adresseront chacun des aspects spécifiques et de façon graduelle.

Au final, notre économie, portée par des taux d'épargne et d'investissement élevés, sera dotée de ressorts multiples, à travers sa diversification, le développement du marché intérieur, la compétitivité sur les marchés internationaux, la promotion des activités à forte valeur ajoutée et la protection du consommateur. Notre économie sera capable de réaliser un taux de croissance économique à deux chiffres et de se renouveler de façon permanente.

Mais pour opérer cette transformation structurelle de notre économie, il nous faut certains instruments.

3.4. Nos instruments

Quels instruments nous permettront d'opérer cette transformation structurelle ? Nous en préconisons six (06) ainsi qu'il suit :

- Un Etat « développementiste ou Etat-promoteur », outillé d'une nouvelle planification stratégique ;
- Une gestion rigoureuse de nos finances publiques, et une mobilisation judicieuse des ressources internes grâce à une fiscalité adaptée appuyée d'un système de recouvrement efficient et, externes auprès des partenaires au développement, de la diaspora et du marché des capitaux ;
- Un secteur privé dynamique, moteur de la croissance économique, animateur des nouveaux secteurs économiques et vecteur de notre positionnement sur la chaîne des valeurs ;
- Des ressources humaines mieux formées et adaptées aux besoins de la nouvelle économie ;
- Des économies locales performantes, sociales et solidaires.

3.4.1. Pour un Etat « développementiste ou Etat-promoteur »

L'Etat a toujours joué un rôle de premier plan dans les processus de développement. Et aucun pays ne peut avancer sans la présence d'un Etat. Mais c'est la manière dont ce dernier joue son rôle qui pose parfois débat. Pour notre pays, nous voulons un Etat qui soit « **développementiste ou Etat promoteur** ».

Par Etat « développementiste », nous entendons un Etat qui saura trouver les moyens de faire usage de son autorité, de sa crédibilité et de sa légitimité avec persuasion pour élaborer et appliquer des programmes et politiques de développement visant accélérer la transformation et la croissance économiques et à promouvoir le développement humain et durable.

Pour nous les socio-libéraux, la liberté est un élément capital de notre philosophie politique. Mais dans notre vision, **la liberté n'est pas seulement l'absence de contrainte ; c'est aussi et surtout le pouvoir d'agir**. En effet, ce qui est important, ce n'est pas seulement la liberté de choisir, c'est aussi la possibilité de se réaliser. Pour ce faire, une absence de contrainte n'est pas suffisante ; il faut aussi que l'individu bénéficie de l'appui lui permettant de réaliser son potentiel. C'est là où l'Etat rentre en ligne de compte. Il faut que l'Etat lui fournisse les « *capabilités* » qui lui permettront d'affronter les défis de la vie en situation d'égalité avec les autres citoyens. C'est à l'Etat d'aider les citoyens à développer leurs « *capabilités* » par l'éducation, la formation, la santé, les lois, la protection sociale, la sécurité, etc. et avoir ainsi le maximum de chances de prendre part à la vie économique du pays et de bénéficier des retombées du progrès. **L'Etat doit donc être le pourvoyeur efficace des biens publics que sont l'éducation, la santé, la sécurité, l'environnement sain, etc.**

Nous sommes de fervents partisans de la liberté d'entreprendre, parce que nous pensons que l'initiative privée est un puissant facteur d'innovation, de création de richesse, de croissance économique, d'efficacité économique et de progrès socio-économiques. Convaincus de cela, nous convenons que dans la gestion de notre économie, **le secteur privé doit être le moteur de la croissance**. Cela dit, nous sommes aussi réalistes quant aux limites et au travers de l'économie de marché. Si celle-ci favorise l'avènement de la prospérité, elle peut aussi être source d'inégalités et d'injustice au détriment des plus faibles. Ensuite, il y a des facteurs relevant de l'intérêt général qu'on ne peut pas laisser au libre arbitre du marché tout seul, comme la lutte contre le changement climatique.

Enfin, il y a des investissements structurants que seul un Etat peut faire, ou commencer à faire, avant que le privé ne se décide à intervenir. D'où la nécessité d'avoir un Etat fort et présent, qui joue un rôle moteur dans l'économie, mais qui respecte les règles de bonne gouvernance pour ne pas devenir lui-même prédateur ou obstacle. C'est notre vision de l'Etat « *développementiste* ». **Cet Etat va agir en liaison étroite avec le secteur privé selon le principe bien connu de subsidiarité : ce que l'Etat sait faire mieux, c'est à lui de le faire. Ce que le privé sait faire mieux, ce sera à lui de le faire ! Sous notre direction, l'économie sera donc mixte c'est à dire, marquée à la fois par le dynamisme du secteur privé et l'intervention intelligente de l'Etat**. Cette complémentarité entre public et privé est de notre point de vue la meilleure forme d'économie pour notre pays, car elle seule permet de concilier la protection de l'intérêt général avec la promotion de l'initiative individuelle.

Dans cet Etat nouveau, la gouvernance de l'économie sera axée sur **la planification stratégique**. L'établissement des plans et la formulation de la politique à suivre seront confiés à un **nouveau Ministère de la Prospective et de la Programmation du développement** pour permettre à notre pays de voir loin, de mieux prévoir ses besoins, de mieux rationaliser l'investissement public, de mieux identifier et

encourager les secteurs porteurs et d'être ainsi maître de ses choix de développement.

Relèveront de la responsabilité de ce ministère, les propositions relatives aux choix de secteurs d'activités que le gouvernement doit favoriser. Cette manière de gérer l'économie implique que les autorités en charge de la planification se contenteront de donner aux divers agents économiques des indications sur les buts jugés nationalement prioritaires et efficaces. La contrainte ne sera ni forte ni généralisée. Les entreprises privées resteront libres de leurs choix, mais bénéficieront d'un certain nombre d'avantages incitatifs s'ils s'insèrent dans les choix stratégiques définis. L'économie sera gouvernée par une série d'incitations directes et indirectes (fiscalité, dépenses publiques, politique de crédit, diffusion de l'information économique, persuasion, etc.) et à travers les mécanismes du marché.

*En même temps une des priorités de cet Etat « **développementiste** » sera mobiliser des ressources et de gérer de manière plus efficace et optimale nos finances publiques.*

3.4.2. Une gestion vertueuse des finances publiques

Nous sommes conscients que nos ambitions économiques ne se réaliseront pas si nous n'avons pas un cadre macroéconomique assaini. Participe à cela une gestion rigoureuse des finances publiques axée sur les résultats.

Cette gestion rigoureuse des finances publiques commence par une forte mobilisation des ressources internes. **Nous comptons entamer une transition fiscale de deuxième génération, afin de réduire la dépendance à l'égard de la fiscalité des ressources naturelles. Pour cela, nous introduirons des réformes pour atteindre un ratio recettes fiscales sur PIB (taux de pression fiscale) en moyenne de 20%, sur la période 2021-2025 contre 17% actuellement.** Nous maximiserons la collecte des recettes principalement par l'élargissement de l'assiette fiscale pour éviter de pressurer les mêmes contribuables tandis que d'autres se soustraient au paiement de l'impôt. Notre politique fiscale constituera aussi l'instrument clef d'une politique de solidarité et de redistribution de la richesse. Elle va également va aussi stimuler l'investissement pour plus d'emplois et plus de croissance économique.

Au niveau des recettes de services, les mesures suivantes seront prises :

- Le recensement **des prestations de l'Etat faisant l'objet de facturation** en vue de la prise de textes les réglementant. En effet, la perception de recettes non formalisées échappe au budget de l'Etat. Chaque Ministre et Président d'institution sera instruit et fortement impliqué dans la collecte des recettes de service ;
- Le suivi rigoureux de la comptabilité matière en vue de la maîtrise des consommations de l'Administration et de la vente des biens de l'Etat déclassés.

Au niveau des recettes fiscales, des mesures fortes seront prises :

- Pour lutter contre **la fraude et l'évasion fiscales, nous allons de façon progressive, mettre en place une plateforme dénommée « FASO.GOV »** qui

sera un point d'accès unique à tous les services des ministères, départements et agences du gouvernement afin de garantir que toute personne qui doit effectuer des paiements uniques puisse le faire via ce portail sans passer par plusieurs personnes ;

- **Mettre en place des mesures d'incitation au civisme fiscal à travers le renforcement des actions en recouvrement des Restes à Recouvrer (RAR) via les négociations des plans de règlement pour les contribuables ayant des difficultés objectives de paiement. Par ailleurs, nous allons engager des actions vigoureuses de répression contre la fraude et la délinquance fiscales (**contrainte par corps pour certaines infractions liées à la fraude et l'impunité fiscales**) ;**
- **Veiller à rationaliser les incitations fiscales du code général des impôts, du code des investissements et de celui des mines** en faisant un toilettage des régimes dérogatoires de faible portée ou très peu usités ; le système des exonérations fiscales sera revu dans sa globalité. Peut-on considérer comme juste, une exonération fiscale pouvant aller jusqu'à 15 ans ? Non, bien sûr. Toutes ces exonérations entraînent durablement des manques à gagner pour l'Etat et les collectivités territoriales ;
- **Procéder à la suppression de façon graduelle de certaines exonérations fiscales** sur les importations des produits de première nécessité en vue de pouvoir mener des actions ciblées sur les populations vulnérables ;
- **Elargir l'assiette fiscale en instituant de nouvelles sources de recettes** qui peuvent contribuer à réduire les effets négatifs de la mondialisation telles que : les transactions financières, certaines activités du secteur du numérique, le commerce en ligne etc. ;
- **Octroyer des moyens adéquats de contrôles techniques aux agents des impôts**, pour un meilleur suivi des sociétés minières, mais aussi de téléphonie. Les plaintes récurrentes des consommateurs sur la qualité des différentes prestations de ces dernières, laissent augurer des manques à gagner considérables pour l'Etat ;
- **Mobiliser de façon optimale des recettes fiscales** par des réformes impactant la capacité de mobilisation des régies et une meilleure administration de l'impôt ; des règles claires pour transiger les redressements fiscaux à la douane comme aux impôts par l'administration financière doivent être établies. L'on a encore en tête le cas du redressement de l'ONATEL par la Douane qui a subi une coupe de 90% ;
- **Renforcer les opérations de contrôle sanction de la facture normalisée** : Malgré son instauration pour lutter contre la fraude de la TVA, cette fraude continue de faire perdre à l'Etat des centaines de milliards de F CFA par an. Si on compare, les années 2018 et 2019 (années avec facture normalisée) à l'exercice 2017 (année sans facture normalisée), on ne constate pas une nette amélioration des recettes TVA ;
- **Accroître notre vigilance sur la consolidation des déclarations et paiements des impôts** à travers les télé-procédures intelligentes, le renforcement de la

vérification dans les offices par l'activation du module valeur de SYDONIA, le renforcement de l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Burkina avec ceux des pays voisins ;

- Poursuivre l'amélioration des opérations de redressement des valeurs à travers l'interfaçage entre SYLVIE et SYDONIA ;
- Tenant compte des législations existantes au niveau national et sous régional et des habitudes de consommation, nous allons définir des droits d'accises sur certaines activités ou produits pour des objectifs d'intérêt général, et indirectement renforcer les recettes ;
- **Organiser des assises nationales sur le secteur minier** afin d'opérer une réforme dans la gouvernance et pour une gestion durable du secteur minier ;
- **Créer des brigades spéciales de contrôle des sociétés minières et doter les vérificateurs de solides compétences** grâce à une formation aux normes et aux instruments internationaux en matière de fiscalité minière.

Au niveau des recettes en capital :

- Concernant les **Impôts sur le capital** (droits de mutation de terrain), nous travaillerons à ce que tout Burkinabè, pour sa première acquisition de terrain nu à usage d'habitation, s'acquitte au **titre des droits de mutation d'un montant forfaitaire de 200 000 francs CFA pour les parcelles d'une valeur inférieure ou égale à 10 millions de francs CFA pour les communes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et 100 000 francs F CFA pour les autres communes** ;
- Réviser le **délai de mise en valeur des terrains d'habitation** : nous estimons qu'un délai de 10 ans est raisonnable ;
- Concernant les irrégularités et entorses dans la gestion du foncier urbain tels que l'a relevé la commission d'enquête parlementaire sur le foncier urbain en 2016, **nous prendrons, conformément à notre politique de logement, des mesures pour l'assainissement de l'activité de promotion immobilière tout en nous assurant du strict respect de la légalité, de l'éthique et de l'équité dans les opérations de lotissement et d'attribution des terres** ;
- **Nous allons actualiser l'enquête et l'audit sur le foncier urbain et rural.**

Au niveau du secteur non formel :

- Mettre en place un **système d'imposition simple, juste et équitable** ;
- Nous allons procéder de façon progressive au recensement et à l'informatisation des contribuables du secteur non formel ;
- Encourager la formalisation des entreprises relevant de l'informel à travers des sanctions positives telles que la participation aux marchés publics, l'accès aux financements, etc. Des recommandations allant dans ce sens seront sans doute formulées par le forum des acteurs des marchés publics et des délégations de service public qui sera organisé à cet effet ;

- La commission d'enquête parlementaire sur la gestion des titres miniers et la responsabilité sociale des entreprises minières de 2016 et les rapports parlementaires sur des fonds miniers ont relevés d'une part des manques à gagner importants pour l'Etat ou n'ayant pas bénéficié aux populations et imputables à des actes délibérés ou à des omissions évalués à plusieurs centaines de milliards de francs CFA et d'autre part, des accointances entre les sociétés minières et des responsables du régime sortant. Nous allons donc diligenter des actions de recouvrement de ces manques à gagner au profit de l'Etat. Sans doute faudra-t-il mettre en place une structure ad hoc dédiée exclusivement au recouvrement de ces créances. Cette structure travaillera avec la Direction générale des Impôts (DGI), en particulier avec la Direction des Grandes Entreprises (DGE), sur la question des restes à recouvrer (RAR).

Au niveau des collectivités territoriales

- Travailler en collaboration avec les services domaniaux des collectivités territoriales pour **un fichier exhaustif des occupants du domaine public**, afin que les services chargés de l'assiette de la Contribution des microentreprises (CME) au niveau des collectivités locales disposent d'un fichier de leurs contribuables ; un accent particulier sera mis sur la sécurisation et la modernisation de la gestion du foncier. Pour accompagner la mise en place du cadastre fiscal qui a cours actuellement, une grande campagne de recouvrement de l'Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF), que de nombreux propriétaires de bâtiments en location (célibatoriums, boutiques, magasins, etc.) ne paient pas, va être lancée ;
- Procéder à une réforme de la fiscalité locale pour permettre aux collectivités de disposer de plus de ressources pour financer les projets et programmes de développement local ;
- Instaurer une justice foncière ;
- Veiller à l'informatisation intégrale du cadastre domanial pour un meilleur suivi du domaine foncier national.

Dès juin 2021, nous allons engager un Grand Programme de Viabilisation des Zones Non Loties à Ouaga et Bobo et les dix (10) villes moyennes, dénommée « Opération Spéciale pour les Zones Non Loties : OSZONOL ». En outre, la loi sur le foncier rural sera relue pour empêcher que les propriétaires terriens puissent vendre directement leurs terres à des individus ou promoteurs immobiliers sans l'intervention de l'Etat ou des collectivités territoriales. Cette relecture évitera l'installation anarchique des non lotis sans réserves pour la réalisation d'infrastructures publiques ((lieux de culte, écoles, centres de santé, voies d'accès, centres de loisirs, terrains de sport etc.).

Tout en maximisant les recettes, nous entendons mieux rationaliser les dépenses publiques. Pour ce faire, nous allons :

- Veiller à **l'efficacité de la dépense publique** ;
- Réduire de façon significative le train de vie de l'Etat ;

- **Faire un diagnostic des Etablissements Publics de l'Etat (EPE)** : cela permettra de rationaliser leur nombre et leur efficacité en vue de réduire les subventions de l'Etat aux EPE et de supprimer certains EPE pour reverser leurs ressources dans le budget de l'Etat ;
- **Identifier et éliminer les doublons, les duplications et l'enchevêtrement de compétences** qui font que chacun développe des services pour faire la même chose ;
- Réduire progressivement **les baux administratifs** qui pèsent sur le budget de l'Etat et dont les bénéficiaires sont souvent des bonzes du pouvoir.

Dans le domaine de la passation des marchés publics, nous allons relire les textes sur les marchés publics pour prendre en compte :

- La responsabilisation des **architectes et des cabinets de suivi-contrôle pour les marchés de travaux et de constructions** : en cas de mauvaise exécution la responsabilité pénale, civile et financière de ces acteurs de toute la chaîne devra être engagée ;
- La création d'une structure autonome chargée du contrôle inopiné d'exécution des dépenses publiques et la prise de sanctions conséquentes. Il s'agit de contrôler la réalité du service fait en vue de vérifier la qualité des travaux et des fournitures réceptionnées et de démasquer les réceptions fictives ;
- **Nous allons relire le dispositif de sanction contenu dans la loi sur les marchés publics pour durcir davantage les peines contre les prestataires fautifs**, instituer un canevas d'évaluation des sanctions prises et opérationnaliser l'agence nationale d'accès à l'information des documents publics ;
- **Le durcissement des sanctions contre les agents publics qui entérinent la réception des travaux ou des fournitures non conformes** aux stipulations des cahiers de charge du marché ou qui sont complices de telles situations ;
- La rigueur **dans l'octroi des agréments et leur mise à jour régulière** ;
- La protection du marché contre **les produits de mauvaise qualité** qui sont acquis également par l'administration.

Au niveau du paiement de la dépense publique, nous comptons :

- Rationaliser **la procédure de paiement de la dépense publique** afin de permettre un paiement plus diligent des factures des opérateurs économiques ;
- Réduire considérablement les dépenses de fonctionnement notamment à travers la numérisation à grande échelle des documents administratifs, le réseautage des services et l'encouragement au télétravail pour certaines rencontres et missions de formation ;
- Veiller à la rationalisation du parc automobile de l'Etat en encourageant la mutualisation des véhicules (pools de véhicules pour l'usage de plusieurs services). En outre, la responsabilité des chauffeurs sera engagée dans le bon

entretien des véhicules du parc automobile de l'Etat qui sera prise en compte dans leur notation annuelle sans préjudice d'autres mesures coercitives, si besoin ;

- **Rendre opérationnel, le Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat (RIME) en 2021** en vue de la maîtrise en besoin de ressources humaines et de la masse salariale. Nous prévoyons des contrôles inopinés de la présence des agents à leurs postes de travail et prendrons des sanctions conséquentes, le cas échéant ;
- Mener **une étude en vue de l'évaluation des besoins d'un service en fournitures de bureau et fournitures informatiques** en vue de la maîtrise de cette catégorie de dépenses. Il est évident qu'une partie de fournitures payées sont détournées à des fins personnelles (l'exemple qui nous inspire est celui du Ghana).

Au niveau des finances publiques locales, les mesures suivantes seront prises :

- Le renforcement des compétences des commissions régionales d'examen des budgets des collectivités territoriales pour réduire le pouvoir de certains élus locaux qui influencent les décisions de ces commissions ;
- Un soutien aux structures déconcentrées du Ministère en charge des Finances en vue d'un meilleur accompagnement des collectivités territoriales dans les domaines de passation des marchés publics, de la mobilisation des ressources publiques locales, d'exécution de la dépense publique ;
- Le suivi scrupuleux de **la coopération décentralisée** car des fonds accordés à des collectivités territoriales ne sont pas comptabilisés ou sont déposés dans des banques privées ou simplement détournés de leur destination de ressources publiques ;
- Le renforcement du contrôle du service fait : la structure autonome du contrôle interne au niveau du pouvoir central aura compétence également au niveau des collectivités territoriales.

Au niveau du contrôle de l'exécution budgétaire, nous allons :

- Renforcer les compétences de la Cour des comptes ;
- Déconcentrer la Cour des Comptes en créant **des Cours des Comptes Régionaux (CCR)** au niveau de chaque chef-lieu de région ;
- Travailler à renforcer les compétences juridiques, humaines, matérielles et financières de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) et des autres structures de contrôle des finances publiques ;
- A l'image de ce qui se passe dans les grandes démocraties, nous comptons faire de l'évaluation le pilier de toute notre politique. **À cet effet, je vais créer l'Office National d'Evaluation et de Contrôle (ONEC). Comme le fait le National Audit Office (NAO) en Grande Bretagne.** Son rôle sera de réaliser un contrôle des

dépenses publiques axé, non pas sur la correspondance des dépenses prévues et réalisées (légalité des dépenses) mais, sur l'efficacité de la dépense.

Pour plus d'objectivité, les équipes de contrôle dudit office seront constituées en majorité d'experts et de personnes issus de la société civile et du secteur privé et seront régulièrement convoqués devant la commission des finances et du budget (COMFIB) de l'Assemblée nationale dans des auditions publiques, et devront répondre devant les médias à des questions qui leurs seront posées par les députés.

Enfin, une gestion prudente de nos finances publiques va de pair avec une gestion prudente de notre endettement. Une attention particulière sera accordée au taux de soutenabilité de la dette publique. Cet indicateur sera calculé et intégré dans le modèle macroéconomique "Instrument Automatisé de Prévision" (IAP) par l'équipe chargé de la maintenance de ce modèle.

Un déficit élevé peut être nuisible au développement. Nous veillerons à le contenir dans les limites acceptables car le régime sortant a procédé à un endettement massif du pays.

Mais malgré les efforts que nous allons déployer pour mobiliser davantage les ressources internes et les allouer de façon optimale, un écart peut exister entre les besoins à financer et les ressources disponibles. Le Burkina Faso qui compte plus de 20 millions d'habitants de nos jours⁹ pour une croissance économique annuelle moyenne de 5,85% sur la période 2000-2018, a toujours eu **recours à l'endettement** pour la mise en œuvre des grandes politiques économiques et sociales. Sur la période 2010-2018, par exemple, l'encours de la dette du Burkina Faso était estimé à 18 635 milliards de F CFA, soit en moyenne 2 070 milliards de F CFA par an (DGEP) ; cela représente un taux de croissance annuel moyen de 11% de l'encours de la dette. Selon le FMI (rapport 3^{ème} revue), l'analyse de la viabilité et de la soutenabilité de la dette publique a montré que la dette du Burkina Faso, qui a représenté près de 48% du PIB en 2019, bien que son niveau soit inquiétant de notre avis, demeure soutenable et viable¹⁰. **Donc, nous veillerons néanmoins à ramener ce ratio à un niveau plus acceptable, vu que nous sommes dans un contexte de boom minier.**

Une forte mobilisation des ressources internes et externes couplée avec une rationalisation des dépenses publiques nous donnera une marge de manœuvre pour financer les investissements de grande envergure afin d'atteindre une croissance économique à deux chiffres, gage d'accumulation de richesses et donc pouvant impacter le panier de la ménagère.

Dans cette stratégie, le secteur privé sera l'allié de l'Etat.

3.4.3. Secteur privé, moteur de la croissance

Faire du secteur privé le véritable moteur de notre croissance économique est un leitmotiv que l'on entend beaucoup depuis quelques années en Afrique et au Burkina

⁹RGPH, 2006, Projection au taux de 3,1%.

¹⁰ DGEP, 2013.

Faso. Mais pour nous qui sommes des socio-libéraux, cela ne sera pas un slogan creux que l'on sert aux bailleurs de fonds ; Il s'agit de l'essence même de notre vision.

En effet, plus que quiconque, nous savons que c'est l'initiative privée qui crée la richesse et qu'aucun pays dans ce monde n'a pu progresser sans l'existence d'un secteur privé fort et dynamique. Mais comme nous l'avons aussi indiqué plus haut, rime pas avec la disparition de l'Etat, loin s'en faut. C'est la combinaison judicieuse d'un secteur privé dynamique et d'un Etat « développementiste » comme développé plus haut qui nous apparaît comme étant le ticket gagnant.

C'est fort de cela que nous voulons construire une véritable économie sociale de marché dans notre pays. Il urge de le faire car, contrairement à la critique facile que l'on entend dans certains cercles idéologiques, **l'économie du Burkina telle qu'elle a été construite au cours des deux dernières décennies n'a rien d'une économie de marché. C'est plutôt une économie mafieuse organisée autour d'un clan**, et dans laquelle il n'y a ni atomicité de l'offre, ni celle de la demande, ni règles saines de concurrence, ni liberté de transaction, ni traitement équitable des agents économiques. Les privatisations menées au début des années 90 portent la marque distinctive de ce caractère mafieux. En soi, le désengagement de l'Etat des secteurs productifs qui peuvent mieux être pris en charge par le marché est une chose qu'aucun économiste sérieux ne peut refuser. Mais là où l'expérience du Burkina Faso s'est révélée désastreuse, c'est le fait que la mal gouvernance ait présidé l'ensemble du processus. Les entreprises publiques ont été, pour la plupart, cédées à des opérateurs économiques proches du pouvoir, et qui pour le malheur de notre économie, n'avaient ni un projet sérieux ni les capacités modernes de management.

Pour construire cette économie sociale de marché, il est impérieux d'instaurer un climat sain des affaires dans notre pays qui permette au secteur privé de prospérer et d'être à même d'avoir un effet d'entraînement des autres secteurs de l'économie. Pour ce faire, certaines mesures urgentes doivent être prises ainsi qu'il suit :

- Il y a des urgences à régler, si nous voulons convaincre notre secteur privé de se joindre à l'Etat. **Fait partie de ces urgences, le problème de notre dette intérieure.** Notre Etat paye avec un retard abyssal les entreprises privées qui se retrouvent en difficultés financières pour honorer leurs engagements. Ainsi, l'encours de la dette intérieure s'élevait à près de **1 179 milliards de francs CFA à fin 2018 (DGEP)**. Pour remédier diligemment à cette situation, nous allons entreprendre, dès le début de notre mandat en 2021, **un audit sur les arriérés de l'Etat qui pèsent sur le secteur privé afin de rembourser intégralement cette dette intérieure au plus tard en fin 2026** ; le temps de l'audit n'interrompant les procédures de règlement des factures en souffrance ;
- Nous va soutenir et redynamiser les programmes mis en place par les structures d'appui au secteur privé, créées par l'Etat, et dont la finalité est d'aider nos opérateurs économiques à se **muer en véritables entrepreneurs**, au fait des méthodes modernes de management et familiers des règles de fonctionnement de l'économie mondiale. **Nous voulons créer une nouvelle race d'opérateurs**

économiques qui pourront participer plus activement à l'industrialisation et à la valorisation des produits locaux, investir dans les nouvelles activités et les nouveaux secteurs industriels et être les vecteurs de la transformation structurelle de notre économie ;

- En outre, nous veillerons à prendre de mesures correctives pour **modifier la perception que les agents de l'Etat ont du secteur privé et des opérateurs économiques. De fait**, ils ont souvent tendance à voir ceux-ci comme des exploités à sanctionner ou des oisifs riches à tondre. Beaucoup ne font pas le lien entre les activités des opérateurs économiques et le développement de notre pays. De manière générale, en dehors de ceux relevant des ministères à caractère économique, les agents de notre administration ne comprennent pas le fonctionnement d'une économie. Nous allons travailler à corriger cela en systématisant des séminaires de formation pour tous les agents de l'Etat, séminaires au cours desquels des rudiments d'économie, accessibles aux néophytes, leur seront dispensés et en instituant les **séjours en entreprises** ;
- Nous allons lancer une opération dénommée « **Burkina is ready for Business** » en nous appuyant sur les mesures préconisées en matière d'amélioration du climat des affaires. Ce sera un vaste programme de démantèlement des lourdeurs administratives, de simplification et de réduction des démarches et d'amélioration des délais de création des entreprises, d'assouplissement des conditions d'entrée et de séjour des investisseurs étrangers dans notre pays, etc. ;
- Nous entendons donner un nouvel élan aux **Partenariats Public Privé**, notamment dans le cadre du programme de Grands Travaux Structurants. Nous ne confondrons pas les PPP avec les recours aux règles exceptionnelles (consultation restreinte, gré à gré, etc.) de passation des marchés publics comme l'a fait le régime sortant avec tous les dérives notoires constatés ;
- Convaincus que l'Economie de marché réussit lorsqu'elle bénéficie de la participation du plus grand nombre, nous allons développer **l'Actionnariat Populaire** et faire en sorte que les agents de l'Etat et le grand public deviennent propriétaires d'actions des entreprises d'Etat. Nous inciterons aussi les entreprises du secteur privé à leur ouvrir une partie de leur capital. **Nous envisageons dès 2021, un « boom entrepreneurial » dans les treize (13) régions du pays, qui vise :**
 - ✓ **La création de 50 000 Très Petites Entreprises (TPE) d'ici à 2025** et travailler dans la régénération massive et volontariste du tissu des TPE en mobilisant des mécanismes de soutien divers, qu'il s'agisse de subventions, de prêts d'honneur, de garanties publiques aux prêts bancaires, d'incubateurs ou de fonds d'investissement en capitaux publics-privés ;
 - ✓ **La création de 15 000 PME/PMI sur cinq ans** en dédiant des prêts d'honneur (crédit à taux d'intérêt zéro destiné à la création, la reprise d'entreprise et les projets personnels); des fonds publics-privés de capital-risque dédiées aux premières phases du cycle de vie des entreprises ; des garanties publiques

pour les prêts bancaires et en créant un environnement propice aux incubateurs et accélérateurs susceptibles d'accompagner les entrepreneurs ;

- ✓ **La création d'au moins 1 700 000 emplois décents par le secteur privé sur cinq ans, soit en moyenne 340 000 emplois au moins par an pour les jeunes et les femmes.**
- **Nous comptons mettre en place un programme de soutien au développement des secteurs stratégiques par la réalisation de co-investissements directs public-privé et la ré-orientation de la commande publique**, avec comme objectif de se positionner sur la Chaîne des valeurs du textile et les activités d'avenir comme le digital (internet des objets, intelligence artificielle...) et les biotechnologies ;
- **Nous allons mettre en place un ambitieux programme de soutien aux start-ups innovantes dénommé « FASO AVENIR » avec un montant global d'au moins 100 milliards de F CFA par an** dédié aux prêts d'honneur pour les porteurs de projets et de fonds capital-risque public-privé ;
- **Nous envisageons mettre en place des programmes publics de co-développement (PPCD) avec les entreprises et les centres de recherche sur des problématiques spécifiques** telles que la sécurité, l'efficacité énergétique, la santé publique, la gestion de l'eau, la productivité agricole portés par la commande publique et susceptibles de générer de nouveaux champions industriels ;
- **Sous mon mandat, nous comptons fixer un objectif de 2,5% du PIB en dépense annuelle de Recherche et Développement publique et privée à un horizon de 10 ans.**

La promotion du secteur privé requiert le capital physique mais surtout le capital humain et ainsi que des économies locales fortes.

3.4.4. Un nouveau capital humain

Nous sommes conscients que pour réussir la transformation structurelle de notre économie, nous aurons besoin d'un capital humain doté de nouvelles compétences.

Développer l'industrie de transformation suppose de disposer de compétences bien précises. L'exigence est encore plus grande pour l'industrie manufacturière.

C'est pour cela que, comme nous l'expliquons plus bas dans la section consacrée à l'éducation et à la formation, nous allons opérer une véritable révolution dans notre système éducatif et donner à la formation professionnelle et technique une place de choix.

3.4.5. Des économies locales performantes, sociales et solidaires

Le développement du Burkina Faso ne sera jamais réel, tant qu'il n'atteint pas nos hameaux de culture les plus éloignés de la capitale. Nos communes et nos régions doivent donc devenir des centres de production de toutes les richesses et offrir tous les types d'emplois à notre jeunesse.

Au plan économique :

- Nous faisons l'option de **développer des économies locales** afin de renforcer les tissus économiques locaux et de booster le développement. L'un des principaux défis pour rendre aussi la croissance inclusive porte sur le renforcement du rôle des collectivités territoriales, afin d'initier des projets structurants en fonction des potentialités et d'accélérer l'accès des usagers à des services modernes qui leur permettraient de gagner en productivité et en efficacité ;
- Nous allons **spécialiser nos régions sur le plan économique**, en fonction de leurs potentialités, et mettre l'accent sur la transformation industrielle des produits ;
- Nos collectivités territoriales vont devenir des agents économiques, et être gérées comme des entreprises qui mobilisent des capitaux, s'endettent et investissent, etc.
- Nous mettrons tout en œuvre pour **optimiser l'exécution des budgets locaux**. Nous formerons mieux les agents communaux à la maîtrise du régime des finances locales, à une meilleure collecte des taxes, aux procédures de passation des marchés et nous imaginerons des procédures allégées qui ne s'appliqueront qu'aux collectivités territoriales comme c'est le cas dans certains pays. Dans la même veine, nous allons généraliser **l'approche du budget participatif** afin que les populations soient mieux impliquées. Nous allons traduire les budgets et les rapports d'exécution en langues locales ;
- **Les finances locales étant le poumon du développement à la base**, nous veillerons à ce que le régime des finances locales soit approprié par les acteurs locaux. La fiscalité sera revue pour accorder plus de ressources internes aux collectivités territoriales. **L'exécution des dépenses locales sera centrée sur le développement**. Les contrôles exercés sur les autorités centrales le seront également sur les autorités locales qui seront soumises à l'obligation de rendre compte ;
- A l'échelle des régions, nous allons créer des instruments de développement local, les agences de la Banque Nationale de Développement des Collectivités Territoriales, qui vont financer l'effort de développement des collectivités territoriales, notamment la construction des infrastructures marchandes et non marchandes. Les modèles vertueux qui nous inspirent, sont ceux du Fonds d'Équipement Communal du Maroc et des *Kommunal Kredit* des pays germaniques ;
- Nous encouragerons les banques commerciales et les systèmes financiers décentralisés à étendre leur réseau dans toutes les communes du Burkina Faso pour accroître la bancarisation, collecter l'épargne et financer les projets des entreprises ;
- A l'instar de la Conférence Economique Nationale, nous allons instituer des **Conférences Economiques Régionales (CER)** qui seront le lieu de réflexion sur les problèmes économiques de chaque région et sur les stratégies de

développement régional. Tout comme la CEN, les CER feront partie des attributions du Conseil Economique et Social ;

- **La coopération décentralisée**, déjà forte, sera davantage promue, car elle a fait la preuve de sa contribution au développement de notre pays. Nos collectivités locales vont davantage coopérer et créer des partenariats entre elles, en vue de réaliser des programmes ou accomplir des actions d'intérêt commun ;
- Nous ferons de nos territoires le lieu d'éclosion d'une véritable **économie sociale et solidaire**, en accord avec les enseignements du Burkind'lim. Parmi nos formules, on peut citer (i) le concept de Sociétés Coopératives d'intérêt Général (SCIG) pour soutenir l'intercommunalité, (ii) les coopératives agricoles où le capital appartient aux salariés-associés (ex, la Société des Coopératives Agricoles de Banzon (SCAB) dans la province du Kéné Dougou), (iii) les mutuelles à but non lucratif (par exemple celles qui permettent de développer l'assurance pour la santé) ; (iv) les associations ayant des activités économiques, **l'épargne solidaire** pour l'investissement. Nous comptons beaucoup sur ces nouvelles formules d'économie sociale et solidaire pour lutter contre le chômage et l'exclusion sociale et promouvoir un développement mieux partagé.

Pour consolider notre développement de manière durable, il nous faut interroger notre modèle sociétal et y apporter les réponses d'ensemble et inclusives appropriées.

4. NOTRE MODELE SOCIETAL

Quel type de société voulons-nous créer ? Comment voulons-nous organiser notre vécu en commun ? Nous allons d'abord et avant tout faire du Burkina Faso un peuple uni dans sa diversité, une véritable Nation. Cette construction nationale passe par la lutte contre les handicaps et les discriminations, le renforcement du sens de la solidarité, la refondation de la famille et la restauration du civisme et de l'éthique.

4.1. Parachever la construction nationale

La construction nationale reste pour nous un grand défi car si le fait colonial nous a imposé une forme d'Etat, il n'a pas résolu la question de notre nation. Depuis lors, d'un conglomérat de groupes ethniques qui ont beaucoup en commun et qui vivent depuis des siècles en parfaite symbiose, nous tentons de construire une nation unique et soudée dans sa diversité. Celle-ci est une construction permanente, qui est loin d'être achevée, même si on peut affirmer qu'elle est sur la bonne voie, grâce à une des valeurs fondamentales du Burkina qu'est la parenté à plaisanterie, qui est un socle puissant de régulation des tensions sociales. La revendication de la même histoire et de la même culture dans la diversité, l'attachement au même territoire national fait de nos terroirs locaux, le respect du même Etat et de ses symboles (drapeau, devise, institutions, la croyance aux mêmes règles démocratiques d'organisation de la société, etc.) ne sont pas négligeables dans le raffermissement de notre sentiment national. Le brassage incessant de nos populations, à la faveur des unions matrimoniales, des migrations internes ou des proximités engendrées par le service dans l'administration ainsi que par le secteur privé y contribuent aussi

fortement. La traversée des épreuves socio politiques inédites, comme les combats menés en 1966 et les 30, 31 décembre 2014 contre la révision de l'article 37 et le 16 septembre 2015, renforcent le sentiment que, au-delà de nos différences, nous avons des aspirations fondamentales communes. Tout cela concourt dans le bon sens de l'édification d'une nation.

Mais nous allons continuer à raffermir le sentiment national et réaffirmer haut et fort que les Burkinabè sont égaux, en droits et en devoirs, d'où qu'ils viennent, et que nos différences ethniques doivent être vues comme une richesse et non comme un critère de discrimination. Nous ferons en sorte d'être un peuple uni et réconcilié avec lui-même qui rejette toutes les formes d'exclusion ou de discriminations. Peu importe que l'on soit du Nord ou du Sud, de l'Est ou de l'Ouest, ou du Centre. D'où que nous venons, nous sommes tous d'abord et avant tout des Burkinabè, égaux en droits et en devoirs, rassemblés autour d'un idéal commun, dans le respect de nos diversités et spécificités.

Dans cet esprit, nous combattons résolument toutes les formes d'ethnisme et de régionalisme. Une loi sera votée pour sanctionner sévèrement les comportements à caractère discriminatoire (religion, sexe, ethnie et racisme).

Si nous voulons une véritable nation solidaire, il nous faut également lutter contre toute forme de discrimination liée aux handicaps.

4.2. Lutter contre les handicaps et les discriminations

De même, nous voulons une société sans discrimination ni stigmatisation. Dans ce registre, nous serons attentifs au sort de tous ceux qui vivent avec un handicap, et nous prendrons les dispositions idoines pour qu'ils soient traités sur le même pied que tous les autres Burkinabè.

Certains de nos compatriotes sont victimes de discrimination ou de stigmatisation. Nous veillerons à corriger cela. La lutte contre les handicaps et les discriminations sera renforcée par le sens de la solidarité entre les citoyens. Nous envisageons créer des centres de formation professionnelle spécifiques pour les personnes vivant avec un handicap dans les chefs-lieux des régions, à court terme, et dans les chefs-lieux des provinces à moyen et long termes. Nous veillerons à l'application très stricte des dispositions de la loi qui obligent les édifices publics à disposer de facilités d'accès aux personnes vivant avec un handicap.

4.3. Refonder la famille

De notre point de vue, la famille est le pilier de la nation. C'est lorsque les familles sont fortes que la nation est forte. Or, la famille est en crise au Burkina Faso. Nous ne ménagerons aucun effort pour la refonder et corriger les déviations dans lesquelles elle est tombée.

Cette refondation de la famille commencera par la **réaffirmation de l'autorité des parents et les responsabilités qui vont avec**. De nombreux parents ont oublié leurs devoirs envers leurs familles. Pourtant, être chef de famille comporte des obligations

morales et matérielles. Cette responsabilité doit être rappelée, par la sensibilisation et la persuasion, et s'il le faut, de façon coercitive. Elle passera aussi par la reconnaissance du rôle irremplaçable de la mère, que tout le monde reconnaît comme étant le véritable pilier de la famille. Les fêtes des mères, des pères et des grands-parents revêtiront des cachets particuliers et seront des occasions de célébrer les vertus de la famille.

Enfin, cette refondation ne sera réussie que si la famille redevient le lieu d'éducation de nos enfants, par excellence, l'école se chargeant de leur instruction. Nos enfants doivent redécouvrir nos valeurs positives, parler nos langues, se sentir Burkinabè et en être fiers, se pétrir de notre morale et culture, aimer nos plats et nos tenues vestimentaires, etc.

La lutte contre toute forme de discrimination, le renforcement du sens de la solidarité et la refondation de la famille nous permettront de restaurer le civisme et l'éthique de la vie.

Pour répondre à la crise de la famille et à l'incivisme constatés dans notre pays, le ministère de l'action sociale sera réformé pour prendre en compte la problématique de la famille et de l'enfance. Il changera ainsi de dénomination et s'appellera **ministère de l'action sociale, de la famille et de la solidarité. Ce ministère aura pour mission d'élaborer et mettre en œuvre une politique de la famille.**

4.4. Remettre tous les enfants burkinabè sur le même pied d'égalité

Les enfants burkinabè ne naissent pas égaux en droits. Une telle affirmation peut paraître choquante mais c'est la triste réalité. En effet, certains enfants, en naissant, bénéficient de certains avantages dont sont privés certains autres. Il s'agit notamment des allocations familiales. Ces allocations familiales sont servies aux enfants naissant de parents employés par le secteur privé formel (entreprises cotisant à la sécurité sociale) ou par le secteur public. Il suffit que l'un des parents travaille pour que les enfants puissent en bénéficier. Ce sont donc les employeurs qui cotisent pour les enfants de leurs employés. Il n'y aurait à redire sur les générosités d'employeurs privés à l'endroit de leurs employés. Mais, s'agissant de l'Etat, ne s'intéresser qu'aux enfants des fonctionnaires est une injustice pour les autres enfants. Car chaque enfant burkinabè a les mêmes devoirs à la naissance que tout enfant : **servir son pays, éventuellement jusqu'au sacrifice suprême.**

On comprend l'origine d'une telle politique. Il s'agit vraisemblablement d'une politique coloniale. Vis-à-vis des populations, la colonisation n'a jamais raisonné en termes de citoyenneté. Elle les a toujours considérées comme des sujets taillables et corvéables à merci. De ce fait, elle ne se préoccupait que de celles qu'elle pouvait exploiter directement. Continuer une telle politique coloniale revient à s'inscrire dans la logique du colon qui ne cherchait pas, encore une fois, à construire une nation mais à exploiter une ressource. Persister dans cette posture, outre le caractère injuste, ne favorise pas le développement d'un sentiment d'appartenance à la même nation, le développement d'une conscience citoyenne et d'une communauté de destin.

Pour l'UPC, il faut remettre tous les enfants burkinabè sur le même pied d'égalité. Dans ce sens, je ferai en sorte que tous les enfants de la nation jouissent des mêmes avantages à leur naissance.

C'est fort de notre identité nationale retrouvée, guidés par notre philosophie politique, et munis de nos modèles de gouvernance, de développement et de construction sociétale, que nous allons pouvoir nous attaquer efficacement à nos urgences et priorités.

PARTIE II : NOUS ATTAQUER RESOLUMENT A NOS URGENCES ET A NOS PRIORITES

1. ENSEMBLE, SAUVONS LE BURKINA FASO DU DESASTRE SECURITAIRE

Cette partie du Projet consacrée à la défense et à la sécurité est une synthèse du Livre Blanc de l'UPC sur la Sécurité Nationale qui présente de façon plus détaillée notre analyse et nos propositions sur la situation sécuritaire du Burkina Faso. Ce document complet et détaillé est disponible sur le site de Campagne de Zéphirin DIABRE.

« Le courage, c'est d'abord la vérité, et nous devons la vérité aux Burkinabè : ce n'est pas une crise, c'est un désastre sécuritaire ».

Nos pensées vont d'abord à toutes les personnes victimes du terrorisme au Burkina Faso, alors que nous ouvrons ce chapitre sur la sécurité nationale. Notre solidarité va aux familles endeuillées aussi. C'est également le lieu de rendre un vibrant hommage à nos Forces de Défense et de Sécurité (FDS) qui sont en première ligne dans la lutte contre le terrorisme, dans des conditions extrêmes, prêtes au sacrifice suprême à chaque instant, pour défendre l'intégrité de notre territoire et la sécurité du peuple burkinabè. À toutes ces femmes et à tous ces hommes, à tous ces héros, souvent de l'ombre, militaires, para militaires et civils, nous sommes reconnaissants. Ils peuvent déjà être rassurés de notre écoute constante, au plus près du terrain, et de notre détermination à mobiliser tous les moyens et tous les Burkinabè avec eux.

Notre devoir le plus élevé est de défendre le Burkina Faso. Alors que l'activité terroriste augmente va crescendo depuis l'avènement au pouvoir du MPP (Mouvement du Peuple pour le Progrès) et de ses alliés en 2016 et atteint de nouveaux sommets. Par exemple, sur la période allant du 01 août 2019 au 01 août 2020 : 2 812 décès pour le Burkina Faso, dépassant le Mali (2 638 décès) selon les données de l'ACLED (*The Armed Conflict Location and Event Data Project*). Nous ne pouvons pas continuer à trouver des excuses faciles à la faillite évidente du Président Roch KABORE et de son régime.

La politique de sécurité nationale que nous engagerons, avec Zéphirin DIABRE Président du Faso, « Chef Suprême des Forces Armées Nationales » comme le précise notre Constitution, consacrera un nouveau départ post-insurrectionnel en toute sécurité. Cette politique de sécurité nationale, que nous voulons ambitieuse et efficace, sera au cœur de notre projet de reconstruction nationale pour défendre et promouvoir les intérêts vitaux du Burkina Faso. Ce sera la politique de sécurité nationale d'un Etat qui se donne, avec détermination, lucidité, et agilité, les moyens intellectuels, matériels et émotionnels/patriotiques pour défendre les intérêts du Burkina Faso, garantir la sûreté, la sécurité, et la prospérité du peuple burkinabè. Nous mettrons en place un nouveau contrat social afin de recréer le lien à la fois entre les Burkinabè et l'Etat et entre les Burkinabè et les FDS.

La mémoire de nos martyrs FDS et civils, le souvenir de nos ancêtres et l'avenir de nos enfants scellent le pacte qui nous oblige à neutraliser les terroristes et à

décourager tous nos ennemis. La vaillance du soldat qui monte à l'assaut de l'ennemi avec courage pour que vive notre pays est là aussi pour nous rappeler le lien sacré qui doit unir les Burkinabè à leurs forces de défense et de sécurité. Nous sommes lucides et déterminés. Nous prendrons en compte les conclusions du Forum national sur la sécurité d'octobre 2017 et les différentes études stratégiques en défense et sécurité ; nous travaillerons avec les experts nationaux qui ont contribué à ces consultations. Nous ne trahisons pas notre serment de défendre le Burkina Faso.

1.1. Le problème pour nous tous

1. N'ayons pas peur des mots : la situation sécuritaire est macabre

A ce jour, le pays dénombre près de 3 000 morts du terrorisme parmi les civils et les forces de défense et de sécurité ; plusieurs milliers d'orphelins, de veuves et de veufs ; plus de 1 million de personnes déplacées dans leur propre pays à mi-août 2020, en hausse constante selon le CONASUR; environ 2 500 - 3 000 écoles fermées ; entre 350 000 - 500 000 élèves privés d'école ; et environ 10 000 enseignants en chômage technique ; alors que près de la moitié (50%) du territoire est sous le contrôle des terroristes et du crime organisé. **Jamais, depuis plus de 120 ans, le Burkina Faso n'a connu une telle descente aux enfers sur le plan sécuritaire, depuis en fait la conquête de la Haute-Volta et son édification en territoire militaire par la France en 1896.**

2. Chacun de nous court de plus en plus le risque d'être une victime directe de l'insécurité à mesure que la menace terroriste s'étend et prend de nouvelles formes

Les statistiques montrent que la gestion actuelle du terrorisme ne peut pas arrêter la descente aux enfers sécuritaire et sociale. En effet, le 22 juillet 2020, à seulement quatre (4) mois jour pour jour de l'élection présidentielle du 22 novembre 2020, le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) des Nations Unies écrit : « **La situation humanitaire au Burkina Faso continue d'être préoccupante** : 2,9 millions de personnes ont besoin d'assistance humanitaire ; plus de 921 000 personnes sont déplacées à l'intérieur du pays- 54% d'entre elles sans abri ou ne possèdent pas d'abri adéquat; 948 000 personnes ont besoin de protection; 1,5 million de personnes dépendent de l'aide humanitaire en matière de santé ; 2 512 écoles sont fermées, privant ainsi plus de 350 000 enfants d'éducation. »

3. L'avenir est sombre si nous n'agissons pas maintenant et conséquemment.

En cas de statut quo dans la gouvernance du Burkina Faso, l'aggravation de la crise sécuritaire est le scénario le plus probable d'autant plus que parce que les Forces Armées ne sont pas commandées, contrôlées et soutenues avec clarté et efficacité par le Chef Suprême des Forces armées nationales, le Président KABORE, nos FDS, y compris nos plus vaillantes unités combattantes, sont au bord de l'enlèvement, prises dans le piège d'une lutte sans fin.

De plus, les Nations Unies notent : « *En raison de la recrudescence des violences contre les populations civiles et le manque d'accès aux services essentiels de base, tels que la santé et l'éducation, le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire est en constante augmentation. De janvier à fin juin 2020, il est passé de 2,2 millions de personnes à 2,9 millions, soit 32% d'augmentation.* »

4. Nos Forces de Défense et de Sécurité sont sous-équipées et sous-entraînées.

Les terroristes peuvent attaquer n'importe quel pays au monde mais le fait que des terroristes contrôlent des territoires dans un pays n'est pas un phénomène mondial, cela arrive seulement dans les Etats où l'appareil sécuritaire est négligé.

La réalité des problèmes capacitaires et de formation de notre armée a été soulignée à différentes occasions par le Président Roch KABORE et ses ministres de la Défense. De même que les problèmes de financement et d'organisation géographique. De plus, c'est pour cela que le plan stratégique 2018-2022 a fixé comme axes majeurs le renforcement de l'éthique, la bonne gouvernance et la responsabilité de tous les acteurs de la chaîne de sécurité.

Aujourd'hui, force est de constater que la guerre contre le terrorisme est loin d'être gagnée parce que les mesures annoncées sont insuffisantes et, trop souvent, ce qui a été annoncé n'est pas opérationnalisé efficacement (dans la qualité, dans les délais, dans la manière) : (i) ni la mise en œuvre de la Loi de programmation militaire (LPM) parce qu'on n'arrivait pas exécuter diligemment le budget alloué aux équipements militaires à cause entre autres de problèmes de capacité d'absorption, ou de hausse substantielle intervenue seulement en 2018; (ii) ni la politique de sécurité nationale qui n'était toujours pas adoptée à quelques mois de l'élection présidentielle de novembre 2020 ; (iii) ni encore la réalisation du maillage du territoire par l'armée et le bon moral des troupes au front, puisque les attaques, la carte d'insécurité et le désert sécuritaire (absence de postes des FDS sur des pans entiers du territoire) ont augmenté.

Les initiatives pour renforcer et adapter l'équipement, l'organisation et la formation de nos FDS ne sont pas assez vite déployées. Tout cela alors qu'après des arbitrages difficiles, les Burkinabè ont consenti un effort financier sans précédent récent. Il faut en effet remonter en 1975 (+1,44% à 2,81% du PIB) pour voir une croissance annuelle des dépenses militaires de plus de 44% comme en 2018 (à 2,1% du PIB - contre un plus haut historique de 3,28% du PIB en 1978).

5. La situation militaire est difficile : l'ennemi est changeant et efficace.

L'ennemi n'est pas une grande armée, mais sur le champ de bataille il a souvent montré une supériorité tactique, une meilleure connaissance du terrain et une grande motivation. Pourtant, il ne nous est pas supérieur en nombre ; la plupart des GATs (Groupes Armés Terroristes) comprenant environ 1 000 combattants. De plus, en opération, tactiquement et matériellement les plus gros dispositifs de l'ennemi sont

généralement des colonnes de PKMR (Pick-up, Kalachnikovs, Mitrailleuses, RPG-7) par *katiba* (camp de combattants) de quelques cinquantaines ou centaines d'hommes. Sur le terrain, l'ennemi a continué à adapter ses méthodes en réponse à la présence de nos FDS. Il dispose d'une profondeur stratégique à partir de plusieurs frontières. Il apprend et se réajuste perpétuellement. Il a aujourd'hui réussi à constituer des enclaves terroristes et crée un sentiment d'incertitude sur le terrain qui rend plus ardue notre action. La question est de savoir si nous pouvons aussi nous réadapter rapidement face à cette guerre asymétrique? Que faire face à un ennemi changeant et mouvant ?

6. Nos Forces de Défense et de Sécurité sont peu motivées et mal commandées par le Président et son gouvernement.

Selon des acteurs en première ligne dans cette lutte, la situation militaire au Burkina Faso est jugée catastrophique, alors que l'ennemi oppose une guerre asymétrique dure à notre armée sur notre territoire. L'équation est la suivante : il s'agit d'assurer la montée en puissance de notre armée en reconstruction depuis 2015, alors même qu'en temps de guerre la priorité est aux opérations de combats et non de formation et d'entraînement des hommes. C'est pourtant le double défi que nous devons relever.

Beaucoup de nos FDS ont besoin de notre attention immédiate à cause d'une guerre intense, longue et incertaine dans des conditions rustiques sur les plans matériel et moral. Cela parce que depuis le départ nous n'avons pas bien pensé et bien organisé notre réponse face à la menace terroriste.

Le plus grand défi pour nous dans le Sahel en général et au Burkina Faso en particulier se pose en termes de leadership stratégique, de capacité à penser, agir et influencer le cours des événements de façon favorable pour notre pays. Il nous faut remobiliser tout notre pays et créer les conditions de la victoire. La victoire reposera beaucoup sur la force de la volonté et sur l'absence de préoccupation pour le mental que seul un leadership capable de diriger stratégiquement peut produire.

7. Notre capacité de penser, agir et influencer le cours des événements stratégiques aux niveaux sous régional, africain et international, y compris dans notre propre pays, a périclité

Ce constat est fait alors même que du Sud de la Méditerranée jusqu'aux Grands Lacs en passant par le Sahel, et du Golfe de Guinée au Golfe d'Aden, les menaces stratégiques enflent et les risques de déstabilisation durable des Etats se précisent. Dans ce contexte, seule une vision stratégique lucide et un leadership audacieux pourront garantir à nos pays une victoire dynamique et durable sur nos ennemis. Disons la vérité aux Burkinabè, face aux menaces, notre pays n'est pas prêt. Le Burkina Faso est devenu un Etat failli. Aujourd'hui, les experts en sécurité considèrent notre pays comme l'un des maillons les plus faibles, face au terrorisme dans le Sahel.

8. L'honneur de notre pays est à terre.

Pourtant, la Constitution de notre IV^e République est claire, à son article 2 : « La protection de la vie, la sûreté et l'intégrité physique sont garanties. » Ce n'est plus le cas depuis que Roch KABORE est le Président du Faso. Alors même que l'article 36 dispose tout aussi clairement que le Président du Faso « **est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, de la permanence et de la continuité de l'Etat...** ». Vous le voyez bien, le Président KABORE a failli à son serment de faire respecter la Constitution du Burkina Faso. Lui-même et chacun de nous devons en tirer toutes les conséquences.

9. Un Président du Faso qui ne prend pas toute la mesure de la fonction de « Chef Suprême des Forces Armées Nationales » est le plus grand et le premier des handicaps dans la lutte contre l'insécurité

La Présidence du Burkina Faso, c'est très sérieux. Quand on est élu Président du Faso alors qu'on n'a pas mesuré la gravité de la charge de « Chef Suprême des Forces Armées Nationales », comme le dispose l'article 52 de notre Constitution, c'est mettre le Burkina Faso et la vie des Burkinabè en danger, en particulier lorsque nos ennemis nous attaquent. C'est cette réalité fatale que l'insurrection terroriste étale avec violence sous nos yeux. Hélas, le chapelet des drames et des désastres sécuritaires qui ont frappé le Burkina Faso depuis 2015, et surtout depuis leur accélération et leur intensification à partir de janvier 2016, est déconcertant : *Arbinda, Yirgou, Banh, Kain-Ouro, Nassoumbou, Toéni, restaurant Le Cappuccino, l'hôtel Splendid et le bar Taxi Brousse, Etat-major à Ouagadougou, etc.*

10. La vérité sur la guerre anti-terroriste a été cachée à notre peuple souverain.

Nous pensons qu'il est très important que les principes de la société de communication, de la propagande anti-terroriste et des réseaux sociaux soient intégrés dans les plans opérationnels de nos FDS.

Mais cela ne doit pas être détourné par le gouvernement pour manipuler l'information et priver le peuple de son droit à l'information qui est garanti par notre Constitution en son article 8.

Or, c'est bien ce qui a été fait avec l'adoption du nouveau code pénal condamnant la diffusion d'informations sur les opérations militaires. Cette réforme a été justement dénoncée comme liberticide par les hommes de médias et les défenseurs des droits de l'homme. **Ce faisant, le gouvernement a exercé un contrôle de la pression médiatique et empêché nos journalistes d'être les témoins critiques de notre peuple et de rapporter les faits sur l'efficacité de la politique sécuritaire.**

Dans une démocratie, sans franchir la frontière étanche de servir de relais aux velléités de propagande des terroristes, nous devons la vérité au peuple y compris quand nos braves militaires meurent pour la Nation, parce qu'ils ont droit aux hommages et à la reconnaissance des Burkinabè. C'est aussi à l'épreuve de la vérité que nos FDS et les Burkinabè éviteront de nouveaux déboires stratégiques.

1.2. Mon diagnostic

Un pays fort fait ce qu'il peut, un pays faible subit ce qu'il ne peut pas ; nous voulons être un pays fort.

Le désastre sécuritaire au Burkina Faso est fondamentalement causé par une crise du politique, la politique entendue dans son sens le plus noble, d'organisation et d'exercice du pouvoir d'Etat pour promouvoir l'intérêt national. En effet, notre analyse est que le problème sécuritaire est la résultante d'une crise multidimensionnelle : géopolitique, territoriale, climatique, anthropologique, culturelle, économique, sociale, de l'Etat, et de leadership. La menace sécuritaire est transfrontalière, essentiellement intérieure au Sahel, avec des relais extérieurs, et concentrée dans le Nord et l'Est et plus récemment le Nord-Ouest pour ce qui est du Burkina Faso. Devant cette crise multidimensionnelle, l'Etat et les politiques publiques ont failli, en particulier depuis janvier 2016. **Je veux faire du Burkina Faso un pays craint par ses ennemis et respecté par ses concurrents et ses alliés.**

1. Crise géopolitique. Les conflits et les enjeux politiques transfrontaliers sur les territoires et les ressources dans le Sahel, en Libye et dans le Golfe de Guinée ont amplifié les logiques de puissances externes et internes (notamment depuis la chute de Blaise Compaoré) propres au Burkina Faso, dans un contexte mondial de persistance du terrorisme militarisé et mafieux, et d'expansion des réseaux criminels transfrontaliers.

2. Crise des territoires. Nos territoires sont en crise. De vastes étendues de territoire ont vu le temps s'y arrêter depuis les indépendances. Elles sont demeurées de simples noms sur une carte, ou de simples unités statistiques, sans projet, où vivent des Burkinabè coupés du reste du monde et sans espoir. **Nous avons formé de grands ghettos territoriaux où nous avons abandonné des Burkinabè à notre oubli et à notre cynisme.**

3. Crise climatique. Depuis la décennie 1970, des Burkinabè sont nés et ont grandi dans des zones de notre territoire au climat déjà aride et ils ont continué à subir les assauts répétés des phénomènes climatiques extrêmes et de la dégradation de l'environnement. Avec la pression démographique qui a alimenté la compétition et les conflits entre éleveurs semi-nomades et agriculteurs sédentaires pour les rares ressources environnementales (pâturages, ressources en eau). Livrées à elles-mêmes, les clivages entre communautés, aux intérêts socio-économiques divergents, se sont alors accentués.

4. Crise anthropologique. Le genre burkinabè, entreprise inachevée, s'abîme. Aujourd'hui, notre rapport à l'autre Burkinabè, c'est-à-dire à nous-même est profondément dégradé à cause de notre individualisme triomphant. La course à la réussite et la tyrannie de l'argent nous ont autocentrés sur nos seuls intérêts individuels. Le Burkina Faso ne sera fort dans ses fondations et contre ses ennemis que lorsque d'une façon ou d'une autre, chaque Burkinabè aura compris que chaque autre Burkinabè est un autre soi-même. C'est de cette manière que nous ferons corps, que nous aurons une dignité nationale et que nous prospérerons.

5. Crise de gouvernance et de leadership au sommet de l'Etat. Le Président Roch KABORE a été rapidement et complètement dépassé par la situation. En dépit des signaux clairs envoyés par les attaques de 2015 (mine de manganèse de Tambao, poste de douanes de Déou, brigade de gendarmerie de Samorogouan) et des recommandations directes données par le Président Michel KAFANDO à son successeur sur l'urgence de la menace terroriste, ce dernier s'est laissé complètement débordé par ce problème et a surtout tenté de sauver les apparences. L'attentat du 15 janvier 2016 à Ouagadougou ne sonnera pas le réveil. Le Président KABORE ne jugea même pas important d'ériger un ministère plein de la sécurité à ce moment, contrairement à ses prédécesseurs, et en dépit des appels répétés du Chef de file de l'opposition, le Dr. Zéphirin DIABRE. Le taux de rotation très élevé aux postes de responsabilité (3 ministres de la défense en 4 ans, 3 ministres de la sécurité en 4 ans, et 3 chefs d'Etat-major général des armées) est également un reflet amer du grand tâtonnement au sommet de l'Etat. Et il aura fallu attendre le 18 mai 2018 pour que le Conseil Supérieur de la Défense Nationale (CSDN) se réunisse pour la première fois sous la présidence de Roch Marc Christian KABORE, alors que ce type de réunions a lieu au moins une fois par semaine dans des pays qui ne sont même pas attaqués.

Au niveau stratégique, le manque d'anticipation, de sens de l'urgence et de priorisation conduit toujours, fatalement, à la catastrophe stratégique. Cela se paye cher en vies humaines. Cela fait aussi mal au budget et nous prive d'investir dans le développement. Que dire d'autre ? Gouverner c'est prévoir. Gouverner c'est décider.

6. Crise culturelle. Notre culture, c'est cette transmission de notre identité nationale que nous avons en commun et qui déclenche chez nous les mêmes stimuli. L'état de notre culture est le phare avancé de notre pays, dans toutes ses facettes. Cependant, trop de divisions et de clivages persistent entre nos groupes ethniques et communautaires ; mettant à mal le vivre ensemble. Des attitudes et discours de stigmatisation s'amplifient de plus en plus. Cette crise culturelle est un champ favorable à la montée des violences de toutes natures et de l'insécurité généralisée, alors que nos valeurs culturelles devraient bien être des sources endogènes pour combattre et vaincre le terrorisme et l'extrémisme violent.

7. Crise de l'ordre social et économique. La société burkinabè peine à exister, et est traversée par des différences entretenues à dessein. Beaucoup trop de Burkinabè se définissent plus par leur groupe d'appartenance que par la mère patrie. Et nous sommes nombreux à succomber à un langage totalitaire qui alimente les foyers incandescents, qui par la suite explosent en conflits communautaires.

L'extrême pauvreté, la marginalisation et les inégalités s'amplifient dans notre pays à un rythme vertigineux, en particulier pour les millions de Burkinabè directement impactés par le terrorisme. Les effets économiques et sociaux induits par la pandémie de la COVID-19 accélèrent et accentuent davantage les risques de déstabilisation durable de notre pays à l'instar de la Somalie et du Mali.

Nous savons aujourd'hui que l'insurrection terroriste au Burkina Faso a pu se greffer sur notre sol à cause d'une révolte contre l'ordre social dans notre pays, notamment dans les zones où le terrorisme religieux est dominant. La République ayant déserté ces territoires les populations sont livrées au bon vouloir d'« ayatollahs » religieux et traditionnels qui dictent la vie de leurs « sujets », l'ordre économique, le droit de vote, l'accès à la terre, allant parfois jusqu'à décider à qui on doit se marier. Pour ces Burkinabè, notre démocratie n'a donné ni droits de propriété, ni droits politiques, ni encore droits civiques. Cela a pour conséquence une absence d'inclusion politique et sociale, sans laquelle le développement et l'espoir de se réaliser sont impossibles.

8. Crise de l'Etat. Un Etat légitime et surtout un Etat disposant de puissantes forces de sécurité ne peut pas voir se développer un terrorisme insurrectionnel. Le constat amer qui se dégage est que notre Etat est faible, voire failli. L'Etat n'a pas su, encore moins, pu remplir ses responsabilités envers les Burkinabè. Face aux défis multiples, il n'a pas pu construire dans la durée et face aux défis multiples un environnement national où il assure l'ordre et le respect de la loi, protège les Burkinabè les uns des autres et contre des agressions extérieures. L'Etat burkinabè n'a pas non plus été capable de bâtir les infrastructures économiques adéquates et les services sociaux de base nécessaires pour développer et connecter les territoires et les Burkinabè afin d'assurer leur bien-être dans les situations de grande vulnérabilité comme le chômage, la maladie, ou la faim.

9. En somme, la panoplie des crises et des facteurs, ci-dessus cités, montre à quel point nous avons échoué collectivement à réfléchir sur le Burkina Faso et à promouvoir l'intérêt national. En cela, c'est une crise du sens, une crise des fonctions de l'Etat et une crise de légitimité. C'est aussi une crise de puissance.

Alors, il faut arrêter de dire que c'est le Président Roch Marc Christian KABORE qui est attaqué parce qu'il aurait dit non à des chefs terroristes ou parce que quelqu'un voudrait l'empêcher de gouverner le pays. C'est un argument fallacieux, cynique et défaitiste qui fait le jeu des terroristes et se moque de la mémoire de nos martyrs, militaires et civils.

1.3. Ce que je vais faire si je suis élu Président du Faso : bâtir une puissance sous régionale

Nous agirons sur 5 axes stratégiques : (1) leadership stratégique au sommet de l'Etat ; (2) architecture de la sécurité nationale ; (3) renforcement des capacités et réorganisation de nos FDS (3); (4) mobilisation et résilience des Burkinabè ; (5) et coopération en matière de défense et de sécurité, afin de relever le défi sécuritaire, l'Etat burkinabè avec, et préparer le futur de la sécurité pour les générations à venir. L'histoire de la guerre contre le terrorisme va façonner la mémoire partagée de notre peuple pour les générations présentes et futures. Nous allons rassembler notre peuple avec notre armée et mener la guerre avec elle. Notre pays connaîtra une seconde naissance à l'issue de cette guerre. Nous n'abandonons pas la guerre avec la peur au ventre, ni résignés comme cela l'a été jusque-là au niveau politique. Parce que nous aimons notre pays et notre armée, nous gagnerons. Une

armée est à l'image de son Etat. Une armée performante, c'est un ensemble de choses : c'est d'abord des compétences de bases, c'est ensuite une adaptation au théâtre d'engagement, du leadership sur les hommes, des rémunérations, des carrières, des mémoires. Notre armée sera ce que nous serons.

Axe stratégique 1 : Leadership stratégique, vision et conduite de la sécurité nationale

*L'unité, la paix, l'intégrité et la sécurité du Burkina Faso doivent être préservées à tout prix. **Aucun devoir de l'Etat n'est plus important.*** Notre conviction est qu'il n'est pas possible de garantir la sécurité nationale sans la nourrir d'un travail intellectuel, y compris philosophique qui permette de cerner toutes ses caractéristiques de façon sensible et cohérente au profit de l'intérêt national. Cela vaut aussi pour la guerre contre le terrorisme.

Le problème aujourd'hui : En dépit des efforts considérables et des sacrifices de nos FDS, l'horizon d'une paix durable est toujours éloigné. Notre pays n'aura pas la sécurité et la paix tant que la direction politique du pays ne réussira pas à produire une vision claire et mobiliser les Burkinabè autour de leurs problèmes quotidiens et contre leurs ennemis.

L'inaction politique, le mauvais diagnostic, l'absence de clarté stratégique, et le surplace causent la mort de Burkinabè chaque jour ou presque. Nous sommes dans l'enlèvement et la « somalisation » de larges parties de notre territoire. De fait, l'Etat a perdu la souveraineté et le monopole de la violence sur près de la moitié du territoire nationale. L'exemple de la région de l'Est où l'insécurité revient en force après l'opération *Otapuanu* est là pour nous rappeler que le terrorisme s'est enraciné. Il prend de nouvelles formes avec des assassinats ciblés, des viols, des enlèvements et des pillages.

Face au terrorisme, le régime KABORE n'a pas su fournir un leadership stratégique, laissant nos FDS sans une vision et une stratégie claire, de surcroît dépourvues de moyens capacitaires et opérationnels adéquats.

Soyons clairs, ceux qui prennent les armes contre le peuple burkinabè et ses FDS, qui qu'ils soient, seront traités comme nos ennemis et combattus avec la force armée. En même temps, aux sources du terrorisme il y a la confluence de toutes nos impossibilités nationales, ce qui en fait un problème éminemment politique.

Notre solution demain : Nous placerons le leadership politique et civil, et la démarche politique au cœur de la lutte anti-terroriste et de la reconstruction de la puissance nationale. La clé du succès de la guerre asymétrique contre l'insurrection terroriste n'est pas seulement la victoire sur le champ de bataille. Pour réussir, il nous faut avoir des FDS en ordre de bataille et, surtout, toutes les populations clairement rangées avec nous. **La guerre n'est pas une fin en soi, mais simplement une voie pour atteindre des objectifs politiques.**

Nous apportons une vision, une nouvelle façon de penser le Burkina Faso, ses menaces, ses défis et ses opportunités

Moi, Zéphirin DIABRE, je mesure ici tout le sens de l'article 52 de notre Constitution, qui dit que le « Président du Faso est le Chef Suprême des Forces armées nationales ». Un nouveau leadership et une bonne stratégie sont nécessaires pour reconquérir les territoires perdus et vaincre le terrorisme. La clarté, la détermination, et la puissance seront les clés de la victoire.

Vaincre l'insurrection terroriste doit être la priorité des priorités pour la sécurité nationale et le Burkina Faso. Chaque Président burkinabè doit être totalement dévoué à ce devoir. Ne pas faire cela, c'est faire montre de faiblesse et encourager nos ennemis à nous attaquer toujours plus. Cela doit être clair pour chaque Président dès même qu'il sollicite le vote des Burkinabè. Hélas, depuis 2016 les Burkinabè sont désemparés face à l'incapacité de leurs dirigeants à déployer une stratégie victorieuse contre l'insurrection terroriste, malgré de trop nombreuses déclarations. Avec l'aide des Burkinabè nous mettrons fin à cela en novembre 2020. Nous allons apporter le leadership politique et la stratégie nécessaires à la victoire.

Il y a une inertie et une impuissance qu'on tente de masquer au sommet de l'Etat et auxquelles nous sommes déterminés à mettre fin. Une armée, avec ses succès et ses échecs, est à l'image d'un pays, de la qualité de ses institutions et des hommes qui les incarnent.

Le Burkina Faso a vocation à être une puissance militaire sous régionale respectée. Nous allons concentrer et outiller les FDS pour la réalisation des objectifs stratégiques de sécurité nationale du Burkina Faso de façon combinée avec les autres instruments de pouvoir (diplomatie, économie, information).

Notre pays adoptera une nouvelle posture de sécurité nationale. Stratégiquement, le Burkina Faso a aujourd'hui une posture défensive et autocentrée. Pendant des années, nous avons regardé la menace terroriste installer l'instabilité politique et déstabiliser nos voisins. Nous avons été parfois complices. Même le Président KABORE a reçu des chefs de groupes armés à Kossyam. Nous avons espéré que le problème allait rester seulement chez nos voisins. Ce fut une faute stratégique.

Les intérêts de sécurité de nos alliés et de nos voisins sont nos intérêts de sécurité. La sécurité nationale ne s'arrêtera pas à nos frontières. Cela requiert une adaptation de nos capacités militaires et policières défensives et offensives.

Doctrine : nous allons asseoir une dissuasion cumulative

Le choc stratégique causé par l'insurrection terroriste nous oblige à adopter une culture stratégique adaptée au monde d'aujourd'hui.

Dans la lutte contre le terrorisme, les Burkinabè attendent des résultats concrets. En clair, ils veulent la destruction des capacités militaires des terroristes, la sécurisation de tout le territoire, et une véritable liberté politique pour l'Etat partout dans le pays. Et parce que la lutte contre le terrorisme est avant tout un problème politique, les résultats sur le front militaire, quels qu'ils soient, seront toujours éphémères s'ils ne s'inscrivent pas avant tout dans une doctrine efficace de lutte

contre le terrorisme de type insurrectionnel ou de type crime organisé, qui intègre cette réalité du problème.

Il est impératif que la doctrine de lutte contre le terrorisme soit la plus adaptée possible au problème stratégique qui se pose à notre pays. Faute d'un alignement strict de toutes les organisations et de toutes les personnes de la chaîne de réponse politique et militaire sur une telle doctrine, nos victoires resteront éphémères, notre efficacité incertaine, et la guerre contre le terrorisme sans fin.

Plus généralement, la doctrine de sécurité nationale que nous proposons pour notre pays est le **concept de « Bugum saga »**. Avec cette doctrine, nous entendons faire pleuvoir le feu sur ceux qui nous attaquent ou planifient de le faire. C'est notre concept de dissuasion cumulative, que nous appelons aussi **dissuasion totale**. C'est la mise en commun des ressources de la Nation et leur utilisation pour causer une force létale disproportionnée, mais responsable, au niveau opérationnel, afin de dissuader, repousser, ou anéantir l'ennemi de façon dynamique. L'ennemi doit comprendre que notre pays a tout ce qu'il faut pour lui nier la possibilité de nous causer de la peine. Et celui qui s'attaque à notre pays devra subir l'utilisation disproportionnée de la force jusque dans ses derniers retranchements.

Nos FDS doivent être capables de se projeter en territoire ennemi et en soutien opérationnel à nos alliés de sécurité pour mener des actions préventives et mettre en œuvre notre doctrine de dissuasion cumulative.

Théorie de la victoire

On peut gagner une guerre sans gagner la victoire.

Quand on est en guerre, il est essentiel d'avoir une théorie de la victoire. Dans son essence simple, la théorie de la victoire nous dit ce qui nous fera gagner la guerre : en l'occurrence, si nous réussissons à mobiliser (activement et passivement) tout le peuple burkinabè dans cette guerre, nous sommes sûrs de la gagner.

Nous devons dès à présent être très clairs sur ce que la victoire signifie pour nous, et sur ce qui nous fera gagner. Ce qui compte dans l'évaluation de la victoire, c'est la perception de la situation. Nos victoires tactiques ou opérationnelles sur le champ de bataille (Otapuanu, Doofu, etc.) sont importantes et nécessaires, mais elles ne suffisent pas pour gagner la guerre. Au Viêtnam, les Etats-Unis ont remporté toutes les batailles tactiques et opérationnelles sans jamais gagner la guerre. La guerre est motivée par la politique, alors la victoire sera politique.

Aussi, nous voulons concentrer nos FDS sur ce qui est encore plus important, à savoir le résultat stratégique, celui qui nous assure une victoire permanente sur nos ennemis et qui apporte un règlement politique définitif à l'insurrection terroriste.

Objectifs stratégiques

Nous ne concevons pas de nous lancer dans la guerre anti-terroriste au Burkina Faso et dans le Sahel sans objectifs stratégiques clairs tels que :

- 1- Détruire les Groupes Armés Terroristes (GATs) et passer d'une situation de guerre à une situation de dissuasion. Cela est le problème militaire principal à résoudre ;
- 2- Restaurer la sécurité des populations de façon durable dans les territoires sous menaces GATs ;
- 3- Renforcer et consolider la légitimité de l'Etat.

Principes que nous suivrons dans la guerre contre le terrorisme insurrectionnel

La direction stratégique que nous imposerons à la lutte anti-terroriste repose elle aussi sur des principes très clairs décrits comme suit :

Premier principe : Ne jamais agir d'une façon susceptible de créer la perception que les actions des FDS ou du gouvernement sont défavorables aux populations et courir le risque de perdre leur soutien, partout sur le territoire et pour tous les groupes ethniques.

Deuxième principe : Partout sur le territoire et pour tous les groupes ethniques protéger en priorité les leaders et les minorités actives au sein des communautés et préserver leur soutien.

Troisième principe : Aucune victoire sur les GATs ne sera viable tant que la supériorité des FDS sur le terrain militaire n'est pas évidente aux yeux des populations et tant que les GATs pourront exercer des pressions sur elles. Sans ces conditions, aucun programme de développement ou de normalisation en vue de contrer le terrorisme ne serait efficace.

Quatrième principe : A chaque étape de la lutte contre les GATs, nous devons engager des actions massives dans la durée et préserver les victoires d'étape.

De ces quatre principes, nous déploierons une stratégie précise sur la base de notre diagnostic. Les actions qui suivent créeront les conditions de la victoire. Si rien de grand n'est fait maintenant, si nous continuons à accuser les autres et à nous poser en victimes, les terroristes continueront de contrôler nos territoires, prélever un impôt, et tuer des Burkinabè pendant encore des décennies. Ce n'est pas ce que nous voulons.

Axe stratégique 2 : Architecture moderne de sécurité nationale

Le problème aujourd'hui : Le secteur de la défense et de la sécurité au Burkina Faso souffre d'un déficit organisationnel et de capacité décisionnelle au plus haut niveau stratégique.

Notre solution demain : Nous élaborerons les documents de politique et mettrons en place les organisations nécessaires à la prise de décision en sécurité nationale et à la protection des Burkinabè.

Conseil de Sécurité Nationale et Conseil de Sécurité Intérieure. Nous mettrons en place un système complet de prise de décision en sécurité nationale. Cela va

consister en la création d'un **Conseil de Sécurité Nationale** intégré à la Présidence du Faso, d'un **Conseil de Sécurité Intérieure** intégré au Premier ministre, et des **postes de Conseiller en Sécurité Nationale et de Conseiller en Sécurité Intérieure**. Par conséquent, le Conseil de Défense et de Sécurité Nationale sous sa forme actuelle n'existera plus. Le Conseil de Sécurité Intérieure se concentrera sur les problèmes d'ordre intérieur et de sécurité au quotidien, et le Conseil de Sécurité Nationale sur les problèmes de politique étrangère, de défense et de lutte contre le terrorisme. Ce sont là deux domaines de défis majeurs, à la fois similaires et différents, que nous voulons traquer de façon chirurgicale. Notre approche insiste sur le fait que la sécurité intérieure est suffisamment distincte de la sécurité nationale. Elle a un impact plus direct et plus important sur la sécurité au quotidien de sorte que le lieu choisi pour les arbitrages et les enjeux stratégiques de politique de sécurité intérieure doit être indépendant de celui de la sécurité nationale. Cela d'autant plus que la lutte contre le terrorisme crée un « angle mort » où les formes classiques de criminalité prospèrent et deviennent ingérables. Nous voulons garder une attention soutenue à la fois sur le front anti-terroriste et sur la sécurité au quotidien. Cette organisation permettra aussi une utilisation parcimonieuse et efficace des ressources humaines tout en assurant une synergie parfaite.

Chaque matin, dès 6 heures, 7 jours sur 7, Zéphirin DIABRE Président tiendra son premier rendez-vous avec son Conseiller en sécurité nationale. Le Conseil de Sécurité Nationale tiendra une réunion statutaire chaque mardi sous la présidence du Président du Faso et se réunira encore autant de fois que nécessaire chaque semaine. Le Conseil de Sécurité Intérieure se tiendra chaque semaine sous la présidence du Premier Ministre et se réunira encore autant de fois que nécessaire chaque semaine. Le Conseil de Sécurité Nationale et le Conseil de Sécurité Intérieure seront des agences dotées de bureaux et d'équipes permanentes.

Politique de Sécurité Nationale. Une nouvelle politique de sécurité nationale sera nécessaire pour répondre à la vision que nous avons pour la sécurité nationale et la lutte contre le terrorisme. De plus, de l'avis d'experts, le nouveau Président devra produire un nouveau document de politique de sécurité nationale afin d'apporter des améliorations et aiguiller efficacement l'utilisation de la force létale pour garantir la sécurité du Burkina Faso. Zéphirin DIABRE va s'y employer dès l'annonce de sa victoire et avant même son investiture officielle si les Burkinabè le veulent.

Revue de Sécurité Nationale. Dès la formation du premier gouvernement, Zéphirin DIABRE commandera une Revue de Sécurité Nationale afin de présenter plus en détail sa vision de notre sécurité nationale et servir de base à la prochaine loi de programmation de sécurité nationale (intégrant loi de programmation militaire et besoins de sécurité nationale au sens large).

Stratégie de Sécurité Nationale. Alors que c'est seulement à moins de trois (3) mois de l'élection présidentielle de novembre 2020 que les Burkinabè entendent dire qu'une stratégie de sécurité nationale serait en cours de rédaction, nous en ferons une priorité pour guider l'efficacité de l'action gouvernementale et des FDS dès notre

premier jour à Kossyam et dans le cadre de l'élaboration de la revue de sécurité nationale.

Livre Blanc sur la sécurité nationale. Ce Livre Blanc va poursuivre et compléter la Revue de sécurité nationale, entre autres. Il expliquera comment le gouvernement investit dans les capacités de défense et de sécurité nationale du Burkina Faso.

Loi de Programmation de sécurité nationale. Une prochaine Loi de programmation de la sécurité nationale (une sorte de Loi de Programmation Militaire plus) viendra matérialiser les orientations que je donnerai dans la Revue de sécurité nationale.

Collège National de Défense. Nous créerons un Collège National de Défense. La mission de cette école sera de préparer les futurs décideurs stratégiques à l'analyse stratégique et à la sécurité nationale, et à mobiliser, coordonner et employer les ressources du Burkina Faso pour défendre l'intérêt national.

Centre National d'Etudes Stratégiques (CNES). Nous consoliderons la mise en place du Centre National d'Etudes Stratégiques créé par l'Etat burkinabè en 2017 et qui n'est pas toujours en état de plein fonctionnement à la fin de 2020.

Centre d'Etudes Stratégiques en Défense et Sécurité (CESDS). Nous faciliterons le fonctionnement effectif et l'indépendance du Centre d'Etudes Stratégiques en Défense et Sécurité (CESDS) créé en 2016 par des Burkinabè.

Centre et stratégie de lutte contre l'extrémisme et la radicalisation. Nous élaborerons une stratégie et établirons un centre de lutte contre l'extrémisme et la radicalisation conformément aux recommandations du Forum national sur la sécurité.

Axe stratégique 3 : Renforcement et réorganisation des Forces de défense et de sécurité

Nous ferons l'aggiornamento des Forces de défense et de sécurité. Ensuite, nous allons couper la tête des serpents et asphyxier les serpenteaux. Le Burkina Faso qui doute, c'est fini !

Dans le domaine de la mobilisation de la ressource humaine de la force armée, notre stratégie apporte deux grandes évolutions majeures : des forces spéciales hégémoniques et un corps massif de réservistes.

Le problème aujourd'hui : Notre capacité à coordonner notre stratégie et nos actions, et à réagir avec agilité aux attaques terroristes est perfectible. Nous ne pouvons pas faire l'économie d'un travail soutenu en matière d'équipement, de savoir-faire tactique individuel et collectif, et d'organisation de la chaîne opérationnelle.

Notre solution demain : Nous renforcerons le commandement et le contrôle conjoints. Les FDS seront équipées correctement et de façon adaptée, dotée de ressources et d'une formation polyvalente pour exécuter des opérations réussies de contre-terrorisme et dans tout l'éventail des conflits potentiels.

Commandement Central et Coordination

Nous créerons le **Commandement Central du Burkina Faso (COMCENT)**. La fonction du COMCENT sera d'assurer le commandement et le contrôle interarmées dans la planification et la conduite des opérations de sécurité nationale et anti-terroristes 24h/24 et 7J/7. Cela va contribuer à nous rendre tactiquement, opérationnellement et stratégiquement supérieurs.

Doter le Burkina Faso d'un service de renseignement dense, adapté et efficace

Notre sécurité et notre autonomie stratégique et opérationnelle reposent largement sur la qualité de nos services de renseignement. La clé du succès et de l'efficacité du renseignement repose avant tout sur une parfaite maîtrise du cycle du renseignement, entendu comme les interactions itératives de collecte et d'analyse entre les agents du renseignement (producteurs de renseignements) et les décideurs (consommateurs). Depuis l'étape de planification et orientation, jusqu'à l'étape finale de responsabilité, en passant par les étapes de collecte, traitement, analyse, et diffusion, nous apporterons tout le soutien de l'Etat aux femmes et aux hommes qui travaillent dans l'ombre pour protéger les Burkinabè. Nous serons aussi exigeants. Par exemple, une cause majeure mais souvent négligée dans l'efficacité de nos services de renseignement est liée au fait que **bien souvent la première étape de planification et orientation est négligée, voire ignorée par les décideurs politiques.** Sur le plan stratégique, cela cause une navigation à vue et déresponsabilise le Président du Faso et les ministres. Les Burkinabè sont de plus en plus exigeants et voudront une réponse à la question : qui est responsable quand le Burkina Faso est attaqué à cause d'un problème de collecte ou d'utilisation du renseignement ?

Nous allons véritablement responsabiliser le Conseil National du Renseignement. Nous donnerons une direction claire et des objectifs précis aux services de renseignement. Sinon dès le départ, nous mettons nos services en échec. Nous engagerons la révision du Plan national d'orientation du renseignement, et réexaminerons les activités et le fonctionnement effectif de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) et des services de l'armée, de la gendarmerie, de la police, et des autres acteurs du renseignement au Burkina Faso.

Nous voulons créer trois grandes directions du renseignement avec des moyens renforcés : une *première direction* pour la lutte anti-terroriste, les opérations spéciales et le renseignement extérieur, directement rattaché au Président du Faso ; une *deuxième direction* pour la sécurité intérieure ; et une *troisième direction* pour la sécurité militaire.

Nous sommes décidés à soutenir nos services pour le développement de nos compétences pour un large ensemble de renseignements humains et techniques. Nous mettrons en place un corps d'analystes professionnels. Dans le renforcement des capacités, tout comme dans le travail au quotidien, nous allons donner la priorité au renseignement humain et de terrain. Nous voulons un service de renseignement de terrain, partout dans le pays et sur tous les sites où des risques et/ou des

opportunités existent pour la collecte des données pour nos besoins stratégiques et tactiques. Nous allons recruter et former massivement dans ce domaine.

Renforcer la formation, l'entraînement et les capacités matérielles de nos FDS

Nous devons rendre nos capacités de défense plus robustes et flexibles, avec des FDS mieux formées et surentraînées.

Au cœur de notre stratégie : renforcement des unités de forces spéciales et de la capacité d'opérations spéciales.

Nous allons accroître de façon massive le nombre, la taille, la puissance, et la place des unités de forces spéciales au sein de nos FDS. Elles seront posées comme une force polyvalente pour protéger et faire avancer la sécurité nationale au Burkina Faso et en Afrique de façon durable.

Nous regrouperons toutes les unités des forces spéciales de l'armée burkinabè sous le **Commandement des Opérations Spéciales (COMOS)** que nous créerons dès 2021.

Nos forces spéciales développeront en leur sein une capacité d'opérations spéciales afin d'être en mesure de mener des opérations d'assaut aéroportées, avec une forte puissance de feu, une protection et des manœuvres déployables au sol, en air et en eau. Nous développerons la capacité des forces spéciales pour l'insertion, le soutien et l'extraction de la force.

Au centre de ces évolutions, il y aura la création d'une Brigade d'Intervention Rapide (BIR) de 7 000 hommes. Elle sera placée sous un commandement à préciser. Par cette création, nous entendons doter le Burkina Faso d'une brigade militaire surentraînée, surpuissante, surdéterminée, sur-disciplinée, et républicaine. **Le recrutement et la qualification suivront une approche constructiviste rigoriste pour produire des militaires d'exception.** L'effectif viendra des éléments les plus aguerris de nos forces actuelles et de nouvelles recrues sur des exigences extrêmes. Nous allons leur donner des munitions à « manger » à volonté, tous les jours dans le cadre d'entraînements intensifs et permanents. Il n'y aura pas de place pour la routine ou la corrosion des forces.

L'essentiel de la capacité de défense du Burkina Faso doit être configuré et maintenu sous la forme d'une force de combat moyen à plusieurs rôles. Nous renforcerons l'autonomie de la force de combat moyen, avec des armures, des moyens aériens, de l'artillerie, du génie, des communications, du renseignement, de la logistique (restauration, maintenance et ravitaillement efficaces), du soutien médical et d'autres besoins. Cette capacité moyenne maintiendra des capacités de combat lourd.

Nous allons travailler avec tout le monde pour améliorer le leadership et la relation de travail au sein de nos FDS. Nous prendrons en main les problèmes de commandement sur le terrain là où il y a des problèmes dans la relation de travail et dans la confiance entre les soldats et la hiérarchie.

Aujourd'hui, les menaces contre notre sécurité et notre indépendance prennent aussi la forme de la guerre de l'information. Le Burkina Faso a besoin de réduire ses vulnérabilités contre les menaces cyber menaces, en développant, entre autres, sa capacité générale de sécurisation des réseaux vitaux civils et militaires et de guerre de l'information, intégrée dans ses systèmes d'information liés au renseignement aux niveaux international, national et militaire.

Nous financerons en priorité la préservation des capacités de sécurité nationale conventionnelles à risque extrême. Nous continuerons à adapter et faire monter en puissance les moyens aériens, la flotte d'hélicoptères de combat lents, les drones d'observation, les drones armés, la capacité de transport aérien moyen et léger, de combat de nuit, et d'ambulance aérienne militaire.

Nous procéderons au renouvellement et à la mise à niveau du matériel d'appui sur le terrain, la purification de l'eau, la cuisine de campagne, l'hébergement sur le terrain, et les hôpitaux de campagne. A ce niveau, le Bataillon de santé, le Bataillon du matériel et du train, le Bataillon des transmissions stratégiques, le Bataillon du génie militaire, et la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP) recevront notre accompagnement effectif. La BNSP sera renforcée tant dans ses missions de protection civile que comme partie intégrante des forces armées en opérations de guerre.

Nous insisterons sur l'accroissement de la capacité d'intervention rapide conjointe pour les opérations spéciales avec des forces d'assaut aéroportées, aériennes et de l'équipement associé, de jour comme de nuit.

En matière de combat de nuit, nous devons reprendre l'initiative, construire urgemment des instruments de supériorité et nier à l'ennemi toute domination tactique. En effet, les opérations nocturnes sont une caractéristique importante de la guerre asymétrique que nous livrent les GATs. Nous accordons une attention particulière à ce problème et soutiendrons le commandement des FDS pour minimiser l'altération de nos capacités opérationnelles la nuit. En particulier, nous insisterons sur la mise en place d'un entraînement adapté de nos forces pour les combats de nuit dans toutes les configurations géographiques pertinentes, sur notre capacité de renseignement géographique, et nos **moyens matériels technologiques pour combattre et se protéger la nuit.**

La Gendarmerie Nationale en qualité de « troisième armée »

Nous sommes attachés à la fois au statut militaire de la Gendarmerie Nationale et à sa vocation première d'exercer une mission de police sur le territoire pour des raisons de sécurité nationale. Nous allons poser la Gendarmerie Nationale en qualité de « troisième armée », aux côtés de l'armée de terre et de l'armée de l'air, sur le modèle des Carabiniers en Italie. Elle continuera de remplir des missions militaires et de garder un statut spécifique au sein des armées compte tenu de la nature particulière de ses missions (militaire et de police), tout en restant sous l'autorité du Ministère de la Sécurité.

Une Police Nationale plus forte et plus proche du terrain et des Burkinabè

Nous voulons un maillage policier efficace du territoire par la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale qui doivent être plus complémentaires.

Ces dernières années, le taux de maillage du territoire en service de police et de gendarmerie n'a guère progressé. Il était passé de 60% en 2016 à seulement environ 61 en 2017, avant de reculer avec la progression du terrorisme sur le terrain. Sur nos 350 départements, moins d'un sur quatre possède un service de sécurité (police ou gendarmerie) et environ 40% de nos communes n'en possèdent pas. Les données disponibles suggèrent aussi que le ratio est d'environ 1/750 pour ce qui est du nombre d'agents de sécurité par habitant au Burkina Faso, contre une norme internationale de 1/400.

Nous voulons une présence effective et efficace de la police dans chaque commune rurale et dans chaque quartier urbain pour garantir la sécurité, la sûreté et la quiétude des populations. Une attention particulière sera donnée à la lutte contre la circulation des armes légères et des drogues.

Pour assurer la sécurité quotidienne de notre communauté nationale, nous conduirons les principales actions ci-dessous, au plus près du terrain, pour réduire la criminalité et les accidents de la circulation et protéger les Burkinabè :

Action 1 : Dédier une équipe de police en nombre suffisant à chaque commune et à chaque quartier.

Action 2 : Veiller à la sécurité des Burkinabè et de leurs biens de jour comme de nuit par la mise en place de dispositifs pour la traque des bandits. Nous ne voulons pas que la sécurité se privatise davantage et devienne définitivement une affaire de riches.

Action 3 : Traquer et identifier les trafiquants et les consommateurs de drogues et autres produits illicites, et les cybercriminels. Nous apporterons un soutien appuyé à l'Unité Anti-Drogue (UAD) et à la Brigade Centrale de Lutte contre la Cybercriminalité (BCLCC) de la Police Nationale.

Action 4 : Limiter la vitesse maximale sur les routes nationales et départementales sans séparateur central à 80 km/h, puis sensibiliser et faire respecter la mesure.

Action 5 : Limiter la vitesse maximale sur toutes catégories de routes dans les centres urbains à un niveau situé dans l'intervalle 20 à 80 km/h, puis sensibiliser et faire respecter la mesure.

Action 6 : Renforcer l'efficacité des campagnes de sensibilisation sur la sécurité routière.

Action 7 : Moderniser et rationaliser le contrôle technique des véhicules automobiles.

Action 8 : Renforcer les services et les capacités dans le domaine de la sécurité civile pour la protection des personnes, des biens et de l'environnement. **Nous accordons**

une attention particulière aux risques climatiques (inondations, sécheresses, feux de brousse, animaux en divagation, utilisation sauvage des produits dangereux comme le nitrate, le mercure, la cyanure pour l'orpaillage), aux risques épidémiques, aux risques industriels et chimiques, et à la protection des consommateurs notamment pour la source et la qualité des produits et des services de grande consommation. Dans chacun de ces domaines, nous mettrons en place une stratégie dédiée et apporterons tout le soutien de l'Etat aux structures en charge de la mise en œuvre.

Améliorer la justice et le système pénitentiaire pour renforcer l'action des FDS

Nous devons renforcer l'efficacité du travail de police administrative et de police judiciaire par l'apport de moyens, une meilleure formation, un meilleur entraînement et plus de responsabilité dans l'application des procédures. En particulier, nous soutiendrons le recrutement de plus de juges et promouvoir la confiance entre les juges et les Burkinabè. En 2018, le ratio du nombre de magistrats pour 100 000 habitants était de 2,5 au Burkina Faso, soit 4 fois inférieur à la norme internationale qui est de 10.

Nous allons augmenter le nombre de prisons et de centres correctionnels afin de réduire la surpopulation carcérale et soutenir la dignité humaine. Nous travaillerons aussi à améliorer les conditions de travail, sanitaires et de restauration dans les lieux de détention. Les détenus gagneraient, si besoin, à suivre des formations de métiers de corps comme la maçonnerie, la menuiserie, la couture pour une meilleure réinsertion sociale à l'issue de leurs peines.

Pour faciliter la réinsertion des condamnés et rationaliser le fonctionnement et le coût de la détention, nous pensons qu'il faut accroître le nombre de peines de travail d'intérêt général prononcées et le nombre de centres pénitentiaires agricoles, comme celui de Baporo.

Nous allons engager une réforme progressive en vue de la disparition de la justice militaire et soumettre les militaires aux règles du droit pénal. Notre objectif est d'aligner les droits et les devoirs des militaires sur ceux des citoyens, tout en respectant les restrictions voulues par l'état militaire. Avec cette réforme, nous mettrons fin aux tribunaux spéciaux pour militaires et créerons des chambres spécialisées au sein des tribunaux de grande instance pour toutes les infractions.

Corps des gardes-frontière

Nous créerons un corps des gardes-frontière qui sera une agence de sécurité nationale avec une mission dédiée. Le but du corps des gardes-frontière sera d'accroître la sécurité des frontières, lutter contre la contrebande, réduire les passages illégaux des frontières, collecter du renseignement dans les zones frontalières, effectuer de la surveillance et retarder une attaque potentielle jusqu'à ce que l'armée soit en position de répondre à la menace sur zone. Le recrutement pour le corps des gardes-frontière va privilégier les populations frontalières.

Bases militaires aux frontières

Nous créerons aussi un maillage des zones frontalières avec de puissantes bases militaires. Cela permettra de délocaliser tous les camps militaires en dehors des centres urbains. L'installation des camps et des cités militaires dans les zones frontalières contribuera au développement de ces territoires. Nous allons intégrer le redéploiement de l'armée et le développement du territoire.

Construction d'une ceinture de surveillance technologique aux frontières

Nous construirons une ceinture de sécurité à nos frontières, en particulier dans les zones les plus critiques comme la zone des trois frontières Burkina-Mali-Niger. Cela fait partie de notre stratégie globale de sécurité nationale et de notre doctrine de dissuasion cumulative. Cette ceinture prendra la forme d'un dispositif renforcé et permanent de surveillance des frontières combinant à la fois des moyens technologiques et humains. Elle aura une vocation défensive et remplira une mission de protection du territoire et des Burkinabè. Et nous voulons rappeler qu'il n'y a pas de prix, ni d'impossibilité à la défense d'un intérêt national vital.

Lever et maintenir une réserve militaire massive

La guerre contre le terrorisme, nous devons la mener ensemble avec nos FDS. Notre armée est une armée du peuple. Le peuple est avec son armée et doit se battre avec son armée. La mémoire nationale de la guerre contre le terrorisme doit construire notre nation. Cette mémoire doit être partagée. Notre objectif est de mobiliser la population civile pour assurer la victoire sur l'insurrection terroriste.

Notre première ressource c'est la ressource humaine et c'est notre source d'avantage comparatif. Nous devons démontrer cela dans l'économie comme à la guerre. Dans la guerre, nous devons dominer sur le plan humain, et produire un effet du nombre. Nous avons une armée estimée à environ 13 000 hommes en 2020. En théorie, 5 533 600 Burkinabè sont aptes à être mobilisés pour la défense du pays. Chaque année, 333 216 jeunes Burkinabè atteignent l'âge du service militaire (18 ans).

De 2021 à fin 2022, nous prévoyons déployer 30 000 réservistes, pour se joindre aux militaires d'active, aux forces de police et aux Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDPs). Au départ, nous pourrions cibler les étudiants et les travailleurs «non essentiels» du secteur public et du secteur privé et pour une tranche d'âge donnée. Dans la durée, les réservistes seront formés chaque année dans le cadre du Service militaire obligatoire.

Augmenter le budget de la défense et de la sécurité

Nous sommes décidés à porter l'effort extraordinaire pour la sécurité nationale à 3% du PIB dès 2022. En 2018, pour la première fois depuis 1992 (2,05% du PIB), la part du PIB consacrée aux dépenses militaires et de sécurité a franchi la barre des 2%, s'établissant à 2,06%. En 2020, nous avons consacré environ 325 milliards de francs CFA à la défense et à la sécurité ; et sur chaque 100 franc CFA de dépenses

dans le budget de l'Etat, 15 francs vont à la sécurité nationale. Cette dynamique sera maintenue parce que nos Forces de défense et de sécurité sont dans un état critique de déclin et de stress, caractérisé par un déséquilibre de capacité pour des fonctions critiques et entre les forces.

Si nécessaire, nous allons convaincre les organisations financières telles que la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), en partenariat avec l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la CEDEAO, du besoin vital de permettre aux pays du Sahel confrontés à l'hydre terroriste de dévier temporairement des critères de convergence limitant le déficit budgétaire à 3% du PIB, afin de disposer d'un espace budgétaire plus conséquent pour mieux faire face à la situation sécuritaire et sanitaire exceptionnelle tout en évitant d'évincer les dépenses dans les secteurs sociaux. Dans le même temps, ce dégagement d'espace budgétaire additionnel pour les secteurs de la défense et de la sécurité ira de pair avec l'impératif d'une plus grande transparence et efficience dans l'exécution des dépenses dans ces secteurs.

Poser les fondations de l'embryon d'une industrie de défense de base

Notre position est que l'industrie de défense coûte cher et ne sera pas viable pour le Burkina Faso. En même temps, notre évaluation des menaces, les règles de la guerre asymétrique et de faible intensité, l'évolution de notre approche de la sécurité nationale, et les arbitrages budgétaires imposés par la situation nous obligent à faire des choix judicieux pour notre pays.

Ainsi, nous mettrons en place des capacités d'ingénierie inversée ("reverse engineering") et des systèmes d'offset (compensation). Cela permettra de développer une industrie de base et une expertise locale pour la fabrication de munitions de petit calibre, de pièces de rechanges, de blindage, et l'entretien de nos armes et de notre matériel le plus courant. Dans ce cadre, nous allons adapter les missions du Groupement Central des Armées (GCA). Une stratégie industrielle pour la sécurité nationale doit être développée pour rationaliser nos dépenses en matière d'acquisition d'équipements militaires.

Réduire la corruption dans le secteur de la défense et de la sécurité

Nos FDS resteront irréprochables en matière de corruption, de l'officier le plus gradé au membre le moins gradé. Cela dit, il y a une typologie de la corruption propre au secteur de la défense et de la sécurité que nous devons prendre en compte et garantir la qualité irréprochable de nos FDS. Nous mettrons en place une stratégie de lutte contre la corruption dans le secteur de la défense et de la sécurité.

Le plus grand devoir de solidarité de notre société doit aller à nos FDS

Nous mettrons en place un plan pour améliorer le statut des FDS. Nous traiterons des questions de soldes, de règles d'avancement transparents, d'accompagnement vers une autre carrière, de pensions et d'équité au sein des troupes avec responsabilité.

En même temps, la solidité de nos armées et de notre police, leur cohésion interne et leur place dans notre société dépendent aussi du professionnalisme des femmes et des hommes qui les incarnent. Nos FDS sont des femmes et des hommes d'un professionnalisme exceptionnel. C'est le pendant du contrat et des obligations morales qui existent entre nos FDS et le peuple et une condition de base de leur efficacité. Tous les membres des FDS resteront irréprochables en matière de professionnalisme, de l'officier le plus élevé dans la hiérarchie au membre le moins gradé.

Nous donnerons la priorité au Service Social des FDS qui verra sa taille et ses moyens augmenter considérablement et rapidement. Ce service sera disponible tous les jours de la semaine et 24h/24 et apportera une écoute attentive à tous les FDS et à leurs familles. Nous voulons que la Nation soit véritablement solidaire de tous les FDS et leurs familles.

Demain, Zéphirin DIABRE Président décide, avec tous les Burkinabè (l'Etat), de garantir la gratuité du logement (avec droit de propriété plein et entier), de l'éducation et de la santé aux familles (femme, enfants, mère, père) de tous les membres des FDS tombés au front ou en situation d'invalidité permanente et totale depuis 2015, sans exception.

Nous mettrons en place un Plan Epargne Logement (PEL) du FDS. Tous les membres des FDS y seront automatiquement rattachés dès le début de leur carrière avec un prêt à taux zéro accordé pour un logement dont le type sera prédéfini et réalisé en fonction du rang du militaire et d'autres critères comme la taille de la famille.

Nous allons renforcer la mutuelle de santé des Forces armées nationales (MUFAN). Grâce à cette mutuelle et à la contribution de l'Etat, tous les FDS et leurs familles bénéficieront de la gratuité des soins de santé.

Nous développerons le service de santé des Armées, avec un hôpital militaire moderne.

Nous traiterons avec dignité les blessés et les morts sur le champ de bataille. Nous refuserons les enterrements dans le secret et sans le peuple. Nos héros tombés ont droit à être célébrés par notre peuple. Notre peuple doit aussi avoir la pleine conscience et la pleine mémoire de la guerre anti-terroriste et du sacrifice de nos soldats. Il doit vivre les victoires mais aussi les échecs de nos batailles en faisant corps avec nos FDS, tout en solidarité et tout en exigence.

Axe stratégique 4 : Mobilisation et résilience des Burkinabè

Nous voulons engager et préparer tous les citoyens Burkinabè à la construction de la Nation, et à la sécurité nationale.

Le problème aujourd'hui : Alors que nous sommes face à des défis existentiels, la Nation burkinabè reste un projet en souffrance. Les ennemis extérieurs arrivent à nous diviser et à retourner des Burkinabè contre leur pays.

Notre solution demain : Nous allons renforcer la cohésion nationale, défendre le pays ensemble et renforcer la résilience des populations civiles. Cela veut dire que nous ne devons pas compter seulement sur la seule réponse militaire mais aussi sur la mobilisation, le soutien et la confiance effective, sans anxiété, de la population civile.

Nous avons un projet pour engager activement la construction de la nation. Pour nourrir ce projet et relever nos défis dans la durée, **nous allons instaurer le devoir général de sécurité nationale**, qui s'appliquera à tous les citoyens. Nous ferons inscrire dans la Constitution les deux obligations pour tous les citoyens burkinabè de prendre part (1) à la construction de la Nation, et (2) à la sécurité et la défense nationales. Ce devoir prendra d'abord la forme d'un Service de Sécurité Nationale Universel (SSNU) obligatoire, à la fois civique et militaire.

Service de Sécurité Nationale Universel (SSNU)

Nous voulons l'instauration d'un Service National obligatoire pour construire la Nation, renforcer le travail des FDS, et aider à l'identification des personnes présentant un risque d'exclusion sociale ou criminel afin de les assister.

Nous l'avons déjà dit, la première richesse de notre pays, la première source de pouvoir pour le Burkina Faso, c'est la ressource humaine qui est relativement abondante en comparaison des ressources matérielle et financière. Alors, notre stratégie s'appuiera largement sur la mobilisation des femmes et des hommes de notre pays pour construire notre unité sociale et stratégique. Ce service sera à la fois civique et militaire. Il aura trois objectifs :

1. Promouvoir le dialogue interculturel et défendre la suprématie du commun culturel burkinabè sur les singularités ethnoculturelles au sein de notre pays ;
2. Asseoir une tradition de l'engagement citoyen pour protéger la République et soutenir la construction, l'unité et la résilience de la Nation ;
3. Préparer chaque Burkinabè à défendre activement la sécurité nationale, surtout en cas d'agression ou de catastrophe naturelle.

Nous mettrons en place un plan pluriannuel pour que les plus de 330 000 Burkinabè qui atteignent l'âge du service militaire puissent le faire chaque année. Dans les circonstances actuelles et pour la phase initiale et de rodage du dispositif, le SSNU pourrait se mettre en place sur la base du volontariat.

Les réservistes permettront la montée en puissance de la Garde Nationale. Nous ferons monter le service national en puissance de façon progressive et maîtrisée. Cela nous permettra de réunir les conditions pour que toutes les personnes qui seront formées à la maîtrise des armes ne puissent pas en accéder en dehors de leur service militaire ou de leur mission. Les services de police doivent être suffisamment puissants pour assurer un suivi adéquat des personnes à risque et contrôler la circulation des armes.

Régler les problèmes de suspicions d'exécution extra-judiciaires dans la lutte anti-terroriste

Soyons clairs, c'est tout simplement une folie de croire qu'il est possible de vaincre les groupes armés terroristes tant que toutes les populations, sans exclusive, ne se sentiront pas protégées contre les hordes terroristes mais aussi contre les actes iniques d'éléments isolés de la puissance publique, qu'ils soient FDS ou civils. La lutte contre le terrorisme, quelle que soit son âpreté et les traumatismes qu'elle cause, ne saurait justifier que nous démissionnions à garantir à chaque Burkinabè, et d'une manière générale, à chaque être humain, fusse-t-il un terroriste avéré, sa dignité. A ce titre, la consolidation de la République, le renforcement de la démocratie et le respect des libertés individuelles et collectives, et la défense des droits de l'homme seront l'autre versant de la lutte anti-terroriste. L'un ne va pas sans l'autre.

Reformer les Volontaires pour la Défense de la Patrie

L'engagement, la détermination et le sacrifice des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDPs) pour défendre le Burkina Faso est une fierté. Demain, nos VDPs seront des facteurs de renforcement de la cohésion sociale et participeront plus efficacement au maillage du territoire et à la défense de notre pays aux côtés des FDS, des Réservistes et de toutes les populations. Les VDPs seront sous le contrôle direct des FDS. Nous organiserons les VDPs sur des bases plus larges et inclusives. Les VDPs doivent être des vecteurs de fraternisation et de renforcement du tissu social et de l'unité nationale.

Réviser la stratégie globale pour le déploiement du Programme d'urgence pour le Sahel

Aujourd'hui, le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS) démontre que la stratégie du gouvernement est entre approximations et surplace. Bien qu'il soit porteur de solutions à la marge et au quotidien difficile de certaines populations dans les territoires oubliés, ce programme ne s'inscrit pas dans une approche intégrale ou dans une dynamique auto-entretenu.

Aujourd'hui, même des entrepreneurs refusent de travailler dans le programme à cause de l'insécurité.

Vu que l'insécurité affecte actuellement huit (08) régions sur les treize (13) (selon le PUS élargi), le PUS sera remplacé par le Programme d'Urgence Multisectoriel (PUM) et sera financé en grande partie par le budget de l'Etat. Nous allons intégrer le PUM plus directement dans la stratégie militaire d'élimination des GATs que nous allons exécuter. Nous allons précéder et accompagner le PUM d'une campagne de sécurisation, d'un déploiement de réservistes, d'une campagne d'information, de la construction d'infrastructures structurantes (routes, retenus d'eau, etc.) et d'un processus de capacitation politique et économique, surtout pour les femmes.

Axe stratégique 5 : Coopération en matière de défense et de sécurité

La sécurité nationale n'est pas une aventure solitaire, même pour les puissances hégémoniques.

Le problème aujourd'hui : Jusqu'au sommet de l'Etat, nous avons entretenu un double discours sur nos alliances de sécurité et causé des flottements dans la coordination stratégique et opérationnelle avec nos alliés de sécurité nationale, en particulier la France et le Mali. Cela a souvent été fait par opportunisme politique et pour cacher cyniquement l'impuissance au sommet de l'Etat ; mettant en danger la vie des FDS et des populations civiles. De plus, notre diplomatie n'a pas été au rendez-vous pour engager de nouvelles alliances stratégiques fortes, ouest-africaines, africaines et internationales.

Notre solution demain : Nous allons assumer nos alliances stratégiques tout en étant exigeants et vigilants avec nous-mêmes et nos alliés. Nous élargirons aussi le spectre de notre coopération de sécurité nationale en bonne intelligence avec nos alliés.

Avec nos alliés, des engagements clairs et assumés

Ce n'est pas aux autres de régler nos problèmes à notre place, même quand ils sont transnationaux comme le terrorisme. C'est à nous de le faire. En même temps, notre conception est que nos alliances avec nos partenaires extérieurs soient complémentaires de nos efforts intérieurs. Elles n'ont pas à se substituer à nos impératifs propres. Tout en reconnaissant l'apport incontestable de nos alliances stratégiques, nous ne devons point tomber dans la faiblesse et l'indignité de sous-traiter le combat pour la sauvegarde de notre souveraineté et notre intégrité territoriale à nos alliés.

Le G5-Sahel est un outil de coopération, de mutualisation et de capacitation dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité. Mais ce n'est pas l'outil le plus important de la solution au terrorisme, car la véritable solution repose sur nos armées nationales.

Dans la guerre asymétrique contre le terrorisme, nous exploiterons avec intelligence l'apport décisif de nos alliés français (Barkhane) et américains en matière de renseignement et de couverture dans les domaines opérationnel et tactique. Cela dit, à tout moment, le Burkina Faso doit être capable d'agir seul pour défendre l'intérêt national si les circonstances l'exigent. Alors, une composante essentielle de notre vision sera la construction de notre autonomie stratégique.

Après la sécurité, il est important d'assurer à chaque burkinabè un accès à l'eau et à l'assainissement.

2. ASSURER A CHAQUE BURKINABE UN ACCES DE PROXIMITE A L'EAU POTABLE EN QUANTITE SUFFISANTE ET A UN CADRE DE VIE ASSAINI

Le Burkina Faso a réalisé des efforts considérables pour atteindre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) afin d'améliorer l'accès à l'eau

potable et à l'assainissement pour l'ensemble de la population urbaine et rurale. Ces progrès certes importants, sont restés en deçà des prévisions qui étaient de réduire de moitié la proportion des personnes n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et des disparités existent d'une région à l'autre.

Dès 2016 des dispositions avaient été prises pour réaliser de grandes performances dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : (i) l'ambition de l'engagement de zéro corvée d'eau par l'atteinte du taux d'accès à l'eau de 100% en milieu rural et en milieu urbain, (ii) l'engagement de réaliser au moins 80% et 50% de taux d'accès à l'assainissement, respectivement en milieu urbain et en milieu rural, (iii) la création d'un Ministère dédié exclusivement au secteur de l'eau et de l'assainissement, (iv) l'alignement des programmes et projets aux ODD avec (v) l'inscription des droits d'accès à l'eau et à l'assainissement dans ces politiques publiques et la bonne place accordée à l'eau et à l'assainissement dans le Programme présidentiel d'urgence 2015-2020 du Président du Faso. Malheureusement, 5 ans après, il faut reconnaître la réalité des contreperformances du secteur de l'eau et de l'assainissement. Même avec les ambitions présidentielles ramenées à la baisse par les objectifs du PNDES de taux d'accès au niveau national de 79% et de 34% respectivement pour l'eau et pour l'assainissement, les performances restent en deçà des attentes et les engagements non atteints. Le Président du Faso a entamé la dernière année de son mandat avec des taux d'accès de 75,4% et 23,6% respectivement pour l'eau et l'assainissement au niveau national. En outre, 41,3% des écoles et 16,6% des centres de santé sont sans aucun accès à un point d'eau potable.

La demande en eau potable reste donc forte en milieux urbain et semi-urbain (dans les quartiers périphériques et les zones non loties) et en milieu rural. Les normes nationales prévoient un Point d'Eau Moderne (PEM) pour 300 habitants à une distance de 300 m maximum et un système d'Adduction d'Eau Potable Simplifié (AEPS) pour les chefs-lieux de communes rurales et les villages de plus de 3 500 habitants. L'objectif recherché est une disponibilité permanente de 30 litres d'eau potable par jour et par personne et 10 litres par jour pour le bétail.

Le taux d'accès national à l'eau potable est passé de 71,9% en 2015 à 75,4% en 2019 pour un objectif de 79% dans le PNDES et 100% dans le programme du candidat Roch Marc Christian KABORE (MEA, juin 2020). En milieux rural et urbain, les taux d'accès à cette ressource sont passés respectivement de 65% en 2015 à 68,4% en 2019 et de 89,9% en 2015 à 92,9% en 2019 contre un objectif de 100% dans le programme du candidat du MPP. A regarder ces chiffres de près, on peut noter qu'aucun progrès notable n'a été réalisé en cinq années par le gouvernement MPP en matière d'accès à l'eau potable.

Cinq régions ont un taux d'accès inférieur au taux national à savoir les Hauts-Bassins, l'Est, le Sahel, les Cascades et la Boucle du Mouhoun, pour lesquelles un accent particulier doit être mis.

Au regard des faibles performances enregistrées, le Burkina Faso est toujours en situation de pénurie au sens de la gestion durable de la ressource eau. Cette situation

de pénurie d'eau s'est aggravée avec la gestion chaotique de la crise sécuritaire par le régime sortant avec pour corollaire plus d'un million de déplacés internes.

Dans le domaine de l'assainissement, les objectifs initialement visés sont également loin d'être atteints. En effet, les données actuelles indiquent un taux national d'assainissement familial de 23,6% en 2019 contre 18% en 2015. En milieu rural, le taux d'accès à l'assainissement est passé à 17,6% pour un objectif de départ de 50% tandis qu'en milieu urbain, ce taux est passé à 38,4% en 2019 pour un objectif de 80% (MEA, juin 2020). Nous avons un retard considérable dans le domaine de l'assainissement. Depuis leur lotissement, il y a plus de 25 ans, de très nombreux quartiers de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso manquent toujours de canalisations. Il n'existe pas dans notre pays un réseau d'assainissement liquide (réseau d'égouts) digne de ce nom.

La collecte et le traitement des déchets ménagers sont inexistantes dans de nombreuses municipalités, même à Ouagadougou. Seulement 19% des ménages déposent leurs ordures dans des dépotoirs publics ou les font enlever par les services de particuliers. D'une façon générale, les routes ou les dépotoirs sauvages restent les lieux privilégiés où les ménages se débarrassent des ordures (60%).

Pour ce qui est de l'évacuation des eaux usées, seulement 4,7% des ménages du Burkina Faso ont accès à l'assainissement liquide. En milieu rural ce taux est de 1% avec des disparités importantes selon les régions. La région du Sahel accuse un taux de 0,3% (MEA, juin 2020).

Le constat qui se dégage n'est pas du tout reluisant. Les principales contraintes du secteur du reste partagées par des acteurs de la société civile sont les suivantes :

- la priorisation non suffisante de l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans les politiques publiques notamment dans les lois de finances, et dans les pratiques du Gouvernement. Les dotations du secteur de l'eau et de l'assainissement sont en deçà des ambitions et des besoins du Pays et donne l'impression que le gouvernement veut déplacer une colline rien qu'avec une pelle et brouette. Elles ont baissé continuellement, en moyenne, sur la période de 2017 à 2020. En valeur absolue elles s'élèvent à 101,41 milliards en 2017 contre 56,62 milliards de F CFA en 2020 avec une baisse annuelle moyenne de 17,49% sur la période de 2017 à 2020 ;
- les difficultés de mobilisation des ressources endogènes pour l'eau et l'assainissement. La non opérationnalisation de la Contribution financière en matière d'eau (CFE) (non-paiement de la taxe de prélèvement de l'eau brute par certains assujettis, non adoption des textes d'applications de la taxe de modification du régime de l'eau et la taxe de pollution de l'eau) et les difficultés pour assurer la mobilisation endogène de ressources pour l'assainissement à travers des approches qui ont montré leurs preuves comme l'assainissement total porté par les communautés (ATPC) ;

- les difficultés d'absorption des financements des partenaires techniques et financiers en raison des lourdeurs administratives et de la non maîtrise des procédures de la commande publique ;
- le cloisonnement des secteurs qui joue en défaveur du secteur de l'eau et de l'assainissement. Le manque de synergie avec les secteurs comme ceux de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme porte préjudice au caractère central et transversal du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- l'insuffisante implication des collectivités territoriales dans la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement en relation avec les compétences transférées ;
- la faible coordination des acteurs intervenant dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement.

Notre ambition est d'assurer à chaque Burkinabè un accès de proximité à l'eau potable en quantité suffisante et à un cadre de vie assaini. Nos solutions seront organisées, comme suit :

2.1. Accès à l'eau potable

L'objectif de notre politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement est de garantir l'accès de tous à l'eau potable. Elle vise également à :

- assurer la protection de la ressource ;
- gérer la ressource dans une perspective de développement durable ;
- s'assurer de mieux protéger la santé publique par la qualité de l'eau.

Au plan national, notre ambition est de faire passer le taux d'accès à l'eau potable de 75,4% en 2019 à 90% en 2025.

Pour ce faire, sur la période 2021 à 2025, je m'engage à instruire la réalisation de 17 000 nouveaux points d'eau potable et de 600 réseaux d'Adductions d'eau potable simplifiés (AEPS) et la réhabilitation de tous les PEM et les AEPS en panne sur l'ensemble du territoire national.

En outre, nos actions porteront sur :

- **La réaffirmation du rôle de l'Etat et de ses démembrements dans la gouvernance de la ressource eau en tant qu'élément du patrimoine national commun à la Nation dans l'optique d'une application rigoureuse de la loi sur la Contribution financière en matière d'eau (CFE) et d'une meilleure coordination des interventions des partenaires dans le secteur ;**
- **l'amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural par une « Opération eau potable pour tous »** (faire des branchements, réduire les distances, rendre disponible l'eau potable pour tous à tout moment, réduire le coût d'accès à l'eau ;

Nous allons mettre fin à toute coupure d'eau à Ouagadougou et nous mettrons l'eau potable à la disposition de tous les Burkinabè, y compris dans chaque village. Cela a été fait au Maroc à travers un programme ambitieux avec une forte volonté de l'Etat. Nous renforcerons la coopération avec le Maroc dans ce domaine. Nous allons nous appuyer aussi sur l'effort national engagé dans ce domaine à la demande des partenaires au développement du Burkina Faso en vue de permettre l'accès à l'eau potable pour tous les Burkinabè. Le Plan qui sera mis en œuvre en vue d'assurer l'accès et la sécurité de l'approvisionnement en eau potable sera doté d'un budget à la mesure du défi (au moins 12% du budget annuel) à lui confié avec une véritable capacité de mobilisation des ressources propres. L'Etat aura l'obligation de garantir la mobilisation effective des moyens chaque année et pour le moyen et le long termes ;

- **L'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable en milieu rural :** Chaque commune rurale et chaque village de plus de 3 000 habitants devra disposer de son système d'approvisionnement en eau potable (AEPS) : les ouvrages à motricité humaine ont montré leur limite. La maintenance des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable conformément à l'esprit de la réforme pose d'énormes difficultés en raison de son application timide et des résistances constatées. L'approvisionnement en eau potable des communes rurales consistera à la réalisation de systèmes d'AEPS (120 AEPS par an soit 600 AEPS d'ici à 2025) fonctionnant à l'aide de l'énergie solaire. L'eau sera disponible à un coût très accessible ;
- **Des dispositions seront prises pour une application stricte de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable.** Les branchements privés seront facilités à des coûts accessibles dans les localités desservies par le réseau de l'Office National de l'Eau ;
- **Nous allons œuvrer à un transfert effectif des ressources et des compétences en matière d'eau et d'assainissement aux collectivités territoriales et tout en les impliquant fortement dans la maîtrise d'ouvrage dans les compétences transférées ;**
- **En milieu semi-urbain et en milieu rural, nous allons :**
 - ✓ promouvoir l'approche **AEP Multi-village** partout où cela est possible pour booster le taux d'accès à l'eau potable ;
 - ✓ prendre des dispositions pour renforcer la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales dans les compétences transférées en matière d'eau potable et d'assainissement notamment le transfert effectif et à temps des ressources financières et la mise à la disposition des communes d'un agent technique compétent en vue de booster les performances du secteur.
- Pour davantage garantir la qualité et la durabilité des ouvrages, notre action prendra en compte la promotion du contrôle citoyen des réalisations d'infrastructures et ouvrages d'eau et d'assainissement sur l'ensemble du territoire national pour garantir leur qualité et leur durabilité ;

- Nous allons œuvrer à l'adoption d'un texte législatif unique (code de l'eau) conforme aux standards internationaux en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement et créer **un Fonds pour le Financement Durable de l'Eau (FFDE)**, en vue de renforcer le leadership national en matière de gouvernance.

En vue de garantir la qualité de l'eau, l'accent doit être mis sur les questions d'hygiène et d'assainissement.

2.2. Hygiène et assainissement : Mon ambition est de réaliser des latrines pour tous les ménages burkinabè

C'est bien connu : la santé publique va connaître une nette amélioration avec un accès des populations à un assainissement adéquat car la plupart des maladies sont causées par l'absence d'hygiène. L'eau et l'assainissement ont un impact direct sur l'amélioration de la santé car ils permettent de rompre le cycle de transmission de nombreuses maladies. Sans une disponibilité en eau suffisante, l'hygiène devient un luxe plutôt qu'une nécessité en comparaison à la consommation d'eau potable.

Mon ambition est de promouvoir les latrines pour tous à l'horizon 2030. Notre politique vise à passer de 23,6% de taux d'assainissement national en 2019 à 45% en 2025.

La politique pour un accès à l'hygiène et l'assainissement pour tous, visera :

- **La prise en compte du volet infrastructures hydrauliques et d'assainissements dans les réalisations d'infrastructures entrant dans le cadre des festivités de la fête nationale célébrée chaque année le 11 décembre** et dans les projets immobiliers conduits par les sociétés immobilières ;
- **Une bonne stratégie de communication pour une prise de conscience des avantages pour la santé qui sont associés à de bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement ;**
- La construction de latrines (familiales, institutionnelles, publiques) et la sensibilisation pour leur utilisation et la prise en compte dans les latrines institutionnelles de toutes les écoles primaires, post-primaires et secondaires sur l'étendue du territoire national, d'une cabine pour la gestion des menstrues des jeunes filles et d'équipements spécifiques (crochets, etc.) pour permettre d'accrocher les tenues vestimentaires ;
- La construction de fosses à ordures communautaires dans les villages ;
- La sensibilisation sur le lavage des mains et l'installation de dispositifs dans les lieux publics ;
- La sensibilisation de la population aux mesures à prendre pour rendre l'eau potable : javellisation et traitement thermique ;
- La mise en œuvre de plans de sécurité sur l'eau et de plans d'assainissement à l'échelle locale ;
- La sensibilisation pour la construction d'enclos pour les animaux domestiques ;

- La prise de mesures contraignantes pour le traitement des eaux industrielles ;
- **Le Burkina Faso sera un pays toujours plus propre** : en concertation avec les municipalités, un Programme d'assainissement solide et liquide ambitieux sera mis en place sur toute l'étendue du territoire national. Des canalisations seront systématiquement construites dans tous les quartiers lotis de Ouagadougou afin d'éviter de revivre le cauchemar des inondations de septembre 2009 ;
- En outre, comme cela se fait ailleurs en Afrique, par exemple en Ethiopie, toutes les rues dans tous **les quartiers de grandes villes devront être pavées ou bitumées grâce aux contributions collectives** de tous les propriétaires de la rue concernée et de la municipalité selon des ratios et un délai à fixer par la loi ;
- En matière d'hygiène et d'assainissement, les services de contrôle seront renforcés afin que toutes les municipalités et tous les habitants de notre pays respectent leurs obligations dans ce domaine ;
- **La prise des dispositions pour intéresser le secteur privé dans la gestion des déchets solides**, des eaux usées et excréta, des boues de vidange et des déchets plastiques, d'une part et la promotion des technologies sur l'hygiène publique, d'autre part.

Tout comme l'accès à l'eau et à l'assainissement, il urge de développer le du capital humain par la santé, l'éducation, la formation et aussi apporter des réponses appropriés aux préoccupations des jeunes.

3. DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN PAR L'EDUCATION ET LA FORMATION POUR METTRE FIN A L'EXTREME PAUVRETE ET RENFORCER L'INCLUSION SOCIALE

3.1. Assurer à tous les Burkinabè, un accès aux soins de santé de bonne qualité

3.1.1. Contexte sanitaire du Burkina Faso

La population du Burkina Faso en 2018 est estimée plus de 21 millions d'habitants avec un taux d'accroissement annuel de 2,86% en en 2020 (estimations des Nations Unies). Les femmes représentent environ 52% de la population totale. Les femmes en âge de reproduction constituent 24% environ. La population se caractérise par une forte fécondité : l'indice synthétique de fécondité (ISF) est à 5,4. Les jeunes de moins de 15 ans représentent 46,4% et les enfants de moins de cinq ans 17,38% de la population totale. La majorité (77, 3%) de la population vit en milieu rural.

Du point de vue de l'offre des soins de santé, le système de santé est organisé en trois sous-secteurs : public, privé et traditionnel. Concernant le sous-secteur public, on dénombre actuellement au premier niveau de soins, 70 districts sanitaires, avec 45 Hôpitaux de District Sanitaire (HDS), 57 Centres médicaux (CM), 1 839 Centres de santé et de promotion sociale (CSPS) fonctionnels 136 dispensaires isolés et 08 maternités isolées.

Le 2^{ème} niveau (intermédiaire) de soins est représenté par huit (08) Centres Hospitaliers Régionaux (CHR). Il sert de référence et de recours aux HDS. Un 3^{ème} niveau de soins, le plus élevé, assure des soins spécialisés, la formation universitaire et la recherche. Il en existe six (06), les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU).

Le sous-secteur sanitaire privé est présent sur toute l'étendue du pays mais principalement dans les grandes villes. En 2017, on dénombrait 519 structures sanitaires privées de soins de différents niveaux de capacité technique.

Quant au sous-secteur de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles, il peine à couvrir les besoins du pays.

Au Burkina Faso, **l'offre sanitaire reste donc faible et inadéquate**. En effet, en 2018 environ 15,2% des centres de santé et de promotion sociale (CSPS) ne sont pas conformes aux normes minimales en personnel¹¹. Le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié est en baisse (83,1% en 2018 contre 83,4% en 2015) avec un taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 100 000 parturientes très élevé de l'ordre de 103 en 2018.

La létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans est élevée : 1,5% en 2018. Le taux de mortalité maternelle était de 330 pour 100 000 naissances vivantes en 2017¹². Ces taux demeurent encore élevés par rapport aux normes internationales de nos jours (moyenne mondiale de 211 décès/100 000 naissances vivantes et une cible de 70 décès/100 000 naissances d'ici 2030). Dans le domaine de la nutrition, la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans est élevée, de l'ordre de 18%. La malnutrition infantile chronique reste aussi à un niveau élevé soit 25% en 2018.

Le rayon moyen d'action théorique d'accès à une infrastructure sanitaire, qui est de 6,4 km en 2018, reste élevé avec des disparités régionales très importantes. Il est de 10,1 km au Sahel, 9,8 km à l'Est contre 2,8 km au centre et 4,3 km au plateau central. Le ratio habitants par CSPS en 2018 était de 9 645 habitants pour une norme nationale de 5 000 habitants pour un CSPS. Cette situation s'est aggravée avec les déplacements massifs des populations et la fermeture des centres de santé en rapport avec l'insécurité due au terrorisme.

Les hôpitaux nationaux de Ouagadougou, « Yalgado OUEDRAOGO », et de Bobo-Dioulasso, « Sourou SANON », bien que devenus des CHU, sont complètement dépassés en termes d'infrastructures et d'équipements en général et en espace d'accueil des malades en particulier. Les CHU de Tengandogo et de Bogodogo qui avaient suscité beaucoup d'espoir connaissent des dysfonctionnements importants (pannes fréquentes des équipements, blocs opératoires non fonctionnels, manque de certains équipements essentiels aux diagnostics, etc.). Le CHR de Ouahigouya transformé en CHUR depuis 2016 n'a toujours pas connu de normalisation. Les dysfonctionnements, la vétusté des locaux s'accompagne d'un manque

¹¹ Ministère de la santé, *annuaire statistique 2018*

¹² *Profil sanitaire complet du Burkina Faso : situation socio-sanitaire et mise en œuvre des ODD, MS, OMS, Mars 2017.*

d'infrastructures à même de permettre l'exercice optimal de la médecine par les praticiens.

De façon générale, les formations sanitaires du pays manquent cruellement d'équipements pour répondre à la demande en soins de la population dans les différentes spécialités. Ainsi, les blocs opératoires peinent à fonctionner dans plusieurs formations sanitaires car des équipements stratégiques pour le diagnostic et le traitement des maladies manquent cruellement : équipements de radiologie, équipements de laboratoire, équipements d'endoscopie diagnostique et thérapeutique.

Malgré la création de la Société de Gestion des Equipements et de la Maintenance Biomédicale (SOGEMAB), des insuffisances persistent dans le domaine de la maintenance des équipements biomédicaux par manque de financement en raison du non-paiement de ses prestations par l'Etat. Sa liquidation avait été demandée au niveau du ministère de la santé. Concernant certains équipements stratégiques, on note l'absence de personnel qualifié pour la maintenance et la logistique dans les structures sanitaires (Scanner, IRM).

Les centres de santé de premier et de deuxième niveaux du pays manquent souvent de médicaments essentiels (En 2018, au moins 87% des Dépôts de vente de Médicaments Essentiels Génériques (DMEG) ont connu des ruptures en médicaments traceurs contre 23% en 2015). Cela est en grande partie dû au non-respect des engagements financiers et l'approvisionnement par rapport à la mise en œuvre de la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes pourtant présenté comme la mesure phares en matière de santé du régime actuel. Il en est de même des équipements et de personnel soignant. Le personnel existant est complètement démotivé depuis 2016 suite au non-respect des engagements pris par le gouvernement dans le cadre des différents protocoles et la mise en œuvre mitigée de la fonction publique hospitalière (FPH).

Toutes ces failles et insuffisances régulièrement dénoncées par les travailleurs et toujours reniées par ce régime ont été mises à nu avec l'avènement de la crise sanitaire de la COVID-19. La gestion cloisonnée et approximative de la pandémie de la COVID-19 excluant le système classique de prise en charge sanitaire a mis à nu les limites de l'offre sanitaire. Cette situation a créé une rupture de confiance entre autorités et populations qui remettent en cause la véracité de la maladie.

La qualité de l'accueil est médiocre dans nos formations sanitaires. Les services d'accueil et d'information sont quasi inexistant

Dans le domaine de la formation en santé, on note l'absence de plusieurs filières de formation d'agents médicaux et para médicaux nécessaires pour produire un meilleur rendement des prestations de soins de santé : diététiciens, médecins urgentistes +++, aides-soignants (es), secrétaires médicales, communicateurs en santé, cadres de santé, attachés de santé en nutrition, en endoscopie ; l'on note l'extinction du corps des conseillers de santé.

Les ressources humaines sont en nombre insuffisant dans certains emplois et spécialités médicales : garçons et filles de salle, médecins spécialistes en maladies infectieuses, médecins hygiénistes, médecins gastroentérologues, cardiologues et chirurgiens cardiaques, néphrologues, neurologues, chirurgiens, radiologues, médecines anesthésistes-réanimateurs, etc.

Concernant la recherche en santé, elle est effective dans les centres de recherche en santé. Cependant, les résultats ne sont pas suffisamment valorisés. Dans ce domaine, le financement de l'Etat est insuffisant. Par contre, on observe une forte contribution des partenaires au développement dans les projets de recherche. Dans les centres hospitaliers universitaires, la recherche est quasi inexistante se bornant le plus souvent à des compilations et descriptions de cas enregistrés faute de financement pour une recherche opérationnelle à adaptée à nos réalités. En effet, il n'existe pas de ligne budgétaire consacrée à la recherche dans le budget du ministère de la santé ou dans celui des CHU.

Le pourcentage du budget du MS/budget de l'Etat est inférieur aux 15% préconisés par l'initiative d'Abuja. En baisse constante, ce taux est passé de 12,70% en 2014 à 10,95% en 2018.

La problématique actuelle de la santé des populations au Burkina Faso se pose en termes d'infrastructures adéquates et suffisantes, de personnel médical et soignant en qualité et en quantité, d'accessibilité géographique et financière aux services sanitaires et aux soins ainsi qu'à la sécurité sanitaire. En d'autres termes, l'offre de soins est insuffisante en quantité et en qualité au Burkina Faso.

Les causes sont nombreuses parmi lesquelles :

- l'insuffisance dans l'organisation de la prise en charge notamment des urgences sanitaires dans les formations sanitaires y compris les CHU ;
- l'insuffisance en ressources humaines en quantité et en qualité ;
- l'insuffisance des équipements, de diagnostic et de prise en charge des malades ;
- l'insuffisance du financement de la santé et l'absence de financement pour la recherche opérationnelle en santé dans les formations sanitaires ;
- l'insuffisance dans l'approvisionnement régulier en médicaments et consommables y compris les ressources pour les programme spécifiques (gratuité pour les groupes spécifiques, VIH, tuberculose pour ne citer que ceux-là). Les lourdeurs administratives dans la commande publiques ne permettent pas de répondre convenablement en temps et en heures aux besoins de santé des populations ;
- la pauvreté des populations ;
- en outre le secteur privé malgré un potentiel important d'offre de soins est peu développé du fait de certaines limites financières et fiscales dans ce secteur.

Pour l'UPC, aucun Burkinabè ne doit mourir par manque ou insuffisance de soins. Par conséquent, nous devons mettre en place un système de santé adapté et efficace de sorte que chaque Burkinabè puisse accéder à un niveau de soins

acceptable. Dans ce sens, il nous **faut une réforme hospitalière holistique et non parcellaire** comme c'est le cas actuellement au Burkina Faso.

Pour ce faire, les contraintes et freins doivent être levés et des propositions concrètes pour élargir l'offre de soins et améliorer durablement la qualité et la pérennité de ceux déjà disponibles. A cet effet, des mesures importantes ci-dessous seront prises.

3.1.2. Offre des soins de santé

a) L'offre préventive

A l'UPC nous faisons nôtre le dicton qui dit que « **mieux vaut prévenir que guérir** ». Les actions de préventions dans le domaine de la santé coûtent relativement moins chers. A cet effet, nous allons agir sur :

▪ Les déterminants de la santé en rapport avec l'environnement physique

Il s'agit de l'accès à l'eau potable, l'accès à l'assainissement, l'accès à la nourriture et l'hygiène, tous étant des indicateurs de santé. L'amélioration de ces indicateurs va concourir à réduire le fardeau des endémies majeures dont les maladies diarrhéiques fréquentes chez les enfants, la malnutrition, les bilharzioses, le paludisme (contrôle – assainissement des gîtes larvaires), la tuberculose et le sida, les toxicomanies et les accidents de la voie publique entre autres. Le système de sécurité sanitaire des aliments et des boissons sera renforcé, conformément aux dispositions édictées par le règlement sanitaire international (2005). Toutes les unités de productions agro-alimentaires et les chaînes de restauration seront soumises à la certification HACCP (identification des points critiques et leur maîtrise). Les restaurateurs de « rue » seront également formés et encadrés afin de respecter les bonnes pratiques d'hygiène et donc la santé des consommateurs. Des moyens conséquents seront consacrés au Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) pour effectuer des contrôles de qualités de l'eau et des autres produits alimentaires ;

▪ L'assainissement sera amélioré fortement grâce aux actions suivantes

- Mettre en œuvre l'assainissement dans les quartiers qui ont vu naître des projets de constructions immobilières surtout en périphérie de nos villes ;
- Veiller à ce qu'aucun projet immobilier ne puisse se réaliser sans un plan d'assainissement préalable et son effectivité. La viabilisation des sites immobiliers doit devenir une réalité ;
- Il faut un audit général du secteur de la promotion immobilière en ce qui concerne le cahier de charge sur la viabilisation des sites ;
- Il faudra analyser la situation de l'assainissement et de la salubrité de nos villes et villages et revoir au besoin les plans d'assainissement de nos villes et la capacité de nos services de voirie. Une relecture des schémas directeurs de l'hygiène dans toutes les communes sera effective : «mon quartier- mon affaire, ma devanture,- mon affaire » ;

- **Les déterminants sociaux de la santé**, dont la lutte contre la pauvreté et l'accès aux services sociaux de base. En effet, il est connu que lorsque le revenu des ménages augmente ils peuvent mieux investir dans l'alimentation et les soins de santé. L'éducation est un déterminant social essentiel pour comprendre et adopter les messages d'éducation pour la santé : enrichir les programmes d'éducation pour la santé dès l'école primaire (hygiène-nutrition). Les programmes d'éducation comporteront des volets santé dès le préscolaire ;
- **Les déterminants en rapport avec les habitudes de vie**

Nous allons engager des actions fortes contre les comportements à risque à savoir la consommation de tabac, d'alcool, de drogues illicites, les violences et les comportements sexuels à risques.

La santé Sexuelle des Adolescents et Jeunes retiendra particulièrement notre attention. En effet, les besoins en Santé Sexuelle et Reproductives (SSR) des adolescents et jeunes en milieu rural et en milieu urbain sont pour la plupart non satisfaits. L'adaptation de l'offre des services de santé à leurs besoins et la promotion de la SSR ciblant ces besoins ont déjà été faites à titre pilote dans certaines régions du pays dans le cadre de projets et par l'intervention d'ONGs nationales et internationales. La standardisation et l'extension dans toutes les régions du pays restent à être développées.

La plupart des programmes de santé reproductive intègrent ses aspects qui visent à réguler les naissances, à les espacer et permettre l'épanouissement des femmes. Malheureusement ils ne prennent pas en compte la situation des couples en détresse qui cherchent et attendent parfois désespérément la procréer. Dans certains cas, il s'agit de causes curables pour lesquelles les traitements ne sont pas disponibles dans notre pays. Pour d'autres, ce sont des causes non curables bien qu'ils aient les capacités biologiques à procréer. L'UPC donnera l'espoir et aidera ces couples en mettant en place une unité de procréation médicalement assistée dans notre pays dans les cinq années de son premier mandat.

- **La prévention des maladies chroniques non transmissibles** passe par la lutte contre les facteurs de risque divers. Nous allons contrôler certains facteurs de risques avec la participation active des populations : promotion des exercices physiques, la bonne nutrition, la prévention par la vaccination et le dépistage (cancer du col de l'utérus, cancer du sein) ;
- **La vaccination** : il sera mis en œuvre un vaste programme de vaccination des groupes vulnérables (femmes enceintes, enfants de 0 à 5 ans) dénommé « KELAL-WARI » (la Santé, une réalité). Concernant particulièrement l'hépatite virale B, nous allons procéder au rattrapage de la vaccination chez les adultes après des campagnes de dépistages. Nous allons aussi préconiser l'administration du vaccin de l'hépatite B à la naissance pour être conforme aux recommandations des spécialistes ;

- **Les campagnes de dépistage** du cancer du sein, du cancer du col de l'utérus, le cancer du gros intestin, etc., seront régulièrement réalisées au profit des groupes cibles par le Programme National de Lutte contre le Cancer (PNLC) ;
- **La santé des personnes âgées et des personnes vivant avec un handicap** sera l'objet d'une attention nationale de prévention tertiaire en collaboration avec les ONGs et associations qui s'y intéressent. Une stratégie gouvernementale claire en la matière sera élaborée pour plus d'efficacité de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de population du Burkina Faso à l'horizon 2030 qui en fait bien mention ;
- **Les maladies chroniques non transmissibles** prennent, de plus en plus, de l'ampleur au Burkina Faso. La prévalence des maladies cardiovasculaires est élevée comme en témoignent les données de l'enquête STEPS 2013 dans la population de 25 à 64 ans : 17,6% d'hypertension, 4,9% de diabète, 75,8% des hommes et 77,9% de femmes présentent un faible taux de cholestérol protecteur (HDL). Selon l'OMS, cette situation évoluera en s'aggravant dans les prochaines années si rien n'est fait. Paradoxalement, on note l'inexistence de politique/programme spécifique à chacune des maladies émergentes (cancer, maladies cardio-vasculaires, diabète de type 2, etc.). Toutes ces maladies sont actuellement gérées par la Direction de la lutte contre la Maladie (DLM).

D'autres actions spécifiques seront entreprises pour y remédier et qui sont :

- Améliorer la surveillance, le dépistage et la prise en charge des maladies chroniques non transmissibles ;
- Promouvoir les bonnes habitudes alimentaires et les modes de vie sains ;
- Elaborer une stratégie nationale sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé ;
- Elaborer une stratégie d'Information Education Communication pour le Changement de comportement (IEC-CC) à l'endroit du grand public en vue de promouvoir des habitudes alimentaires et des modes de vie sains ;
- Editer et vulgariser une table de composition des principaux aliments consommés au Burkina Faso ;
- Elaborer un projet de prévention et de contrôle des maladies chroniques non transmissibles liées ou non à la nutrition au Burkina Faso ;
- Introduire l'éducation nutritionnelle dans l'enseignement dès le primaire ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des structures de mise en œuvre ;
- Plaidoyer pour la disponibilité et l'accessibilité des médicaments destinés à la prise en charge des maladies chroniques non transmissibles (diabète, cancers, insuffisance rénale chronique) ;
- Promouvoir l'accès aux médicaments et consommables médicaux ;
- Promouvoir la recherche et la formation en matière de nutrition ;
- Mettre en place un programme national de lutte contre le cancer ;

- Mettre en place un programme national de lutte contre le Diabète ;
- Mettre en place un programme de prise en charge de la santé des personnes âgées ;
- Mettre en place un programme national de lutte contre les hépatites virales ;
- Mettre l'accent sur l'éducation pour la santé +++ afin de donner la bonne information aux populations et prévenir ces maladies. La prévention doit rester la priorité de nos interventions+++ (par exemple beaucoup de personnes ne savent même pas qu'il existe un vaccin contre l'hépatite virale B qui est une maladie silencieuse et mortelle sur le long terme).

Notre pays devrait tirer les leçons de la gestion de la pandémie à COVID-19 et mettre en œuvre les mesures préconisées par le Règlement sanitaire international (2005) dont le Burkina-Faso est signataire. A terme, nous aurons un système de santé résilient à même de faire face à n'importe quelle menace de santé Publique.

b) L'offre curative

▪ Infrastructures

L'accès aux soins de santé commande de **réduire prioritairement le rayon moyen d'accès aux centres de santé** et de faire passer le ratio « habitants par CSPS » de 9 645 habitants en 2018 à **7000 habitants en 2025**. Dans ce sens, **je m'engage à construire davantage de CSPS pour atteindre ce ratio projeté à l'horizon 2025**.

En outre, il s'agira de renforcer le plateau technique par la normalisation des Centres de santé (CSPS, CMA, CHR) en personnel et en équipements et la transformation des CSPS des chefs-lieux de communes rurales en Centres médicaux (CM), de doter les formations sanitaires en moyens roulants en nombre et en qualité (ambulances) pour faciliter les évacuations des patients vers les formations sanitaires de référence.

Avec la création des universités dans toutes les régions, les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) **seront transformés progressivement en CHUR**. Des enseignants Hospitalo-Universitaires seront recrutés en nombre suffisant pour animer ces nouveaux CHUR créés.

En vue de **rendre notre système de santé conforme aux normes internationales**, il sera réalisé **deux (2) pôles de référence à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou** avec des plateaux techniques répondant aux standards internationaux. Ils pourront accueillir des évacuations de pays étrangers. L'animation de ces hôpitaux sera confiée à des spécialistes dans tous les domaines qui seront formés à cet effet. Il ne sied pas que les Chefs d'Etat africains et les hauts cadres de l'Etat continuent d'aller se soigner à l'étranger quand nous pouvons apporter des solutions efficaces grâce à de bonnes politiques et des investissements idoines dans le domaine médicale.

En 2018, notre pays disposait de 534 établissements sanitaires privés de soins (ESPS) dont 135 ESPS hospitaliers et 409 ESPS non hospitaliers. Ces ESPS contribuent à accroître l'offre de soins à côté des établissements publics de soins (20% de la couverture sanitaire du pays).

Nous allons mieux encadrer l'ouverture de ces structures et encourager le partenariat public et privé. Des conventions seront signées entre l'Etat et des Etablissements sanitaires privés de soins (ESPS). A terme, le statut d'établissement conventionné sera octroyé à tous les ESPS éligibles. Pour faciliter et règlementer les prestations des agents de l'Etat dans ces établissements et vice versa (mobilité des agents) et également accompagner ces établissements pour de meilleures prestations, des allègements fiscaux seront consentis par l'Etat.

Le projet de construction d'un nouveau CHU à Bobo-Dioulasso sera accéléré, de même que celui de Bassinko afin d'accroître quantitativement et qualitativement l'offre de soins.

Nous allons réhabiliter et renforcer les anciens hôpitaux des chefs de lieux de province pour en faire des hôpitaux de district.

Notre ambition, au cours de notre mandat, est de **réduire le rayon moyen d'action théorique de 6,4 km à 3 km.**

▪ **Equipements**

Dans le cadre de la normalisation, nous allons doter les formations sanitaires d'équipements adéquats pour leur permettre de poser des diagnostics et prendre en charge adéquatement les malades. Les laboratoires d'analyses biomédicales recevront des équipements de qualité aux normes internationales (Laboratoire de haute sécurité, des extracteurs automatiques d'ADN, etc.), de même que les services de radiologie (scanner, IRM, échographes, tables de radiographie standard numérisées), d'Endoscopie (digestive, respiratoire, urologique), de neurologie (EEG, EMG). Dans le domaine de la cardiologie l'accélération de la mise en place de l'unité de cardiologie interventionnelle et de la chirurgie cardiaque par le renforcement du personnel spécialisé et l'acquisition des consommables et équipements complémentaires (ECG, échocardiographies, baies d'électrophysiologie, etc.) sera une de nos priorités car les maladies cardiovasculaires constituent à minima la 3^e cause d'évacuations sanitaires hors de notre pays malgré la résignation des spécialités du domaines à proposer tous les cas qui nécessitent de la chirurgie cardiaque ou la cardiologie interventionnelle. Les services de Pédiatrie seront dotés de couveuses pour assurer la prise en charge des enfants prématurés.

La mise en place d'un **Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU) opérationnelle** pour la prise en charge pré-hospitalière des urgences dans les meilleurs délais est également capitale si on veut réduire la mortalité liée aux maladies. **Dans ce sens, les urgences mobiles seront développées.**

Nous allons renforcer le cadre légal d'acquisition des équipements, tout en mettant l'accent sur les modèles à moindre risque que constitue le leasing. Nous allons mettre en place un système de quota pour l'acquisition des équipements et consommables médicaux produits localement, au niveau des marchés publics. Le système de pré qualification des marques sera une réalité préalable à l'acquisition du matériel. Les procédures d'acquisition des consommables seront revues pour répondre aux besoins

spécifiques d'urgence en faciliter leur acquisition tout en s'assurant de leur qualité et leur sécurité.

La SOGEMAB devra jouer pleinement son rôle dans la maintenance préventive et curative des équipements biomédicaux. Cependant, une décentralisation de suivi des équipements sanitaires sera plus efficace. En effet, malgré la rétrocession aux différentes structures sanitaires les décisions sont prises au niveau central. Un budget devra être voté pour la maintenance au niveau décentralisé.

La SOGEMAB fera l'objet d'un diagnostic institutionnel et organisationnel en vue d'améliorer sa fonctionnalité et prendre en compte la déconcentration des prestations.

▪ **Ressources humaines en santé**

La réussite de la réforme de notre système de santé passe nécessairement par la disponibilité d'un ***personnel de santé en quantité et de qualité suffisante et également motivé***. Le nombre des Ecoles Nationales de Santé Publique (ENSP) sera accru et l'offre de formation sera diversifiée. Il s'agit essentiellement de couvrir les besoins de formation des agents médicaux et paramédicaux. Les universités étant ouvertes dans chaque région, le nombre de médecins formés et spécialisés sera également accru. Nous aboutirons ainsi à la création d'emplois complémentaires et stratégiques dans le secteur de la santé. A titre d'exemple, il peut être cité les corps des aides-soignants, des diététiciens, des secrétaires médicaux, des communicateurs en santé, des urgentistes, des aides endoscopistes, des hygiénistes, etc.

En vue du maintien dans le pays et dans les centres de santé publics du personnel formé, ***les agents de santé bénéficieront d'un traitement particulier qui pourra les motiver*** sans pour autant que celui-ci puisse correspondre proportionnellement au sacrifice qui leur est demandé, en dépit de la mise en œuvre de la fonction publique hospitalière. En effet, cette dernière devait permettre d'améliorer les conditions de travail des agents de santé, mais force est de reconnaître qu'il n'en est rien jusqu'à présent : absence de bureaux, de salles de garde, de toilettes, etc. Concernant précisément les agents de santé qui travaillent dans les structures déconcentrées, ils participeront également aux missions à l'extérieur selon un quota qui sera défini à cet effet. Mieux, ils bénéficieront en priorité des stages de formation ou de spécialisation. En somme, comme au niveau de l'enseignement, ***nous ferons du métier d'agent de santé un métier attractif où vont ceux qui en ont la vocation***.

▪ **La qualité des services : Hygiène-sécurité-accueil**

Pour garantir la sécurité des produits pharmaceutiques et des autres produits sanitaires, les capacités des structures de contrôle en la matière notamment l'Agence nationale de régulation pharmaceutique (ANRP) seront renforcées pour un meilleur contrôle de la qualité des médicaments et la lutte contre les médicaments de la rue par une application rigoureuse des sanctions. Tous les produits de santé seront soumis à homologation. On ne va plus se limiter au produit fini ; l'ensemble du processus sera soumis à certification.

Il en sera de même pour la qualité et la sécurité sanitaire des aliments servis aux malades. En l'absence d'une politique avérée de restauration des malades (la restauration est confiée à des prestataires externes dont on ne connaît pas les connaissances en matière d'hygiène, de nutrition. Les rations servies aux malades ne répondent pas aux pathologies spécifiques : diabète, HTA, cancers etc.) ; L'Etat devrait former des diététiciens et des cuisiniers hospitaliers ou ayant obtenus un diplôme de cuisine dans une école reconnue (CAP cuisine par exemple). Nous allons créer des comités de liaison alimentation –nutrition (CLAN) composés de diététiciens, d'hygiénistes, de cuisiniers hospitaliers, afin de superviser et contrôler la qualité des repas servis aux patients dans les hôpitaux du pays. Les ESPS seront encouragés à suivre cet exemple.

Pour un souci de qualité des prestations, nous allons **engager les hôpitaux dans le processus de certification et l'accréditation des instituts de recherche en santé** : dans chaque service de spécialité, il sera réalisé des Evaluations de Pratiques Professionnelles (EPP) à travers des audits cliniques afin de préparer la Certification de ces établissements de Santé.

Des mesures seront également prises pour assurer un **bon accueil des malades et des accompagnants dans les centres de santé publics**. Au cours de leur formation les agents de santé seront beaucoup sensibilisés au bon accueil des patients et à l'hygiène. Dans la mise en œuvre de cette mesure, nous allons susciter **la mise en place de la Société Burkinabè d'Hygiène Hospitalière (Société savante)** avec des démembrements dans tous les hôpitaux qui veillera à l'hygiène et à la propriété dans les centres de santé. En outre, des numéros verts seront mis à la disposition des patients pour dénoncer des cas de mauvais accueil ou traitement. Les agents coupables de mauvais accueil ou de vols seront sévèrement sanctionnés.

3.1.3. Lutte contre la maladie

3.1.3.1. Lutte contre les maladies transmissibles

Les maladies transmissibles restent des défis à relever pour améliorer la santé des populations avec en chef de file le paludisme qui reste la première cause de consultation et de décès dans nos formations sanitaires. La lutte contre les maladies transmissibles prioritaires et émergentes constitue un défi pour le système de santé.

Il est évident que pour **vaincre les épidémies**, l'accent doit être mis sur la prévention. En plus des vaccins déjà administrés gratuitement, la vaccination contre l'hépatite B débutera dès la naissance dans le programme Elargi de Vaccination (PEV), conformément aux recommandations des spécialistes (cf. Programme de lutte contre les hépatites virales au Burkina Faso).

Le SIDA demeure une préoccupation ; la baisse de sa prévalence ne signifie pas qu'elle se propage moins. La réduction du nombre de nouvelles contaminations et la prise en charge des personnes infectées ou malades du virus du SIDA demeurent des priorités sanitaires. La prise en charge continue et régulière des malades passe par l'anticipation dans l'approvisionnement en antirétroviraux (ARV) et leur répartition

spatiale et équitable sur le territoire national en collaboration avec les associations de lutte contre le SIDA qui continueront d'assurer la sensibilisation.

A côté de la pandémie du SIDA, persiste le lourd fardeau du paludisme et de la tuberculose déclarés maladies prioritaires en Afrique Subsaharienne. Les tâches des Agents de santé communautaires (ASC) seront enrichies pour la prise en charge à domicile (PECADO) du paludisme, et l'aide à la détection précoce des cas de tuberculose et leur référence éventuelle vers les centres de traitement. La contractualisation avec les associations pour faire face à ces maladies est une option à considérer.

La lutte contre les hépatites virales B et C responsables d'une forte charge de morbidité et de mortalité dans notre pays sera renforcée financièrement **avec la création d'un programme consacré, et pilotée par des spécialistes du domaine.** Nous allons assurer la disponibilité des antiviraux pour le traitement des hépatites virales B et C. Les traitements seront davantage subventionnés pour ces 2 virus. **Nous allons passer de 2500 F CFA/mois pour l'Hépatite B à 1500 F CFA, et de 266 000 F CFA/ 3 mois pour l'hépatite C à 175 000 F CFA.**

Quant à la pandémie de la COVID-19, l'accent sera mis sur la prévention à travers la sensibilisation des populations pour le respect des mesures barrières. Une organisation conséquente et des moyens seront mis à la disposition des chercheurs en santé et des tradipraticiens pour la recherche concernant la COVID-19.

Pour faire face avec plus d'efficacité à la problématique des maladies infectieuses anciennes et celles émergentes (Ebola, COVID-19), nous préconisons la Création des services de Maladies infectieuses dans tous les CHR et CHU, et la formation de médecins spécialistes infectiologues en nombre suffisant. Nous allons mettre en application l'approche GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) au niveau du Ministère de la Santé.

3.1.3.2. Lutte contre les maladies non transmissibles

Le poids des maladies non transmissibles est croissant au sein de nos populations du fait d'une transition épidémiologique : maîtrise de certaines maladies transmissibles et vieillissement relatifs de la population, modification du style de vies. Elles sont la première cause de mortalité dans le monde.

Des maladies chroniques non transmissibles (MCNT) comme le diabète, l'HTA et les cancers, pour plus d'efficacité, feront également l'objet de programmes à part entière pour chacune d'elle et pilotés par des spécialistes de ces domaines. Ces MCNT sont favorisées par la transition nutritionnelle marquée par un changement de nos habitudes alimentaires traditionnelles au profit de celles de type occidental. Nous allons assurer la disponibilité et l'accessibilité des médicaments destinés à la prise en charge des maladies chroniques non transmissibles (hypertension artérielle, maladies cardiovasculaires, accidents vasculaires cérébraux, diabète, cancers, insuffisance rénale chronique) à travers la mise à contribution de l'Assurance Maladie Universelle.

D'autres problèmes de santé méritent également une attention particulière. **Il s'agit des accidents de la voie publique (AVP) qui sont des problèmes émergents de Santé Publique: 117 263 cas** de traumatisme par AVP dans les formations sanitaires en 2018 (annuaire statistique 2018), une des plus importantes causes de mortalité et de morbidité actuellement au Burkina Faso. Les nouveaux traumatismes émergents (traumatismes balistiques, par explosions des mines, par éboulement dans les mines etc.), doivent être pris en compte.

Le ministère de la santé en collaboration avec celui des infrastructures devra veiller à la réalisation des infrastructures routières selon les normes requises, et veiller à tenir compte des piétons et des cyclistes dans l'aménagement des voies (permettre la promotion de l'activité physique en toute sécurité). De plus. Aussi, le ministère en charge de l'éducation primaire et secondaire sera appelé à contribuer.

La promotion des transports en commun surtout dans les villes (acquisition de bus pour la population, de cars pour les établissements scolaires etc.) sera une réalité tangible. **L'éducation à la circulation routière sera entamée dès l'école primaire. Par ailleurs, nous allons engager une réforme du permis du conduire.**

3.1.4. Financement de la santé

a) Part du budget de l'Etat alloué à la santé

Cette part devra passer de 10,95% en 2018 à 14% en 2025 pour tendre vers la déclaration d'Abuja qui la fixe à au moins 15%. Notre objectif est la création d'une ligne budgétaire consacrée à la prise en charge des urgences sanitaires par le budget de l'Etat ou en tous cas un fonds créé à cet effet. Un tel fonds proviendrait des recettes de surtaxation du tabac et des boissons alcoolisées, et des recettes minières du pays.

b) Assurance maladie universelle (AMU)

Il est urgent de **faire baisser sensiblement les dépenses de santé des ménages** en rendant effective la gratuité des soins pour les enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes, la prise en charge des urgences médico-chirurgicales et celle des frais d'évacuation à l'intérieur du pays. Dans ce sens, l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle et de la pharmacie hospitalière seront une priorité. **L'objectif chiffré est la baisse de 60% d'ici à 2025, si l'AMU est mise en place, des dépenses de santé des ménages.** En outre, une tarification claire et concertée des actes de santé dans le privé sera adoptée en collaboration avec leurs structures faitières.

Pour faciliter le financement de la santé dans son volet Médecine privée, nous allons mettre en place un fonds de garantie des investissements dans le secteur privé de la santé, et promouvoir ainsi l'accès à des crédits sur le long terme.

Nous allons relire la loi sur la création des ESPS pour prendre en compte la participation des acteurs économiques dans le capital et prendre des mesures incitatives pour favoriser la création des ESPS par le regroupement de spécialistes.

L'AMU une fois opérationnalisée va permettre de faciliter l'accès aux soins de santé à toutes les couches sociales. Les fonds de l'assurance pourront être renforcés par des taxes sur certains produits ayant un impact sur la santé comme le tabac, les ressources minières, les boissons alcoolisées, la téléphonie mobile, etc.

Les valeurs de solidarité que nous défendons devront nous permettre **la prise en charge sanitaire gratuite des groupes vulnérables par l'Etat qui ne seront pas soumis au 1/3 payant dans le cadre de l'AMU**. Les personnes vulnérables englobent les personnes vivant avec certains handicaps, les personnes âgées, les femmes enceintes et allaitantes, les enfants de 0 à 5 ans (l'âge préscolaire) et les personnes atteintes de certaines maladies chroniques ou incurables, les indigents, etc. La santé de la mère et de l'enfant sera une priorité avec l'application de la gratuité des soins dans le cadre de l'AMU.

3.1.5. Formation et recherche en Santé

a) Dans le domaine de la formation en santé, nous allons créer plusieurs filières de formation stratégiques et complémentaires. Comme déjà évoqué, il s'agit : du corps des diététiciens et diététiciennes, des secrétaires médicales, des communicateurs en santé, des cadres de santé et des attachés de santé en nutrition et diététique. Nous allons accroître l'offre quantitative en ressources humaines dans certaines spécialités : médecins et infirmiers hygiénistes, spécialistes en maladies infectieuses en nombre suffisant, médecins spécialistes en gériatrie en nombre suffisant ainsi que des psychiatres et autres attachés en santé mentale, des psychologues cliniciens, et des médecins urgentistes entre autres. Pour renforcer la gestion des programmes et des équipes cadres de la santé à tous les niveaux, la formation de médecins spécialistes en santé publique s'impose : seront prioritaires à cet effet, les domaines de concentration en planification, management et gestion, épidémiologie, médecine du travail, médecine légale, médecine du sport, gérontologie, oncologie, etc.

Pour faire face aux maladies chroniques non transmissibles, un nombre plus conséquent de spécialistes sera formé dans les domaines concernés.

Nous allons réformer le système de formation des médecins en instaurant l'examen national classant (ENC) dès la 6^{ème} année ; Cela permettra de former directement des spécialistes dans tous les domaines y compris la Médecine Générale et nous permettra d'atteindre nos objectifs dans ce domaine.

b) Recherche en Santé

Les dépenses relatives à la recherche en santé seront inscrites prioritairement dans le budget de l'Etat : les besoins en recherche sanitaire étant mieux connus par nous, il n'est pas convenable d'attendre l'appui des PTF pour la financer. En outre, les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) seront associés à cette recherche car, il faut le rappeler, désormais la formation et la recherche doivent être au service des populations et pour leur développement.

Des actions fortes seront menées dans ce domaine à savoir :

- Allouer un budget plus conséquent au financement des projets de recherche et réduire notre dépendance des financements extérieurs ;
- Former à la mobilisation de ressources pour la recherche ;
- Utiliser mieux les résultats de la recherche en Santé pour améliorer concrètement la santé des populations ;
- Rendre systématique la promotion des activités de recherche dans les hôpitaux. A ce titre des unités d'investigations cliniques et épidémiologiques seront créées dans les hôpitaux (CHU, CHR) ;
- Renforcer en quantité et en qualité les ressources humaines en faveur de la recherche pour la santé ;
- Promouvoir la recherche dans les domaines suivants : *maladies infectieuses et parasitaires, politiques et systèmes de santé, santé de la mère et de l'enfant, pharmacopée traditionnelle et plantes médicinales, médecine traditionnelle et ethnomédecine, anthropologie de la santé, médicaments et drogues médicales, pesticides, produits chimiques de santé. En fait tout domaine où se posent des questions de recherche dont on veut la réponse ^pour améliorer la santé des populations.*

En vue d'inciter les praticiens à la recherche sanitaire au sein des CHU, une compétition sera créée entre les hôpitaux. Un accent particulier sera mis sur la recherche du vaccin contre le paludisme qui demeure la première cause de mortalité et de morbidité. La recherche en santé va enfin s'intéresser aux produits pharmaceutiques en vue d'accroître la production locale. **L'objectif est de couvrir au moins 25% des besoins nationaux en médicaments essentiels d'ici 2025.**

3.1.6. Gouvernance dans le secteur de la santé

Nous allons renforcer la gouvernance du système de santé par :

- **La mise en place d'une unité de régulation du secteur de la santé avec un ancrage au premier ministre** Cette autorité supérieure de la santé (HSS) s'occupera des questions relatives aux pratiques ;
- La création d'**une Agence indépendante de Suivi-évaluation des programmes de santé du ministère** ;
- Dans le cadre de la mobilisation des ressources, nous allons mettre en place un **programme d'autonomisation financière des hôpitaux** : à l'horizon **2025**, au moins **70% des hôpitaux devraient être autonomes** ;
- La **relecture de la loi hospitalière, le code d'hygiène publique vétérinaire et le code pénal pour les adapter au contexte actuel.**

En somme, l'UPC compte diligenter **en partenariat** les actions requises par **des programmes dont la planification sera basée sur les résultats**, et dont la confection, la mise en œuvre et l'évaluation se feraient avec la pleine **participation**

des communautés. A chaque niveau de responsabilité, le management de la qualité et la **redevabilité** seront exigés.

Toutes ces actions devront **amener les populations à fréquenter les centres de santé** et leur santé va être ainsi améliorée.

A terme, la mise en œuvre du volet « Santé » de notre projet de société contribuera à **réduire substantiellement le fardeau des maladies et des autres préoccupations de santé publique au Burkina Faso.** En effet, le passage du taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes de 330 en 2015 (EDS, 2015) à 150 et celui de la mortalité infantile pour 1000 de 65 en 2013 à 25 à l'horizon 2025 ne restera pas un rêve. Des initiatives seront conduites pour rendre le paludisme rare et rarement mortel.

3.1.7. Situation du sous-secteur pharmaceutique national

Le médicament représente une composante essentielle de la politique sanitaire. Il se situe à la base de toute prise en charge thérapeutique.

L'accès aux médicaments, bien qu'un droit de l'homme universellement reconnu et consacré, est loin d'être garanti pour la majorité des Burkinabè.

Dans l'objectif d'améliorer la disponibilité des produits de santé aux populations, notre pays a choisi de s'appuyer plutôt exclusivement sur une stratégie d'approvisionnement et de distribution que, l'organisation d'une production locale. La conséquence est que fréquemment le système est exposé à des ruptures de stocks intempestives, alors que les besoins en médicaments sont sans cesse croissants, du fait :

- du vieillissement de la population ;
- d'un plus large accès aux services de santé ;
- des progrès thérapeutiques réalisés ;
- de l'augmentation des maladies de longue durée (hypertension artérielle, diabète, etc.) ;
- de l'apparition ou l'identification de nouvelles maladies.

Si le système d'approvisionnement et de distribution est bien développé et éprouvé avec une dizaine de grossistes répartiteurs, des officines privés et dépôts privés répartis sur l'ensemble du territoire ainsi qu'un circuit public assez performant ; il reste que la quasi-totalité des produits médicaux consommés sont importés de l'étranger. En 2018, le coût des produits pharmaceutiques importés dans le pays est estimé à 120 milliards de F CFA. Les fabricants nationaux détiennent moins de 1% de parts de marché sur la valeur produite.

Alors qu'un tissu industriel pharmaceutique avait commencé à se constituer dans les années 80, le Burkina Faso s'est désindustrialisée en matière pharmaceutique. En effet :

- MEDIFA est fermée pour cause de non compétitivité des prix de ses solutés par rapport à ceux importés ;
- U PHARMA, qui produisait des produits dont la gamme phare, la chloroquine, est devenue obsolète dans le traitement du paludisme et n'a pas su se réinventer, réorienter sa gamme.

Les obstacles au développement d'une industrie pharmaceutique locale sont :

- la taille modeste du marché locale et les difficultés d'accès au marché extérieur ;
- les infrastructures industrielles peu développées au Burkina Faso, sur lesquelles repose toute production : matières premières, emballages, énergie ;
- l'environnement pharmaceutique mondial très concurrentiel, dominé par les firmes occidentales au niveau des innovations, et les génériques sont dominés par les asiatiques (chine, inde), qui produisent à des coûts extrêmement bas ;
- l'insuffisance de développement du capital humain ; ressources humaines non abondantes (une seule unité peut facilement absorber tout ce qui compte de chimistes et techniciens qualifiés au Burkina Faso) ;
- le manque de volonté politique réelle de s'engager dans le développement d'un secteur industriel pharmaceutique.

Au regard des contraintes ci-dessus énumérées, la question légitime à laquelle les Burkinabè doivent répondre est la suivante : **Devons-nous produire les médicaments au niveau local ou importer les médicaments pour notre population ?**

Pour l'UPC, ces deux orientations sont utiles et ne s'excluent pas mutuellement. **Notre vision est de faire du Burkina Faso, un pays producteur d'intrants pharmaceutiques d'ici 2030 par la création d'un secteur de technologie pharmaceutique (production locale et innovation pharmaceutique) dynamique et performante, pour non seulement améliorer l'accessibilité des Burkinabè en médicament mais aussi entraîner le développement économique.** Dans ce sens, l'existence d'une médecine traditionnelle dynamique et une riche biodiversité en matières premières végétales de qualité, représente un atout en tant que pourvoyeuse de matières premières destinées à l'innovation, au développement et à la production pharmaceutique.

Nous poursuivrons à travers notre vision un objectif stratégique qui est de produire localement 25% des médicaments essentiels génériques d'ici fin 2030.

En terme de résultats, il est attendu d'importants bénéfices de la production pharmaceutique locale à court terme qui sont (i) les économies de devises étrangères, (ii) la création d'emplois, (iii) la facilitation des transferts de technologie, (iv) la stimulation des marchés d'exportation dans la perspective des marchés communs (CEDEAO, ZLECA), (v) la stimulation de la recherche développement pharmaceutique en lien avec la pharmacopée locale et (vi) l'amélioration / renforcement de l'autosuffisance en distribution de médicaments dans la perspective

de mise en œuvre de la pharmacie hospitalière et de l'assurance maladie universelle (AMU).

A long terme, il s'agira de positionner le Burkina Faso comme une puissance sous régionale dans l'innovation et la production pharmaceutique et chimique.

Notre stratégie sera bâtie autour des actions suivantes :

- La promotion de partenariats public-public, public-privé dans le domaine de l'industrie pharmaceutique et facilités par l'Etat, afin de mobiliser les énergies et les ressources nécessaires pour la mise en place et le développement d'unités de production des médicaments essentiels génériques et d'intrants pharmaceutiques, etc.) ;
- L'amélioration du climat des affaires dans le domaine de la production du médicament pour attirer les investissements étrangers directs, par des mesures comme les allègements fiscaux, les exonérations fiscales locales indirectes ou la réduction des tarifs douaniers ;
- Le développement des mécanismes pour financer l'innovation grâce à des fonds gouvernementaux, du secteur privé ou des investisseurs externes ;
- Le renforcement des fonds nationaux en matière de recherche et d'innovation sur la lutte contre les maladies courantes dans notre pays ;
- Le développement des ressources humaines dans le domaine de la recherche en santé, de l'industrie pharmaceutique et de la chimie ;
- L'élaboration d'une politique nationale de recherche en santé et la mise sur pied d'un système fonctionnel pour cette recherche ;
- La promotion des nouvelles technologies notamment dans la recherche et le développement afin de produire des principes actifs médicamenteux par le développement de la chimie pour la production d'intrants pharmaceutiques stratégiques ;
- La prise des mesures pour encourager les chercheurs à s'intéresser à la recherche sur les produits issus de la pharmacopée traditionnelle locale ;
- La construction des centres de soins intégrés (médecine traditionnelle /médecine moderne) dans chaque région ;
- La multiplication des petites unités de production de phyto médicaments à l'intention des associations de tradipraticiens dans le domaine de la santé.

En plus de la santé, il faut renforcer l'accès à l'éducation et à la formation pour développer le capital humain.

3.2. Eduquer et former notre jeunesse, notre capital et notre avenir

L'UPC entend par éducation, l'action de développer chez le Burkinabè, le *Burkind'lim* et un ensemble de valeurs et de connaissances, d'aptitudes et de compétences physiques, artistiques, intellectuelles et scientifiques en vue de lui assurer sa socialisation, son autonomie et sa participation au

développement économique, social et culturel du Faso. L'éducation basée sur le *Burkind'lim* permet à la nation Burkinabè de transmettre de génération en génération l'esprit de la constitution et de la loi, les valeurs, les normes de la société et le socle culturel commun nécessaire au rayonnement de cette même Nation. L'éducation de l'enfant, de l'adolescent, du jeune ainsi que la formation de l'adulte repose sur les parties prenantes que sont l'école, la famille, la société et l'Etat.

3.2.1. Baser notre éducation sur les valeurs et normes de la société burkinabè

Selon Cheik Anta Diop « *Les peuples qui ont longtemps vécu dans leur berceau d'origine ont été façonnés d'une manière durable par leur milieu. Il est possible de remonter jusqu'à ce moule primitif en sachant identifier les influences étrangères qui se sont superposées. Il n'est pas indifférent pour un peuple de se livrer à une telle investigation, à une pareille reconnaissance de soi ; car, ce faisant, le peuple en question s'aperçoit de ce qui est solide et valable dans ses propres structures culturelles et sociales, dans sa pensée en général ; il s'aperçoit aussi de ce qu'il y a de faible dans celle-ci et qui par conséquent n'a pas résisté au temps. Il découvre l'ampleur réelle des emprunts ; il peut maintenant se définir de façon positive à partir de critères indigènes non imaginés, mais réels. Il a une nouvelle conscience de ses valeurs et peut définir maintenant sa mission culturelle, non passionnément, mais d'une façon objective ; car il voit mieux les valeurs culturelles qu'il est le plus apte, compte tenu de son état d'évolution, à développer et à apporter aux autres peuples.* ».

C'est dans cette logique que nous à l'UPC, nous nous référons au *Burkind'lim*, une **identité nationale, une philosophie qui doit sous-tendre notre existence et notre effort de développement** auquel le peuple burkinabè aspire. A travers le *Burkind'lim*, l'UPC veut rassembler tous les fils et toutes les filles du Burkina Faso de l'intérieur et de l'extérieur, toutes les ethnies, toutes les croyances et toute condition sociale et économique autour de valeurs et normes communes acceptées et défendues par tous/toutes et par les institutions du Faso et ce, à tout moment et en tout lieu. Ce consensus social sera le ciment et le guide de la construction de l'Etat. C'est un nouveau contrat social qui consolidera la marche vers la solidarité, la cohésion nationale, l'équité, la justice et l'Etat nation burkinabè.

Les Burkinabè sont des citoyens qui dans leur vie de tous les jours luttent, cultivent et appliquent entre autres les vertus primordiales suivantes :

- **le patriotisme** : La patrie est ce qu'il y a de plus cher et de plus noble. Les Burkinabè aiment le Faso et sont prêts à le défendre jusqu'au sacrifice suprême ;
- **l'intégrité** : Les Burkinabè sont intègres et le montrent dans leur comportement de tous les jours dans la société. Le Burkinabè n'est pas corrupteur ni corruptible. Il lutte contre la corruption au sein de la société. Le Burkinabè promeut les vertus de probité et il se défend de tout comportement qui offense l'intégrité et l'honneur ;
- **la dignité** : Le Burkinabè est caractérisé par la retenue et possède en tout lieu et en tout temps, un caractère convenable à sa fonction ou à sa condition d'existence. Il honore sa patrie, sa fonction et inspire le respect ;

- **le courage** : Le combat pour la satisfaction des besoins de la société et l'épanouissement du Burkinabè dans le concert des nations est un combat de longue haleine. Le Burkinabè armé de patriotisme et d'intégrité affronte les défis et les difficultés et défend ses idéaux sans complaisance ni laxisme ;
- **la solidarité** : le Burkinabè doit faire sentir sa présence dans la société, dans son voisinage, dans sa région, et cultiver une proximité avec les gens à l'occasion de tout évènement. L'intérêt supérieur de la nation, de la communauté sont les bases de l'action solidaire ;
- **le travail** : Le Burkinabè est travailleur. Le travail à travers l'effort physique, artistique ou intellectuel est utilisé comme moyen de production dont les résultats sont au bénéfice de l'individu et de la société. Il est libérateur et contribue à l'épanouissement de l'individu et de la société ;
- **le progrès** : le Burkinabè veille à la réalisation d'un progrès qualitatif et quantitatif objectivement mesurable et vérifiable dans tous les domaines de la vie en société. Il en est entièrement responsable. Le progrès étant le résultat de l'interaction entre des réformes et de changements consensuels corrigeant les travers et le socle de valeurs et de normes caractéristiques du Burkinabè ;
- **l'équité** : Le Burkinabè se porte garant de lutter pour la correction des inégalités et des injustices que subissent les citoyens. Il veille à une répartition équitable des ressources et des richesses du Faso au sein de la société. Il combat l'iniquité, l'injustice et la corruption sous toutes leurs formes au sein de la société ;
- **l'honneur** : Le sens de l'honneur en ce qui concerne le référentiel du *Burkind'lim* doit être respecté par tout Burkinabè. Les principes moraux, les valeurs, les vertus et les normes du *Burkind'lim* recommandent de ne jamais poser des actes susceptibles de faire perdre l'estime et l'honneur de la patrie, de la communauté et de soi.

Le système éducatif au Burkina comporte les segments maternel, primaire, post primaire, secondaire et supérieur. La recherche scientifique et les technologies ont pour finalité ultime (i) d'améliorer la production, la productivité, la santé et le bien-être des populations, (ii) de préserver l'environnement, (iii) d'assurer le développement économique et (iv) d'apporter des solutions efficaces aux menaces et aux défis auxquels fait et fera face la société Burkinabè.

Notre vision en matière d'éducation et de formation est que le Burkina Faso dispose d'un système éducatif performant et inclusif qui forme des citoyens patriotes, responsables, producteurs et créatifs qui contribuent au développement socio-économique du pays. Pour nous l'éducation est un des piliers de notre appartenance à un même Etat. A ce titre toutes nos actions seront orientées vers cet objectif.

Notre enseignement doit être adapté aux besoins de notre économie et à nos objectifs de développement. Pour ce faire, nous allons convoquer dès la première année de notre mandat les assises nationales de l'éducation. Ces assises qui vont regrouper tous les acteurs du système de l'éducation (parents d'élèves, enseignants, Etat,

syndicats, ONG, partenaires financiers et techniques et entreprises) auront pour mission de proposer la relecture des programmes d'enseignements de façon générale de sorte à les adapter au besoin du marché de l'emploi de l'économie burkinabè.

Le changement des programmes d'enseignements dans le cadre de la révision de notre politique en matière d'éducation va se faire de façon progressive en tenant compte de la disponibilité des ressources.

3.2.2. Enseignement préscolaire et primaire

L'article 2 de la loi d'orientation de l'Education (2007), stipule que « *L'éducation de base est l'ensemble des activités éducatives et de formation consistant à faire acquérir à l'individu dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes indispensables lui permettant de comprendre et d'interagir avec son environnement, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer plus efficacement au développement économique, social et culturel de celle-ci. Elle comprend l'éducation de la petite enfance, l'enseignement primaire et l'éducation non formelle.* ».

a) Le préscolaire

L'éducation ou l'encadrement de la petite enfance regroupe l'ensemble des activités éducatives destinées à des enfants de zéro à six ans en vue de favoriser leur développement global et harmonieux, de stimuler leurs potentialités affectives, intellectuelles, motrices, artistiques et de contribuer à leur épanouissement et leur apprentissage de la vie sociale. Elle comprend l'éducation **de la prime enfance** (zéro à 3 ans) et **l'éducation préscolaire** (3 à 6 ans). L'encadrement et l'éveil des enfants de 0 à 3 ans sont principalement assurés dans les crèches, les pouponnières, les haltes garderies, les familles et les orphelinats. Les crèches sont des structures essentiellement privées à but lucratif tandis que les orphelinats sont gérés par les œuvres de charité. L'annuaire statistique de l'INSD 2018 révèle qu'en 2018, notre pays disposait de 1049 structures d'encadrement de la petite enfance dont 154 centres d'éveil et d'éducation préscolaire publics (CEEP publics), 737 CEEP privés, et 158 structures communautaires. Le nombre d'auditeurs était de **81 931** dont 48,93% filles.

Avec l'UPC, **l'encadrement de la petite enfance deviendra une partie intégrante du système scolaire public.** Nous envisageons à cet effet, la construction et l'équipement de **cinq cent (500) centres d'éveil et d'éducation préscolaire (CEEP), de cent cinquante (150) espaces d'entraide communautaire pour l'enfance (EECE)/Bisongo, de quatre cent (400) haltes garderies, de 20 crèches dans les grands centres urbains précisément dans les zones administratives et les espaces d'éveil éducatif (3 E).**

L'objectif étant à terme d'accroître le taux de scolarisation au niveau du préscolaire de de 5,2% en 2018/2019 à 15% à l'horizon 2025.

b) Le primaire

Nous voulons faire de l'Education Pour Tous (EPT) une réalité au Burkina Faso. Nous porterons à cet effet le taux brut de scolarisation au primaire à 100% en 2025 contre 88.8 % en 2018/2019. Pour parvenir à ce résultat, l'école sera effectivement obligatoire et gratuite pour tout le cycle primaire et nous réaliserons les actions suivantes :

- ✓ **Domaine des infrastructures scolaires du primaire, des efforts importants seront faits en matière de renforcement des capacités d'accueil dans les écoles** afin de mettre fin aux écoles sous paillotes qui exposent nos enfants à toutes sortes d'insécurité et les mettent dans des conditions difficiles d'apprentissage notamment :
 - Construire, équiper et réhabiliter sur cinq ans, **20 000 salles de classe du primaire, 1800 salles de classe pour résorption des classes sous abris précaires, 2000 salles de classe pour réduction des effectifs pléthoriques, 6000 latrines, 600 forages et 3500 logements ;**
 - Une autre innovation sera de créer des centres d'éveils dédiés aux métiers et aux arts dans chaque commune pour permettre aux élèves de pouvoir s'orienter vers des métiers pratiques et artistiques dès l'école primaire.
- ✓ **Dans le domaine de l'encadrement des enfants, nous renforcerons les capacités d'encadrements des élèves à travers les actions suivantes :**
 - **Recruter et former le personnel enseignant en nombre et en qualité ;**
 - Lancer une opération <<**un enfant-une classe-un professeur des écoles-un repas à midi**>> pour assurer un enseignement de qualité à tous les enfants burkinabè. La stratégie nationale 2010–2020 de l'éducation prévoyait de recruter chaque année 3700 enseignant-e-s. Nous augmenterons progressivement ce chiffre pour atteindre 20 000 recrutements durant les cinq ans pour respecter la norme nationale auditeurs/encadreur ;
 - Nous ferons de la **revalorisation de la fonction enseignante une des priorités nationales** en faisant en sorte que le métier d'enseignement soit l'un des plus attractifs au Burkina Faso. Pour ce faire, le niveau de recrutement, de même que le mode de recrutement des enseignants seront respectivement relevés; Nous prenons l'engagement de revaloriser le statut de l'enseignant avec une incidence financière effective et une motivation des plus méritants.
- ✓ **Au niveau de la gouvernance du système éducatif**, nous allons mettre un point d'honneur à la bonne conduite du dialogue social entre le ministère en charge de l'éducation nationale et ses partenaires sociaux dans le but de prévenir les crises liées aux revendications sociales et de les impliquer dans les prises de décision stratégiques concernant le secteur. Ce renouveau du dialogue social sera fondé sur la tryptique : Inclusion-Confiance-Respect des engagements.

✓ **Au titre des autres mesures pouvant permettre d'améliorer les performances du système de l'enseignement au primaire**, nous prévoyons les mesures suivantes :

- L'uniforme sera obligatoire et standardisé pour gommer les différences sociales ;
- Nous instaurerons l'apprentissage obligatoire d'une langue nationale de choix, à partir du Cours Élémentaire deuxième année (CE2), sur la base d'un bilinguisme additif ;
- L'introduction de l'anglais à partir du Cours Moyen première année (CM1) sera une innovation majeure de notre système éducatif ;
- L'institution de la morale et du civisme à l'école primaire ;
- La baisse progressive et de façon résolue des coûts unitaires trop élevés de l'éducation à travers la rationalisation des dépenses éducatives ;
- La prise en compte de l'éducation intégratrice fera l'objet d'une attention particulière de notre politique. A ce titre, un système de prise en charge sera mis en place pour donner à tous les enfants les mêmes chances de réussite ;
- La mise en place d'un dispositif de suivi pédagogique et social pour accompagner les enfants en difficultés en partenariat avec les Comités de gestion (COGES) et les Associations des Parents d'Elèves(APE) ;
- La mise en place d'un dispositif permettant de mettre en ligne les contenus pédagogiques ;
- La création d'une chaîne publique de radio/télévision, consacrée à l'éducation de nos enfants, à l'apprentissage de nos langues et à la promotion du Burkind'lim.

Nous travaillerons en étroite collaboration avec les promoteurs d'établissements d'enseignement privés à baisser les coûts trop élevés de l'éducation à travers des avantages fiscaux et un accent particulier sera mis sur la sensibilisation des parents à se conformer à l'obligation de scolarisation, notamment la scolarisation des filles, en mettant en place des infrastructures adéquates.

Avec toutes ces mesures et actions, nous prévoyons porter le taux d'achèvement au primaire de 61,7% en 2018/2019 à 78 % à l'horizon 2025 en réduisant drastiquement les déperditions scolaires.

3.2.3. Education non formelle

L'éducation non formelle s'adresse à toute personne désireuse de s'inscrire et/ou de recevoir une formation spécifique dans une structure non scolaire et dans une langue donnée. Elle concerne essentiellement les enfants, les jeunes et les adultes non scolarisés ou précocement déscolarisés.

Au Burkina Faso, le taux d'alphabétisation demeure de nos jours très bas car il est de 34.5% en 2018 (INSD 2018). Nous avons toujours le taux d'illettrisme le plus élevé au monde. L'illettrisme des jeunes est un drame. L'UPC compte y remédier à travers les actions suivantes :

- Relire la politique nationale d’alphabétisation pour mieux l’intégrer dans les dispositifs de formations dans les secteurs piliers de développement économique et social. Dans ce sens les Technologies de l’information et de la communication (TIC) seront mis à contribution pour booster les apprentissages en matière d’alphabétisation ;
- Construire sur cinq ans, **150 centres d’éducation de base non formelle (CEBNF) et assimilés, 900 Centres d’Alphabétisation de Base (CAB) pour adolescents (infrastructure plus fonctionnement) et 300 Centre Permanent d’Alphabétisation et de Formation (CPAF) ;**
- Augmenter parallèlement et de manière considérable, le nombre des manuels en langues locales. Les 22 manuels actuellement disponibles ne permettent pas d’étendre la formation à certaines zones du Burkina Faso ;
- Créer un **centre de recherche et de développement de nos langues nationales** pour y inclure des concepts nouveaux et de poursuivre la codification des langues nationales.

3.2.4. Enseignement post primaire et secondaire

Notre ambition est **d’augmenter fortement le taux de scolarisation au secondaire** de 21.6% en 2018/2019 à **50% au moins en 2025**. En vue d’atteindre cet objectif, un effort particulier sera fait dans la réalisation des infrastructures en vue de résoudre les problèmes de déficit d’établissement dans certaines localités, de sureffectifs, de normalisation et de classes sous abris précaires. Les infrastructures répondront aux normes de sécurité et tiendront compte des droits des personnes vivant avec un handicap¹³. Dans ce sens, nous allons :

- Construire, équiper et réhabiliter les écoles vandalisées par les terroristes sur cinq ans, **7000 salles de classe de collèges, 5000 salles de lycées d’Enseignement Général, 2000 salles de classe complémentaires, 50 Collèges et lycées d’Enseignement Technique (CET, LET)), 50 centres de Formation Technique et Professionnelle (CFTP), 5 maisons communautaires pour jeunes filles et un centre d’ingénierie de la formation pour préparer les bénéficiaires aux métiers de formateurs des Centres de Formation Techniques et Professionnels ;**
- **Doter chacune des 45 provinces du Burkina Faso d’un ou de plusieurs internats** couvrant tous les cycles d’éducation secondaire et avec pension complète. Ce programme commencera en priorité dans les provinces les plus défavorisées du pays. **La priorité d’accès aux internats sera réservée aux orphelins, aux enfants indigents et aux enfants vivants avec un handicap.** Ces établissements seront dotés des équipements les plus complets afin de couvrir tous les aspects de l’éducation et de la scolarité aux différents âges ;
- Prendre des mesures pour régler les problèmes liés au continuum que sont : le manque d’infrastructures, d’enseignants, d’outils pédagogiques, etc. **Nous**

¹³ Loi 012-2010/AN du 1^{er} avril 2010 portant protection et promotion des personnes vivant avec un handicap.

mettrons tous les moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour la réalisation effective du continuum. Le continuum, loin d'être une simple juxtaposition des différents niveaux d'éducation avec une perpétuation des habitudes antérieures, est plutôt une consolidation des acquis des différents niveaux d'éducation complétée par des réformes porteuses, qui assureront une meilleure continuité éducative et une amélioration conséquente de la qualité des enseignements et des apprentissages ;

- Augmenterons **le budget alloué à l'éducation de 10% par an** de 2021 à 2025 ;
- Mobilisés des ressources financières importantes et des équipements conséquents pour la formation initiale et continue des enseignants.

Nous allons inverser la tendance actuelle des filières dans le secondaire et faire en sorte que les filières scientifiques et techniques deviennent progressivement majoritaires par rapport aux filières littéraires.

3.2.5. Enseignement supérieur et la recherche scientifique et technologique

3.2.5.1. Enseignement supérieur

Le Président du Ghana, Nana Akufo-Addo, disait « *Il est temps que les Africains financent eux-mêmes leurs dépenses de santé et d'éducation. Il est urgent de rompre avec notre mentalité d'assistés et de mendiants éternels* ». Cela s'inscrit en droite ligne du fait qu'aucun pays ne peut se développer sans assimiler le savoir et les technologies :

« Les programmes universitaires de classe mondiale, aux niveaux de la recherche fondamentale et appliquée et du troisième cycle, sont le ferment de la maîtrise des sciences et des techniques, le préalable à une assimilation judicieuse des progrès foudroyants du savoir, la clé de l'indépendance intellectuelle de l'Afrique. Aussi est-il véritablement paradoxal qu'aucun des pays africains n'ait actuellement les moyens d'avoir de tels programmes alors qu'aucun ne peut s'en passer à terme ». E. Genève, 2009.

Le Burkina Faso avec l'UPC va s'engager résolument dans une normalisation et une amélioration de la situation chaotique dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche dans un délai de trois ans maximum.

Voici un inventaire non exhaustif et à titre illustratif de quelques maux auxquels font face les universités publiques au Burkina Faso :

- nombre insuffisant des enseignants, de laborantins et du personnel Administratif, Technique, Ouvrier et de Soutien (ATOS) ;
- absence de laboratoire dans certains Centres universitaires pour les TP ;
- manque de laborantins dans les universités pour la gestion des laboratoires ;
- faibles capacités d'accueil dans les universités (salles de cours, salles de TP et TD, chambres en cités) ;

- réduction des nombres de bourses et d'aides FONER octroyées aux étudiants ;
- persistance des chevauchements des années académiques dans de nombreuses universités publiques du pays (exemple, à l'UFR SVT : les étudiants ayant obtenu leur Baccalauréat en 2016 n'ont pas encore fini la première année (L1S1 et L1S2) tandis que ceux ayant obtenu leur Baccalauréat en 2018 et 2019 attendent toujours de commencer) ;
- nombre de bus insuffisants pour faciliter le transport des étudiants ;
- nombre de plats servis insuffisant au niveau des restaurants universitaires ;
- faibles capacités de gouvernance dans les universités publiques (fréquences élevées des grèves des étudiants et du personnel, dettes sociales au non paiement des frais de vacation et des actes académiques à temps).

Pour l'UPC, l'urgence est de couper la chaîne d'accumulation des retards académiques et de résorber les chevauchements des années académiques des promotions antérieures ; puis de passer à des rentrées académiques normalisées et stables. **Pour ce faire, je mettrai en œuvre les principales actions suivantes :**

a) l'instauration de l'identifiant unique de cursus secondaire et supérieur (IC2S)

Tous les élèves en classe de seconde, de première et de terminale de tous les établissements d'enseignement du Burkina Faso recevront un identifiant de cursus secondaire et supérieur (IC2S) entre janvier et février 2021. Les relevés des notes et les mentions seront reportés dans la base de données de chaque élève et étudiant.

Cet identifiant permettra de pré-orienter tous les élèves avant l'examen du baccalauréat entre le 1^{er} juin et le 30 juin de chaque année. Il facilitera aussi et permettra de réaliser l'orientation définitive après l'obtention du baccalauréat et ce entre le 1^{er} et le 21 août de chaque année.

L'IC2S sera aussi un outil de planification rigoureuse des besoins en infrastructures, en enseignants et en environnement socio-économique des étudiants. L'IC2S sera rattaché à chaque apprenant.

b) La rupture de l'engrenage d'accumulation des retards académiques

Il sera effectué la création d'universités physiques et numériques pour 70 000 étudiants entre janvier 2021 et septembre 2021 pour accueillir la majorité des jeunes bacheliers de la session 2020-2021 et 2021-2022.

L'orientation et l'inscription de tous les bacheliers de la session de juin/juillet 2021 seront effective avec l'IC2S en août 2021.

Chaque enseignant aura une classe physique et virtuelle pour les cours magistraux. Tous les étudiants régulièrement inscrits recevront un code d'accès lié à leur IC2SS qui leur permettra d'entrer dans leur classe virtuelle sous la supervision des enseignants et par discipline. Les cours se dérouleront de la même manière hormis le fait que ce sera soit que l'enseignant et les étudiants sont ensemble physiquement ou de manière virtuelle à travers internet.

Les notes seront mises en relation avec le numéro d'identification unique du cursus secondaire et universitaire.

c) Résorption des chevauchements des années académiques dans un délai de deux ans

▪ La constitution de pools d'enseignants par discipline

Toutes les personnes titulaires d'un doctorat ou d'un Master qui souhaitent apporter leurs concours dans la dispensation des cours, des TP et des TD dans les universités publiques auront la possibilité de s'affilier aux équipes d'enseignement et de recherche existantes au sein des universités publiques. Ces professeurs seront sous la responsabilité académique et scientifique des enseignants titulaires de rang A exerçant dans les universités. Ils mettront au point un chronogramme de dispensation des cours théorique, des TP, des TD, des contrôles de connaissances et de délibération. Tous les chevauchements doivent être rattrapés dans un délai de deux ans.

▪ La constitution de classe virtuelle par promotion et par discipline dans toutes les universités publiques

Tous les étudiants seront répartis en des classes virtuelles et par discipline. Les enseignants qui dispensent les cours seront les animateurs de ces classes virtuelles par discipline. Toutes les activités pédagogiques seront menées avec rigueur et méthode dans les classes physiques et virtuelles.

Les droits d'auteurs des enseignants seront garantis par un texte réglementaire.

▪ L'inventaire des gaps par promotion pour le rattrapage des retards académiques

Un inventaire périodique des retards par promotion et par UFR sera établi entre janvier et février 2021. Les besoins en ressources humaines, financières et en infrastructures seront établis avec précision. Une concertation entre les différentes parties prenantes au sein des universités sera menée entre le 1^{er} et le 15 janvier 2021.

▪ La mise en place d'un planning rigoureux de contrôle des connaissances et de délibération

Un chronogramme rigide et clair de dispensation des cours théoriques, des TP et des TD sera établi avec la participation des différents acteurs de chaque université. Il en est de même pour ce qui est des périodes précises préétablies qui seront consacrées aux contrôles des connaissances, aux délibérations et aux proclamations des résultats.

Tous les acteurs qui mèneront à bout et avec succès leur programme de résorption des retards académiques à des taux compris entre 90% et 100% seront récompensés et félicités par la nation.

Une structure de contrôle et de vérification autonome et indépendante sera créée par université pour la mise en œuvre du processus de normalisation dans chaque UFR fera le bilan par décade au coordonnateur localisé au sein de la présidence de chaque université. Le coordonnateur fera un rapport toutes les deux semaines à la Direction de la normalisation des années académiques du ministère en charge de l'enseignement supérieur.

- **L'accroissement des lieux de dispensation des cours, des travaux dirigés et des travaux pratiques**

Les espaces et les laboratoires hors campus localisés dans les villes abritant des universités seront mises à contribution pour recevoir les étudiants pour des cours, des TP et des TD en renfort des infrastructures existantes sur les campus. Des installations amovibles mais aux normes de sécurité pourront aussi être installées afin de suppléer au manque d'infrastructures.

- **Les enseignants chercheurs, les chercheurs, les hospitalo-universitaires étant tous évalués au Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES)**, le concours de toutes ces compétences seront mises à contribution de manière synergique dans la formation des jeunes générations dans les Institutions d'Enseignement Supérieurs et de Recherche (IESR) et dans la normalisation des années académiques universitaires au Burkina Faso.

d) Formation supérieur de qualité dans les universités publiques

- **Internet à haut débit gratuit au sein des universités publiques**

La formation universitaire ne peut plus se réaliser de manière efficace sans un accès à la connaissance scientifique via un accès à internet haut débit. L'Etat mettra à la disposition des universités, un accès satisfaisant au réseau internet.

- **Relèvement du taux d'accès aux ordinateurs portables à 100% au bout de cinq ans**

L'institut de recherche en électronique et informatique (IREI) en plus de ses missions aura un département de montage d'ordinateurs portables de marque « Fb - Faso bangré ». Ces ordinateurs seront accessibles à des prix compétitifs et subventionnées.

- **Réalisation d'une bibliothèque numérique nationale accessible**

Une bibliothèque centrale numérique sera installée à Ouagadougou. Elle sera liée aux autres bibliothèques des autres universités hors de Ouagadougou. Les enseignants et les étudiants pourront y accéder à travers leurs bibliothèques régionales ou provinciales.

De même, une bibliothèque grande de documents physiques sera construite et mise en réseau avec les bibliothèques des autres universités et les documents pourront être empruntés à partir de toutes les universités pour une durée de deux (2) semaines.

- **Planification quinquennale des besoins en enseignants et de leur formation**

Sur la base des effectifs du préscolaire, du primaire, du post primaire et du secondaire, une planification quinquennale des besoins en enseignants, en infrastructures d'enseignement et socio-économiques au profit des étudiants sera faite et réalisée.

- **Transformation des centres universitaires en universités publiques**

Tous les centres universitaires seront transformés en universités publiques de capacité minimum de 25 000 étudiants et extensibles à terme à 50 000 étudiants. Le Burkina Faso ne doit plus connaître une phase de manque d'infrastructures pour la formation universitaire.

- **Consolidation des universités publiques existantes en infrastructures**

Trois amphithéâtres de 1000 places et avec toutes les commodités numériques seront implantés dans toutes les universités publiques chaque année. Il y sera érigé par université publique trois salles de TP et trois salles de TD chaque année pendant cinq ans.

- **Identification de terrains aux fins d'implantation de futures universités provinciales**

Dans toutes les provinces, il sera identifié des terrains de 500 hectares à 700 hectares comme emplacements des futurs instituts et universités provinciaux.

- **Identification de terrains aux fins d'implantation de futurs lycées scientifiques, techniques et professionnelles communaux**

Dans toutes les communes à travers le Burkina Faso, il sera identifié des terrains de cinq hectares comme emplacements des futurs lycées scientifiques, techniques et professionnels communaux. Une planification conséquente des besoins en formation des enseignants et des infrastructures sera faite avec les parties prenantes.

- **Professionalisation accrue du cursus universitaire**

Un accent spécifique et à long terme sera consacré à la professionnalisation des cursus universitaires. Les formations seront orientées vers la satisfaction des besoins en techniciens, ingénieurs et docteurs dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, l'environnement, de la transformation des produits agricoles, des métiers et des technologies.

Le système éducatif burkinabè actuel ne promeut pas les études scientifiques pour les jeunes. Le constat est clair. Par exemple, sur 9 000 étudiants orientés à l'Université Norbert ZONGO environ 6 000 sont orientés dans les Unités de Formation et de Recherche en Lettres et Sciences Humaines aux dépens des formations de Sciences et Technologies ou encore des Sciences économiques. Il faut inverser cette tendance. Pour palier cela, les actions ci-dessous seront mises en œuvre :

- La poursuite et le renforcement de la création des lycées scientifiques et techniques dans les quarante-cinq (45) provinces ;
- L'intensification de la création des universités polytechniques pour des formations de techniciens supérieurs, d'ingénieurs et de docteurs dans tous les domaines où nous constatons un manque criard de cadres (informatique, électronique, bâtiment, agriculture, élevage, etc.) ;
- La prise de mesures d'accompagnement notamment la construction et l'équipement des lycées scientifiques et universités polytechniques et l'octroi de bourses d'études au secondaire et à l'université pour tous les niveaux.
- **Diversification et spécialisation des universités publiques**

Pour faciliter la gestion des flux des nouveaux bacheliers et accroître la qualité de la formation au sein des universités, il va falloir orienter les formations par université à long terme.

La configuration actuelle de nos universités est sources de beaucoup de maux qu'elles vivent. Nos universités forment les mêmes profils ce qui fait que :

- Le choix des universités par les étudiants ne porte pas sur les formations offertes mais la proximité, les grandes villes, l'état des retards académiques ;
- Beaucoup de déplacements des enseignants pour intervenir dans les universités en termes de vacation.

Pour ces faits, nous proposerons de nouvelles configurations pour nos universités. Cela consistera à regrouper les formations de champs disciplinaires identiques et voisins dans une seule université. Par exemple :

- ✓ Université des sciences de la santé de Bobo ;
- ✓ Université des arts et des lettres, des sciences économiques et des sciences juridiques de Ouagadougou et de Koudougou ;
- ✓ Université des sciences agricoles et agronomiques de Dédougou ;
- ✓ Université des sciences zootechniques de Djibo ;
- ✓ Université des sciences géologiques et de la terre de Fada N'Gourma.

- **Amélioration de la gouvernance des universités**

Jusqu'à nos jours les postes de présidents et vice-présidents d'universités restent des postes politiques et la nomination de ces derniers crée dans la plupart des cas des frustrations au sein des universités. Ainsi donc la gouvernance prend un coup. Pour améliorer la gestion, dans l'esprit de l'ancrage de la démocratie, les présidents, les vice-présidents des universités de même que les directeurs et les directeurs adjoints des UFR seront élus et ce entre janvier et mars 2021.

▪ Amélioration des prestations socio-économiques au profit des étudiants

- ✓ Construction de Cités universitaires de 2 000 lits par université et de 1000 lits par Centre Universitaire Polytechnique tous les 2 ans ;
- ✓ L'alimentation par l'octroi de contrats aux centres provinciaux de recherche, d'intensification et d'intégration des activités agricoles pour la livraison de produits frais et sains pour les restaurants universitaires. Un accent particulier sera mis sur la qualité, le nombre et la diversité des plats servis aux étudiants dans les restaurants universitaires ;
- ✓ Santé des étudiants par la création d'une clinique de santé universitaire (CSU) dirigée par un médecin généraliste sera érigée dans toutes les universités et les centres polytechniques universitaires. Une santé de qualité sera offerte aux jeunes générations.

3.2.5.2. Recherche scientifique

La recherche scientifique et technologique désigne deux notions distinctes et complémentaires qui ensemble ont contribué à l'amélioration des conditions d'existence des hommes sous certaines conditions. La recherche scientifique est un ensemble d'actions entreprises dans le but de produire et de développer les connaissances scientifiques. Par extension, la recherche scientifique désigne aussi le cadre (social, économique, institutionnel et juridique) de ces actions.

Trois types de recherche scientifiques peuvent être distingués : la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la recherche développement :

- la recherche fondamentale menée essentiellement dans le but de produire de nouvelles connaissances et ce, indépendamment des perspectives d'applications ultérieures ;
- la recherche appliquée conduite et dirigée vers un but et un objectif pratique ;
- la recherche développement qui consiste en l'application des connaissances pour la fabrication de nouveaux matériaux, produits ou dispositifs. La recherche développement est souvent confondue à la recherche technologique.

La recherche technologique constitue l'ensemble des actions de valorisation (dans tous les domaines de la vie) des résultats et des découvertes scientifiques. La recherche technologique est la suite logique de la recherche scientifique. Les résultats et les découvertes issues de la recherche scientifique ne sont pas généralement applicables et utilisables directement tels quels.

Il faut le plus souvent au préalable étudier grâce à des expérimentations, la faisabilité et les procédés techniques, les implications économiques et la rentabilité à terme et aussi, les impacts écologiques et sociaux des applications pratiques qui découlent de l'opérationnalisation des résultats et des découvertes de la recherche scientifique.

Les principaux domaines de recherche couvrent : l'agronomie, la zootechnique, la biologie, l'écologie tropicale, les sciences sociales et humaines, l'énergie, les

substances naturelles, la biochimie et la technologie alimentaire, la santé animale, la foresterie et la pêche.

a) les faiblesses de la recherche scientifique et technologique

Plusieurs faiblesses constituent des contraintes de la pleine contribution de la recherche scientifique et technologique au développement. Ce sont :

- l'absence d'un réel engagement de l'Etat dans le financement des programmes de recherche qui est presque exclusivement assuré par les partenaires à hauteur de 90% ;
- l'insuffisance en ressources humaines scientifiques ;
- la faible coordination, orientation stratégique et synergie d'actions de l'ensemble des activités de recherche scientifique menées à l'échelle de la nation, d'une part et des mécanismes (institutionnel, structurel et financière) de valorisation, de vulgarisation, de dissémination et d'adoption des résultats de recherche par les utilisateurs finaux, d'autre part ;
- l'insuffisance dans la protection des résultats de recherche ;
- l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements de recherche, et la faiblesse de l'allocation budgétaire affectée à la recherche et à la valorisation ;
- l'absence d'un partenariat technique à la recherche entre les structures de recherche au sein du même ministère (santé), avec les structures de recherche des autres départements ministériels (CNRST, universités, etc.) et les autres structures privées de recherche.

b) Réformes de la Recherche au Burkina Faso

La recherche pour le développement économique, social, culturel du Burkina Faso part de plusieurs constats de réussites et d'échecs connus et reconnus par l'ensemble de la nation burkinabè et propose des axes de restructuration, d'organisation et de dynamisation pour le développement des différents secteurs de la nation burkinabè. Aussi, en fonction des besoins et des impératifs de développement social, culturel et économique à court terme (cinq à dix ans), moyen terme (10 à 20 ans) et long terme (plus de 20), il peut être distingué des recherches scientifiques et technologiques de base et de consolidation du développement :

1. Les recherches scientifiques et technologiques de base (RST/B) sont constituées des recherches sociales, culturelles et judiciaires. (Ministères de la culture, de la solidarité et de la justice) : (RST/B) - Recherches sociales et culturelles ;
2. Les recherches scientifiques et technologiques de consolidation du développement de première priorité (RST-CD1) concernent les populations et les activités de recherche liées à la santé des populations, la production et la conservation dans l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la pêche et la chasse ;(Ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et de la santé) : (RST/CD1) - Recherches sur la santé et l'agriculture ;

3. Les recherches scientifiques et technologiques de consolidation du développement de deuxième priorité (RST/CD2) pour ce qui est des activités de recherche en rapport avec la transformation et la qualité nutritionnelle des produits issus de l'agriculture, l'élevage, la foresterie et la pêche ; (Ministères en charge de la Recherche et de l'agriculture) ; (RST/CD2) - Recherche sur la transformation et la qualité nutritionnelle des produits (Taux de transformation de 2018, 17% objectif 2025 30%) ;
4. Les recherches scientifiques et technologiques de consolidation du développement de troisième priorité (RST/CD3) pour ce qui est des activités de recherche l'acquisition et la maîtrise des technologies (ingénierie, informatique, électronique, robotique, mécanique, plastique ; infrastructures, et fonderie) : (RST/CD3) - Recherches en acquisition technologique (ingénierie, informatique, électronique, robotique, mécanique, plastique ; infrastructures, et fonderie).

L'organisation de la recherche scientifique et technologique au profit du développement et de l'épanouissement des populations se fera avec la vision de la continuité des actions et de la synergie des acteurs et des utilisateurs par domaine d'activité, en deux pôles principalement :

- Pole 1 : la recherche fondamentale menée essentiellement dans le but de produire de nouvelles connaissances et ce, indépendamment des perspectives d'applications ultérieures. Elle vise la compréhension des phénomènes naturels par l'élaboration de théories ou de modèles explicatifs¹⁴ ;
- Pole 2 : la recherche appliquée (conduite et dirigée vers un but et un objectif pratique) et la recherche développement (qui consiste en l'application des connaissances pour la fabrication de nouveaux matériaux, produits ou dispositifs) dans des ministères.

L'UPC fait l'option de consacrer les ressources financières, humaines à l'optimisation de la recherche appliquée pour le développement au cours des cinq prochaines années.

Dans la structuration de la recherche scientifique et technologique au Burkina Faso, l'UPC va renforcer et améliorer les pôles de recherche existants et puis, réaliser de nouvelles structures opérationnelles, pratiques et participatives intégrées aux principaux secteurs socio-économiques.

- **L'amélioration des pôles de recherches existantes** dans les institutions non étatiques, les universités publiques, dans les ministères et dans les instituts du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique par un soutien financier accru de l'Etat pour renforcer les laboratoires, salles de travaux pratique et de travaux dirigés, etc. Le but est de permettre à tout étudiant dans une université publique d'allier les cours théoriques aux expérimentations complémentaires, aux travaux dirigés et pratiques et illustrant les cours dans des

¹⁴ Bimbot et Martelly (2009).

laboratoires aux normes au Burkina Faso. Au niveau des ministères, l'amélioration consistera à la création d'un cadre réglementaire à tous ces chercheurs afin qu'ils puissent évoluer selon les critères du CAMES. Ils pourront être du point de vue administratif mis à la disposition de ministères en charge de leurs activités et pourront évoluer sur le plan scientifique selon les critères du CAMES et sous la supervision du ministère en charge de la recherche ;

- Compte tenu de la priorité accordée à la révolution agricole et industrielle dans notre vision de développement, **l'innovation majeure sera la création d'unités nationales, régionales, provinciales et départementales de recherche appliquées (niveaux doctorat, ingénieur de recherche, technicien supérieur) au sein du/des ministère (s) en charge de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement.** Toutes les ressources humaines valides et volontaires pouvant concourir à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire quel que soit la hauteur d'eau annuelle recueillie dans le pays seront mises à contribution. **Manger trois repas équilibrés par jour sera normal au bout de cinq ans ;**
- **La Création de l'institut de Recherche en électronique et informatique : Il sera créé un nouvel institut de Recherche en électronique et informatique (IREI) avec les départements informatique, électronique, robotique, au bénéfice de la nation au sein du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST). Il permettra l'appropriation technologique accélérée en informatique, électronique et robotique ;**

L'IREI aura pour mission également de produire et de vendre prioritairement aux élèves, aux étudiants, aux enseignants et aux chercheurs des ordinateurs portables de qualité et à un prix concurrentiel par rapport au marché ; le développement et la vulgarisation d'application dans tous les domaines d'intérêt en agriculture et en industries ;

- **La dynamisation des quatre instituts du CNRST sera faite par le recrutement et la formation continue de 200 jeunes chercheurs et techniciens de recherche par an, soit 1000 jeunes chercheurs en cinq ans. En vue d'améliorer la gouvernance des instituts et des centres de recherche, les directeurs généraux, les directeurs d'instituts, les chefs de départements seront élus.** Ce mode de désignation des responsables contribuera à l'instauration de plus de rigueur au travail, dans la gouvernance administrative, financière et scientifique. Une obligation triennale et quinquennale de résultats en relation avec des lettres concises et claires de mission et d'objectifs de développement à tous les échelons sera promue ;
- **L'exécution de missions d'urgence de recherche prioritaires de janvier 2021 à décembre 2023 pour la Renaissance de la nation burkinabè :** La vision, les capacités et les ressources étant disponibles, deux missions d'urgences de recherche prioritaires liées à la stabilisation de la société burkinabè et à la valorisation des résultats de la recherche seront exécutées dans un délai de trois ans et seront dévolues aux instituts du CNRST, aux centres et instituts de

recherche des ministères, aux laboratoires de recherche des universités. Il s'agira de la :

- ✓ **(i) La mise en place du référentiel national le Burkind'lim** : Il s'agit de la constitution d'un socle culturel national de valeurs et de normes (le *Burkind'lim*) avec tout le paquet complet d'accompagnement pour que dans un délai de six mois les stratégies nationales d'adoption, de vulgarisation et de mise en œuvre soient disponibles. Les instituts du CNRST, les centres et instituts de recherche des ministères et les laboratoires de recherche des universités en auront la charge ;
- ✓ **(ii) La sécurité alimentaire** : L'atteinte de la sécurité alimentaire dans un délai de trois ans quel que soit la pluviométrie annuelle enregistrée est une urgence afin de permettre aux populations de faire face aux autres défis auxquels la nation fait face. Les instituts du CNRST, les centres et instituts de recherche des ministères et les laboratoires de recherche des universités en auront la charge ;

▪ **Mise en place de cellules de recherche développement régionales, provinciales et communales d'intensification agro-sylvo-pastorale**

Des cellules de recherche développement régionales, provinciales et communales constituées de chercheurs, d'ingénieurs et des techniciens seront intégrées aux ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture, de la pêche et de la chasse afin de pallier au gap d'utilisation des résultats de la recherche au profit des producteurs et des productrices. Ainsi, donc 174¹⁵ chercheurs/ingénieurs et 1200¹⁶ techniciens supérieurs travailleront en synergie avec les agents des ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture, de la pêche et de la chasse pour permettre au Burkina Faso de réaliser la sécurité alimentaire. Tous les projets de développement du secteur primaire incluront les trois aspects ci-après : (i) *Recherche développement*, (ii) *Intensification agro écologique* et (iii) *Intégration agriculture-élevage-foresterie*.

▪ **La création de Centres Provinciaux de recherche, d'intensification et d'intégration des activités agricoles (CPR - 2IA)**

Ces cellules animeront les centres provinciaux de recherche, d'intensification et d'intégration des activités agricoles (CPR-2IA). Ainsi, tous les savoirs locaux, la connaissance scientifique globale et les résultats nationaux et internationaux de recherche pour une production agricole durable et intensive seront mis en œuvre dans ces centres.

Ces technologies prendront comme unité d'analyse et d'action l'exploitation agricole. **Ces centres fonctionneront comme des entreprises agricoles avec obligation de résultats scientifiques, économiques et financiers.** Ils devront travailler à contextualiser les conditions d'intensification et d'intégration des activités agricoles

¹⁵ $(45+13)*3 = 174$.

¹⁶ $(400*3) = 1200$.

devant contribuer à l'atteinte de la sécurité alimentaire à partir des exploitations agricoles en conditions de cultures pluviale et irriguée. Une relation fonctionnelle et sur la base d'un profit équitable sera établi entre les CPR-2IA et les restaurants universitaires.

▪ **La Constitution de chaires nationales de recherche au CNRST**

Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) sera doté de chaires nationales de recherche qui seront structurées en tenant compte des spécialités présentes au sein du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) afin de favoriser la carrière professionnelle des chercheurs travaillant au sein des ministères autres que le ministère en charge de la recherche. Ces chaires de recherche animeront et évalueront au niveau national les programmes, les activités et les résultats de recherche des chercheurs issues du CNRST, des autres ministères et à l'exception des enseignants-chercheurs et des hospitalo-universitaires. Ces chaires de recherche du CNRST recevront, évalueront et transmettront les dossiers au CAMES des chercheurs.

3.3. Problème de l'emploi : développer l'acquisition des compétences et l'accès aux emplois en faveur de notre jeunesse, notre capital et notre avenir

Notre économie crée peu d'emploi comparé au nombre de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail (**150 000** jeunes sur le marché du travail pour **20 000 emplois créés** par notre économie). Ceci est une préoccupation majeure pour nous, surtout que ce chômage frappe d'abord les jeunes. Les possibilités pour un jeune d'avoir un emploi proviennent de trois sources possibles : *fonction publique, fonction publique et l'auto emploi*.

Deux de ces trois sources relèvent de la promotion du secteur privé, toute chose pour laquelle les socio libéraux que nous sommes sont les plus compétents. **Nous allons élaborer une politique de l'emploi qui sera transversale et va regrouper tous les secteurs pourvoyeurs d'emplois qui seront chargés de sa mise en œuvre et de son suivi.** Les grandes lignes de cette politique de l'emploi sont :

3.3.1. L'emploi de la fonction publique

Chaque année, les concours professionnels de la fonction publique permettent de recruter **entre 7000 et 8000 nouveaux agents**. La contrainte principale, c'est celle des ressources de l'Etat, à laquelle s'ajoute la recommandation adoptée au niveau de l'UEMOA, de **ne pas consacrer plus de 35% des ressources fiscales à la masse salariale**.

En 2019, ce ratio s'est établi à 57,3%. Par conséquent, nous allons œuvrer à nous conformer à cette règle communautaire de 35% maximum des recettes fiscales consacrées à la masse salariale à l'horizon 2025, car elle est pertinente ; il faut en effet que l'essentiel des ressources de l'Etat soient utilisées pour l'investissement (école, routes, dispensaires, forages, etc.). Cela dit, nous parions sur un fort accroissement des recettes collectées, grâce à la lutte contre la corruption, l'évasion et la fraude fiscales et grâce à un meilleur recouvrement des impôts et taxes, pour

augmenter le quota annuel de recrutement. Nous allons poursuivre le recrutement des jeunes diplômés au profit de notre administration publique.

Mon objectif est d'atteindre un rythme annuel de recrutements dans l'administration publique compris entre **12 000 agents publics par année, soit 60 000 agents publics en cinq années.**

En attendant que les jeunes diplômés trouvent un emploi, je ferai en sorte que l'Etat puisse bénéficier de leur savoir et ainsi leur permettre d'avoir une expérience à valoriser à travers **la mise en œuvre d'un programme « un jeune diplômé, un stage »**. Dans ce sens, **j'offrirai à tout nouveau diplômé de l'enseignement supérieur, la possibilité d'effectuer un stage de trois mois renouvelable une fois dans l'administration ou les collectivités décentralisées avec paiement d'une indemnité de stage. Une attestation de stage lui sera délivré à l'issue du stage. Ce programme sera reconduit chaque année** une autre cohorte de nouveaux jeunes diplômés. Le secteur privé sera également mis à contribution.

3.3.2. L'emploi dans le secteur privé

Il est communément admis que **le développement du secteur privé permet de créer des emplois durables et décents pour la jeunesse**. Avec une croissance moyenne du PIB de 5% enregistré ces dernières décennies, et une croissance démographique de 3,1% par an, notre pays a du mal à faire baisser le chômage. **Une croissance économique à deux chiffres** contribuera à réduire considérablement le nombre de chômeurs. Cela passe par une transformation structurelle de l'économie et sa diversification. Tout cela requiert des investissements de grande envergure dans l'économie. Parmi les scénarii que nous envisageons, certains tablent sur une croissance à deux chiffres et permettront de créer **365 408 emplois par an (emplois du public et du privé)**. Ainsi, **sur cinq ans de mandat de l'UPC, j'entrevois la création de 1 827 040 d'emplois en faveur des jeunes diplômés de notre pays. Grâce au « Boom entrepreneurial » tiré par la révolution agricole et la révolution industrielle que nous envisageons, nous attendons du secteur privé au moins 1 700 000 emplois décents sur les cinq ans, soit en moyenne, environ 340 000 emplois par an. En plus de l'industrie et de l'agriculture, les autres secteurs et catégories économiques seront mis à contribution : élevage, culture et tourisme, commerce et artisanat, nouvelles technologies de l'information et de la communication, etc.**

C'est pour cela que la promotion du secteur privé et l'attraction des investissements directs étrangers (IDE) seront le cœur même de notre politique économique. Les révolutions industrielle et agricole que nous évoquons dans la suite de notre programme s'inscrivent parfaitement dans cette stratégie.

Enfin, **la redéfinition de l'enseignement et de la formation**, en mettant un accent particulier sur les filières de formation dont les sortants sont demandés sur le marché de travail, **permet une adéquation entre la formation des jeunes et les besoins de l'économie burkinabè.**

En plus d'une politique générale favorable au secteur, nous allons mettre en œuvre les mesures incitatives suivantes :

- Autoriser les entreprises à **déduire de leur bénéfice imposable, une partie de la rémunération des jeunes de moins de trente ans, à qui elles offrent leur premier emploi**, selon les modalités suivantes : 30% la première année ; 50% la seconde année ; 75% la troisième année ; et 100% la quatrième année c'est une mesure pour encourager les entreprises à garder les emplois plus longtemps et également sécuriser les emplois des jeunes ;
- **Accorder une réduction d'impôt directement au en montant forfaitaire aux entreprises qui embauchent selon un contrat qui garantit la pérennité de l'emploi des jeunes Burkinabè** ;
- Créer à long terme une **caisse d'assurance chômage** pour protéger les travailleurs contre les aléas du marché de travail ;
- Mettre en place **un répertoire des métiers dynamiques avec les offres et demandes sur le marché du travail** de sorte à faire converger les demandeurs d'emplois et les entreprises qui recrutent ;
- **Protéger les niches d'emploi nationales à travers une politique fiscale et tarifaire adéquate** et le renforcement de la gouvernance dans le monde du travail ;
- **Instituer une assurance chômage** : une étude de faisabilité sera lancée en impliquant tous les acteurs concernés par cette problématique ;
- **Fournir davantage de travail dans le secteur minier à la jeunesse** par la formation des jeunes des différentes localités aux métiers locaux de la mine, le recrutement des jeunes diplômés des localités environnantes des mines et des nationaux et l'incitation des sociétés minières à mettre en place un plan de nationalisation des postes occupés par les expatriés ;
- **Le secteur privé sera également mis à contribution pour la mise en œuvre du programme « un jeune diplômé, un stage »** en faveur des jeunes diplômés du Burkina Faso.

3.3.3. L'auto-emploi

Notre jeunesse aspire à l'entrepreneuriat. Nous entendons soutenir cette jeunesse dans cette ambition. Sans présager des recommandations qui seront formulées lors du Forum des acteurs des marchés publics et des délégations de services publics, nous allons réviser la réglementation des marchés publics en vue de faciliter l'accès des entreprises nationales, notamment celles des femmes et des jeunes, aux marchés publics. L'idée est de proposer dans un projet de loi sur les marchés publics de :

- Classifier les marchés publics en trois catégories (A, B et C) en fonction de leurs enveloppes ;

- Réserver tout ou une partie de la catégorie de marché (catégorie C) dont les enveloppes sont plus petites aux entreprises de jeunes de moins de 35 ans ;
- Après avoir totalisé un certain nombre (5 par exemple) de marchés dans cette catégorie l'entreprise ne peut plus bénéficier des marchés de cette catégorie. Elle doit passer aux catégories supérieures.

En outre, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- La création d'une structure pour superviser et accompagner les entreprises de jeunes dans l'exécution de leurs premiers marchés. Cette structure pourra les accompagner dans la gestion financière et technique des marchés ;
- La création d'un **Fonds National de Capital Risque** pour soutenir les projets d'entreprise des jeunes et des femmes en particulier ;
- La mise en place de 16 incubateurs d'entreprises dans les 13 régions du Burkina Faso (3 incubateurs à Ouagadougou, 02 à Bobo-Dioulasso et 01 incubateur dans chacune des 11 régions restantes). Ces incubateurs qui vont abriter les nouvelles entreprises des jeunes de moins de 35 ans vont également apporter un accompagnement technique et financier à ces entreprises de jeunes. Ces incubateurs qui vont retenir uniquement les entreprises de jeunes innovantes seront placés sous la tutelle de la maison de la maison de l'entreprise qui est déjà représentée dans les 13 régions ;
- **La prise des dispositions pour la protection des métiers porteurs** au profit des jeunes : la réglementation douanière et fiscale devra permettre de protéger certains métiers qui sont menacés par l'importation. On peut citer le cas de la menuiserie et de la couture dont notre marché est inondé par des articles importés. En même temps, la main d'œuvre qualifiée dans ces métiers sera disponible pour promouvoir des PME/PMI dans ces domaines ;
- En milieu rural, **l'entrepreneuriat agricole sera développé en vue de résoudre le problème de chômage des jeunes**. Ainsi, des centres de formation pour les jeunes agriculteurs seront construits dans les chefs-lieux des régions et des provinces ;
- La prise de mesures pour inciter **les institutions financières et bancaires à accompagner les jeunes dans la réalisation d'unités industrielles privées compétitives** et porteuses de croissance rapide et d'emplois durables contribuant ainsi à améliorer les revenus des populations et à réduire la pauvreté. Nous pensons notamment à la mise en place d'un système de garantie ;
- **La formation des jeunes à l'esprit d'entrepreneuriat** en mettant l'accent sur les opportunités d'affaires et en présentant l'exemple de jeunes entrepreneurs qui ont réussi grâce à leurs compétences. Dans ce sens, **les jeunes seront fortement impliqués dans ma vision d'une économie numérique intégrée au Burkina Faso**.

3.4. Place des jeunes dans la société

La jeunesse a besoin d'un espace d'expression dans notre société et dans notre vie nationale. Plusieurs mesures concrètes vont permettre de lui donner cette opportunité à savoir :

- La prise en compte de la **représentation de la jeunesse dans les organes consultatifs** de la vie de la nation sera systématisée ;
- La construction dans chaque commune d'une **Maison des Jeunes et de la Culture** afin d'offrir à la jeunesse un espace de rencontre ;
- La prise en compte des jeunes dans les listes des élections municipales et législatives ;
- La promotion des **compétences jeunes** aux postes de responsabilités ;
- L'application **effective de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif y relatif**, de la loi n°012-2010/AN, portant protection et promotion des droits des personnes handicapées et des décrets d'application y relatifs ;
- La mise en place d'un programme de soutien scolaire pour permettre aux meilleurs étudiants et élèves (eux-mêmes issus de milieux défavorisés) **d'accompagner les élèves en difficulté des milieux défavorisés** (handicapés, orphelins, familles pauvres, etc.). En contrepartie, ces élèves et étudiants chargés de l'encadrement seront rémunérés. La priorité ira aux étudiants à la fois meilleurs et socialement défavorisés. Il s'agit en réalité d'une forme de solidarité envers les moins favorisés de nos familles et de nos enfants.

Si la résolution des préoccupations de la jeunesse prend en compte celles de la jeune fille, il n'est pas superflu de porter une attention particulière à la femme qui est notre deuxième grande urgence. Il est enfin temps que celle-ci sa contribution développement harmonieux soit promue.

4. FAIRE DE L'EGALITE DES CHANCES HOMME-FEMME UN FACTEUR DE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX

4.1. Notre vision et nos ambitions

La problématique du genre trouve son fondement dans la constitution de notre pays qui dispose en son article 1^{er} « *Tous les Burkinabè naissent libres et égaux en droits. Tous ont une égale vocation à jouir de tous les droits et de toutes les libertés garantis par la présente Constitution. Les discriminations de toutes sortes, notamment celles fondées sur la race, l'ethnie, la région, la couleur, le sexe, la langue, la religion, la caste, les opinions politiques, la fortune et la naissance, sont prohibées* ».

Le Burkina Faso s'est doté d'une Politique Nationale Genre 2009-2019 (PNG) qui poursuit l'objectif de promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux

ressources et aux sphères de décision dans le respect de leurs droits fondamentaux. Cette politique est arrivée à échéance.

Malgré les dispositions juridiques, institutionnelles, et les discours des plus hautes autorités sur le genre, des inégalités et des disparités de genre persistent à tous les niveaux, aux plans culturel, social, économique et politique. En effet, au Burkina Faso l'indice de développement de genre (IDG) qui mesure l'écart entre l'indice de développement humain (IDH) des femmes et des hommes, était de 0,874 en 2015 (PNUD, 2016). Le concept « Genre » tend même à susciter des résistances tant il est perçu de façon caricaturale comme un concept importé visant à déstructurer nos normes sociales au profit d'un modèle social calqué sur l'occident.

Notre programme abordera la question du genre de façon moins dogmatique et plus pragmatique avec pour finalités :

- d'offrir aux hommes et aux femmes les mêmes chances de valoriser leur potentiel et d'accéder au bien-être intégral ;
- d'améliorer l'équilibre des pouvoirs entre l'homme et la femme par une approche qui promeut la complémentarité et le partenariat gagnant-gagnant entre les deux genres.

Nous agissons sur la condition féminine en actionnant principalement deux leviers :

- l'éducation/formation des jeunes, notamment les filles ;
- l'autonomisation économique des femmes.

Notre « Politique Genre » a fait l'option d'une approche transversale qui vise à implémenter la perspective de cellules genre et son monitoring dans les secteurs d'activités. Il est aujourd'hui loisible de constater que ces cellules genre mises en place dans les ministères et institutions sont tombées dans une certaine léthargie. Nous optons de renforcer le dispositif institutionnel en mettant en place dans chaque ministère une direction chargée du genre pour une prise en charge plus effective et efficace des défis sectoriels liés au genre.

Le combat se mènera aussi sur le terrain des perceptions socio culturelles qui en général alimentent les disparités constatées.

Le statut social de la femme burkinabè est souvent présenté comme précaire. En réalité, ce statut varie d'une culture à une autre. Cette diversité de représentations du rôle et de la place de la femme dans la société n'est pas toujours connue des Burkinabè. Notre but est de sortir de la stigmatisation de nos cultures pour valoriser ce qu'elles ont de meilleur en vue d'accélérer la promotion de la femme. Pour ce faire nous allons initier les actions suivantes :

- Identifier les valeurs et pratiques culturelles et faits historiques reconnus comme favorables à la promotion de l'image et au rôle de la femme (consultation systématique de la femme sur les décisions importantes, rôles des femmes dans certains rites, etc.) ;
- Créer des cadres de dialogue des cultures qui permettront des échanges directs entre leaders communautaires sur les pratiques et valeurs sociales et culturelles

en lien avec le rôle et la place et le bien-être des femmes. Les problématiques suivantes seront au cœur du dialogue des cultures : le mariage précoce des filles, la mutilation génitale féminine, le bannissement des femmes dites sorcières, le bannissement des filles en grossesse, le lévirat, le dépouillement des veuves, la participation des femmes aux prises de décision, etc. ;

- Capitaliser les traditions. les ressources sociales et culturelles, les dictons, contes, pratiques et valeurs positives sur le rôle et la place des femmes dans nos communautés et soutenir leur diffusion à travers différents canaux ;
- Accélérer l'appropriation par les enfants de cette nouvelle vision des relations hommes femmes en enrichissant les manuels scolaires avec une matière capitalisée.

Ce travail de fond sur les représentations et les perceptions des communautés sur la femme et son rapport à l'homme sera combiné à une démarche pragmatique de résolution des disparités socioéconomiques qui affectent les femmes.

Notre vision et nos ambitions sur le genre seront traduites dans des objectifs clairs et des indicateurs précis mesurables pour chaque secteur. Nous promettons de rendre compte des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de nos engagements. Chaque année, à l'occasion de la semaine de la femme, chaque département ministériel sacrifiera au devoir de redevabilité en communiquant sur l'évolution des marqueurs de progrès, dans le cadre d'un espace d'interpellation citoyenne devant une assemblée représentative de femmes et d'expert (e)s.

Nous appliquerons la budgétisation sensible au genre qui permettra d'affecter des ressources suffisantes pour concrétiser nos ambitions en matière de réduction des inégalités hommes-femmes dans tous les secteurs d'activités.

4.2. Nos engagements dans les secteurs clé

4.2.1. Dans le secteur de l'éducation et la formation professionnelle

L'éducation et la formation des filles/femmes est l'un des principaux leviers que nous comptons actionner pour transformer la situation des femmes dans notre pays.

Les principaux obstacles identifiés à l'éducation formation des filles sont : (1) le mariage précoce, (2) les grossesses précoces, (3) la pauvreté qui amène des parents à privilégier l'éducation des garçons, (4) les corvées domestiques qui limitent le temps consacré par les filles aux révisions et devoirs de maisons, (5) les longs trajets à pied entre le domicile et l'école, (6) la rareté des modèles féminins pour ce qui concerne certains domaines d'apprentissage, notamment les domaines scientifiques et de la haute technologie.

La Stratégie nationale d'Accélération de l'Education des Filles (SNAEF 2012-2021) adoptée le 8 juin 2012 visait les objectifs suivants : (1) réaliser l'enseignement primaire universel en 2021 avec une équité fille/garçon; (2) supprimer le goulot d'étranglement entre le primaire et le post primaire (général et technique, formel et non formel) avec un taux de transition de 95% en 2021 avec une équité fille/garçon et

100% en 2025. Sur la cible 4.1 des ODD, le Burkina Faso s'est engagé à faire en sorte que, d'ici à 2030, toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Cette stratégie a permis d'améliorer considérablement la parité entre filles et garçons à l'école primaire et dans l'enseignement secondaire. Il n'existe plus d'inégalités entre les filles et les garçons en termes d'accès au préscolaire et au primaire. L'indice de parité filles/garçons du Taux Brut de Scolarisation en 2018 est de 1,0 au préscolaire et 1,10 au primaire. Les défis en matière de scolarisation des filles se situent ainsi dans la poursuite du cursus scolaire au-delà du primaire. L'indice de parité se situe à 0,96 au post primaire et à 0,70 au secondaire. On note par ailleurs, que peu de filles émergent dans les filières scientifiques. En matière de formation professionnelle, elles sont rares à s'investir dans des filières techniques et de haute technologie.

Sur les cinq années à venir, nous comptons réaliser un important bond quantitatif et qualitatif dans l'éducation des filles. Les objectifs et actions se déclinent comme suit.

- **Atteindre la parité fille-garçon dans l'achèvement du post primaire et du secondaire** à travers les mesures complémentaires suivantes :
 - ✓ Accroître le nombre de bourses accordées aux filles pour le post primaire et le secondaire et le supérieur ;
 - ✓ Lutter contre les grossesses non désirées à l'école en renforçant l'éducation morale, sexuelle dans les écoles, en mettant en place des mécanismes qui permettent de dénoncer les cas de harcèlement et d'abus sexuels des mineures en milieu scolaire et en veillant à l'application stricte des mesures pénales et pécuniaires prévues par la loi ;
 - ✓ Rendre opérationnel le dispositif de soutien psychologique, social et pédagogique au profit des filles enceintes et filles mères en vue de favoriser leur maintien à l'école (ne plus les exclure) ;
 - ✓ Renforcer le système de médiation sociale pour lutter contre le bannissement des filles enceintes par leurs parents ;
 - ✓ Accroître le nombre de centres d'accueil pour les filles mères abandonnées, en partenariat avec les organisations caritatives qui s'y investissent ;
 - ✓ Faire émerger 5 000 filles dans des filières scientifiques et de haute technologie porteuses ;
 - ✓ Identifier 5 filières techniques et industrielles émergentes (TIC, Industrie, Mines, etc.) et offrir des bourses spécifiques à 1 000 filles par an dans les écoles de la place, dans la sous-région et à l'international, soit 5 000 filles en cinq ans ;
 - ✓ Promouvoir les modèles de femmes scientifiques et celles qui sont dans des métiers de haute technologie et mettre en place un système de *mentoring*, *coaching* et parrainage pour booster la motivation des filles.

- **Améliorer la qualité de vie des filles dans les écoles et les centres de formation** par les actions suivantes :
 - ✓ Systématiser la construction des latrines équipées et adaptées aux besoins des filles et des femmes au sein des établissements scolaires ;
 - ✓ Renforcer la formation des enseignants sur le genre afin d'améliorer leur communication (langage sexiste) et de promouvoir des pratiques non discriminantes dans les classes.
- **Améliorer la couverture géographique des établissements scolaires** pour réduire le déplacement des filles hors de leur cadre familial pour les études.

4.2.2. Dans le domaine de la santé

Dans le domaine de la santé, les femmes sont spécifiquement affectées par (i) les problèmes de santé sexuelle et reproductive, (ii) les formes spécifiques de cancer, en l'occurrence les cancers du sein et du col de l'utérus et (iii) le faible accès aux services de planification familiale de qualité. Concernant la santé sexuelle et reproductive, avec un taux de mortalité maternelle de 330 décès pour 100 000 naissances vivantes enregistrées en 2017¹⁷, le Burkina Faso est largement au-dessus de la moyenne mondiale qui est de 211 décès pour 100 000 naissances vivantes et très loin de la cible des ODD qui est de 70 décès pour 100 000 naissances d'ici 2030.

La gratuité des soins constitue la mesure phare de ces dernières années en matière de santé de la reproduction. Toutefois, les ruptures fréquentes de stocks de médicaments limitent la portée de cette mesure. Les équipements des centres de santé restent inadaptés et insuffisants pour assurer de bonnes conditions d'accouchement pour les parturientes, augmentant ainsi les risques de mortalité à l'accouchement. En outre, l'absence d'ambulances dans de nombreux centres de santé ne permet pas toujours d'assurer à temps les évacuations en cas de complications.

En matière de planification familiale (PF), le taux de prévalence contraceptive moderne (TPCM) est passé de 20,1% en 2015 à 26,9% en 2019¹⁸. Ce taux d'accès est relativement faible, comparativement à la moyenne mondiale évaluée à 57,1% en 2019. Le taux projeté en 2019 par les ODD est fixée à 75,7%. Le milieu rural est le plus défavorisé avec un TPCM deux fois plus faible qu'en milieu urbain. Le faible niveau d'information des femmes sur les méthodes de planification, les appréhensions quant aux risques de santé que présentent les contraceptifs, la réticence de certains hommes à la pratique de la conception par leurs femmes, constituent autant de freins à l'accès des femmes à la PF.

Au regard de ces constats, nous nous fixons trois objectifs clés :

¹⁷ Profil sanitaire complet du Burkina Faso : situation socio-sanitaire et mise en œuvre des ODD, Ministère de la Santé, OMS, mars 2017

¹⁸ Données provenant du rapport annuel Burkina, Family Planning 2020

- **Baisser de moitié la mortalité maternelle** en améliorant l'accès des femmes à l'accouchement sécurisé de proximité :
 - ✓ Former/recycler les accoucheuses auxiliaires dans les CSPS ;
 - ✓ Fixer les normes de qualité pour les centres disposant de services d'accouchement : plateau technique minimum, qualité des équipements, latrines adaptées aux femmes, etc. ;
 - ✓ Evaluer et mettre à niveau les centres d'accouchement qui ne répondent pas aux normes ;
 - ✓ Mettre en place un centre national d'excellence pour des services intégrés mère-enfant (accouchements, soins néonataux, prise en charge des cancers du sein et de l'utérus, etc.) ;
 - ✓ Réduire de 60%, sur 5 ans, le gap en ressources humaines qualifiées (sages-femmes, gynécologues obstétriciens, accoucheuses auxiliaires, accoucheuses de proximité) pour la prise en charge de la santé de la reproduction ;
 - ✓ Assurer la disponibilité des médicaments pour renforcer l'effectivité de la gratuité des soins mère-enfant.

- **Réduire la prévalence des principales maladies spécifiques aux femmes** (cancer du sein, du col de l'utérus, fistules obstétricales) et la mortalité y liée par :
 - ✓ Organiser chaque année des campagnes mobiles de dépistage des fistules obstétricales, des cancers de l'utérus et du col de l'utérus ;
 - ✓ Mettre en place dans les 13 régions du pays des centres spécifiques de prise en charge gratuite des femmes souffrant de fistules obstétricales (CSFO) ;
 - ✓ Mettre en place une aide à la prise en charge des soins de cancers.

- **Accroître l'accès des femmes à la planification familiale choisie** à travers :
 - ✓ Développer une nouvelle stratégie pour une planification familiale choisie et concertée qui prenne en compte les déterminants sociologiques de l'adoption de la planification notamment le rôle de codécideur de l'homme, des canaux et méthodes d'information communication adaptés aux différents groupes cibles, notamment les adolescents ;
 - ✓ Renforcer l'offre de méthodes contraceptives et assurer leur disponibilité pour permettre à chaque femme de faire un choix avisé.

4.2.3. Dans le domaine de l'eau et l'assainissement

Les femmes sont les principales responsables de l'approvisionnement en eau de la famille. Lorsque le point d'eau est éloigné, les corvées d'eau affectent négativement la scolarité des jeunes filles, les activités productives et économiques des femmes ainsi

que leur hygiène corporelle. Les femmes et les enfants, plus en contact avec les eaux usées, sont les plus exposés aux maladies hydriques. **Le constant dans ce secteur est que la promesse du régime MPP sortant de réaliser « zéro corvée d'eau » pour les femmes en 2020 ne sera pas atteinte et n'a été que pure propagande électoraliste.** Pour nous, mettre fin à la corvée d'eau pour les filles et les femmes passe par la réduction de la distance parcourue pour accéder à l'eau. Notre programme dans son volet eau ambitionne de rapprocher l'eau des ménages en intégrant un volet relatif aux branchements privés en milieu rural et périurbain où le défi d'accès à l'eau est le plus crucial.

Concernant l'assainissement, nous lancerons l'opération 1 ménage une latrine en milieu rural avec un passage à l'échelle de l'approche d'assainissement totale portée par les communautés.

4.2.4. Dans le domaine de la sécurité alimentaire

Au Burkina Faso, les femmes constituent le pilier de la sécurité alimentaire. Elles assurent l'essentiel des apports en produits vivriers, constituent 55% de la force de travail agricole et représentent 80 % des actifs dans les exploitations familiales.

Malgré leur important poids dans ce secteur, les femmes tirent moins de revenus (4,3%) que les hommes (24,9%) des activités agricoles et d'élevage réunies. Ce paradoxe trouve sa source essentiellement dans les normes sociales qui considèrent que la vente des produits de l'agriculture et de l'élevage ainsi que des décisions quotidiennes et d'investissement du ménage sont sous le monopole de l'homme. La perception de la femme vue plus comme un actif productif que comme une actrice partenaire ne favorise pas un dialogue homme-femme équilibré dans la prise de décision sur la conduite de l'exploitation et la gestion des revenus.

Pour améliorer leurs revenus et renforcer la sécurité alimentaire des ménages, des femmes en milieu rural mènent des activités complémentaires. Il s'agit notamment de la valorisation des produits forestiers non ligneux, le petit élevage, le maraîchage, la petite transformation qui contribuent de façon significative à réduire la pauvreté féminine. Toutefois, les difficultés d'accès aux facteurs de production (terre, équipements, crédit, etc.) freinent leur évolution vers un véritable entrepreneuriat agricole féminin.

Dans le domaine spécifique de la valorisation des produits forestiers non ligneux, la dégradation rapide des ressources pourvoyeuses de la matière première, pour des raisons certes climatiques mais surtout anthropiques, reste une menace sérieuse à la durabilité de cette activité économique qui est essentiellement l'apanage des femmes.

Notre objectif est de faire reculer la pauvreté féminine en milieu rural et d'améliorer ainsi la sécurité alimentaire des ménages en favorisant l'accès des femmes aux ressources productives et aux revenus générés par les exploitations agricoles familiales, et en mettant en place des mesures de soutien aux activités génératrices de revenus des femmes. Il s'agit notamment :

- **D'améliorer l'accès des femmes aux revenus générés par l'exploitation agricole** à travers une approche de conseil agricole qui favorise dialogue homme-femme ; dans ce domaine, les approches d'autodiagnostic simplifiés des exploitations familiales impliquant les femmes, expérimentées par des organisations paysannes ont prouvé leur efficacité à impulser une dynamique partenariale homme-femme dans l'amélioration des performances de l'exploitation et une plus grande équité dans la répartition des revenus ;
- **De sécuriser, dans le cadre d'une nouvelle réforme foncière, les terres cultivables** pour les familles car le bradage des terres agricoles affecte les moyens de survie des familles ;
- **D'accroître l'accès des familles aux équipements de production** afin d'améliorer la productivité agricole et alléger la pénibilité du travail des femmes ;
- **De favoriser l'accès aux facteurs de production** (terres, intrants, équipements, conseils, crédits) par les femmes qui mènent des activités agricoles complémentaires aux exploitations familiales notamment dans le maraîchage, le petit élevage, la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL), etc. ;
- **De mettre en place des subventions spécifiques** pour soutenir l'implication des femmes dans les filières vertes (Collecte et valorisation des déchets, Production et commercialisation d'engrais et pesticides naturels, production de plants, fabrication de foyers améliorés, etc.) ;
- De mettre en place **un programme ambitieux d'installation en milieu rural de plus de 10 000 plateformes multifonctionnelles** qui allègeront la pénibilité de certaines tâches pour les femmes et leur permettront chaque année à 5 000 femmes de développer des microentreprises à leur portée ;
- **De promouvoir des alternatives au bois énergie afin de réduire la pression** sur les ressources naturelles pourvoyeuses de PFNL, à travers :
 - ✓ une vaste opération de vulgarisation massive des foyers améliorés produits au niveau endogène avec l'implication des femmes dans la filière de fabrication de ces foyers ;
 - ✓ la promotion de l'utilisation du gaz, du biogaz et des foyers solaires en milieu rural notamment.
- De **veiller à l'application du principe de la participation des femmes dans la formulation**, la planification et l'exécution des politiques environnementales aux niveaux local et national.

4.2.5. Dans le domaine de l'entrepreneuriat

D'importantes disparités sont observées entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'entrepreneuriat. Contrairement aux hommes qui sont dans l'entrepreneuriat d'opportunité, les femmes sont majoritairement dans l'entrepreneuriat de survie caractérisé par des entreprises de petite taille, généralement sans employés, à faible capital et de caractère informel. En milieu rural, de nombreuses femmes exercent des activités économiques dans le cadre de groupements et

coopératives qui sont aussi des espaces de socialisation pour elles. Ces organisations présentent souvent des faiblesses organisationnelles et de gestion qui limitent leur impact dans l'amélioration des revenus individuels des femmes.

L'étude pays SIGI¹⁹-Burkina Faso 2018 relève que deux tiers des entreprises n'ayant pas de numéro Identifiant Fiscal Unique (IFU) ni de comptabilité écrite formelle sont détenues par les femmes, représentant près de 80 % de l'entrepreneuriat féminin.

L'un des freins à l'essor de l'entrepreneuriat féminin est la faible bancarisation des femmes. Deux tiers des personnes possédant un compte bancaire sont des hommes. Moins de 10 % des femmes possèdent un compte bancaire, contre 22 % des hommes.

Des fonds et guichets accessibles aux femmes ont été mis en place mais n'ont pas permis de booster véritablement l'entrepreneuriat des femmes, la majorité des bénéficiaires étant restées au mieux à leur stade initial de promotrices d'activités génératrices de revenus qui sont en réalité des activités de subsistance économique.

Notre objectif dans ce domaine est de créer les conditions nécessaires à l'émergence de femmes entrepreneurs dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire aussi bien au niveau national que local. Pour ce faire, je m'engage à :

- Mettre en place une Banque pour les femmes et des lignes de crédits qui permettront de lever les contraintes liées à l'accès des femmes aux crédits et qui offriront des modalités de remboursement adaptées à leurs activités ;
- Faire la cartographie des filières agro-sylvo-pastorales porteuses et les maillons dans ces filières où les femmes sont les plus actives ;
- Mettre en place dans chaque région un dispositif d'incubation d'entreprises féminines pour accompagner l'émergence d'entreprises féminines dans les productions agro-sylvo-pastorales et la transformation agroalimentaire ;
- Promouvoir un large accès des femmes à l'éducation financière afin de leur permettre d'améliorer la gestion et assurer le développement des entreprises ;
- Intégrer dans les programmes scolaires un programme d'éducation à l'entrepreneuriat à travers un parcours de découverte et d'apprentissage dès le primaire pour les filles et les garçons et mettre en place un programme de coaching pour les filles en fin de cycle qui souhaitent entreprendre.

4.2.6. Dans le domaine de l'emploi salarié

Sur ce plan les études relèvent un faible niveau de salariat des femmes (1,4% public et privé) contre 6,4% chez les hommes, avec une forte proportion des aides familiales (89,2%) chez les femmes.

Les emplois qui demandent un niveau d'instruction tels que les cadres supérieurs, directeurs et chefs de service sont occupés généralement par les hommes (84%), contre 16% pour les femmes.

¹⁹ *Social Institutions and Gender Index.*

Notre programme se fixe pour objectifs de réduire le gap d'accès à l'emploi salarié entre les hommes et les femmes et de favoriser l'émergence des femmes aux hautes fonctions de l'administration, des institutions et sociétés publiques et parapubliques et également dans le privé. Les actions pour y parvenir se déclinent comme suit :

- Sur la base de la cartographie de l'occupation des secteurs d'emplois par les hommes et les femmes, prendre des mesures incitatives et de discrimination positive pour, progressivement, favoriser l'accès des femmes aux emplois où elles sont le moins représentées ;
- Tendre vers la parité dans les nominations aux hautes fonctions de l'administration, des institutions et sociétés publiques et parapubliques et aussi dans le privé ;
- Mettre en place des mesures incitatives pour encourager le privé à recruter les femmes compétentes dans les métiers traditionnellement réservés aux hommes.

4.2.7. Sur le plan politique

Il est reconnu que la participation des femmes à la vie politique a des impacts positifs sur l'avancée de la démocratie, sur les communautés, sur les partis politiques et sur la vie des citoyens. Malgré leur nombre (51,8%), les dispositions internationales, régionales et nationales et les déclarations de principe des gouvernants souvent favorables à la promotion de la femme, un constat persiste : elles contribuent peu à l'animation de la vie politique alors qu'elles constituent paradoxalement un potentiel électoral important.

Depuis 2009, les listes de candidatures pour les élections législatives et municipales sont tenues de compter au moins 30 % de femmes et 30 % d'hommes ; Les partis qui atteignent ce quota sont récompensés par l'attribution d'un financement additionnel.

Malgré les mesures encourageant leur participation à la vie politique, les femmes restent sous-représentées et les constats²⁰ suivants peuvent être établis :

- une importante régression de la représentation féminine au parlement aux dernières élections en 2015 ; seulement 15 députés sur 127, soit un taux de 9 % contre 19 % de femmes en 2012 ; en cela le Burkina est loin de la moyenne en Afrique subsaharienne qui est de 23% ;
- une représentation marginale des femmes au niveau municipal avec 10 femmes maires sur 351 maires, soit un taux inférieur à 3%, et 2 359 conseillères sur un total de 16 602 conseillers, soit un taux de 13% de représentation féminine ;
- la faible présence des femmes dans les autres organes de décision et instances de gestion locales (conseils villageois de développement, instances de gestion des terres, etc.) malgré l'adoption de la nouvelle loi sur le quota genre en 2020 ;
- une représentation insignifiante aux hautes fonctions nominatives, par exemple, en 2016, 301 femmes ont été nommées en conseil des ministres sur 1726 nominations soit un taux de 17%.

²⁰ Etude SIGI-Burkina Faso 2018.

Ces contreperformances dans la prise en compte du genre au plan politique s'expliquent essentiellement par :

- le gap encore important entre filles et garçons dans les hautes études universitaires ;
- l'insuffisance d'une politique adéquate de promotion des compétences féminines ;
- l'insuffisance de mesures spécifiques pour promouvoir et accompagner les candidatures féminines lors des consultations électorales ;

Pour promouvoir la participation des femmes dans le domaine politique, nous comptons :

- Mettre en place un programme « pépinière leaders féminins » qui accompagnera l'émergence de 2 000 jeunes femmes leaders dans les 13 régions du Burkina Faso à travers un parcours initiatique à la politique (formation, *coaching*, *mentoring*) pour les éveiller et les préparer à l'engagement politique. Elles seront mises en réseaux pour partager leurs expériences et la capitaliser ;
- Mettre en place des mesures de parité aux postes nominatifs, ce qui aura le double impact de valoriser les compétences féminines et de leur permettre de renforcer leur assise sociale et politique ;
- Mettre en place un programme de formation et d'appui conseils pour accompagner les femmes élues à assurer une représentation de qualité ;
- Relancer le débat sur le quota genre et mettre en perspective la révision de la loi pour viser la parité homme-femme sur les listes ;
- Mettre en place d'un programme de vulgarisation des garderies communautaires, des crèches et des garderies communales pour décharger les femmes et leur permettre de participer activement aux activités politiques, économiques et sociales.

4.2.8. Dans le domaine de la justice

L'inégalité et l'absence d'équité dans l'accès des femmes à la justice restent une réalité au Burkina Faso. Ces inégalités sont dues pour la plupart des cas :

- au manque de moyens des femmes pour faire face aux actes de justice ou aux frais de dossiers ;
- à la peur des femmes de saisir les tribunaux pour régler les litiges du fait de la complexité des procédures ;
- au manque de prise en charge des victimes de violences conjugales et en situation de détresse ;
- à l'acceptation tacite et à la banalisation des différentes violences renforcée par la non application des sanctions pour réparer lesdites violations ;
- à la lenteur excessive des procédures judiciaires qui décourage souvent les victimes de ces violences.

Au vu de tous ces facteurs et pour corriger cet état des faits, nous mènerons les actions fortes suivantes :

- Mettre en place des mécanismes et des ressources pour l'accompagnement psychosociale, économique et judiciaire des femmes victimes de violences ;
- Créer des quartiers au sein des prisons pour les femmes en situation carcérale assortis de centre de métier pour faciliter leur réinsertion sociale ;
- Créer des jardins d'enfants pour les enfants des détenues en bas âge ;
- Renforcer le pouvoir des associations devant les tribunaux pour la défense des victimes des violences ;
- Créer des pôles judiciaires spécialisés en matière de violences faites aux femmes ;
- Renforcer les actions de communication sur les droits et devoirs des femmes.

Outre les femmes, une autre catégorie sociale vulnérable de même que la cellule familiale burkinabè méritent notre attention dans le cadre de notre promotion sociale sur la base de notre culture et de nos valeurs.

5. LA FAMILLE ET LE TROISIEME AGE CREUSETS DU DEVELOPPEMENT DE NOTRE CAPITAL HUMAIN ET GARDIEN DE NOS VALEURS

Considérée comme la plus petite entité sociale, la famille est le lieu où commencent l'éducation et la formation de l'Homme. Tous les dysfonctionnements de nos sociétés trouvent en grande partie leurs explications dans ceux des familles. C'est pourquoi, l'on dit que « **quand la famille va bien la société se porte mieux** ». Sans pour autant enlever à l'école sa mission d'éducatrice, nous estimons que la famille doit être le premier lieu où toutes les valeurs morales et civiques sont inculquées aux enfants. Au cours de ces cinq dernières années l'incivisme et les autres fléaux sociaux qui affectent l'équilibre et le bien-être de la famille ont atteint des proportions inquiétantes. Cette situation trouve non seulement sa source dans l'effritement de l'autorité de l'Etat mais aussi et surtout dans le dysfonctionnement de la famille. On constate que celle-ci a été dévoyée de son rôle d'éducatrice au profit de l'école qui peine à l'assumer. Parmi les multiples causes de ces dysfonctionnements, nous pouvons citer :

- la perte des valeurs morales et sociales (solidarité, intégrité, etc.) ;
- la séparation géographique des couples pour des raisons professionnelles ;
- la faible présence des parents dans les ménages due aux activités économiques et obligations professionnelles ;
- la pauvreté (*40,1% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté*) ;
- l'influence néfaste des TIC sur le comportement des membres de la famille ;
- l'absence d'une politique de famille.

Ces dysfonctionnements engendrent de nombreuses conséquences sur le plan social dont les principales sont :

- l'incivisme ;

- la montée des violences conjugales qui se traduit par une augmentation de 53.49 % du nombre de femmes victimes de violences conjugales entre 2014 et 2018 selon l'INSD ;
- la prolifération de la consommation des stupéfiants par les mineurs ;
- la délinquance juvénile ;
- l'accroissement du nombre d'enfant vivant dans la rue ;
- la sexualité précoce et la prostitution des mineurs ;
- l'échec scolaire ;
- l'extrémisme violent des jeunes.

En outre la famille Burkinabè rencontre de plus en plus des difficultés pour prendre en charge des personnes âgées. Cette situation s'explique par les changements du mode de vie des ménages dont les membres disposent de peu de temps à consacrer aux personnes du troisième âge pourtant vulnérables.

Pour venir à bout de ces multiples fléaux sociaux engendrés par le disfonctionnement de la famille, l'UPC entend faire de la famille le terreau du Burkind'lim, le lieu où les valeurs morales de notre philosophie nationale et de notre culture vont être transmises aux jeunes générations. La famille pour nous doit être le lieu où la formation morale et éthique de l'Homme commence. Elle doit être également un lieu d'épanouissement pour tous ses membres grâce à l'entraide et la solidarité.

Il est donc du devoir de l'Etat d'accompagner la famille afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle dans le processus de développement de notre pays. C'est dans cette optique qu'au cours de notre mandat, je m'engage à élaborer et à mettre en œuvre une politique de famille qui va définir notre position par rapport aux grandes questions actuelles qui touchent à la famille et la société, et qui va aborder les aspects suivants : (i) accompagnement de la famille dans l'éducation des enfants, (ii) amélioration des conditions de vie des familles, (iii) épanouissement de la mère et de l'enfant, (iv) Prise en charge des enfants de la rue, des jeunes délinquants, toxicomanes et des orphelins et (v) valorisation et la prise en charge du troisième âge, gardien de nos valeurs et mémoire de notre histoire commune.

5.1. Accompagnement de la famille dans l'éducation des enfants

- Nous allons mettre un accent particulier sur les valeurs prônées par notre philosophie nationale le Burkidlim à travers l'édition de livres de contes et de programmes télé et radio dans le but d'aider les parents à inculquer les valeurs morales aux enfants ;
- Le contrôle sur les programmes des différents médias sera renforcé en vue de protéger les mineurs ;
- La sensibilisation des parents sur les méfaits des médias et réseaux sociaux sera renforcée ;

- La Brigade de mœurs sera renforcée en ressources humaines, matérielles et financières pour lui permettre de jouer efficacement son rôle de protection des mineurs ;
- Favoriser le rapprochement des couples séparées géographiquement pour des raisons professionnelles ;
- Pendant les congés et les vacances, des programmes de formation culturelle, artistique et sportive seront initiés pour les mineurs de 05 à 18 ans pour les occuper sainement en collaboration avec les collectivités locales, des ministères en charge de l'éducation, de la culture et des sports ;
- Nous mettrons en place un système d'accompagnement psycho-social des enfants en difficultés afin de venir en aide aux parents ;
- **La Santé Sexuelle des Adolescents et Jeunes** sera pris en compte dans le cadre d'un programme élargi à toutes les régions en collaboration avec le ministère de la santé ;
- **Nous mettrons en place dans chaque région un centre dénommé «école de la famille» comprenant les services suivants :** (i) formation et accompagnement des parents dans l'éducation des enfants, (ii) appui aux parents en détresse et (iii) formation et accompagnement des adolescents.

5.2. Amélioration des conditions de vie des familles

- **Jusqu'à l'âge de 18 ans, chaque enfant burkinabè bénéficiera des allocations familiales.** Mieux, elles connaîtront une augmentation de 20% d'ici 2025 ;
- Des ajustements périodiques des prix des produits de grande consommation en fonction du niveau de l'inflation seront opérées afin d'alléger les dépenses des ménages ;
- La réduction des dépenses de santé des ménages sera effective à travers plusieurs mesures dont la gratuité des soins des femmes enceintes et des enfants de 0 à 5 ans et l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle ;
- la prise en charge des actions de soutien aux filets sociaux par le renforcement des capacités du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) en lien avec notre stratégie en faveur de la solidarité nationale et la gestion des catastrophes.

5.3. Epanouissement de la mère et de l'enfant

En vue de garantir le bien-être de la mère et de l'enfant, les actions suivantes seront menées :

- Une promotion de la planification familiale fondée sur le respect des sensibilités culturelles et religieuses des populations sera faite ;
- La construction de crèches publiques dans les centres urbains à proximité des zones commerciales et administratives pour permettre aux femmes de consacrer plus de temps à leurs activités professionnelles dans la sérénité ;

- Le métier d'aide de ménage à temps partiel sera encouragé au détriment de l'emploi des mineurs. Des actions de formation et une certification des compétences des aides de ménages seront organisées afin d'accroître leur employabilité dans le cadre de notre politique en faveur des emplois décents ;
- La promotion de nouveaux métiers d'appui aux ménages (hygiène, nutrition, nettoyage, rangement, jardinier, paysagiste, nounou professionnel) ;
- L'assistance financière aux mères de famille veuves démunies pour l'éducation de leurs enfants.

5.4. Prise en charge des enfants de la rue, des jeunes délinquants, toxicomanes et des orphelins

- Un vaste programme intitulé : « **zéro enfant de la rue** » sera lancé dès 2021 en vue d'éradiquer ce fléau qui n'honore pas notre société. Ce programme sera conduit par le ministère en charge de l'action sociale en étroite collaboration avec tous les acteurs de la question (Institutions religieuses et coutumières, ONG d'aide à l'enfance et ministères en charge de l'éducation et de la formation professionnelle) ;
- La création d'un centre spécialisé, de réinsertion socio-professionnelle de mineurs en conflits avec la loi dans chaque région ;
- L'augmentation suffisante des capacités d'accueil des orphelinats publics ;
- L'aide et la subvention accordées aux orphelinats sera revue à la hausse ;
- Un vaste programme de désintoxication des mineurs ayant développé une addiction aux drogues, à l'alcool et à toute substance toxique, sera élaboré et mis en œuvre dès 2021 en impliquant le centre « **l'école de la famille** ».

5.5. Valorisation et la prise en charge du troisième âge, gardien de nos valeurs et mémoire de notre histoire commune

Les personnes âgées occupent une place importante dans notre programme de développement car nous les considérons comme les gardiens de nos valeurs et les mémoires de notre histoire.

Au regard du rôle central que jouent les personnes âgées au sein de notre société, nous pensons que la prise en charge de ces derniers doit être faite au sein de la société. Notre vision est de permettre aux personnes âgées de s'épanouir au sein de leurs familles respectives et de continuer à être utiles à la société grâce à leurs savoirs et avoir-faires acquis tout au long de leur vie. Pour ce faire, nous allons conduire les actions suivantes au cours de notre mandat :

- Prendre, dès l'entame de notre mandat, tous les décrets d'application de la loi n°024-2016/AN du 17 octobre 2016 portant protection et promotion des droits des personnes âgées ;

- La prise des mesures pour que l'augmentation des pensions des retraites soit indexée à celle des fonctionnaires toujours en activité ;
- Mettre en place un système de prise en charge sanitaire en créant dans chaque CMA un Service Spécialisé pour la Prise en charge des Personnes Agées (SSPPA). Ce service sera doté d'une capacité de mobilité lui permettant d'effectuer des visites à domicile périodiques aux personnes âgées souffrantes de maladies chroniques (Hypertension, Diabète, Cancers, etc.) ;
- Former des spécialistes en gériatrie et des auxiliaires de santé spécialisé dans la prise en charge des personnes âgées sera créé et les mettre à la disposition des services spécialisées de prise en charge des personnes âgées ;
- Elargir le système de prise en charge des personnes vulnérables aux personnes indigentes de plus de 60 ans ;
- Construire et équiper une Maison des Personnes Agées dans chacune des 45 provinces qui vont leur servir de cadres de rencontre d'échanges, de formation, de détente et de loisirs ;
- Prendre des mesures pour encourager les travailleurs à mieux s'occuper des personnes âgées ;
- Mettre en place un système de valorisation des expériences, des compétences et savoir faire des personnes âgées en collaboration avec le conseil national des personnes âgées.

Notre politique à l'endroit de la famille et des personnes âgées sera un rêve si l'énergie n'est pas disponible. Nous avons un gros souci à ce niveau, et nous devons agir vite et bien.

6. RESOUDRE DEFINITIVEMENT LA QUESTION ENERGETIQUE AU BURKINA FASO

Zéphirin DIABRE est un leader dans le domaine de l'industrie énergétique mondiale ; il mettra ses connaissances, son expérience et son leadership au service de son pays.

Pour nous, le secteur de l'énergie et de l'électricité est hautement stratégique et prioritaire pour le Burkina Faso. L'accès à l'énergie est essentiel pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, les investissements et la compétitivité économique.

Nous défendrons une vision de l'énergie basée sur son accessibilité au consommateur, la production décentralisée de l'électricité et la sécurité énergétique dans le but d'en faire un facteur de développement et de réduction de la pauvreté.

Notre stratégie est duale, basée sur une transition énergétique industrielle et écologique, qui vise à transformer notre système énergétique pour maximiser son impact positif économique et social tout en minimisant son impact négatif sur l'environnement. **En outre, nous faisons le choix stratégique résolu des énergies**

renouvelables qui grâce aux innovations s'imposent comme les énergies du futur.

6.1. Mon diagnostic

Aujourd'hui, le secteur de l'énergie et de l'électricité reste un désastre stratégique pour le Burkina Faso. En dépit des annonces, les statistiques suggèrent que le problème reste entier. En effet, le Burkina Faso fait partie des pays africains où le taux d'accès à l'électricité de la population est le plus faible. Le pays compte l'un des taux d'accès à l'électricité les plus bas du monde (181^e), avec à peine plus de 23 % de la population raccordés au réseau national en 2019. En 2018, ce taux était d'environ 21,6%²¹ contre 82,4% au Ghana, 67% en Côte d'Ivoire et 67% au Sénégal (Données Banque mondiale 2018). Fait notable, l'accès à l'électricité a connu une timide évolution au Burkina Faso entre 2014 (19,2%) et 2018 (21,6%) alors que certains pays de la sous-région ont réalisés des bonds qualitatifs (Ghana (61% en 2013 et 82,4% en 2018) ; Cote d'Ivoire (60% en 2013 et 67% en 2018) et Sénégal (53,5% et 67% en 2018).

Ainsi, dans le contexte actuel de notre pays, il est inopportun et très prématuré de parler d' « équilibre énergétique » alors que plus de **78 % des Burkinabè attendent toujours l'électricité** et pour presque 100% d'entre eux, la sécurité énergétique.

La réalité du terrain et des chiffres est que l'objectif annoncé du PNDES de faire passer le taux d'accès de l'électricité de 20% (à peu près son niveau de 2014) à 80% entre 2016 et 2020 était complètement irréaliste et de la pure propagande électoraliste. Les données indiquent que l'accès à l'électricité reste donc très faible au Burkina Faso et en baisse avec des disparités territoriales toujours marquées.

En 2019, les principaux indicateurs des services énergétiques sont les suivants : le taux de couverture électrique nationale est de 38,69%, le taux d'électrification nationale est de 22,79%, le nombre de localités électrifiées est de 777 ; la puissance installée (production nationale) est de 410 MW et la part des énergies renouvelables dans la production nationale est de 18,36%.

Notre dépendance énergétique extérieure (34%) a augmenté sans garantie de bénéfices pour les Burkinabè. Au regard de l'insuffisance de la production nationale, le Burkina Faso a recours à l'interconnexion électrique avec la République de Côte d'Ivoire et la République du Ghana ce qui a permis de porter l'offre d'énergie à 620 MW. Malgré cela, il est constaté des délestages fréquents et des coupures intempestives d'électricité dont les conséquences économiques et sociales ne sont plus à démontrer.

Le coût de revient de l'électricité est élevé. Il est de 118,8 F CFA le KWh en 2018²². En plus, la fourniture d'électricité aux abonnés n'est pas régulière. En ce qui concerne le prix moyen de vente du KWh, il est ressorti à 126,4 F CFA en 2018.

²¹ Source: ARSE, Rapport d'activités 2018

²² Source: ARSE, Rapport d'activités 2018

Les études suggèrent que les capacités de production doivent être augmentées de 750 MW entre 2015-2030 et que les importations d'électricité doivent augmenter de 400 MW sur la même période. Il faut prendre en compte également dans le diagnostic que la capacité des pays voisins à nous approvisionner n'est pas assurée du fait de l'évolution de leurs propres demandes intérieures et de celles des autres pays desservis.

Les importations de produits énergétiques fossiles pour la production d'électricité pèsent énormément sur l'équilibre de nos comptes publics et extérieurs. La SONABEL et la SONABHY sont extrêmement déficitaires et pèsent beaucoup sur le budget de l'Etat depuis toujours. Il y a lieu de se poser des questions sur la qualité de la gouvernance de la SONABEL et de la SONABHY deux sociétés d'Etat stratégiques. Par exemple, depuis 2017 jusqu'à nos jours, selon le gouvernement lors du conseil des ministres du jeudi 08 novembre 2018, la dette vis-à-vis de la SONABHY s'élève à plus de 240 milliards de F CFA, soit plus de 15% du budget national, du fait du non règlement des subventions. C'est le prix d'une centrale thermique de 237 MW. Il convient de rappeler que déjà en 2013, un rapport du FMI faisait ressortir les transferts nets de l'État en faveur de la SONABEL et de la SONABHY estimés à plus de 172 milliards de F CFA, soit près de 10% des dépenses du budget national et 3% de notre PIB à l'époque.

D'une manière générale, les agents économiques et les citoyens souhaitent bénéficier d'une énergie plus accessible et à moindre coût. De façon spécifique, les attentes du secteur privé sont les suivantes :

- la réduction du coût de l'énergie en tant que facteur de production ;
- l'amélioration de la qualité de la fourniture de l'énergie ;
- la réduction du délai de branchement /abonnement.

6.2. Ce que je vais faire

Au regard des défis à relever par le sous-secteur de l'énergie électrique, notre approche consiste à proposer une alternative de « cocktail énergétique » qui ne néglige aucune source de production d'électricité (thermique, hydroélectricité, solaire, biomasse, éolienne et nucléaire). En ce qui concerne le nucléaire, l'option stratégique est de s'inscrire dans un cadre de partenariat avec les Etats membres de la CEDEAO et de l'Union Africaine. C'est la complémentarité de toutes ces sources qui va permettre au Burkina Faso de résoudre définitivement la question énergétique.

En sommes, nous allons entamer dès 2021 une révolution énergétique au Burkina Faso qui va permettre en deux ans d'éliminer de 90% les délestages d'électricité, et de sortir notre pays définitivement des coupures intempestives d'électricité en trois ans. **Notre objectif stratégique est de faire passer le taux d'accès national à l'électricité de 22,79% en 2019 à 45% à l'horizon 2025.**

Cette révolution énergétique vise à soutenir notre révolution industrielle afin de rendre les entreprises nationales plus compétitives (réduction du coût de l'énergie) et d'attirer davantage d'investisseurs étrangers au Burkina Faso.

Le Burkina Faso aura en permanence une capacité de production d'électricité toujours supérieure à la demande effective nationale des périodes de pointe afin de parer à toutes les éventualités. Nous construirons une infrastructure d'électricité moderne dans le cadre d'une transition énergétique accélérée au Burkina Faso. La capacité nationale totale de production d'électricité sera très fortement augmentée en 5 ans, soit 500 MW sur une prévision estimée de 750 MW entre 2015-2030.

Nous ferons sortir le Burkina Faso des formes traditionnelles de production d'énergie électrique en flux verticaux et centralisés, en mettant en place beaucoup plus d'incitations que ce qui est accordé actuellement pour soutenir les énergies renouvelables en nous appuyant sur le Plan d'Action National des Energies Renouvelables (PANER). Avec un accompagnement de l'Etat, les entreprises et les ménages s'équiperont de plus en plus en mini unités de production d'électricité. Ils pourront revendre leur surplus d'électricité aux autres via le réseau de distribution. Cela permettra ainsi de faire passer la gestion de l'électricité de l'unidirectionnel au bidirectionnel et de diversifier nos sources d'électricité. Dans ce sens, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité qui de 10% actuellement devra être accrue de manière considérable.

Pour accélérer l'électrification rurale et accélérer la croissance dans le secteur agricole, nous porterons à un niveau supérieur les initiatives en matière d'électrification rurale décentralisée actuellement en cours, par exemple avec l'Agence burkinabè d'électrification rurale (ABER). Notre partenariat stratégique avec le Maroc qui a une expérience aboutie en matière d'électrification rurale (avec le Programme d'Electrification Rurale Global-PERG) sera renforcé. Nous prévoyons d'intensifier l'électrification rurale avec un investissement annuel de 50 milliards de F CFA. Actuellement 906 villages sont électrifiés sur les 8 900 villages répertoriés par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie. Le financement du programme d'électrification des 7994 villages restants est à rechercher.

Par conséquent, nous multiplierons les capacités électriques disponibles actuelles par 4 sur les 10 prochaines années dans le but de, non seulement, combler le déficit électrique actuel dans les villes, mais de répondre à la croissance économique et industrielle et de promouvoir efficacement l'électrification rurale au Burkina Faso.

Nous sommes donc convaincus, et les études le démontrent, que l'accès à l'électricité est essentiel pour l'inclusion économique et sociale et à la lutte contre la pauvreté. Cette vision du secteur de l'énergie sera en toile de fond des actions que nous entreprendrons dans l'immédiat, dans le court et moyen termes et enfin dans le long terme.

6.2.1. Dans l'immédiat et le court terme

Nous mettrons en place des mesures d'urgence en vue d'améliorer le service d'électricité :

- Pour juguler le déficit, entre 2021 et 2022, nous allons **acheter en urgence des groupes électrogènes manufacturés en conteneur d'une puissance totale de 80 MW**. Ces groupes à consommation spécifique optimisée seront exploités au fuel lourd (HFO), moins onéreux, pour un montant de 80 milliards de F CFA ;
- **L'approvisionnement actuel en combustible de la SONABEL** se fait en flux tendus avec un risque prononcé d'arrêt des équipements de production. Pour assurer le service de l'électricité en quantité et en qualité, elle doit disposer d'un stock de sécurité afin de pouvoir faire face à tous les imprévus dans la chaîne d'approvisionnement. A cet effet, l'Etat accompagnera la SONABEL dans la réalisation de cet objectif. La surveillance de l'activité de la SONABEL et de la SONABHY qui représentent un intérêt stratégique fera partie des missions des services d'inspection de l'Etat. **Les nominations au poste de directeur de la SONABEL et de la SONABHY se feront par appel à candidature, et seuls prévaudront les critères de compétence dans le processus de sélection**. Ces entreprises publiques très stratégiques devront être dirigées par des cadres très compétents, avec des mandats à durée limitée dans le temps.

En outre, nous commanderons un diagnostic organisationnel de la SONABEL et de la SONABHY en vue d'entreprendre des réformes structurelles. Ces réformes prendront en compte une révision du « business model » de la SONABEL et de la SONABHY afin de les rendre financièrement viables. Nous explorerons des voies plus novatrices pour stabiliser les prix des hydrocarbures. Notre but est d'outiller la SONABEL à être une grande entreprise d'électricité toujours en avance sur les besoins des populations et de notre économie et la sécurité énergétique du Burkina Faso.

Nous renforcerons également l'indépendance de l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE).

En somme, nous voulons tout simplement mettre fin à la non performance du sous-secteur de l'électricité. Si nécessaire, nous allons recapitaliser l'opérateur historique SONABEL ainsi que la SONABHY.

- **Le retrait des autorisations « à caractère spécial » accordées à certaines sociétés au Burkina Faso** pour l'importation directe des produits pétroliers sur le marché international de fuel. L'exigence du respect de la réglementation en matière d'importation, de stockage et de distribution d'hydrocarbures en vigueur au Burkina Faso nous le commande ;
- **La restructuration du Fonds de Développement pour l'Electrification (FDE)** pour le rendre plus efficace dans ses missions promotion de la couverture équitable du territoire nationale en énergie électrique par le développement de l'électrification rurale ;

- L'un de facteurs clés pouvant fortement contribuer à la mise en œuvre réussie du programme sera étudié avec diligence. **Il s'agit de la problématique de séparation des entités production, transport, distribution pour une meilleure efficacité ;**
- Des **mesures d'économie d'énergie d'urgence seront rapidement engagées** dans le cadre d'un plan national d'économie d'énergie qui sera élaboré :
 - ✓ Les ampoules à haute consommation d'électricité seront interdites d'importation au Burkina Faso au profit des ampoules à basse consommation ;
 - ✓ L'Etat continuera l'importation et la distribution gratuite de plusieurs millions d'ampoules basse-consommation en remplacement des ampoules à haute consommation. Une telle initiative permettra de renforcer l'initiative en cours afin d'atteindre une réduction de la demande d'électricité de 70 MW pour une économie monétaire de 45 milliards de F CFA en tenant compte du coût des lampes distribuées ;
 - ✓ Les campagnes de sensibilisation sur les économies d'énergie seront intensifiées ;
 - ✓ L'éclairage public sera assuré à partir de l'énergie solaire.
- Nous allons avec l'autorité de régulation du secteur de l'électricité **engager courant 2021 la reprise par la SONABEL de toutes les coopératives d'électricité (COOPEL) dans les localités traversées par la SONABEL** et la réforme de la gestion des COOPEL non raccordés ; Ces COOPEL enregistrent des taux de pertes technique et non technique trop élevés ;
- Nous lancerons dès 2022 **un programme national dénommé « Un Ménage, un kit solaire »** et un programme **« une microentreprise rurale, un kit solaire »** ;
- **Des études seront diligentées pour la construction d'une centrale électrique à partir de la transformation de déchets urbains de Ouagadougou**, d'une capacité d'environ 20 mégawatts à l'horizon 2025 estimée à 40 milliards de F CFA. Le financement sera 100% privé et sous forme de concession de type « construire, exploiter et transférer » ; ce projet contribuera à assurer la salubrité de la capitale.

Les actions immédiates et de court terme seront vite renforcées par celles de moyen terme.

6.2.2. Dans le moyen terme

Nous offrirons un service d'électricité efficace et en continu à tous les clients actifs de la SONABEL dès les premières années de notre mandat. Pour ce faire, nous mettrons en œuvre les mesures suivantes :

- **L'élaboration et l'adoption d'une loi visant à créer un cadre légal et réglementaire pour la maîtrise de la demande d'électricité au Burkina Faso dans le cadre de notre stratégie d'économie d'énergie**

En effet, dans le domaine du bâtiment par exemple, les dispositions de la loi permettront l'application de nouvelles normes de constructions efficaces du point de vue des économies d'énergie selon des critères bien définis. Ainsi, **avec les techniciens du bâtiment, des normes d'économie d'énergie s'appliquant au bâtiment et adaptées à notre contexte climatique seront adoptées et immédiatement mises en application pour tous les nouveaux permis de construction.** L'obligation par la loi sera faite afin que tous les nouveaux permis de construire et les plans d'urbanisme intègrent des mesures **de performance énergétique.**

Nous promovons l'efficacité énergétique des bâtiments. En particulier, les constructions de nouveaux bâtiments de l'Etat intégreront la politique des énergies renouvelables.

Pour ce qui concerne les équipements électroménagers, l'étiquetage énergétique obligatoire suivant des normes de performance précises permettra une transformation du marché vers l'utilisation d'appareils plus efficaces. L'étiquetage énergétique est un moyen de plus en plus populaire pour sensibiliser les consommateurs, les promoteurs et les fabricants d'équipements à l'efficacité énergétique desdits équipements. Une telle disposition a comme avantage d'éliminer les équipements de faible efficacité énergétique sur le marché et de créer une demande pour les appareils plus performants. **Les appareils électroménagers (réfrigération, climatisation, etc.) qui ne respectent pas certains standards d'éco-efficacité seront bannis à l'importation.**

Pour les entreprises, l'institution par la loi de l'audit énergétique obligatoire et périodique, dans les établissements dit « grands consommateurs d'énergie » permettra l'optimisation de la consommation d'énergie des installations.

- **La réforme fiscale** pour prendre en compte la performance énergétique des bâtiments comme un des critères. Nous encouragerons l'importation, la vulgarisation et le montage des lampes solaires, en campagne comme en ville en améliorant les programmes en cours ;
- **Des mesures concerneront également le réseau de distribution et les équipements de la SONABEL** mais aussi ses usagers à savoir :
 - la réhabilitation et le renforcement du réseau de distribution de l'électricité afin de réduire les pertes énergétiques ;
 - la formation de 16 000 jeunes techniciens par année, soit 80 000 jeunes en cinq ans, dans le domaine de l'énergie solaire dans le but de pourvoir chacun des 8 900 villages en techniciens en matière d'énergie solaire et de **promouvoir les emplois verts.** Cela se fera dans le cadre d'une collaboration qui impliquera l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité (ANEREE) et des universités et écoles d'ingénieurs ;
 - le renouvellement du parc des infrastructures et des équipements de production d'énergie (centrales électriques et groupes électrogènes obsolètes et onéreux en exploitation) ;

- **Nous** veillerons à ce que tous les villages poumons économiques des communes qui ne disposent pas d'électricité et toutes les localités traversées par les Hautes tensions, dans le cadre de l'interconnexion avec la république de côte d'Ivoire et la république du Ghana, soient électrifiés d'ici à 2024 ;
- **Nous poursuivrons l'interconnexion au réseau sous régional (Nigeria)** et améliorerons le transport, la fiabilité et la rentabilité des interconnexions déjà réalisées ;
- **Un programme accéléré de soutien à la généralisation des installations individuelles pour la production d'énergie solaire.** Nous ferons cela pour toutes les catégories de ménages, en appuyant et en améliorant les programmes en cours ;
- **Nous poursuivrons les projets hydroélectriques en cours, comme celui de Samandeni (2,6 MW). Tous les sites hydroélectriques potentiellement exploitables seront mis en valeur dans une logique d'indépendance énergétique, de baisse des coûts de l'électricité et développement vert. Nous mettrons en œuvre les projets de Bon, de la Bougouriba, de Ouessa, de Bagré aval, de Gongourou, de Folonzo, de Bontioli, de Koutséni et d'Arli. Pour le barrage du Nombiel, nous engagerons des discussions avec le Ghana en vue de trouver un accord et/ou de faire ce projet en commun. L'Ethiopie et l'Egypte ont trouvé un accord pour la construction du barrage de la Renaissance en Ethiopie; nous devrions aussi pouvoir en conclure avec le Ghana ; en raison, du projet très avancé de l'aménagement de Bagré aval qui dispose d'une étude de faisabilité, j'envisage la réalisation de ce projet d'une puissance de 16 MW pour un cout estimé à 93 milliards de F CFA ;**
- **Nous** comptons électrifier à partir du solaire des infrastructures scolaires et sanitaires dans les communes et installer des chauffe-eaux et des cuiseurs solaires dans les formations sanitaires, les orphelinats, les cantines scolaires et les restaurants universitaires ;
- **Un programme accéléré d'équipement en mini centrales électriques hybrides (solaires-thermiques) pour les grosses unités de consommation électrique (usines, grosses entreprises, grands bâtiments, etc.).** Nous ferons cela au cas par cas, afin de pouvoir les déconnecter du réseau électrique pendant les pointes de consommation. Cette stratégie de gestion de la pointe a été adoptée par plusieurs pays dont certains en Afrique (par exemple le Benin). Les excédents de production privée seront injectés sur le réseau électrique. Nous négocierons la faisabilité par des incitations (exonération fiscale, prime, etc.) avec les entreprises cibles. Le coût moyen actualisé de production varie de 0,126 à 0,274 €/kWh. Le coût de production du solaire thermodynamique reste donc largement inférieur à celui du photovoltaïque, avec l'avantage du stockage qui lui confère une valeur nettement plus élevée. A l'instar de projets de centrales solaires thermodynamiques qui sont en construction en Afrique (Maroc, Algérie) l'UPC

prévoit l'installation d'une centrale pilote à concentration d'une puissance 10 MW pour un investissement de 19,68 milliards de F CFA ;

- **Nous mettrons en œuvre un programme biomasse pour la valorisation énergétique** par combustion des ordures ménagères dans cinq grandes des villes du pays à savoir Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya et Tenkodogo.

Le pouvoir calorifique des ordures ménagères vaut en moyenne 7820 kJ/kg. La commune de Ouagadougou produit en moyenne 1500 tonnes d'ordures ménagères par jour, ce qui est suffisant pour la consommation d'une centrale à vapeur de 27 MW. Le coût d'investissement d'une telle centrale est de 3000 €/kW, le coût d'exploitation est de 27 €/MWh et le coût moyen de production est de 113 €/MWh pour un fonctionnement en base, soit 74,12 FCFA/kWh.

La valorisation énergétique des ordures ménagères pourra contribuer à la salubrité de nos villes et augmentera la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique burkinabè et pourra réduire la dépendance au pétrole. **L'UPC prévoit l'installation d'une centrale pilote à biomasse d'une puissance de 10 MW pour un investissement de 19,68 milliards de F CFA.**

Si les actions immédiates, de court terme et de moyen terme permettront de réduire sensiblement les difficultés énergétiques, celles de moyen et long termes permettront à notre pays d'accéder à la résolution définitive du déficit énergétique.

6.2.3. Dans le long terme

- **Un ambitieux projet de construction d'une grande centrale solaire à concentration sera engagé pour une capacité totale de 160 mégawatts (MW)** pour plus de 400 milliards de F CFA, représentant plus de 60% de la capacité électrique disponible actuellement. Le projet sera réalisé sur 5 ans, avec un montage financier impliquant à la fois l'Etat et des investisseurs privés. Nous allons mettre en œuvre efficacement une politique de partenariat public-privé dans le secteur de l'électricité ;
- Nous améliorerons la qualité et la rapidité du service de maintenance des installations électriques afin de réduire les pannes par une revue des procédures de passation de marchés des pièces de rechange ;
- Dans le cadre de la réduction de la facture pétrolière du pays, **nous envisageons la construction accélérée de six (6) centrales solaires photovoltaïques**, connectées au réseau national d'une capacité de 20 MW chacune et d'un coût unitaire estimé à 30 milliards de F CFA, qui sera engagée avec la participation d'acteurs privés sur 5 ans. Le financement sera 100% privé et sous forme de concession de type « construire, exploiter et transférer » (BOT : *Build Operate and Transfer*). En outre, **l'UPC prévoit l'installation d'une station pilote de stockage d'énergie solaire d'une puissance 10 MW pour un coût d'investissement de 13,2 milliards de F CFA ;**

- **Nous allons soutenir et/ou renforcer les projets de centrale solaire déjà en cours.** Par exemple, l'extension des centrales de Zagtouli (17 MW supplémentaire), de Koudougou (20 MW) et de Kaya (10 MW) ;
- **La construction d'une centrale thermique, à l'horizon 2020-2025, d'une capacité de 350 mégawatts et d'un coût estimé à 350 milliards de F CFA, sera engagée.** Le financement sera 100% privé et sous forme de concession de type « construire, exploiter et transférer » ;
- Nous soutiendrons des projets énergétiques de grande envergure au niveau sous régional. A ce niveau, nous maintiendrons un dialogue ambitieux et constructif en vue de la promotion de vastes programmes de construction de grandes centrales solaires, comme dans le cadre de la Politique d'Énergies Renouvelables de la CEDEAO (PERC) ou de l'UEMOA ;
- **Nous renforcerons les programmes nationaux de promotion de l'accès à l'électricité** de façon à assurer un taux d'accès de 60% sur toute l'étendue du territoire national d'ici à 2030 à travers des solutions adaptées prenant en compte la dispersion des habitats et les différentes sources d'énergie disponibles ;
- Pour l'évacuation de l'énergie électrique des centres de production vers les réseaux de transport et de distribution, nous envisagerons le renforcement des réseaux existants, **la construction de nouveaux postes et de nouvelles lignes évalués à 205 milliards de F CFA sur 10 ans ;**
- Nous avons l'ambition de **construire un pipeline entre Ouagadougou-Lomé et Ouagadougou-Cotonou** en vue de la sécurisation de notre approvisionnement en produits d'hydrocarbures stratégiques pour notre économie ;
- Nous créerons un **Fonds spécial de financement du secteur de l'énergie (FSFE)** qui sera alimenté par (i) des taxes parafiscales : prélèvements opérés sur les télécommunications, mines, billets de transport aérien, les importations de véhicules, les cigarettes, les boissons alcoolisées ; (ii) des dotations de l'Etat ; (iii) des subventions des pays amis ; (iv) des mobilisations à partir des institutions comme la CEDEAO, l'UEMOA, la BAD, le fonds carbone, les énergies renouvelables, la Banque Mondiale, etc. ; (v) l'appel à l'épargne public.

Au total, le coût global de notre programme du sous-secteur de l'énergie électrique pour accroître le taux d'accès à l'électricité à 45 % à l'horizon 2025 s'élève à 2 250 milliards de F CFA et sera financé en partie par le secteur privé.

Parce que demain se prépare aujourd'hui, nous mettrons en place un plan stratégique sur un plan stratégique 2021 -2030 de développement du secteur de l'énergie assorti de plans quinquennaux d'action (2021-2025 et 2026-2030). Cela évitera que les Burkinabè demain souffrent des mêmes problèmes d'accès à l'électricité que nous aujourd'hui.

En termes d'emplois, les nouveaux investissements vont générer en moyenne 500 emplois directs sur les cinq années toutes catégories confondues (ingénieurs

électromécaniciens, techniciens supérieurs, agents de maîtrise, ouvriers qualifiés, agents administratifs, etc.).

A ces urgences s'ajoutent les domaines prioritaires suivants de notre action, et pour lesquels les politiques idoines seront mises en place et des mesures précises appliquées. Il s'agit de la question cruciale du logement au Burkina Faso.

7. APPORTER DES SOLUTIONS RAPIDES ET CONCRETES A LA QUESTION DU LOGEMENT AU BURKINA FASO

La croissance démographique dans notre pays est particulièrement forte, générant des besoins importants en logements sur toute l'étendue du territoire national, surtout milieu urbain. Au regard des niveaux de revenus et des coûts des matériaux de construction, accéder à un logement décent est au-dessus des moyens de nombreux ménages.

Face à ce constat, les gouvernements antérieurs ont entrepris depuis plusieurs années des réformes et des programmes visant à trouver des solutions à cette importante question du logement dans notre pays, mais ces programmes ont visiblement montré leurs limites.

En effet, les loyers restent toujours élevés car le logement locatif est généralement promu par le privé sans aucun encadrement ni accompagnement de l'Etat.

Dans l'immédiat, l'UPC entend reprendre les opérations de lotissements en garantissant aux habitants des zones non loties des parcelles viabilisées et des habitats décents.

A court et moyen termes, l'UPC entend prendre en compte non seulement toutes les couches sociales dans son programme de construction en tenant compte de la capacité de remboursement de chaque couche, mais aussi et surtout, proposer une version innovante de la politique du logement. En effet, la politique actuelle du logement social telle que formulée au Burkina Faso, ne permet pas de résoudre la problématique du droit au logement car un logement social tel que conçu dans ces conditions actuelles est un logement privé à terme.

La solution du droit au logement réside dans (i) la promotion d'une politique de logements publics, (ii) la densification urbaine des capitales régionales et des chefs-lieux des différentes provinces, (iii) la création d'un guichet unique du logement et (iv) la planification opérationnelle et séquencée des domaines fonciers des collectivités territoriales.

7.1. Promotion d'une politique de logements publics

Cette politique du logement public permettra à l'Etat d'acquérir un parc public de logement et de résoudre le problème du bail locatif privé.

Cette politique du logement public permettra à l'Etat d'acquérir un parc public de logements et de résoudre le problème du bail locatif privé.

En effet, des statistiques pouvant être vérifiées par une géolocalisation de la ville de Ouagadougou montrent que 40% des parcelles ne sont pas mises en valeur ou sont faiblement mises en valeur. Cette faible mise en valeur des parcelles est une conséquence d'une mauvaise politique de planification urbaine et de l'application du droit à la propriété foncière aggravée par des considérations anthropologiques et socio-culturelles de la population qui ne tiennent pas compte du parcours résidentiel des citoyens mais qui se préoccupent plutôt d'une certaine progéniture dont il faut assurer l'avenir en réservant un bien précieux telle qu'une parcelle. C'est la cause de la faible densification et de l'étalement démesuré des villes.

L'UPC se propose, à travers, une communication intégrée des collectivités territoriales et des populations de remobiliser, le foncier urbain en appliquant les textes réglementaires sur la mise en valeur de sorte que la loi puisse séduire un jour et non toujours sévir. Toute chose étant égale par ailleurs, 20% de 402 827 parcelles peuvent produire 2 416 962 logements de types F3 sur des immeubles de R+3 ce qui constituera un parc important de logements publics gérés en bail emphytéotique avec une close non suspensive sur le loyer mensuel. Ces immeubles publics vont contribuer à une grande mise en valeur des parcelles, à augmenter l'offre de logements, à diminuer le coût du loyer et à participer à la densification urbaine de Ouagadougou et des capitales régionales par implémentation.

7.2. Densification urbaine des capitales régionales et des chefs-lieux des différentes provinces

La construction d'immeubles publics sur des parcelles non mises en valeur est une des solutions à la densification urbaine. Cependant, l'existence de vastes domaines fonciers urbains que constituent les camps militaires et l'aéroport représentent un obstacle majeur à l'accessibilité des entités urbanistiques unifiées.

Ainsi, la délocalisation des camps militaires et de l'aéroport des centres urbains permettra de rapprocher les unités urbanistiques, de fluidifier la circulation et aussi de densifier le tissu urbain existant. Ce grand domaine foncier urbain d'une superficie d'environ 400 hectares ainsi dégagé servira inéluctablement à la production des cités mixtes (militaires-civils) dont le nombre va concurrencer celui des logements locatifs produits par le privé depuis les indépendances et permettre de diminuer le coût de la viabilisation. En outre, il servira à construire des infrastructures sociales culturelles, éducatives, commerciales et sanitaires, toute chose qui contribuera à satisfaire les besoins en logement et en infrastructures sociales des populations dans un cadre décent.

En particulier, les mesures suivantes seront prises :

- **Les communes situées dans les chefs-lieux de capitales régionales et de provinces seront impliquées dans la réalisation des logements sociaux.** Chaque commune concernée, avec l'appui de l'Etat, va construire des logements décents dans le chef-lieu. Il sera également demandé à ces communes de

procéder rapidement à **la viabilisation des lotissements déjà effectués avant tout nouveau lotissement** ;

- Des mesures incitatives seront prises en vue **d'encourager les investisseurs privés à réaliser des logements avec un cahier des charges bien défini**. Cette solution permettra de réduire les coûts d'acquisition des logements construits par le privé. De même, la baisse du prix des matériaux de construction est envisagée ;
- En milieu rural, il sera procédé à **la construction des cités autour des pôles de croissance ou de zones de production** au profit des exploitants agricoles ;
- **Il sera proposé aux jeunes fonctionnaires des logements sociaux** dans toutes les villes de leur choix. Le remboursement des logements ainsi acquis se fera **sur une durée de 20 ans par la retenue de l'indemnité de logement**. L'Etat pourra appuyer les **travailleurs du secteur privé** à acquérir des logements sociaux en **concertation avec leurs employeurs** ;
- Une banque publique d'investissement sera mise en place pour **racheter les prêts immobiliers des agents de l'Etat et du privé** afin de leur permettre de les rembourser sur une période plus longue, selon le modèle développé dans certains pays.

7.3. Création d'un guichet unique du logement

Le droit au logement est un droit issu du constituant juridique, ainsi, l'Etat est le garant du droit au logement pour tout citoyen. Mais le droit de se loger n'est pas confondu au droit à la propriété d'un logement. Le droit au logement peut revêtir la forme d'une mise à disposition, d'une location simple, d'une location-vente, ou d'une acquisition en pleine propriété. L'acquisition en pleine propriété est la forme la plus évoluée du droit au logement ; c'est le souhait de la quasi-totalité des citoyens, mais elle n'est réalisable en majeure partie que par un accompagnement de l'Etat.

La création, l'organisation et le fonctionnement d'un guichet unique du logement permettra de mettre en synergie et en contribution l'ensemble des structures financières pour le financement des acquéreurs de logements. En effet, ce guichet aura pour mission entre autres la centralisation des dossiers validés au niveau des différentes structures financières avec le contrôle des services techniques de l'Etat et la mise en place de crédit avec un taux d'intérêt à bonus stratifié en fonction de la marge du revenu mensuel. Ce guichet offrira également aux citoyens une liberté d'affiliation à leur structure financière de choix sans aucune contrainte.

7.4. Une planification opérationnelle et séquencée des domaines fonciers des collectivités territoriales

Les opérations d'aménagement sont assujetties à des autorisations préalables des autorités compétentes. Mais la lenteur administrative ne favorise pas une mise en œuvre efficiente des projets d'aménagement, endommage la collaboration avec les acteurs des aménagements du foncier et de l'immobilier puis détruit parfois leur espoir et espérance.

Une planification opérationnelle permettra de circonscrire le domaine foncier communal, de l'aménager progressivement avec la participation du secteur privé, afin de régler la problématique de la promotion immobilière.

Cette planification va contribuer à accélérer le processus administratif avec des séquences de responsabilités ayant pour finalité l'intervention et la validation en dernier ressort de la direction chargée des travaux fonciers après l'expression des besoins des collectivités territoriales concernées. En effet, c'est aux collectivités territoriales qu'il va incomber la démarche de l'aménagement de ces domaines fonciers.

Après les autorisations des autorités compétentes, les sites seront aménagés progressivement suivant une répartition par tranches de 50 hectares validées par une commission au regard des besoins exprimés des populations. Toutefois, la promotion immobilière trouvera une solution convenable dans un domaine déjà défini et appartenant à la collectivité. Cela permettra aux promoteurs immobiliers d'avoir un seul interlocuteur à l'échelle de la collectivité et d'être à l'abri d'être qualifié d'accapareurs de terres. Ainsi, tous les projets immobiliers seront intégrés dans un domaine urbain planifié et auront le mérite de résorber les zones d'habitat spontané communément appelé zone non lotie et d'éviter la promotion immobilière de brousse. *L'accès à un logement décent et à bien d'autres services sociaux ci-dessus évoqués resteront des mots creux auprès des populations si elles ne disposent pas de moyens financiers minimum pour se les procurer.*

8. RELEVER DE MANIERE SUBSTANTIELLE LE POUVOIR D'ACHAT DES MENAGES

Le Burkina Faso fait aujourd'hui face à une situation de vulnérabilité économique et budgétaire sans précédent. Au-delà des discours et des statistiques flatteurs, la population burkinabè et surtout la classe moyenne, voit ces derniers temps, son pouvoir d'achat chuté drastiquement. Nombreux étaient les Burkinabè qui n'arrivaient pas à avoir deux repas par jour sous les anciens régimes. Cette situation s'est aggravée sous le régime MPP, avec l'arrivée de nouveaux pauvres occasionnés par la baisse du pouvoir d'achat et la dégradation accélérée de la situation sécuritaire avec son corollaire de déplacés internes.

Plusieurs raisons pourraient expliquer la baisse tendancielle du pouvoir d'achat des Burkinabè depuis la naissance du PNDES :

- d'abord, il faut noter que le pouvoir d'achat de la majeure partie des Burkinabè est faible au regard des salaires nominaux qu'ils perçoivent. Malgré cette situation, le gouvernement procède de temps en temps à l'augmentation des prix à la pompe de l'essence et du gasoil (par exemple, il a procédé en conseil des ministres du jeudi 08 novembre 2018, à l'augmentation de 75 F CFA des prix à la pompe de l'essence et du gasoil, soit respectivement une hausse de 12% et 14% et tout récemment le premier septembre 2020 avec de 5 F CFA sur le litre du gasoil et de l'essence super) ;

- Ensuite, il est observé une augmentation des prix des produits de première nécessité ;
- Comme si cela ne suffisait pas, le Gouvernement a instauré de nouvelles taxes en 2019, telles que la taxe de résidence aux citoyens des zones aménagées de la ville de Ouagadougou, la taxe sur les véhicules à moteur dont les tarifs sont fonction de la puissance administrative et de la charge utile des véhicules, le rehaussement des taxes sur le café et le thé, les boissons non alcoolisées, les produits de parfumerie et des cosmétiques, etc. Sont également imposés, des prélèvements sur des billets d'avion de 40 000 F CFA pour la classe affaires et 20 000 F CFA pour la classe économique ;
- Il faut noter aussi que les fonctionnaires subissent depuis février 2020 des prélèvements relatifs à l'IUTS sur les primes et indemnités perçues par les agents publics de l'État. Les sit-in et les grèves à répétition n'ont pas suffi à ramener le gouvernement sur sa décision. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales a connu une hausse importante sous le régime sortant du MPP. Il est passé de 40% en 2014 à 53% en 2019. Malgré cela, les conditions de vie de la majorité des travailleurs du public n'ont pas connu une amélioration significative. Pire, on a observé une aggravation des inégalités entre les travailleurs du public.

Les mesures de prélèvement et d'augmentation des prix de biens de première nécessité ont contribué à dégrader les conditions de vie des Burkinabè. Pour preuve, le 20 juillet 2020, les résultats de la première enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages dans l'espace UEMOA, révélaient que le Burkina Faso est le 2^{ème} pays de la région dont la population vit en dessous du seuil de pauvreté estimé à 3,2 dollars par jour, c'est-à-dire 1 811,47 F CFA. Sur la base des résultats de l'enquête, on note que 63% de la population burkinabè dépense moins de 1 811,47 F CFA par jour.

Face à cette situation, les ménages ont développé des stratégies de survie qui sont entre autres : (i) la réduction du nombre de préparations de repas dans le foyer et l'augmentation de l'alimentation de rue, (ii) la déscolarisation des enfants, (iii) le travail plus accru des enfants pour contribuer au revenu des ménages, (iv) l'augmentation de la mendicité et des activités illégales (prostitution, banditisme, etc.), (v) l'augmentation du niveau de la corruption, (vi) l'exercice des activités parallèles (commerce, vacation dans les établissements publics et privés, etc.) pour arrondir la fin du mois et (vii) l'endettement des ménages auprès des banques et des particuliers.

Selon une analyse comparative des salaires minimums fixés dans les différents pays francophones d'Afrique, le Maroc est celui qui propose la rémunération minimale la plus élevée, avec 137 095 F CFA. Il est suivi de la Guinée Équatoriale, 128 000 F CFA et l'Algérie qui proposent 112 000 F CFA. Quant aux SMIC/SMIG les moins élevés, ils se retrouvent dans les pays comme le Mali qui est de 31 047 F CFA, le Niger, 30 047 F CFA et la Mauritanie, 30 000 F CFA²³.

²³ *Infowakat.net* du 25 novembre 2019.

L'amélioration du pouvoir d'achat est donc un défi majeur à relever par les pouvoirs publics et l'UPC compte y parvenir au cours de son premier mandat à travers les mesures suivantes que j'instruirai :

- **L'augmentation du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG)** qui doit passer de 30 064 F CFA à **50 000 F CFA** pour permettre aux ménages d'avoir un minimum vital ;
- **L'institution, dès notre prise de service, d'un dialogue constructif avec l'ensemble des syndicats sur la question du pouvoir d'achat et d'autres questions les concernant afin d'instaurer un climat de confiance avec les partenaires sociaux.** Pour nous, la mobilisation des recettes fiscales ne doit pas se faire au prix de la dégradation des conditions de vie et de travail des travailleurs du public et du privé. Nous explorerons ensemble d'autres alternatives ;
- **Nous estimons que les salaires doivent être indexés sur les prix.** Pour ce faire, le gouvernement opérera des ajustements périodiques en fonction du niveau de l'inflation. De plus, des dispositions idoines seront prises pour une maîtrise de l'inflation à travers la réglementation et les contrôles des prix des produits de grande consommation ;
- La prise des mesures pour **rendre le gaz accessible aux ménages urbains et ruraux ;**
- La création des conditions de libre concurrence dans **la fourniture des produits de grande consommation afin que les prix soient abordables pour les ménages ;**
- La prise des dispositions pour encourager **la création de Cantines Administratives**, afin que les agents de l'Etat puissent se restaurer sur place au bureau à des prix abordables ;
- **Le développement du transport en commun des populations dans quinze villes urbaines du pays** soit dix nouvelles villes moyennes, pour réduire leurs dépenses de transport des ménages ;
- **L'accélération de l'opérationnalisation de la Caisse nationale de l'Assurance maladie Universelle (CNAMU) dans un bref délai**, pour réduire les dépenses de santé dans le budget des ménages. En rappel, le coût de la santé au Burkina Faso est le plus élevé d'Afrique de l'Ouest. En 2009, la part contributive des ménages aux dépenses de santé était de 36,90% contre 35,20% pour l'Etat.

Par ailleurs, nous allons instituer **un Fonds Spécial de Burkinisation des Capitaux (FSBC)** pour développer l'actionnariat populaire chez les Burkinabè de l'intérieure comme de l'extérieur.

Enfin, nous allons prendre des **mesures d'accompagnement pour développer la participation des entreprises burkinabè à la bourse.**

**PARTIE III : DEVELOPPER LES PILIERS DE LA CROISSANCE ET DE
LA PROSPERITE NATIONALE**

1. LANCER UNE REVOLUTION AGRICOLE POUR ASSURER L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE ET ACCROITRE LES RECETTES D'EXPORTATIONS DU BURKINA FASO

L'agriculture constitue l'un des piliers majeurs de l'économie du Burkina Faso. Les activités agricoles et de production animale occupent environ 82% de la population et contribuent à 30%²⁴ du Produit Intérieur Brut (PIB) du pays.

Elle reste une agriculture de subsistance de type extensif et utilisant des moyens de production peu performants. Elle repose principalement sur l'agriculture familiale qui fournit 56% de la production agricole.

Entre 2009 à 2018, le bilan céréalier du Burkina Faso a évolué entre 3 019 000 et 4 298 000 tonnes²⁵. Durant cette période les besoins céréaliers ont été strictement croissants pendant que le niveau de couverture de ces besoins a été chroniquement déficitaire. A titre d'illustration, en juin 2020, sur la base de l'analyse de la vulnérabilité alimentaire, selon la classification du cadre harmonisé du CILSS, le gouvernement a déclaré²⁶ ,16 provinces du pays en phase 2, c'est-à-dire « sous- pression » et 12 autres provinces en phase de « crise », durant la période de soudure (juillet-août). Cela correspond, pour la période indiquée, à plus de 2 millions de Burkinabè qui sont en insécurité alimentaire sévère. L'UNICEF confirmera cette crise par un rapport courant septembre 2020 dans lequel, elle indique que plus de 535 500 enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition aigüe au Burkina Faso. D'une manière générale, on estime que la sous-alimentation affecte 20% de la population totale, avec des pertes et des retards de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.

L'incapacité de produire suffisamment pour couvrir les besoins alimentaires des Burkinabè est la conséquence de l'insuffisance de résultat des différentes politiques agricoles mises en œuvre depuis 60 ans. En effet, les politiques agricoles ont été mises en œuvre à travers de nombreux projets et programmes qui, souvent, manquent de synergie, de cohérence et sont très peu intégrés.

Par ailleurs, les politiques agricoles qui ont été appliquées n'ont pas suffisamment mis l'accent sur la sécurité alimentaire en termes d'objectif à atteindre, d'échéances à respecter et d'étapes à dérouler, et d'organisation d'une synergie des interventions vers cet objectif majeur.

En conséquence, sur le plan opérationnel, les moyens de mise en œuvre de ces politiques et programmes (offres de service agricole, d'équipements et d'intrants, les financements) ne sont pas articulés de manière cohérente. Les résultats auraient été

²⁴ FAO. 2019. *Le devenir de l'élevage au Burkina Faso. Défis et opportunités face aux incertitudes*. Rome. 56 p.
Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO

²⁵ Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles, *Annuaire des statistiques agricoles 2018, Burkina Faso, Janvier 2020*.

²⁶ *Compte rendu du conseil des ministres du 3 juin 2020*.

plus probants si ces moyens avaient été proposés sous forme de package selon des objectifs spécifiques de production.

Cependant, le potentiel et les opportunités existent ; ainsi, les terres cultivables sont estimées à 11,8 millions d'hectares pendant qu'à peine 6 millions d'hectares a sont mises en valeur²⁷.

Le niveau d'accès des producteurs aux intrants et équipements agricoles reste faible. La proportion des producteurs possédant des bœufs de trait était de 50% en 2018 avec de fortes disparités régionales (10% au Sahel et 77% dans les Hauts Bassins)²⁸. Le taux d'utilisation de l'engrais chimique était le fait de 35% des producteurs en 2017, tandis que le taux d'utilisation de la fumure organique atteignait 46,6% des producteurs et celui du « Burkina Phosphate » de 0,8% en 2017.

La subvention de l'État ne couvre qu'à peine entre 5 et 17% des engrais chimiques utilisés par les producteurs²⁹.

Pour changer durablement cette situation précaire de l'agriculture, l'UPC engagera une révolution agricole qui vise deux grands objectifs : (1) **satisfaire les besoins alimentaires des ménages en céréales**, c'est-à-dire assurer une autosuffisance alimentaire en céréales ; (2) **fournir la matière première nécessaire pour alimenter l'industrie agroalimentaire dans la perspective de la révolution industrielle**.

Pour ce faire, l'UPC au cours des 5 ans de mandat s'engage à :

- **Réaliser l'autosuffisance en matière de production céréalière au Burkina Faso ;**
- **Introduire et vulgariser l'idée selon laquelle le Burkina Faso doit avoir systématiquement et pour toutes les productions, au moins deux (2) récoltes par an ;**
- **Organiser les grandes filières (Sorgho/mil, niébé, riz, maïs, ...) à l'exemple de celle du coton en vue de la professionnalisation des producteurs et de l'augmentation de leurs revenus ;**
- **Promouvoir une agriculture sans risque pour la santé des populations en interdisant les OGM pour les cultures vivrières.**

Pour réaliser ces engagements, l'UPC mettra en œuvre une politique intégrée de développement de l'agriculture et de l'élevage sur la base d'une priorisation des objectifs à atteindre tout en valorisant les avantages comparatifs de chaque sous-secteur. Les transformations structurelles et les services à offrir seront basés sur les objectifs en matière de performance de la production, qui seront assignés selon les filières. Les organisations professionnelles des producteurs seront les acteurs de mise

²⁷ Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Politiques agricoles à travers le monde - Fiche pays - Burkina Faso, 2015

²⁸ Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles, Annuaire des statistiques agricoles 2018, Burkina Faso, Janvier 2020.

²⁹ Analyse des politiques et des systèmes d'approvisionnements en intrants et équipements agricoles au Burkina Faso. SNV, 2019.

en œuvre des services agricoles sur la base de protocole d'accord avec le gouvernement.

1.1. Produire suffisamment de céréales pour couvrir les besoins alimentaires des ménages

La première priorité de l'UPC dans le domaine agricole sera d'assurer la victoire sur l'insécurité alimentaire comme premier résultat de la révolution agricole. Il s'agit d'assurer que l'agriculture burkinabè nourrit les Burkinabè en produisant suffisamment de céréales locales pour couvrir les besoins du Pays. Les productions du maïs, du mil du sorgho, du niébé seront au moins doublées :

- la production de maïs sera portée de 1 700 127 tonnes à 3 500 000 tonnes ;
- la production de mil de 1 189 079 à 2 500 000 tonnes ;
- la production de sorgho blanc de 1 528 848 à 3 000 000 tonnes ;
- la production de niébé de 683 174 tonnes à 1 500 000 tonnes.

D'autres cultures qui sont aussi des sources de revenus sur le marché national et à l'exportation seront soutenues et développées selon les performances suivantes :

- Oignons de 200.000 tonnes à 300.000 tonnes ;
- Tomates de 160.000 tonnes à 250.000 tonnes ;
- Sésame de 60.000 tonnes à 100.000 tonnes ;
- Anacarde de 27.000 tonnes à 40.000 tonnes.

Des initiatives seront développées pour assurer la transformation, la conservation ainsi que l'exportation de ces produits.

Des technologies efficaces et ayant déjà fait leur preuve dans le cadre de différents projets de développement dans notre pays seront mises à contribution. Ces technologies permettent, moyennant une bonne approche de mise à l'échelle, de doubler voire tripler les productions agricoles. En fonction des régions agricoles du pays, ces technologies seront mises en œuvre sous forme de paquets technologiques, sur la base d'objectifs spécifiques de production. A terme, il s'agira en outre, de mécaniser toute la chaîne de production agricole avec des équipements adaptés et accessibles aux producteurs. Les productions des saisons de pluies et sèche seront mises à contribution pour atteindre en cinq ans, la sécurité alimentaire des ménages burkinabè en matière de production de céréales locales.

Pour atteindre ce résultat au bout de cinq ans, les principales mesures suivantes seront mises en œuvre :

- L'agriculture de conservation ou encore « *Conservation Farming* » qui allie des pratiques agricoles locales aux pratiques agricoles des paysans d'autres contrées, sera le principal paquet technologique à mettre à la disposition des producteurs en fonction des filières de production et des zones climatiques ;

- Une équipe Technique Nationale d'appui sera constituée pour assurer la diffusion et l'adoption de l'agriculture de conservation selon les caractéristiques des différentes zones de production. L'Equipe Technique Nationale assurera la coordination technique du Programme National de Sécurité Alimentaire en relation avec les organisations professionnelles des producteurs ;
- Un paquet technologique sera adapté en fonction des zones climatiques et du potentiel de production agro-sylvo-pastoral ;
- La création de « métiers verts ou filières vertes » notamment filière compost, fertilisants et pesticides naturels, etc. dans le cadre de l'agriculture de conservation. Cela crée de l'emploi et soutient la production durable ;
- L'intégration de la gestion des ressources pastorales et hydrauliques dans la stratégie de développement global du secteur rural.

Les aspects relatifs à la nutrition relevant de questions de comportement et des habitudes alimentaires seront adressés sur une plus longue période. Notamment, les défis de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de procréer seront pris en charge dans le cadre de politiques et d'engagement à plus long terme.

1.2. Renforcer l'offre de services et d'équipements agricoles qui sera assurée en partie par les organisations professionnelles des producteurs

L'offre de service agricole (conseil agricole, accès aux équipements et intrants, accès aux financements, accès aux marchés) sera assurée selon les filières et mise en œuvre par les organisations professionnelles des producteurs à travers des protocoles d'accords avec le gouvernement pour plus d'efficacité dans la couverture des besoins.

Une telle approche intégrée permettra de traiter efficacement les problèmes récurrents suivants que connaît le secteur que sont :

- les coûts d'approvisionnement, la logistique de distribution, les délais de livraison et de distribution ;
- l'accès au crédit des entrepreneurs agricoles et des coopératives agricoles et le remboursement de ces prêts ;
- la qualité des produits destinés aux producteurs à travers un système efficace de contrôle et de certification ;
- la mise en place d'une base de données permettant un bon ciblage des bénéficiaires tant pour la subvention que pour les autres systèmes d'approvisionnement ;
- l'accès des acteurs aux produits financiers et assuranciers.

1.3. Réorganiser le monde rural et le mode de production

Au-delà de booster la production agricole, l'un des aspects majeurs de la révolution agricole concerne la réorganisation du monde rural et la modernisation du mode de production. Pour ce faire, l'UPC s'engage à :

- Mettre en place un véritable statut du professionnel agriculteur (avec une classification en catégories d'entrepreneurs agricoles) ;
- Renforcer l'efficacité et la professionnalisation des organisations de producteurs afin qu'elles deviennent progressivement de véritables partenaires du gouvernement pour relever les énormes défis de l'agriculture ;
- Faciliter et accompagner l'établissement de Sociétés Rurales de Production Agricole (dans laquelle les paysans sont actionnaires). Ces formes d'organisation offrent des avantages certains par rapport au système de la propriété individuelle : mutualisation des efforts, accès au crédit et aux équipements, effet de synergie, etc. ;
- Encourager l'émergence d'entreprise de services agricoles ;
- Introduire et vulgariser les pratiques et technologie qui permettent de réaliser systématiquement et pour toutes les productions, au moins deux (2) récoltes par an ;
- Organiser les grandes filières à l'exemple de celle du coton en vue de la professionnalisation des producteurs et de l'augmentation de leurs revenus ;
- Promouvoir une agriculture sans risque pour la santé des populations en interdisant les OGM pour les cultures vivrières.

1.4. Renforcer la mécanisation et la modernisation générale du secteur agricole

La productivité agricole au Burkina Faso reste faible car les agriculteurs utilisent des moyens archaïques de production. Dans le cadre de la modernisation de l'agriculture, l'UPC mettra en œuvre les initiatives suivantes :

- Développer au Burkina une véritable industrie de l'équipement agricole, en créant, en association avec le secteur privé local et international, une Société Nationale d'Équipement Agricole (SONEA) qui va établir des partenariats avec les industries étrangères, pour assembler sur place les équipements dont nos paysans ont besoin : tracteurs, motopompes, charrues, etc. ; l'objectif étant de mécaniser tous les segments de production ;
- Systématiser l'accès des producteurs à l'information agro météorologique afin qu'ils puissent mieux s'adapter au changement climatique et valoriser les opportunités des conditions climatiques et s'inscrire résolument dans la dynamique d'une agriculture intelligente face au climat ;
- Assurer l'accès aux équipements et aux intrants par leur forte subvention dans le cadre des différentes filières ;

- Former et sensibiliser tous les jeunes agriculteurs aux nouvelles technologies agricoles en vue de leur professionnalisation et insertion dans les différentes filières.

1.5. Développer une nouvelle hydraulique agricole au Burkina Faso

La mise en œuvre du **Programme National des Aménagements Hydrauliques** (2017-2030) se caractérise par les défaillances majeures suivantes :

- la faible valorisation de certains aménagements malgré les taux de mise en valeur quelque peu flatteurs mentionnés dans les différents rapports de mise en œuvre ;
- une planification des réhabilitations et des nouvelles constructions des infrastructures hydroagricoles, qui ne sont pas les plus pertinentes notamment en matière de facilité de valorisation économique des investissements (notamment absence des infrastructures de soutien : route, énergie, transformation...) ;
- une faible prise en compte des sites où existent de gros débits souterrains pour la petite irrigation ;
- la non-prise en compte d'aménagements hydroagricoles avec prise d'eau directe en rivière ou fleuve ;
- des problèmes récurrents de commercialisation et de transformation des productions au niveau des moyens et grands aménagements hydroagricoles du pays.

Afin de renforcer la résilience face aux aléas pluviométriques et atteindre la sécurité alimentaire, un **Programme National d'Irrigation** sera mis à place avec deux principaux axes d'intervention.

Axe 1 : la petite irrigation : elle combinera différentes technologies qui ont déjà fait leur preuve pour permettre aux exploitations des ménages ruraux de mieux maîtriser les eaux de surface y compris les eaux de pluies et diminuer leur dépendance de la variabilité des pluies et de renforcer les productions de contre-saison. Des techniques d'irrigation localisée et de goutte à goutte seront mises en œuvre pour des exploitations de petite superficie. Ces techniques seront couplées au système de pompage solaire (unité d'arrosage de 0,2 à 1 hectare) pour des débits journaliers de 2 à 10 m³). Avec une telle approche, le programme de petite irrigation s'étendra à tout le pays. **L'objectif est de mettre à disposition 10 000 hectares (ha) (moyenne de 5 ha dans environ 2 000 villages).** En outre, l'identification des eaux souterraines en zone de gros débit sera intensifiée pour y réaliser des sites de petite irrigation. La zone sédimentaire du pays sera prospectée. Le Programme National d'Irrigation aura pour objectif d'identifier au moins 200 sites où le débit dépasse 50 m³/h.

Axe 2 : les aménagements hydroagricoles nationaux. À ce niveau, l'objectif sera d'augmenter la part des productions irriguées dans la production agricole nationale. Notamment la production du riz. Avec environ 1 200 plans d'eau (barrages, lacs, mares), notre pays peut mobiliser jusqu'à cinq milliards de mètres cubes d'eau de surface par an. Le potentiel de terres aménageables est estimé à plus de 35 000 ha.

L'amélioration de la gouvernance dans la mise en œuvre et l'amélioration de la gestion et du suivi des programmes de travaux d'aménagements hydroagricoles devront permettre de mettre à disposition au **moins 3 500 ha par an et au total 20 000 ha en cinq ans.**

Par ailleurs, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- Tirant les leçons des erreurs du passé, la planification des nouvelles constructions hydroagricoles sera revue pour prendre en compte les infrastructures et équipements de soutien à la production (routes, énergie, transformation, commercialisation, transport). Il sera appliqué le principe d'intégrer systématiquement la réalisation des infrastructures de commercialisation et de transformation dans tout projet d'aménagement hydroagricole de plus de 25 ha de superficie ;
- Intensifier l'identification et la réalisation des aménagements hydroagricoles sur les sites à fort potentiel de terres irrigables situés le long des cours d'eau à fort débit de transit (l'irrigation privée déjà existante devra être intégrée dans les schémas d'aménagement) : des aménagements de 5000 ha avec prise au fil de l'eau seront réalisés le long du Mouhoun, du Nakambé et de la Léraba où des terres fertiles de plus de 100 ha d'un seul tenant existent.

1.6. Introduire de nouvelles productions durables de cultures de rente pour soutenir l'industrie de transformation et l'exportation

1.6.1. De nouvelles options pour une production cotonnière prospère et durable

Concernant le coton, les principaux défis récurrents sont :

- la baisse des rendements avec un appauvrissement continu des sols ;
- la baisse des surfaces cultivées due, entre autres, à la démotivation des coton-culteurs et ou à l'adoption d'autres cultures plus porteuses ;
- un système de crédits intrants non maîtrisé par l'organisation faîtière des producteurs, qui maintient les producteurs dans un cycle d'endettement ;
- la faible capacité de la faîtière des producteurs de coton à pouvoir peser significativement dans l'orientation stratégique de la filière ;
- l'absence de mécanisme performant de stabilisation d'un prix rémunérateur aux producteurs face à la grande variabilité des prix sur le marché international ;
- une incidence sanitaire et environnementale certes dommageable, mais peu évaluée.

Dans ce contexte, l'UPC renforcera le dispositif de promotion du coton biologique qui présente les avantages comparatifs suivants :

- le maintien de la fertilité des sols et la préservation de la santé des producteurs ;
- l'existence de niches de marchés rémunérateurs pour le coton biologique avec des avantages comparatifs en faveur du coton biologique made in Burkina ;

- le développement de la diversification des cultures de rente biologiques.

Pour ce faire, un travail conséquent sera fait en partenariat avec la faitière des producteurs de coton et les sociétés cotonnières dans le but de maîtriser la production des intrants notamment les semences biologiques par les acteurs locaux. Par ailleurs, des appuis seront proposés pour la reconversion des acteurs de la filière conventionnelle qui le souhaitent, en deux ou trois ans.

La filière du coton conventionnel ne sera pas totalement abandonnée, mais des réformes ainsi que des technologies seront développées afin d'assurer :

- une amélioration de la productivité du coton conventionnel ;
- le renforcement du système de péréquation qui garantisse un prix rémunérateur aux producteurs ;
- une systématisation de la transformation du coton produit au Burkina afin de bénéficier de la plus-value et de créer des emplois.

1.6.2. De nouvelles productions de rente pour soutenir l'industrie de transformation et l'exportation.

En plus de la filière cotonnière, la gamme des productions de rente sera élargie. La révolution agricole lancée par l'UPC consistera également à promouvoir les filières porteuses suivantes : mangues, sésames, karité, anacardes.

Les acteurs de chacune de ses filières seront organisés au niveau des différents segments. Il s'agit d'accroître ces productions et d'assurer la transformation industrielle à grande échelle et l'exportation.

1.7. La loi sur le foncier rural

Une politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural a été adoptée depuis 2007³⁰ et vise, entre autres, la sécurisation foncière par la facilitation de l'accès de tous les acteurs locaux aux terres rurales de façon équitable, et prend en considération le processus de décentralisation au Burkina Faso. Ce document de politique construit une vision fondée sur la revalorisation d'acquis des pratiques foncières traditionnelles.

L'outil de mise en œuvre de cette politique, la loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural, a créé des structures de gestion foncière locale : le service foncier rural (SFR) au niveau de chaque commune rurale (article 77) et la Commission Foncière Villageoise (CFV) dans chaque village (article 81). Pour les communes urbaines, ce sont des bureaux domaniaux qui sont créés. Dans le village, la CFV constitue la cellule spécialisée du Conseil Villageois de Développement (CVD) en matière foncière. Cette loi et ses décrets d'application créent également une instance chargée de la gestion des conflits fonciers. Il s'agit de la Commission de Conciliation Foncière Villageoise (CCFV).

³⁰ Cf. Décret n°2007-610 du 04 octobre 2007

Cette loi a été conçue et adoptée en 2009 avec l'assistance des partenaires au développement. Cependant, en dehors des opérations pilotes et des actions initiées dans le cadre des projets et programmes soutenus par l'aide au développement, les différents gouvernements n'ont jamais consacré suffisamment d'attention ni d'effort pour opérationnaliser les différentes dispositions de cette loi à l'échelle nationale.

Il s'avère alors indispensable d'agir dans ce domaine afin de créer les conditions d'une opérationnalisation effective des dispositions de la loi portant sécurisation foncière en milieu rural au niveau national, à travers les actions suivantes :

- La prise de mesures pour assurer une bonne compréhension de cette loi en produisant des notes explicatives spécifiques portant sur des aspects clés et des articles concis ; ces notes doivent également concerner les décrets d'application ;
- L'amélioration des connaissances et opportunités de sécurisation des droits fonciers en tenant compte des possibilités de sécurisation des droits de possession et également des droits d'usage (jusqu'à peu pris en compte dans les actions en cours) ;
- La traduction de la loi en mettant en exergue l'esprit des articles, plutôt qu'une simple traduction littérale ;
- La diffusion au niveau local à travers des supports et des canaux appropriés (radios, théâtres-fora...) pour clarifier les malentendus et limiter les biais induits par une interprétation erronée des dispositions de la loi et de ses décrets d'application ;
- La mise à place, suivant une démarche participative prévue par les décrets d'application et le fonctionnement effectif, des différents organes et instances locales de manière inclusive notamment la prise en compte des autorités coutumières et des différentes couches sociales au niveau villageois ;
- Le renforcement conséquent des capacités des instances foncières locales pour qu'elles délivrent des services de qualité répondant aux besoins de sécurisation foncière des populations locales ;
- La clarification des compétences et des champs d'intervention de l'administration (et des services techniques) afin de mettre un terme aux querelles de leadership et créer une synergie dynamique entre les différents acteurs et départements ministériels intervenant dans la mise en œuvre de la loi de sécurisation foncière en milieu rural ;
- Le soutien à une large concertation entre les différents acteurs pour assurer un suivi et réaliser une évaluation de la mise en œuvre afin de tirer les leçons nécessaires et opérer les ajustements de la loi et ses décrets d'application suite à l'épreuve du terrain sur la base de la pratique effective de mise en œuvre.

Ainsi au bout de 5 ans, le Burkina Faso disposera d'un dispositif de sécurisation foncière effectivement opérationnel dans toutes les régions du pays avec une claire capitalisation des leçons apprises. La sécurisation foncière sera promue avec une attention particulière pour la sécurisation des mises en valeur

tant pour l'agriculture familiale et de type agrobusiness que pour l'élevage, tout en mettant en place des dispositions pour décourager les accaparements de superficies agricoles à but de spéculation. Dans ce cadre, toutes les terres acquises dans le cadre de l'agro-business notamment et non mises en valeur au bout de cinq (5) ans, seront retirées pour les reverser dans le domaine foncier public de l'Etat ou des collectivités territoriales concernées.

1.8. Formation agricole orientée vers la professionnalisation des agriculteurs

L'offre de formation agricole et rurale reste paradoxalement très faible au regard de l'importance de ce secteur. En effet, les statistiques au niveau national montrent que l'offre de formation technique et professionnelle agricole représente moins de 1%³¹ de l'offre globale de formation technique et professionnelle. Le système national de formation agricole des jeunes se résume à huit Centres de Promotion Rurale (CPR³²). La formation agricole et rurale des jeunes déscolarisés ou non scolarisés est surtout assurée par des centres de formation non formels initiés par des ONGs, ou associations et quelques promoteurs privés. Cette situation qui n'a pas évolué de façon significative durant la dernière décennie constitue un handicap majeur pour l'émergence d'un entrepreneuriat agro-sylvo-pastoral dynamique et la promotion de l'emploi décent en milieu rural. En outre, cette offre est affectée par son inadéquation vis-à-vis des besoins du secteur, au regard de la déconnexion des systèmes de formations techniques et professionnelles avec les exploitations agricoles, les réseaux d'entreprises et des organisations paysannes.

En outre, l'accès des producteurs aux formations continues en lien avec leur métier et centre d'intérêt est extrêmement faible. Seulement 0,2% de la population en âge de travailler est formée dans les métiers agro-sylvo-pastoraux³³ et seulement 0,1% des jeunes. Les innovations sont faiblement appropriées par les producteurs du fait notamment de la faiblesse du système de formation et de vulgarisation agricole mais aussi du taux élevé d'analphabétisme en milieu rural.

Un système de formation agricole et rurale performant est indispensable pour répondre aux défis de la transition de l'agriculture traditionnelle vers une agriculture productive à hautes valeurs sociale, économique et environnementale.

L'UPC relèvera l'offre de formation en mettant en place dans chaque province un lycée technique et professionnel agricole et rurale avec un accent sur les filières les plus porteuses selon la province.

Pour la formation des adultes producteurs, l'UPC mettra l'accent sur la formation agricole de proximité à travers la mise en place des sites intégrés de formation agricole qui sont des espaces de formation et de démonstration situés sur des

³¹ Rapport d'enquêtes sur les centres et établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle (2005).

³² Goundi dans la province du Sanguié, Kodougou dans la province de la Kossi, Kongoussi dans la province du Bam, Djomga dans la province du au Séno, Niéna Dionkélé dans la province du Kéné Dougou, Bissiri dans la province du Bazèga et PK 60 dans la province du Gourma.

³³ Cartographie d'emploi des jeunes au Burkina Faso, P. 17

sites de production. Ce système intégrera des formateurs relais paysans afin de faire émerger des compétences endogènes de haut niveau et d'assurer une bonne couverture géographique des besoins de formation. Il sera intégré dans chaque centre un dispositif d'alphabétisation fonctionnelle axée sur la gestion des exploitations. Ces centres in situ seront des pôles d'innovations ruraux où la co-innovation paysans-chercheurs permettra de créer des passerelles entre le milieu paysan et les chercheurs pour valoriser les innovations endogènes à la lumière des connaissances scientifiques de la recherche.

La révolution agricole va de pair avec le développement de l'élevage. L'UPC s'engage à assurer la sécurité alimentaire en mettant en œuvre une politique intégrée de développement de l'agriculture et de l'élevage sur la base d'une priorisation des objectifs à atteindre tout en valorisant les avantages comparatifs de chaque sous-secteur. Pour le secteur de l'élevage, il s'agit résumant de la modernisation des productions animales.

2. MODERNISER LES PRODUCTIONS ANIMALES A TRAVERS DES CHAINES DE VALEUR PERFORMANTES

Le sous-secteur de l'élevage joue un rôle socio-économique important dans la lutte contre la pauvreté, ainsi que l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages. En dépit de cette importance, l'élevage reste confronté à de nombreuses contraintes qui limitent son développement :

- la faiblesse des choix stratégiques ainsi que la faible intégration des sous-secteurs Agriculture et Elevage limitent les progrès possibles ;
- les investissements en faveur des productions animales restent modestes. Quand bien même, l'investissement dans le sous-secteur de l'élevage est d'autant plus avantageux que la rentabilité est beaucoup plus élevée que dans de nombreux autres secteurs. A titre d'illustration, pour obtenir une augmentation d'un (1) F CFA du PIB de la branche élevage, il faut investir seulement 0,29 F CFA, comparativement à certains sous-secteurs du développement rural qui exigent un investissement de plus d'1 F CFA ;
- à l'image du secteur agricole, les pratiques en matière de productions animales sont traditionnelles : 87% des exploitations correspondent à l'élevage de subsistance, parfois de prestige, et non-orienté vers le marché ;
- les problèmes d'alimentation du cheptel, de protection sanitaire des animaux, de commercialisation et d'exportation des produits d'élevage sont préoccupants.

Mon ambition est d'améliorer et professionnaliser les productions animales y compris la pêche. Dans cette optique, la priorité de l'UPC sera de transformer les pratiques d'élevage traditionnel en des filières performantes et orientées vers le marché à travers les axes majeurs suivants que je conduirai :

- Engager des transformations structurelles de l'élevage traditionnel en développant les filières animales prioritaires. Cela, afin de faire passer au moins 20% des

unités d'élevage traditionnel dans au moins le système d'élevage semi-intensif en favorisant l'émergence de systèmes de production améliorés qui soient écologiquement et économiquement viables ;

- Intégrer la gestion des ressources pastorales, piscicoles et hydrauliques dans la stratégie de développement global du secteur rural ;
- Renforcer la résilience des ménages vulnérables face à l'insécurité alimentaire par la mise en œuvre d'un programme « une famille démunie, un élevage » ;
- Améliorer d'une part, la protection sanitaire du cheptel par un renforcement des services vétérinaires de proximité en partenariat avec le secteur privé et d'autre part, rendre disponibles les aliments pour les animaux afin d'augmenter le taux de rendement des animaux ainsi que la qualité de la viande ;
- Sécuriser les éleveurs et leur élevage par la réalisation des infrastructures d'élevage telles que les zones de pâturables, les couloirs pastoraux, les couloirs de transhumances, les foires pastorales, les parcs de vaccination, les marchés à bétail, etc.;
- Prévenir les risques dus aux conditions climatiques défavorables, en tenant compte des enjeux du changement climatique avec notamment le développement du système d'information sur les ressources pastorales ;
- Développer la recherche vétérinaire pour l'amélioration génétique des animaux adaptés à notre climat et plus rentables ;
- Décourager les exportations des animaux sur pied en développant des infrastructures de transformation et de valorisation des produits animaux. En effet, les exportations sur pied font perdre à notre pays beaucoup de valeurs ajoutées ;
- Valoriser les sous-produits de l'élevage : notre pays mérite des laiteries de grandes capacités de traitement à savoir 30 000 litres par jour ;
- Mettre à la disposition des éleveurs en fonction des filières de production animale, les paquets de technologies appropriées.

Les ressources naturelles font également partie des préoccupations des populations burkinabè et de l'Etat central. Leur dégradation leur cause d'énormes difficultés d'où la nécessité de valoriser l'environnement.

3. VALORISER L'ENVIRONNEMENT POUR ASSAINIR ET PROTEGER LE CADRE DE VIE DES BURKINABE ET EN FAIRE UNE SOURCE DURABLE DE PRODUCTION DE RICHESSES

L'environnement est l'ensemble des conditions naturelles et culturelles qui peuvent agir sur les organismes vivants et les activités humaines. Une bonne connaissance de l'environnement et sa prise en compte dans la planification des activités de développement pourrait garantir une meilleure qualité de vie des populations. Mais force est de constater que ce secteur ne bénéficie pas de toute l'attention requise à la hauteur de son importance. Cette situation entraîne de graves conséquences que

sont la dégradation des conditions économiques et hygiéniques ainsi qu'une forte pression sur les ressources naturelles. Dans ce contexte, les menaces suivantes pèsent sur l'environnement :

- environ 5,16 millions d'hectares de terres sont dégradées au Burkina Faso³⁴ ;
- plusieurs dizaines d'espèces ligneuses sont très vulnérables aux changements du climat et des pratiques d'exploitation.

Les menaces qui pèsent sur les espèces sont ressenties même dans les aires protégées. On dispose de très peu de connaissance sur les niveaux des impacts résultant des pressions sur les ressources fauniques terrestres et aquatiques³⁵.

La vision de l'UPC est de valoriser l'environnement pour assainir et protéger le cadre de vie des Burkinabè et en faire une source durable de production de richesse. A travers cette vision, l'UPC ambitionne d'assurer l'épanouissement socio-culturel des populations, l'amélioration de la santé et des conditions hygiéniques, l'augmentation de la production en bois et en Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) et l'amélioration de la productivité des terres agricoles.

3.1. Assainir notre environnement pour améliorer le cadre de vie des Burkinabè

Aujourd'hui, le Burkina Faso et sa population paient un lourd tribut dû à la mauvaise gestion des déchets à tous les niveaux. Parmi les conséquences les plus ressenties et visibles, on peut citer la pollution visuelle dans les villes, les pertes d'aménité, les inondations de plus en plus fréquentes causées en grande partie par l'obstruction des voies d'évacuation par des déchets de toutes sortes abandonnées dans la nature; la prolifération d'espèces envahissantes telle que la Jacente d'eau. Cependant, la gestion des déchets s'avère très coûteuse pour les collectivités. Notre vision est de réduire ce coût par la promotion de la réutilisation, du réemploi et de la transformation des déchets non biodégradables ; le compostage avec les déchets biodégradables et l'encouragement de la valorisation énergétique (Bio gaz, bio digesteur). De plus, nous accompagnerons les promoteurs de la valorisation des déchets par le Fonds Burkinabè de l'Environnement.

3.1.1. Promouvoir un environnement vert par une politique zéro déchets

La gestion des déchets est inefficace dans nos communes malgré les nuisances que cela génère et la pollution de l'environnement. La vision de l'UPC est de considérer les déchets comme une matière première et non systématiquement comme des résidus dont il faut se débarrasser. Notre politique de gestion des déchets sera axée sur les actions suivantes :

- **Créer des centres adéquats de traitement des déchets urbains dans les communes urbaines.** Ces centres comprendront trois unités :

³⁴ PDC/NDT, 2018.

³⁵ Quatrième Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina (REEB IV).

- ✓ (i) une unité de traitement des déchets non biodégradables. Elle se chargera de conditionner les déchets réutilisables pour leur commercialisation et du recyclage des déchets non réutilisables par des artisans issus d'associations ou de sociétés coopératives de jeunes et de femmes formées à cet effet ;
 - ✓ (ii) une unité de traitement des déchets biodégradables qui aura comme fonction le compostage des déchets et leur revente à des agriculteurs sous forme de compost. Son fonctionnement sera assuré par des jeunes et femmes organisés en sociétés coopératives ;
 - ✓ (iii) une unité d'enfouissement sécurisé des déchets non exploitables après leur incinération.
- **Créer des sociétés coopératives de gestion des déchets dans chaque arrondissement et commune.** Elles se chargeront de la collecte, du transfert et du traitement des déchets ménagers au niveau du centre de traitement, et de la valorisation des déchets de la commune. Les déchets seront collectés dans des poubelles différentes auprès des familles ;
 - **Créer des écosystèmes d'entreprises** en favorisant la collaboration entre les entreprises dont la matière première correspondrait aux résidus d'autres ;
 - **Éliminer les déchets biomédicaux et les déchets industriels de manière sécurisée** afin d'éviter d'éventuelles problèmes de santé publique en mettant à la disposition des communes urbaines et des hôpitaux des incinérateurs de qualité ;
 - **Faire disparaître les déchets plastiques en interdisant la commercialisation des** sachets plastiques sur le territoire national ;
 - **Protéger la population du rayonnement ionisant des déchets radioactifs générés** par la production de l'énergie nucléaire civile en construisant un centre de stockage des déchets radioactifs ;
 - **Changer les mauvais paradigmes dans le milieu rural** qui consistent à refuser les dépenses de capitaux pour la gestion des déchets en formant et en sensibilisant les membres des Conseils villageois de développement (CVD) dans la gestion et la valorisation de ces déchets.

3.1.2. Réduire les maladies causées par les résidus liquides

Nous allons collecter les eaux usées et les traiter de manière sécurisée dans des centres de traitement en nombre suffisant et les connecter à un système d'égouts relié à toutes les usines à Bobo-Dioulasso et Ouagadougou en vue de minimiser les déversements d'eaux polluées par les usines dans la nature entraînant des conséquences dommageables pour l'environnement et la santé humaine. Ces centres de traitement pourront aussi traiter les boues de vidanges issues des familles.

Afin de limiter la contamination du sol et des eaux de ruissellement périurbaines par les excréta et les résidus liquides des familles, nous allons subventionner la construction de fosses septiques et de latrines dans les quartiers périphériques qui sont les zones urbaines les moins pourvues de ces infrastructures.

En outre, nous allons limiter la pollution des plans et cours d'eaux par les intrusions de déchets solides dans les caniveaux et leur acheminement dans les lacs de barrages ou dans les cours d'eau en construisant des caniveaux couverts à Bobo-Dioulasso et Ouagadougou.

3.2. Augmenter les emplois verts et créer des richesses

Pour produire des biens et services, les agents économiques utilisent pour une large part l'environnement et les ressources naturelles. En réalité, ce n'est pas ce lien avec les ressources naturelles qui pose problème. Le plus grand problème en matière d'exploitation des ressources naturelles réside dans les modes d'utilisation (usage, exploitation). En effet, dans de nombreux cas, les études montrent que le comportement de l'homme est lourdement préjudiciable à la préservation de son environnement avec des modes clés comme l'inefficience, le gaspillage³⁶, etc. La valeur de l'environnement peut être considérée comme étant la dégradation des ressources naturelles.

Au Burkina Faso, l'activité sylvicole comprenant l'exploitation des produits forestiers ligneux (PFL), non ligneux (PFNL) et de la faune est une grande pourvoyeuse d'emplois pour la population active et de revenus générés aussi bien pour les populations que pour l'État. Avec le sous-secteur agricole, cette activité contribue de manière significative au bilan énergétique du pays, à la sécurité alimentaire et à la mobilisation des devises par le biais des exportations. Cependant, la transformation des PFNL et des PFL avant la vente permettra d'augmenter la valeur de ces ressources naturelles. Afin de limiter la dégradation des ressources naturelles, nous devons revoir notre système économique. Il s'agira d'une part, de promouvoir les emplois verts et d'autre part, d'accroître la contribution des secteurs secondaires et tertiaires dans la valorisation des ressources naturelles pour créer des richesses.

3.2.1. Augmenter les emplois verts

Le Burkina Faso dispose d'un taux de chômeurs particulièrement élevé au niveau des femmes et des jeunes. L'UPC valorisera le secteur de l'environnement pour employer les jeunes et les femmes. En plus de l'exploitation des produits forestiers ligneux et non ligneux qui sont essentiellement les domaines environnementaux les plus prisés par ces deux franges de la population, il s'agira de :

- **Créer des emplois de collecteurs de déchets ménagers** en organisant les femmes ménagères des différents arrondissements et communes urbaines en associations de gestion des déchets devant évoluer en sociétés coopératives plus tard ;
- **Créer des emplois de recyclage de déchets en vulgarisant** des exemples réussis de recyclage des déchets plastiques et métalliques auprès des associations de jeunes et de femmes qui évolueront en sociétés coopératives ;

³⁶ Quatrième Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina, REEB IV

- **Créer des emplois d'agro forestiers en incitant les coopératives féminines d'exploitation des PFNL** à la production de plants, de compost et à la commercialisation de ces produits.

3.2.2. Augmenter la contribution de notre environnement à la création de richesse

La contribution du secteur de l'environnement dans le PIB se fait surtout par l'exploitation des ressources naturelles. Ainsi, la valeur de l'environnement peut être calculée par la dégradation des ressources naturelles par les activités de production. Ceci ne respecte pas les principes de durabilité qui veulent que l'efficacité économique soit liée à l'équilibre sociale et à la préservation de l'environnement. De ce fait, nous créeront de la richesse en ayant une autre approche plus écologique par les actions suivantes :

- **Améliorer les conditions économiques des populations** en créant au moins un projet d'adaptation et d'atténuation pour chaque région. Pour cela, l'UPC exploitera les fonds environnementaux à l'international (Fond Vert pour le Climat, Fond pour l'Environnement Mondial, Fonds d'Adaptation, Fonds LDN, Financement carbone, etc.) afin de transformer les défis des changements climatiques en opportunités de capter des capitaux pour notre pays ;
- **Créer un Fonds dénommé Fonds Burkinabè de l'Environnement (FBE)** qui sera alimenté par les différentes taxes et les fonds environnementaux internationaux desquels nous prélèveront un montant. Un arrêté situera la proportion à prélever. Ce Fonds sera destiné prioritairement à restaurer les terres dégradées, les espaces verts et les forêts, d'une part et à la gestion des déchets urbains, d'autre part ;
- **Instaurer une taxe sur les produits forestiers ligneux et non ligneux exportés** à l'état brute pour alimenter le Fonds Burkinabè de l'Environnement et inciter les exploitants à créer plus de richesse grâce à la plus-value de la transformation ;
- **Améliorer la rentabilité des entreprises locales forestières et agro forestières locales**, en les formant aux exigences du commerce international et en mettant en place un pool d'experts pour conseiller les promoteurs locaux ;
- **Améliorer la mobilisation de fonds environnementaux internationaux et la participation du Burkina Faso dans les instances internationales** en mettant en place un pool d'experts en négociation et mobilisation de fonds pour l'environnement ;
- **Améliorer la connaissance sur la structure, la productivité et la valeur socioéconomique des espèces forestières** pour mieux outiller les investisseurs du domaine des produits forestiers ligneux et non ligneux.

3.3. Réduire la pression sur l'environnement et améliorer sa gestion

L'agriculture, l'élevage, l'exploitation minière impactent négativement l'environnement, entraînant la dégradation des ressources naturelles. Les effets sont ressentis au niveau local, à l'échelle nationale, sous régionale et même mondiale. La dégradation

des ressources naturelles constitue le défi environnemental majeur. En effet, ses conséquences sont principalement la diminution de la production et de la productivité alimentaire, la migration massive des populations, l'insécurité alimentaire, la famine et les conflits visant l'accès aux ressources naturelles. De ce fait, le Burkina Faso a déterminé sa cible nationale de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) qui est de restaurer 5,16 millions d'hectares de terres dégradées d'ici à 2030, soit 476 000 ha par an, mais peine à respecter cet engagement. Bien au contraire, les espaces verts et les aires protégées sont de plus en plus menacés et la pollution urbaine devient de plus en plus importante.

Face à cela, l'objectif de l'UPC est de changer les modes d'exploitation des ressources naturelles pour préserver l'environnement et la santé des populations. Comme stratégie, nous nous engageons à changer les paradigmes de la pollution atmosphérique par l'amélioration de la réglementation et l'application des sanctions disciplinaires. Les ressources naturelles seront préservées par la promotion des modes de production durables, l'utilisation des énergies renouvelables et la sécurisation du domaine forestier national. En outre, **l'UPC mettra en place une Unité Spéciale des Eaux et Forêts chargée de la Récupération des Terres Dégradées (USEF-RTD) en partenariat avec les organisations des producteurs** des différents secteurs d'activité concernés par cette problématique.

3.3.1. Réduction de la pollution atmosphérique

Pour limiter la pollution atmosphérique sur le territoire national, nous allons mettre en œuvre les actions suivantes :

- **Etendre et diversifier l'offre de transport en commun** dans les grandes villes pour limiter la pollution automobile sur le territoire national. L'objectif est de rendre les transports en commun beaucoup plus attractifs que l'usage des moyens individuels de mobilité urbaine en termes de coût, de confort et de niveau de sécurité. Cela contribuera à décourager l'acquisition et ou l'utilisation des moyens de transport individuel (véhicules usagés et motos) ;
- **Préserver la couche d'ozone des gaz chlorofluorocarbones** en interdisant l'utilisation du matériel électroménager non homologué ;
- **Aérer nos villes par la préservation, le reverdissement et le suivi des espaces verts**. Cela passe par prise de leurs coordonnées GPS, leur représentation cartographique au niveau de chaque commune et la révision de nos politiques de reboisement en privilégiant les espaces prévus dans le cadastre pour être reboisés afin de faciliter leur suivi ;
- **Sensibiliser les usagers des véhicules à moteur** sur leur impact sur la pollution atmosphérique en organisant des journées à faible émission de gaz carbonique.

3.3.2. Amélioration de la protection des ressources naturelles

- **Préserver les ressources ligneuses** par la promotion de l'agriculture intensive, de l'utilisation du gaz butane, des foyers améliorés et de l'énergie solaire ; l'interdiction de l'exportation du charbon de bois ; la formation des associations

féminines sur les bonnes pratiques de cueillette des PFNL et la préservation de certaines zones de l'exploitation minière ;

- **Développer l'élevage non-conventionnel des animaux sauvages les plus consommés** pour réduire la pression sur ces espèces animales en milieu naturel et pour créer plus de richesse ;
- **Améliorer la surveillance des ressources naturelles** par le bornage de toutes les aires protégées et forêts classées, l'équipement convenable du personnel forestier en matériel de protection et de sécurité, l'augmentation du nombre de gardes forestiers (au moins 5 par poste) et la création d'une Unité Spéciale Anti-Braconnage (US-AB) ;
- **Restaurer les terres dégradées et améliorer la conservation de la diversité biologique** par des actions de reboisement à grande échelle et de suivi des formations végétales en tenant compte des espèces menacées. Ces actions seront suivies par l'une unité spéciale chargée de la restauration des terres dégradées pour améliorer la mise en œuvre du concept de la neutralité en matière de dégradation des terres au Burkina Faso ;
- **Augmenter la production de plans et la transformation des PFNL** avant la vente en formant et en spécialisant les organisations professionnelles dans ces filières ;
- Augmenter la production de plans destinés aux PFNL pour le reboisement dans les zones forestières ;
- Former les CVD en création d'entreprises forestières et à la transformation des PFNL.

3.3.3. Amélioration de la gestion de l'environnement

Il y a un besoin urgent de mettre en place une gestion efficace des déchets. Le même besoin existe au niveau des aires protégées. En effet, le dernier Rapport sur l'état de l'Environnement au Burkina Faso révèle une coordination insuffisante des actions et des acteurs du développement, tant au niveau central qu'à celui déconcentré ou décentralisé. Beaucoup d'efforts restent à fournir à la fois pour inverser les tendances à la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles. Il s'agit de placer le développement économique dans une perspective de création soutenue de richesses pour réduire conséquemment la pauvreté. Pour améliorer la gouvernance environnementale, l'UPC prévoit améliorer la gestion du secteur, mieux équiper les agents et améliorer la contribution du Burkina Faso dans les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME). Il s'agira précisément de :

- **Décourager l'exportation du charbon de bois** à travers une réglementation et le un contrôle du respect des mesures en vigueur ;
- **Mettre en place des systèmes de recyclage efficaces des ordures et des boues de vidange** adaptés aux différents centres urbains ;

- **Assurer le bon fonctionnement de l'Observatoire Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD)** en responsabilisant suffisamment de personnel et en mettant à sa disposition du Matériel de Système d'information Géographique adapté pour sa gestion et la collecte des données ;
- **Améliorer la gestion de nos aires protégées** en élaborant des Plans de Gestion participative pour chacune d'elles et en rendant disponible les équipements de Gestion des Ressources Naturelles et de Police forestière en qualité et en nombre suffisant pour les agents (Drones de surveillance, véhicules, matériel de sylviculture ; tenue et armement adaptés) ;
- **Créer une académie pour la formation et le recyclage du personnel en charge de la gestion de l'environnement** en particulier ceux des Eaux et Forêts (officiers, sous-officiers et agents) ;
- **Tenir compte de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT)** dans l'identification des sites des projets de restauration des terres en faisant la cartographie des projets et des problèmes environnementaux sur le territoire national ;
- **Changer les paradigmes écocides** au profit de l'écocitoyenneté en introduisant des modules d'éducation environnementale dans les curricula de formation ;
- **Faire du Burkina Faso un modèle en matière de gestion de l'environnement** en assurant le suivi et la mise en œuvre des engagements du Burkina Faso à l'international et en étant à jour des cotisations au niveau des différentes conventions.

Outre l'environnement, les ressources minières font partie des préoccupations dont les attentes sont importantes. Il est judicieux de transformer nos mines en un puissant levier de croissance économique qui impacte le développement national et faire ensuite aux conséquences de l'exploitation minière.

4. FAIRE DU SECTEUR DES MINES ET CARRIERES UN PUISSANT LEVIER DE CROISSANCE ECONOMIQUE

Les recherches géologiques et minières menées au Burkina ont permis la mise à jour d'un important potentiel minier. Ces minéralisations sont constituées surtout d'or (60% des découvertes), de zinc, de phosphates, de manganèse, de cuivre et de magnétites titanifères.

Notre pays est devenu attractif aux investisseurs miniers grâce à :

- un taux élevé de découverte de gisement de plus d'un million d'onces (soit environ 30 tonnes d'or métal) ;
- une législation minière qui dès 2003 était trop souple et favorable à bien des égards aux sociétés et multinationales (code minier de 2003) ;
- la stabilité politique apparente dans le pays jusqu'en 2014.

L'or domine notre production minière. En 2018, la production industrielle d'or a connu une progression importante passant de 5,6 tonnes d'or métal en 2008 à 52,622 tonnes d'or métal, confortant ainsi sa place de premier produit d'exportation de notre pays depuis 2009 en termes de recettes d'exportations³⁷ et plaçant notre pays parmi les premiers exportateurs d'or en Afrique, après des pays comme l'Afrique du Sud, le Ghana et le Mali. La production minière provient essentiellement de 17 mines en activité en 2020 dont 16 d'or et 01 de zinc. La production aurifère est appelée à croître substantiellement dans les années à venir avec l'entrée probable en production de trois nouvelles mines d'or en construction : Nord Gold Ronguin SA, Nord Gold Zinigma SA et Avesoro.

Quant à l'exportation artisanale d'or, elle est passée de 107 kg en 2017 à 307,5 kg en 2018 pour une production artisanale estimée à 9 500 kg en 2016 selon l'enquête nationale sur le secteur de l'orpaillage (ENSO) menée par l'INSD en 2017. Cela nous interpelle sur la nécessité de renforcer l'opérationnalisation de l'Agence nationale de l'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisées (ANEEMAS) pour maîtriser cette production.

La production de zinc est passée de 155 679,993 tonnes métriques sèches en 2016 à 165 100 tonnes en 2018.

En termes d'impact du secteur minier sur le reste de l'économie, les retombées enregistrés sont les suivantes en 2019 (MMC, 2019) : (i) 266 milliards de francs CFA de contribution aux recettes budgétaires ; (ii) 1 540 milliards de F CFA de recettes d'exportation ; (iii) 11,4% de contribution à la formation du PIB et (iv) un effectif de 15 342 emplois directs et indirects (toutes catégories confondues) répartis en 13 874 travailleurs nationaux et en 1 468 travailleurs expatriés.

En ce qui concerne le cadre juridique et institutionnel, l'on retient que l'activité minière est régie par plusieurs lois³⁸. En particulier, l'adoption d'un nouveau Code minier en 2015 accorde plus de revenus à l'Etat et aux populations avec la création de quatre fonds miniers que sont : (1) le fonds minier de développement local (FMDL) ; (2) le fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine; (3) le fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés ; (4) le fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre.

Depuis 2018, le Burkina Faso dispose d'une nouvelle Politique Sectorielle dénommée « *Politique sectorielle Transformations Industrielles et Artisanales (PS-TIA)* » pour la période 2018-2027 qui prend en charge le secteur minier.

La conduite des différentes politiques minières successives dans notre pays soulève un débat houleux sur les questions suivantes :

³⁷ MMC, 2019

³⁸ Au Burkina Faso, l'activité minière est régie par les lois suivantes : (i) la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso (ii) la loi n°028-2017/AN du 18 mai 2017, portant organisation de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses et (iii) la loi n°051-2017/AN du 23 novembre 2017, portant fixation du régime des substances explosives à usage civil. En plus des autres textes cités, il faut ajouter la loi n°009-2018/AN du 3 mai 2018, portant expropriation pour cause d'utilité publique et indemnisation des personnes affectées par les aménagements et projets d'utilité publique et d'intérêt général au Burkina Faso.

- la question des retombées pour l'Etat et donc pour la nation burkinabè ;
- la question des retombées pour les populations riveraines des sites miniers et également pour les collectivités territoriales ;
- la question de la dégradation des champs des paysans et de l'environnement ;
- la question des nombreux problèmes liés à l'orpaillage (inorganisation de la production, non-respect des normes environnementales et sanitaires, travail des enfants, banditisme, dépravation des mœurs, etc.) ;
- la question de l'opacité sur le mode d'attribution des permis qui n'implique pas les populations et les communes impactées.

Pour l'UPC, les richesses du sous-sol du Burkina Faso appartiennent à tous les Burkinabè. Ces richesses sont constituées de ressources non renouvelables et doivent être gérées de manière rationnelle et durable afin de profiter à tous les Burkinabè, y compris les générations futures.

Face aux effets néfastes sur la santé et sur l'environnement et au regard de la place des activités minières dans notre économie, l'UPC prendra les dispositions idoines pour mieux valoriser et encadrer le secteur des mines et des carrières. Notre objectif est de corriger les manquements graves constatés dans ce secteur en permettant à tous les Burkinabè de bénéficier des fruits de l'exploitation minière.

Mon ambition est d'améliorer les revenus dans le secteur minier tout en luttant contre les effets néfastes de l'exploitation minière. Pour ce faire, j'engagerai les actions décisives suivantes à travers les axes ci-après :

4.1. Améliorer la gouvernance du secteur minier pour en faire un pôle de croissance économique et structurant du développement national

Il s'agit de :

- L'amélioration des revenus du secteur minier passe par **l'assainissement de la gestion dans ce secteur**. Le Conférence annuelle des Mines (CAMINES) qui regroupe l'Administration des mines et les sociétés minières ne pouvant pas contribuer de manière forte à ce résultat, notre gouvernement **UPC va dès la fin 2021, organiser des assises nationales sur le secteur minier au Burkina Faso dans le but d'opérer une refondation de la gouvernance du secteur minier**. Ces assises connaîtront la participation effective des structures de l'Etat, des sociétés minières, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile, des syndicats, etc. Dans, l'attente des conclusions de ces assises, nous engagerons la suspension de l'octroi de nouveaux permis d'exploitation minière sur le territoire national.

La mise en œuvre des résultats de ces assises permettra de mettre fin au désordre et au flou entretenus jusque-là par les régimes successifs et notamment le régime MPP dans la gestion du secteur minier. **Notre ambition est de promouvoir une gestion transparente du secteur pour en tirer toutes les retombées pour notre économie**. Dans ce sens, l'UPC va de manière durable

professionnaliser la gestion du secteur minier par le développement d'outils de gestion adaptés afin de sortir de l'amateurisme actuel et d'accroître les retombées pour l'économie nationale et ainsi maximiser les revenus de l'Etat. A cet effet, des actions importantes seront entreprises ;

- Nous comptons actualiser toutes les études techniques prospectives pour affiner les estimations de production des industries extractives. Nous allons en outre, conduire des études de prospection sur les hydrocarbures et l'uranium au Burkina Faso ;
- En ce qui concerne les sociétés minières existantes ou à venir, nous rendrons publique de manière périodique la liste des actionnaires et de tous les acteurs principaux des mines dans un souci de transparence et de même le tonnage des produits miniers ;
- Nous allons renforcer le contrôle de la production, du coulage, du transport, de l'achat et de la vente des ressources minières au Burkina Faso en concertation avec les experts nationaux et l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) ;
- Nous créerons une Autorité de régulation du secteur des industries extractives (ARSIE) chargée de garantir la pratique d'une concurrence saine et loyale, une gestion professionnelle du secteur et de veiller à ce que les sociétés minières respectent leurs engagements. Nous allons œuvrer à l'application effective des dispositions de la loi n°058-2009/AN du 15 décembre 2009 portant institution d'une taxe parafiscale dénommée « Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) » et la mise en œuvre d'une stratégie vigoureuse de recouvrement des arriérées au titre de la CFE ;
- Nous allons rendre plus **intelligente la gestion du cadastre minier pour en faire un outil central de l'œuvre de construction d'un secteur minier compétitif et porteur de retombées importantes et durables pour le Burkina Faso** ;
- Après cinq années de mise en œuvre du code minier de 2015 une évaluation sera faite dès 2021 en vue d'y introduire des réformes. Il s'agira en particulier d'en faire un code minier réaliste et porteur de notre ambition de faire du secteur minier un puissant levier de croissance économique et de développement socio-économique durable du Burkina Faso. A cet égard, l'UPC mettra particulièrement l'accent sur la nécessaire participation systématique de l'Etat au capital des sociétés d'exploitations minières à hauteur de 10% (libre de toutes charges et non diluable). Le nouveau code minier que nous allons porter offrira également la possibilité à l'Etat, en plus de sa participation non contributive, de disposer d'un droit de participation optionnelle pouvant aller jusqu'à 25% du capital de la société d'exploitation minière concernée ;
- En outre, à l'instar des pays miniers dignes de ce nom, nous allons reformer les systèmes d'octroi, de renouvellement et de cession de permis de recherche et d'exploitation pour les rendre plus « intelligents » et capables de gérer efficacement tous les types de données y relatives ;

- Nous voulons simplifier les procédures d'enregistrement au niveau du cadastre minier qui lui sera totalement informatisé ;
- Au regard de l'importance qu'occupe le secteur minier dans notre économie, le ministère en charge des finances sera invité à soumettre annuellement un budget annexe qui sera discuté par la représentation nationale. Une commission permanente spécialement dédiée au secteur minier sera créée en son sein ;
- **Nous prévoyons développer une industrie de transformation de l'or**, notamment des bijouteries industrielles, en partenariat avec les investisseurs du secteur du luxe. Précisément, nous exigerons des entreprises minières qu'elles affectent une portion (5%) de leur production à la transformation locale. Nous encouragerons la création d'entreprises locales de transformation de l'or. Pour ce faire, nous prendrons les mesures incitatives nécessaires dans le cadre d'un plan global d'industrialisation du pays. En outre, les dispositions seront prises pour **la création d'une usine de raffinerie de l'or au Burkina Faso en partenariat public privé** dans l'optique de contribuer à booster la contribution du secteur minier à la croissance et au développement de l'économie nationale ;
- **En matière de fourniture nationale des biens et services miniers, nous allons** accélérer le processus d'adoption d'une politique nationale assortie d'une stratégie de développement et de promotion de la fourniture locale de biens et services au profit du secteur minier et mettre fin à toutes les autorisations spéciales d'importer du carburant accordée à certaines sociétés minières. Nous envisageons la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des acteurs nationaux à répondre aux besoins en biens et services du secteur minier ;
- **En vue de faire bénéficier tous les Burkinabè des retombées de l'exploitation minière, il sera engagé un suivi rigoureux de l'utilisation des ressources du Fonds minier de développement local (FMDL) dont la mission sera de financer des projets de développement socio-économique et industriel dans les collectivités territoriales du pays. Tous les trois autres fonds miniers feront également l'objet d'un suivi rigoureux. La mise en œuvre des différents projets de développement devra s'inscrire dans une réflexion prospective du développement national prenant en compte des schémas d'aménagement du territoire (national et locaux) et les Plans locaux de développement (PLD) ;**
- En outre, dans le souci de faire bénéficier les générations futures des revenus de l'exploitation minière, il sera mis en place un **Fonds des Générations Futures, qui sera alimenté à hauteur de 5% des revenus totaux versés à l'Etat par les projets miniers**. Dans ce cadre, nous exigerons qu'à l'issue de l'exploitation de la mine, l'entreprise garantisse la conservation des acquis des populations locales et constitue une provision de remise en état et de réhabilitation des sites proportionnellement à l'impact des travaux envisagés ou réalisés. Toutes ces mesures qui prennent en compte les intérêts des populations locales, nous veillerons à ce qu'elles soient publiées pour plus de transparence ;

- **En matière d'emploi des nationaux dans les sociétés minières**, l'absence des textes d'application relatifs à l'article 102 du code minier et les insuffisances du code du travail ne favorisent pas la promotion de l'emploi des nationaux dans les sociétés minières. C'est pourquoi, nous allons accélérer l'adoption du décret relatif à la nomenclature des postes et les quotas d'emplois locaux requis suivant le cycle de vie de la mine et la prise d'un arrêté conjoint sur les visa des contrats de travail des expatriés en application de l'article 102 du code minier. Nous exigerons des sociétés minières le respect des dispositions y relatives. Par ailleurs, **nous allons procéder à la relecture du code du travail** afin de prendre en compte les insuffisances constatées (spécificité du secteur minier, obligation de délivrance d'attestations de niveau aux travailleurs pour les formations reçues à l'interne, meilleure réglementation des sociétés de placement pour plus de transparence, etc.). Mieux, nous allons adopter dès la fin des assises nationales, une convention collective spécifique au secteur minier.

Nous allons organiser de rencontres inclusives de médiation sur le travail minier pour aplanir les divergences et ainsi apurer tous les dossiers de conflits sociaux en instance dans les inspections de travail ;

- Pour contribuer de manière durable à la création d'emplois par le secteur minier, nous allons soutenir la **création d'une école des métiers de la mine en partenariat public privé avec la Chambre des Mines du Burkina Faso**. Nous allons veiller à former une main d'œuvre qualifiée dans l'exploitation. Cette formation, qui commencera au niveau des lycées professionnels et s'étendra au niveau universitaire, concernera tous les corps de métiers de l'industrie minière. Il sera également développé un capital humain capable de gérer et d'élargir la connaissance de notre sous-sol et de gérer le secteur minier ;
- **Notre administration sera dotée d'un capital humain capable de comprendre et de parler le même langage que les investisseurs**. Nos fonctionnaires ne sont pas toujours bien formés pour protéger les intérêts de l'Etat lors des négociations avec les sociétés minières. Des protocoles d'accords avec les sociétés minières viennent d'être signés pour déduire du Fonds minier de développement local (FMDL) des investissements réalisés sur la période 2017 à 2019 par des sociétés minières sans précautions alors que cela mériterait une étude juridique approfondie afin de préserver les intérêts de l'Etat. **Les capacités techniques des agents de l'Etat** en charge du contrôle de l'activité minière seront **renforcées**. **En particulier, nous allons élaborer et exécuter un plan volontariste décennal de renforcement des capacités techniques nationale en matière de recherche géologique et minière et de formation initiale et continue sur les sciences de la terre dans les écoles et universités du Burkina Faso** ;
- **Nous allons encourager toutes les sociétés minières à la création de cités minières** au profit du personnel dans les localités où elles sont implantées pour améliorer leurs conditions de travail, favoriser la mobilité de la population et promouvoir le développement local ; cela dans la perspective de la création de villes minières ;

Permettre à toutes les populations de bénéficier de l'exploitation minière consiste également à prendre en compte la situation des populations riveraines.

4.2. Prendre à bras le corps la situation des populations riveraines impactées par l'exploitation minière

Pour nous, un secteur minier dynamique devra contribuer non seulement à la croissance du budget national mais aussi à résoudre les défis socio-économiques connexes à l'activité minière tels que les questions des communautés et les questions des sites d'orpaillage illégaux source de destruction de l'environnement, de déscolarisation, de migration, d'abandon de l'agriculture, de dépravation des mœurs de la jeunesse.

- Nous allons mettre en place un mécanisme d'alerte afin d'identifier les problèmes avec les communautés et de les régler en amont, avant même que la phase d'exploitation ne débute. Cette précaution évitera les conflits entre les sociétés minières et les populations riveraines. Pendant la phase d'exploitation, il nous faut également continuer à encourager les entreprises minières à investir au profit des populations riveraines dans les domaines de l'éducation, de la santé et la promotion de l'économie locale. Dans ce sens, nous veillerons à une bonne utilisation des ressources du Fonds minier de développement local par les collectivités territoriales (communes et régions) ;
- Nous fournirons davantage de travail à la jeunesse par la formation des jeunes des différentes localités aux métiers locaux de la mine, le soutien à la création d'emplois locaux, le recrutement des jeunes diplômés des localités environnantes des mines et des nationaux , en incitant les sociétés minières à mettre en place un plan de nationalisation des postes occupés par les expatriés ;
- Nous veillerons à l'application effective des textes nationaux en matière de gestion de l'environnement (réhabilitation des sites miniers) et des relations avec les communautés En particulier, l'UPC veillera à la mise en œuvre effective des **Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) par les sociétés minières installées au Burkina Faso**. Leur mise en œuvre, en collaboration avec les populations locales, fera l'objet d'un suivi rigoureux par l'Etat, conformément à la politique minière commune Ouest Africaine de la CEDEAO.

En vue de lutter efficacement contre la dégradation environnementale, il est impérieux de régler les problèmes liés à l'orpaillage.

4.3. Régler les problèmes liés à l'orpaillage

L'exploitation minière est à la fois artisanale et industrielle. L'exploitation artisanale minière concerne essentiellement l'or. Elle se pratique de manière aléatoire et dans des conditions très dangereuses. Si l'orpaillage est un phénomène ancien, il prend aujourd'hui des dimensions inédites. Le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) estimait en 2011 à 1,3 million le nombre de personnes directement impliquées dans l'orpaillage au Burkina Faso, soit 7 % de la population totale (MECV, 2011). Ces travailleurs de l'or seraient dispersés sur 300 sites sur tout

le territoire avec une production annuelle déclarée de 450 kilogrammes. C'est une activité qui ne nécessite que de faibles investissements de départ et permet d'absorber une partie de la main d'œuvre issue de l'accroissement démographique du pays »³⁹. Cependant, les problèmes liés à l'orpaillage sont nombreux et connus :

- les problèmes sociaux : promiscuité, banditisme, toxicomanie, prostitution, manque d'hygiène, manque d'eau potable ;
- les problèmes sécuritaires tels que les accidents mortels, l'utilisation dangereuse de produits chimiques, dont le mercure) ;
- les problèmes sanitaires comme la diffusion de maladies contagieuses dont le VIH/SIDA ;
- les problèmes environnementaux : dégradation et pollutions diverses.

Nous comptons prendre à bras le corps tous ces problèmes de l'orpaillage illégal par les actions suivantes :

- la création des structures pour encadrer l'exploitation artisanale. Dans ce sens, nous allons inciter les orpailleurs à évoluer vers la petite mine industrielle, en mettant en place un **Fonds de promotion de la petite mine (alimenté par l'Etat et les détenteurs d'autorisation d'exploitation artisanale) en vue de leur permettre d'acquérir** de nouvelles technologies et pratiques qui ont eu des résultats encourageants en Amérique du Sud et en Asie. Ces actions seront mises en place pour accroître la production artisanale d'or et réduire les risques sanitaires liés à l'extraction et l'exploitation artisanale de l'or ;
- La prise des mesures pour **régler la question de l'orpaillage** en renforçant les capacités d'intervention de l'ANEEMAS qui est la **structure chargée de l'encadrement de l'exploitation artisanale**. En outre, en collaboration avec l'ONASSIM, nous allons mettre en place une **stratégie spéciale de sécurisation des sites miniers sur l'ensemble du territoire national**.

En réglant la question de l'orpaillage, nous ferons un grand pas vers la protection de l'environnement et vers une gestion durable des terres.

4.4. Protection de l'environnement et gestion durable des terres

Les populations n'ont pas connaissance d'un audit environnemental réalisé et les résultats partagés dans le but de les rassurer par rapport à la protection de leur santé et cadre de vie. Pour l'UPC, une partie des revenus des ressources minières sera consacrée au développement durable à travers la réduction des effets néfastes consécutifs à l'exploitation minière par la prise d'instruments juridiques et de sensibilisation. Les actions suivantes seront mise en œuvre :

- D'abord, conformément au code minier, les audits environnementaux seront réalisés et les résultats portés à la connaissance des populations. Par la suite, des actions et mesures seront prises dans l'optique de protéger l'environnement et la

³⁹ Joseph Bohbot dans *Echo Geo* 2017, « *l'orpaillage au Burkina Faso : une aubaine économique pour les populations, aux conséquences sociales et environnementales mal maîtrisées* »,

santé de la population car une population en bonne santé est une force de production pour le pays ;

- **Ensuite, le port d'équipement de protection** (gants, masques, etc.) au niveau des centres de traitement de minerai pendant les opérations d'amalgamation sera obligatoire sur les sites d'orpaillage. Il sera également délimité et aménagé **des centres uniques de traitement de minerai sur les sites** ;
- Aussi, une attention particulière sera-t-elle accordée à la gestion des rejets miniers et des composantes environnementales particulièrement sensibles situées à proximité des opérations minières ;
- En plus de la réglementation, les artisans seront **sensibilisés sur les risques et dangers associés à l'utilisation et à la manipulation sans protection ni précaution du mercure et autres produits dangereux**. La sensibilisation sera accompagnée **par la mise en place, sur les sites d'orpaillage, de petites unités dont l'utilisation de produits chimiques sera réglementée** ;
- Enfin et de manière souveraine, nous allons élaborer et mettre un œuvre avec les sociétés minières, **un programme ambitieux de réhabilitation des sites miniers du pays et encourager le démarrage effectif du processus de réhabilitation progressive des sites miniers**. Ce programme prendra également en compte des mesures pour la réhabilitation, la fermeture par l'Etat des sites miniers artisanaux non fonctionnels et la lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés sur l'ensemble des 300 sites identifiés sur le territoire national.

4.5. Participation des femmes aux activités minières :

Tout comme les hommes, les femmes participent activement aux activités d'exploitation aurifère avec beaucoup de risques pour leur santé et l'avenir de leurs enfants. Pour mieux encadrer leurs activités dans les sites minières, nous mettrons en œuvre les actions suivantes :

- Favoriser, dans l'industrie en général, et dans l'industrie minière en particulier, l'insertion des femmes car ce secteur est pourvoyeur d'emplois. La formation scientifique des femmes doit être encouragée afin de mettre à la disposition des investisseurs des femmes géologues, géomètres, ingénieurs mécaniques, ingénieurs chimistes, etc. ;
- Valoriser les travaux réalisés par les femmes sur les sites d'orpaillage par des dispositions particulières (formation, encadrement, etc..) ;
- Organiser en associations des femmes travaillant sur les sites aurifères pour mieux assurer leur sécurité et intégrer des femmes dans les associations d'orpailleurs au niveau local ;
- Orienter et accompagner des jeunes filles exerçant des activités illégales sur les sites d'orpaillage vers d'autres activités génératrices de revenus ;
- Prendre des dispositions nécessaires pour interdire le travail des enfants de moins de 16 ans sur les sites aurifères et d'assurer la sécurité des jeunes filles et des femmes.

Dans le secteur des mines au Burkina Faso, notre ambition est de créer 15 000 emplois nouveaux d'ici à 2025 dont 5 000 emplois directs et 10 000 emplois indirects au profit des nationaux.

La révolution verte y compris dans le secteur des mines, sera incomplète si elle ne s'accompagne pas d'une révolution industrielle qui va, entre autre, offrir un débouché de transformation à ses produits.

5. LANCER UNE REVOLUTION INDUSTRIELLE POUR OFFRIR DES EMPLOIS DURABLES

Le deuxième pilier de notre stratégie de croissance est l'industrie. L'industrie est au cœur de tous les processus de développement économique et social. A l'instar des pays développés et émergents, pour le Burkina Faso l'industrie est indispensable à la création de richesses nationales et d'emplois. Elle est un instrument efficace de lutte contre la pauvreté. Elle stimule le progrès technique et technologique ainsi que l'innovation. L'industrie peut donc contribuer de façon décisive à la réalisation de la prospérité pour tous.

Partant de là, je veux réaliser une révolution industrielle, basée sur la transformation agro-industrielle, le développement des industries légères et l'industrie verte. Notre pays doit renouer avec le processus d'industrialisation pour accroître notre richesse et créer des emplois durables. Je veux le faire en nous insérant dans les chaînes de valeurs mondiales, tout en encourageant et en favorisant la délocalisation au Burkina Faso d'industries de productions de biens et services dans lesquelles le pays a un avantage comparatif par rapport à d'autres pays, notamment ceux d'Europe et d'Asie.

Notre base industrielle est étroite et peu performante. Les problèmes de notre industrie sont connus. De nombreuses études et constats ont révélé le peu de compétitivité de notre économie par rapport aux pays de la sous-région, d'Afrique et du reste du monde, en raison de nombreuses insuffisances structurelles telles que (i) la faible productivité du secteur primaire dominé par une agriculture de subsistance soumise aux aléas climatiques, (ii) l'enclavement du pays (iii) les coûts élevés des facteurs de production tels que l'énergie et le transport, (iii) les difficultés d'accès aux financements bancaires et aux marchés financiers pour les entreprises, (iv) l'insuffisance en main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs d'ingénierie (v) la faible capacité des institutions à opérer des réformes et à accompagner la création d'unités industrielles, (vi) la domination du secteur informel et la corruption dans l'administration publique, etc.

Au-delà de ces insuffisances et des goulots d'étranglement qui handicapent lourdement l'industrialisation du Burkina Faso, le manque de volonté politique des régimes précédents ainsi que leur manque de vision audacieuse sont également des causes profondes de son faible développement industriel.

Les exemples de réussite en matière d'industrialisation de certains pays d'Asie nous enseignent que le développement industriel d'un pays comme le Burkina Faso est

possible. Je crois fortement qu'il est temps de lancer une révolution industrielle dans notre pays. Telle est ma vision et mon ambition pour le Burkina Faso.

Pour ce faire, les politiques publiques seront revues pour prendre en compte :

- les bases institutionnelles et technologiques d'une industrialisation ;
- la promotion de PME/PMI de transformation des produits locaux ;
- le développement des industries légères ;
- la promotion de l'industrie verte.

5.1. Asseoir les bases institutionnelles et technologiques d'une industrialisation rapide et performante

Pour asseoir les bases de notre industrialisation, je compte :

- Créer une Autorité multisectorielle rattachée à la Présidence du Faso chargée de coordonner la mobilisation des compétences et des ressources requises pour lever les obstacles et les défis multisectoriels auxquels l'industrie burkinabè est confrontée. Pour lever ces obstacles, une volonté politique au plus haut niveau et des engagements forts de l'Etat sont nécessaires ;
- Créer deux (2) centres d'expertise et d'innovation industrielle (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) pour faciliter l'acquisition de technologie industrielle à travers des joint-ventures, pour développer et vulgariser des innovations et résultats de la recherche dans le domaine des techniques industrielles, et pour soutenir les entreprises demandeuses, en synergie avec les divers centres et instituts, la formation et la mise à leur disposition des ressources humaines compétentes, en particulier de la main d'œuvre qualifiée. Une collaboration sera établie avec un institut de Recherche en Electronique et Informatique (IREI) dont la création est également prévue. Le but est de renforcer la formation technique pour **disposer d'une main d'œuvre qualifiée en adéquation avec les besoins des entreprises** ;
- Créer un **Centre National de Promotion Industrielle** qui sera un espace d'information, de renforcement des capacités de promoteurs industriels et de stimulation de l'investissement privé ;
- Créer un **Guichet Unique de Fonds d'Appui à l'Industrialisation (GUFAl)** comprenant des fenêtres dédiées au développement des grappes d'entreprises, à l'innovation industrielle, à l'amorçage et à la création d'entreprise et à l'appui à la compétitivité ;
- Créer une Banque **d'investissement et un Fonds de Capital risque** pour les projets industriels novateurs, en partenariat public- privé ;
- Inscrire dans les dispositifs institutionnels actuels d'accompagnement et d'appui aux entreprises, la promotion du métier d'entrepreneurs, l'entrepreneuriat, la création de clusters (grappes d'entreprises), la mise en place de système productifs locaux, le réseautage d'entreprises, etc. ;

- Faciliter l'installation et le financement d'incubateurs spécialisés dans les filières porteuses, au niveau des centres de recherches, des universités et des centres de formation professionnelle ;
- Créer un pôle industriel dans chacune des 13 régions du pays selon les potentialités propres avec clusters et systèmes productifs locaux dans les provinces ;
- Introduire **au parlement une loi-programme sur le développement du secteur industriel** ;
- Procéder à la relecture du code des investissements pour favoriser la participation des nationaux au capital des nouvelles entreprises agréées au nouveau code ;
- Introduire l'actionnariat populaire pour les investissements réalisés au Burkina Faso à travers un **Fonds Spécial de Burkinisation des Capitaux (FSBC)** ;
- **Renforcer les infrastructures d'accueil pour l'activité industrielle** par les extensions et la viabilisation des zones industrielles de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ainsi que la création de nouvelles zones industrielles dans les autres chefs-lieux de région ;
- **Délimiter de nouvelles zones dans les dix (10) anciennes villes moyennes** pour encourager la décentralisation de l'industrie ;
- Développer et mettre en application le concept de « **pépinières industrielles** » ;
- Etablir des **Zones Economiques Spéciales Sécurisées (ZESS)**, inspirées des ZES chinoises pour attirer les délocalisations industrielles et dans lesquelles seront développées les productions industrielles destinées exclusivement à l'exportation ;
- **Promouvoir des partenariats avec les entreprises industrielles multinationales** ;
- **Promouvoir la sous-traitance locale ou la co-traitance** afin de permettre aux PME/PMI burkinabè de réaliser des activités à la demande et sous le contrôle des plus grandes entreprises opérant sur le marché national ;
- Faciliter l'accès à l'énergie dont la grande partie est consommée par l'industrie dans le cadre d'un mix énergétique qui ne néglige aucune source d'énergie (thermique, hydroélectricité, solaire, biomasse, éolienne et nucléaire) et qui permettra de réduire le coût ;
- Doter l'**Association Burkinabè pour le Management de la Qualité de moyens adéquats** pour remplir sa mission, et encourager l'instauration de cercles de qualité dans toutes les unités industrielles du pays.

5.2. Promouvoir les PME/PMI de transformation des produits locaux

J'entends promouvoir les PME/PMI de transformation des produits locaux. Mon objectif principal dans ce domaine est de partir des chaînes de valeur des produits locaux présentant un avantage comparatif pour transformer, au-delà du coton, ces

produits pour mieux les consommer ou les exporter avec une certaine valeur ajoutée. Pour ce faire, je compte :

- **Identifier en accord avec le secteur privé, tous les produits agro-sylvo--pastoraux susceptibles d'être transformés.** La priorité et les avantages seront accordés aux produits qui détiennent un avantage comparatif pour le Burkina Faso et qui ne sont pas encore pleinement exploités. **Je pense entre autres au riz, au maïs, à la tomate, à l'oignon, à la banane, à la pomme de terre, à l'anacarde, aux haricots verts, aux noix de karité, au sésame, à l'aviculture, à l'apiculture, à la pisciculture, etc. ;**
- **Développer l'industrie de la conserverie,** pour exporter certaines de nos productions agricoles et carnées en boîte. Exemple : les haricots verts, la tomate, etc.;
- **Promouvoir la transformation des produits forestiers non ligneux** (exemple : le néré, la liane, le moringa, etc.) ;
- Inviter et sensibiliser les acteurs des filières porteuses à franchir le pas de la transformation industrielle ou semi industrielle **dans des clusters de types ruraux et urbains ;**
- Créer un **Centre de Développement des Technologies de l'Agro-alimentaire et de Promotion de Clusters (CDTAPC),** qui aura pour mission d'identifier et de vulgariser les technologies accessibles aux initiateurs locaux de projets de transformation agroindustrielle ;
- Créer un **Fonds de Développement de Clusters et d'Incubateurs (FDCI)** spécialisés dans l'agro-industrie ;
- Implanter des incubateurs régionaux spécialisés dans les filières porteuses ;
- **Appuyer le développement des agropoles dans d'autres régions du pays** en fonction des potentialités locales avec l'implication effective de la recherche ;
- **Promouvoir spécialement les industries textiles** afin de donner une valeur ajoutée à notre coton.

5.3. Développer les industries légères

Je compte lancer un **programme de développement des industries légères** dans deux domaines :

- Le premier domaine, c'est celui des **biens de consommation** pour offrir aux ménages burkinabè des produits industriels de consommation courante à un prix abordable. Ma démarche se fera en deux temps : dans un premier temps, **je viserai l'assemblage** et dans un second temps, **je viserai progressivement la production de composants.** Je mettrai l'accent sur les produits dont l'assemblage ou la production n'exige pas de technologies trop sophistiquées. Les produits qui seront privilégiés sont les textiles, les cycles, notamment les motos dont certaines sont déjà assemblées ici, les appareils électroménagers, les postes radio, les postes téléviseurs, les téléphones, les ustensiles de cuisine, etc.

- Le second domaine **concerne celui des biens d'équipement**. Il s'agira essentiellement d'assemblage de biens pouvant concourir directement à notre économie : certaines machines-outils, le matériel agricole, le matériel de BTP, les ordinateurs (de bureau et portables), etc.

Toutes ces industries nécessitant une technologie de pointe et des capitaux considérables, je les développerai en partenariat avec les firmes étrangères. Dans ce sens :

- **Je vais conclure des accords de délocalisation**, en encourageant certaines entreprises internationales à délocaliser certaines de leurs productions au Burkina Faso. C'est dans cet esprit que sera accélérée la création des **zones économiques spéciales sécurisées** évoquées plus haut ;
- Je mettrai en place des **mécanismes de protection des industries nationales**, dans le respect de nos engagements internationaux.

5.4. La promotion de l'industrie verte

Le potentiel de l'économie verte au Burkina est important et offre des perspectives intéressantes. Au-delà du fait qu'elle contribue à augmenter les stocks des ressources renouvelables, à réduire les risques environnementaux et à préserver les ressources naturelles, elle permet une diversification de l'économie, de lutter contre la pauvreté, d'assurer l'amélioration de la santé des populations ainsi que d'accélérer la croissance en créant des richesses et des emplois.

L'économie verte couvre plusieurs sous-secteurs, aussi importants les uns que les autres pour l'économie, tels que l'hydraulique, l'assainissement, l'agroforesterie, l'agriculture, la transformation et la valorisation des produits forestiers, la biomasse, les plantes médicinales, etc. Il apparaît aujourd'hui que, compte tenu du contexte de pénurie d'énergie que vit le Burkina Faso, les impacts négatifs sur l'environnement des activités économiques, les coûts élevés des facteurs de production dont l'énergie, la promotion d'une industrie verte s'avère une nécessité.

Cependant, l'industrie verte est un concept nouveau pour les industriels burkinabè si bien qu'aucune entreprise ne possède une stratégie ou un mécanisme adapté. Bien souvent, on note simplement la prise en compte de mesures visant la protection de l'environnement notamment l'installation de système d'épuration des eaux usées, de capteurs de poussière, de recyclage de déchets, etc.

Aujourd'hui, diverses études montrent que l'économie burkinabè est fortement marquée par des principes de développement durable aussi bien au niveau politique qu'au niveau pratique et des unités de production. En effet, 73%⁴⁰ des industriels déclarent prendre en compte cette variable à travers des options comme l'utilisation des énergies renouvelables (énergie solaire) et le respect des normes environnementales. Cependant, la majorité des entreprises n'ont pas de

⁴⁰ PAGE (2015) : *L'industrie verte au Burkina Faso : Évaluation et perspectives de développement*.

procédés/mécanismes de gestion de leurs déchets et manquent d'outils de management environnemental.

C'est dire donc que les sous-secteurs de l'énergie solaire, la biomasse et de la bioénergie offrent des alternatives sérieuses en termes d'intrants pouvant contribuer à l'industrialisation au Burkina Faso à travers l'industrie verte.

La promotion d'une industrie verte dans le cadre d'un développement durable est fondamentale pour nous et c'est pourquoi, en concertation avec tous les acteurs concernés (administration, industriels, investisseurs, etc.), je prendrai les mesures suivantes :

- **la mise en place d'un cadre politique et juridique de long terme** dans le but de soutenir le développement de marchés de l'industrie verte prenant en compte la nature des activités, la protection et à la bonne gestion de biens publics globaux, etc. Dans le cadre d'une unicité de pilotage, je créerai une autorité chargée d'orienter et de coordonner la mise en œuvre et le suivi des plans d'actions prévues pour promouvoir et développer les énergies renouvelables ;
- **le soutien au développement des projets industriels qui sont à même d'apporter à l'économie les ressources énergétiques qui lui font défauts.** A cet effet, je prendrai toutes les mesures et actions tendant à favoriser :
 - ✓ (i) une large utilisation des produits et articles solaires fabriqués sur place ;
 - ✓ (ii) le développement du biocarburant industriel et de centrales solaires ;
 - ✓ (iii) l'installation systématique de kits solaires dans les édifices publics ;
 - ✓ (iv) la production et l'utilisation de biogaz dans les collectivités publiques telles que les hôpitaux, les prisons, les marchés et *yaars*, les établissements scolaires et universitaires ;
 - ✓ (v) la production et l'utilisation du biodiesel pour la cogénération et comme carburant dans les transports collectifs ;
 - ✓ (vi) la promotion, auprès des communautés locales, de la création d'entreprises sociales dans les domaines du solaire, du biocarburant à base du jatropha et du biogaz grâce aux bio-digesteurs ;
 - ✓ (vii) l'octroi d'avantages fiscaux spécifiques et autres facilités aux entreprises opérant dans le domaine des énergies renouvelables.
- la promotion du partenariat public-privé dans l'installation d'unités industrielles de fabrication ou de montage d'articles ménagers et de biens fonctionnant à l'énergie solaire et au biocarburant ;
- la mise en place d'un dispositif de financement adapté à l'eco-entreprise grâce à une politique fiscale plus adaptée et incitative au développement d'industries vertes ;

- la création d'un **Fonds Vert de soutien à la Promotion de l'Industrie Verte (FVPIV) au Burkina Faso** en vue d'accroître l'accessibilité des industriels ou investisseurs nationaux notamment dans les domaines suivants : le coton et textile, la boisson et l'agroalimentaire, l'énergie, la manufacture et la construction, le transport, la gestion des déchets, les technologies extractives et diverses moins polluantes, etc. Ce fonds vert va contribuer à renforcer la capacité de l'Etat dans la mobilisation et la consommation des financements et accompagnements offerts par les organisations internationales et sous régionales comme l'IRED et le CEREEC qui sont mis en œuvre respectivement par l'UEMOA et la CEDEAO ;
- la mise en œuvre d'un programme de formation accéléré de techniciens qualifiés et d'ingénieurs dans les domaines du solaire, des bioénergies au niveau des établissements d'enseignements techniques et professionnels ;
- l'augmentation des ressources financières pour appuyer la recherche / développement sur les technologies de l'énergie renouvelable qui contribuent à la baisse des coûts des équipements et de la production d'énergie.

5.5. Lever les contraintes structurelles au financement de l'économie

S'il est un problème structurel auquel fait face notre économie, c'est bien celui du financement : accès et coûts. Dans le milieu des entreprises, le problème n'est pas ressenti de la même manière par toutes les entreprises. Les grandes entreprises ont moins de problème de financement que les PME/PMI. Les premières ont souvent des structures financières solides et présentent moins de risque. En outre, beaucoup d'entre elles sont des filiales de grandes multinationales et ont par conséquent accès aux marchés internationaux de capitaux, moins chers. Les PME/PMI trouvent leurs ressources sur les places nationales. Elles sont confrontées à une faible offre et doivent supporter des taux d'intérêt élevés.

Globalement cependant, le problème de financement est ressenti comme une contrainte majeure au développement de l'entreprise. Selon des données de la Banque Mondiale, une forte proportion des entreprises de l'espace UEMOA identifie l'accès au crédit comme une forte contrainte. Au Burkina Faso, 3 entreprises sur 4 le ressentent.

L'insuffisance de l'offre de crédits, observable à travers les files d'attente qui se forment dans les guichets bancaires, résultent en des taux d'intérêt élevés, comme sur tout marché qui connaît un excès de demande. Les taux d'intérêt élevés résultant de cette situation sont des entraves au développement du tissu productif. En effet, l'intérêt étant payé par le profit, des taux d'intérêt, toutes taxes comprises, de 15 à 20% ne sont soutenables que par des activités présentant des taux de rentabilité supérieurs à ces niveaux. Or les branches d'activité présentant ces niveaux de rentabilité sont plutôt rares. En outre, ces niveaux de taux d'intérêt rendent les entreprises se procurant leurs ressources localement moins compétitives par rapport à leurs concurrentes qui se procurent leurs ressources sur les grandes places financières internationales. Cette situation est une contrainte structurelle de premier

ordre à lever. Mais, pour y arriver, il faut un changement dans la perception de la banque. Tant que la banque ne sera pas considérée comme une entreprise comme une autre, les réformes interviendront difficilement. Et plus il y a de banques, moindre sera le risque systémique en cas de faillite d'une banque.

L'insuffisance de l'offre de crédit et l'excès de demande qui en résulte sont de fait, les conséquences des barrières à l'entrée portant sur le capital et le travail qui se sont progressivement instaurées dans le secteur bancaire depuis 1989.

C'est précisément pour répondre à cette insuffisance de l'offre que dans tous les pays de l'UEMOA les Autorités ont créé des structures publiques de financement – des fonds – pour appuyer des groupes socioéconomiques spécifiques (jeunes, femmes, déflatés, opérateurs du secteur informel...) exclus de fait du système financier classique. La mise en place et la promotion des systèmes financiers décentralisés (SFD) participent de la même démarche : résoudre le problème de l'insuffisance de l'offre. Malheureusement, n'adressant pas les problèmes à la racine, les solutions proposées et mises en œuvre ne peuvent pas pleinement atteindre leurs objectifs. Ainsi, l'offre reste insuffisante, le crédit inaccessible et les taux de l'intérêt élevés.

Les barrières à l'entrée excluent les investisseurs locaux du secteur de la finance et, en conséquence, des revenus qu'ils peuvent en retirer. Elles limitent aussi le volume d'emploi qu'un secteur financier plus ouvert aurait produit. Elles instaurent en outre un double dualisme financier : un dualisme interne (entre les entreprises et agents économiques ayant accès au système financier classique et ceux n'y ayant pas accès) et un dualisme externe (entre agents empruntant localement et les agents empruntant sur les marchés internationaux de capitaux). Les conséquences sont de trois ordres :

- i. Les barrières à l'entrée, et le dualisme financier qu'elles instaurent, écartent les investisseurs locaux du secteur industriel et les orientent vers les secteurs spéculatifs, commerce en l'occurrence, où la rentabilité est susceptible de supporter les niveaux de taux d'intérêt élevés. Seuls peuvent avoir des projets industriels rentables dans l'espace UEMOA les investisseurs qui lèvent leurs capitaux sur des marchés où les taux sont bas, c'est-à-dire sur les places financières américaines, asiatiques ou européennes ;
- ii. Une telle situation fausse la concurrence entre entreprises qui ont accès à des marchés de capitaux différents et cloisonnés, entre lesquels existe un différentiel important de taux et qui se font concurrence sur le même espace (espace UEMOA). Cette fausse concurrence se fait en défaveur des entreprises qui se procurent les capitaux dans l'espace UEMOA face à leurs concurrentes qui lèvent les leurs dans les espaces américains, européens ou asiatiques ;
- iii. Ceci grève aussi lourdement les efforts de lutte contre la pauvreté en ce qu'il confine les pauvres à emprunter auprès des systèmes financiers décentralisés, encore plus chers.

Des réformes visant à accroître la concurrence, augmenter l'offre de crédit et baisser en conséquence les taux de l'intérêt sont donc nécessaires dans le secteur bancaire et financier.

Un des freins au développement de la production agricole et des industries de transformation est l'enclavement des zones de production. Il s'en suit des difficultés d'écoulement des productions. C'est pourquoi, l'un des piliers du développement de la croissance et de notre prospérité concerne les infrastructures et le désenclavement.

6. DOTER NOTE PAYS D'INFRASTRUCTURES MODERNES RESILENTES ET DE DESENCLAVEMENT

Le développement économique et social est aujourd'hui indissociable de la qualité du système des transports. La mobilité et l'accessibilité de nos populations aux services sociaux de base, aux zones de production et de commercialisation, reposent sur des infrastructures résilientes et des systèmes-services de transport approprié.

Les moyens de transport existants au Burkina Faso sont essentiellement le transport routier, le transport aérien et le transport ferroviaire. Ouagadougou, agglomération de plus de 3 millions d'habitants dont la population a été multipliée par deux depuis 2005 et est appelée à encore doubler d'ici à 2030, et où moins de 1 % des habitants utilisent les transports en commun, un accent particulier sera accordé à la mobilité urbaine afin d'assurer une meilleure desserte et fluidifier la circulation dans la capitale politique et aussi à Bobo-Dioulasso, capitale économique.

Nous avons trois défis majeurs à relever en matière de désenclavement interne et externe :

- faire en sorte de pouvoir circuler à l'intérieur de notre pays en tout temps et en toute saison et désenclaver les zones de production afin de faciliter l'écoulement des produits vers les zones de consommation; par ailleurs, nos populations doivent avoir aussi accès aux principaux services socioéconomiques de base : centres de santé, écoles, etc ;
- faire en sorte de pouvoir accéder aux pays voisins avec une plus grande fluidité et partant de là, permettre au Burkina Faso de véritablement jouer son rôle de carrefour en Afrique de l'Ouest et d'avoir un accès à la mer ;
- Améliorer la mobilité urbaine dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

Nous proposons un plan ambitieux de développement des infrastructures de transport pour nous désenclaver et développer les échanges économiques entre nos villes et nos régions et avec les pays voisins. **Ce projet sera financé par le budget de l'Etat et des partenariats public-privés innovants, notamment les formules de *Build-Operate-Transfer* (BOT) (construire, exploiter et transférer).**

L'essentiel de notre transport est routier. Il est justifié qu'il soit développé en priorité.

6.1. Au niveau du développement du réseau routier

Le réseau routier au Burkina Faso est estimé en 2017 à environ 22 032 km de routes, dont seuls 3 717 km de routes sont bitumés, soit 16,87% de bitume. La couverture du réseau routier reste donc très faible comparée à la moyenne de la sous-région et en deçà des performances moyennes de l'Afrique Subsaharienne.

Les réseaux régionaux et départementaux sont composés très largement de routes en terre (estimées à plus 11 662 km en 2017) qui sont pour la plupart non praticables en toute saison. Cette situation explique l'enclavement prononcé d'une bonne partie du territoire burkinabè.

Nos objectifs en matière d'infrastructures routières sont les suivants :

- Faire passer la longueur totale des **routes bitumées de 3 717 km à 7000 km** à l'horizon 2025 ;
- Faire passer la longueur des **routes aménagées en terre de 11 662 km à 20 000 km** ;
- Réaliser **5 000 km de pistes rurales par la méthode Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO)** qui favorisera par la création de plus de 50 000 emplois saisonniers ;
- **Construire des autoroutes à voies multiples et à péage sur les axes Ouaga-Frontière du Togo ; Ouaga-Frontière du Ghana ; Ouaga- Frontière du Bénin, Bobo-Frontière du Mali ;**
- **Poursuivre la réalisation du Projet Autoroutier Yamoussoukro – Bobo-Dioulasso-Ouagadougou ;**
- Pour matérialiser notre grande ambition pour le secteur des infrastructures, socle de tout développement économique et social, nous ferons voter **une loi programme qui établira les objectifs et les moyens de financement à moyen terme ;**
- **Une priorité sera accordée à la sauvegarde du patrimoine routier** : nous allons mettre un accent sur la maintenance et l'entretien des infrastructures routières existantes. Par ailleurs, les contrôles de la charge à l'essieu seront intensifiés le long des principaux axes du réseau routier en particulier sur les liaisons internationales. En collaboration avec les collectivités territoriales, un accent particulier sera mis sur la qualité et la durabilité des infrastructures construites tant au niveau urbain que rural ;
- Nous allons définir des **zones de désenclavement prioritaires** notamment dans les campagnes à forte densité ou à fort potentiel agricole. Le programme de développement du transport rural va **prendre en compte les routes départementales ainsi que les pistes rurales** qui permettent un véritable désenclavement des zones de production ;

- Nous allons mettre en place des programmes – projets d’urgence multisectoriels dans les régions délaissées par les populations à cause de l’insécurité grandissante du fait du terrorisme ;
- Afin de réduire le recours aux procédures non concurrentielles d’attribution des marchés publics d’urgence (gré à gré), qui de toutes façons seront limitées en volume et/ou en valeur, nous envisageons de mettre en place **une brigade de travaux d’urgence** avec du matériel et du personnel de travaux publics adéquats avec un cahier de charge rigoureux pour intervenir en cas de nécessité d’urgence pour réparer les infrastructures endommagées ;
- Nous comptons établir **un système de notations des entreprises** basé sur les critères de délai d’exécution et de la qualité des ouvrages.

Le développement du transport routier sera renforcé par celui du transport ferroviaire qui est peu développé actuellement.

6.2. Au niveau du développement du transport ferroviaire

En matière de voie ferroviaire, le Burkina Faso et la Côte d’Ivoire disposent d’une ligne métrique de chemin de fer à voie unique reliant Kaya à Abidjan, passant par Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. La longueur totale de la voie est de 1261 km, dont 625 km en territoire burkinabè. Nous avons l’ambition :

- De moderniser le transport ferroviaire Abidjan – Ouagadougou. Par ailleurs, cette voie sera prolongée **jusqu’au Niger en passant par Dori**. La question de la convention avec SITARAIL sera rediscutée en partenariat avec la Côte d’Ivoire. Si à moyen terme, les engagements pris par ce dernier, ne sont toujours pas respectés, nous prendrons des actions correctrices ou mesures idoines à cet effet ;
- D’œuvrer pour **l’installation de liaisons ferroviaires vers les ports du Togo, du Ghana et du Bénin**, afin de faciliter le transport des marchandises transitant dans ces ports. Une coopération avec les projets ferroviaires envisagés dans ces pays sera établie.

Le développement des transports routier et ferroviaire ne sera complet que si le transport aérien est également développé.

6.3. Au niveau du développement du transport aérien

De nos jours, la gestion des aéroports obéit aux règles de la concurrence qui s’exerce sur beaucoup de critères dont la qualité des services, la qualité des infrastructures et des équipements d’accueil, la sécurité et la sûreté. A la concurrence sous régionale, s’ajoute l’adhésion du Burkina Faso au Marché Unique du Transport Aérien (MUTAA) lancé en janvier 2018 à Addis-Abeba, en Ethiopie. La mise en œuvre de la MUTAA signifie que le marché des vingt-quatre (24) Etats membres est libre d’accès à toutes leurs entreprises de transport aérien. Son opérationnalisation pourrait voir émerger de puissants groupes africains qui pourraient investir dans les Etats parties. L’Ethiopie est déjà en ordre de bataille avec la création d’un holding public, Ethiopian Aviation

Group qui coiffe sept (07) entreprises indépendantes parmi lesquelles, Ethiopian Airlines passagers, Ethiopian Cargo and Logistics et Ethiopian Airport Entreprise.

Il convient de préciser que la sécurité et la sûreté du transport Aérien constituent une chaîne où les aéroports internationaux du Burkina Faso (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) ne sont que des maillons.

Le constat est qu'actuellement, l'aéroport de Ouagadougou, géographiquement logé au centre de la ville est dans une obsolescence totale tant au niveau des infrastructures que de l'emplacement. Tous les espoirs étaient alors tournés vers le projet du nouvel aéroport objet de la Maîtrise d'Ouvrage de l'Aéroport de Donsin (MOAD) et dont les travaux durent depuis maintenant près d'une décennie sans résultats probants jusqu'à ce jour.

L'aéroport international de Bobo, bien que répondant aux mêmes normes internationales que celui de Ouagadougou est sous exploité par manque de trafic. Les infrastructures tombent en désuétude les unes après les autres sans aucun plan de relance. Egalement, depuis des décennies, il n'y a qu'Air Burkina seule qui fréquente cet aéroport. Toutefois, il faut noter que la compagnie nationale actuelle Air Burkina a traversé les âges et se trouve de nos jours à la croisée des chemins. En effet, elle a résisté aux multiples crises qu'a connues le monde du transport aérien commercial et reste à ce jour la seule de sa génération dans la sous-région à avoir survécu aux affres de la concurrence du secteur ainsi que des errements des différents gouvernements qui se sont succédé. S'il est difficile de nier que la compagnie regorge de ressources humaines de qualité avec un savoir-faire et une expertise prouvée, il n'en demeure pas moins que les moyens matériels et une bonne gouvernance lui ont longtemps fait défaut.

Avec une méthode d'exploitation par leasing (location), Air Burkina exploite actuellement trois avions EMBRAER de fabrication brésilienne (2 E195 et 1 E175). Ces avions seraient en location en raison de 75 000 dollars US environ/mois. Le portefeuille de trafic dans la sous-région étant étriqué, la compagnie croulait déjà sous les nombreuses charges d'exploitation. Suite à la pandémie de la COVID-19, Air Burkina vient officiellement de mettre en chômage technique, l'ensemble de son personnel pour une durée indéterminée. Cette situation sonne comme la fin du chant de cygne pour la compagnie ; C'est le résultat de la mauvaise gouvernance d'ensemble que connaît notre pays.

D'une manière générale le constat de l'état de développement des infrastructures aéroportuaires a fait ressortir un certain nombre d'insuffisances :

- les pistes d'atterrissage et voies de circulation, aires de stationnement, aérogares passagers exigües et hangars fret sont inadaptés ;
- les risques d'insécurité élevés : clôtures inexistantes ou détériorées, prise en compte insuffisante des problèmes du risque aviaire ;
- la non prise en compte suffisante de problèmes de sûreté.

Il faut noter que depuis la crise économique mondiale qu'a connue le secteur suite aux événements du 11/9/2001, de l'apparition des compagnies à bas coût, les compagnies aériennes à travers le monde ont compris la nécessité des regroupements pour minimiser les charges et exploiter rationnellement les portefeuilles de trafic. C'est par exemple le cas d'Air France/KLM, le groupe Skyteam, Lufthansa/Delta Airlines, etc.

Les petites et moyennes compagnies ont recours à des partenaires stratégiques, comme c'est le cas de Asky/Ethiopian, Air Cote d'Ivoire/Air France, Kenya Airways/KLM, etc.

Face à ce triste constat et au regard de nos ambitions de faire du Burkina Faso, un « hub » sous régional, en jouant sur sa position géographiquement centrale, nous veillerons :

- A soutenir et encourager le développement international d'Air Burkina, à destination de l'Europe, de l'Asie et des Amériques. Le transport est également crucial pour l'intégration régionale au regard du fait que nous sommes un pays continental qui a besoin des pays côtiers pour l'accès au port ;
- A initier une nouvelle stratégie de conquête du marché du transport aérien national, sous régional et international ;
- **A créer, sous l'égide de l'Etat et des privés, une compagnie aérienne nationale moderne dénommée « FASO SILGA INTERNATIONAL »** avec un partenaire technique fiable qui lui fournira des avions modernes et adaptés au marché. Il s'agira d'avions de type Boeing 737 ou d'airbus, dans la gamme A319, A320, A350 et des partenariats seront développés avec les compagnies aériennes étrangères. Nous allons également soutenir et encourager le développement international de FASO SILGA, à destination de l'Europe, de l'Asie et des Amériques ;
- **A créer une nouvelle compagnie aérienne nationale dédiée uniquement au transport aérien interne que nous voulons progressivement développer. Elle s'appellera « FASO SILAALÉ ».** Elle utilisera des appareils pouvant transporter environ une vingtaine de passagers et desservira les capitales régionales. Dans cet esprit, les aérodromes secondaires seront modernisés, à commencer par ceux des capitales régionales ;
- **A trouver des partenaires techniques et financiers pour un achèvement rapide de l'ambitieux projet de construction de l'aéroport de Donsin** et ce, dès l'entame de notre premier mandat ;
- **A mettre à niveau et exploiter au mieux l'aéroport international de Bobo-Dioulasso.** A l'image de ce que le Cameroun a fait avec Douala, nous allons orienter certains vols internationaux vers Bobo-Dioulasso et faire de cet aéroport, **un hub aéroportuaire.** Nous allons développer la liaison aérienne Bobo-Ouaga. Notre vision est de faire de l'aéroport de Bobo-Dioulasso un Aéroport international qui, en plus du transport de passagers, servira à évacuer certaines productions des zones économiques spéciales que nous comptons installer dans la région de Bobo.

Le transport est également crucial pour l'intégration régionale au regard du fait que nous sommes un pays continental qui a besoin des pays côtiers pour l'accès au port. Nous avons intérêt à œuvrer à une coordination régionale de la gestion des infrastructures de transport.

6.4. La coordination des interventions en matière d'infrastructures au niveau régional

Le Burkina Faso a un intérêt dans une bonne coordination régionale de la gestion des infrastructures de transport. C'est pourquoi, dans le cadre de la CEDEAO ou de l'UEMOA, nous allons :

- Œuvrer à la **mise en place d'une gestion communautaire de certaines infrastructures de transport**. Il s'agit des corridors routiers et ferroviaires entre les pays membres ;
- **Adoption une stratégie communautaire en matière de réhabilitation et d'entretien des infrastructures de transport**. En effet, il n'est pas très intéressant qu'un pays réhabilite son tronçon d'une route communautaire alors qu'un autre pays ne le fait pas au même moment. Il s'agit d'une harmonisation de la gestion des voies communautaires ;
- Œuvrer à l'harmonisation des instruments juridiques de gestion des voies de transport tels que les normes et les contrôles de gabarit, le contrôle routier policier, la sécurité routière, etc.

Au regard de la population grandissante dans nos différentes villes et du fait que jusqu'ici moins de 1% des habitants utilisent les transports en commun, privilégiant les motos et mobylettes dont le parc est estimé à 2 millions d'engins, notre programme mettra un accent sur la mobilité urbaine.

6.5. Au niveau de la mobilité urbaine

Dans le cadre de l'amélioration de la mobilité urbaine, plusieurs actions seront initiées ou poursuivies dans les villes et en particulier à Ouagadougou et à Bobo – Dioulasso. Dans notre programme, les actions ci-après seront menées :

- Construire des gares routières de standard international dans chaque région ;
- Construire dans chaque province, 100 km de voiries urbaines (routes bitumées et éclairées) : chaque provinciale devra être accessible par au moins une route bitumée et éclairée ;
- Réaliser des projets de BRT (Bus Rapid Transfert) dans les principales villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ; par ailleurs, le Projet de mobilité urbaine du Grand Ouaga sera finalisé et étendu aux autres villes. Ce projet vise à acquérir des bus et des autocars, à aménager des voiries et à restructurer le réseau des lignes de bus en vue d'améliorer la mobilité urbaine dans la ville de Ouagadougou ;
- Réaliser une ligne de tramway, fonctionnelle à partir de 2024.

En tête des exportations, les ressources minières et le coton ne suffisent à rendre positif notre solde primaire de la balance des paiements. Il est judicieux de diversifier nos produits d'exportations et réduire notre dépendance des produits exportés.

7. ACCROITRE LES ECHANGES COMMERCIAUX DU BURKINA ET RENDRE NOTRE ARTISANAT PLUS DYNAMIQUE

La balance commerciale du Burkina Faso en 2019 dégage un solde négatif de 142,2 milliards de F CFA (Source des statistiques : NIS, BCEAO, août 2020) qui est la différence entre le montant des exportations de 2326,3 milliards de F CFA et celui des importations qui s'élèvent à 2469 milliards de F CFA. C'est le solde primaire de la balance des paiements. Au regard de cette situation, je compte conduire des actions pour accroître et diversifier les exportations du pays, réduire notre dépendance des produits importés et rendre le secteur de l'artisanat plus dynamique.

7.1. Accroître et diversifier les exportations du pays

Les exportations sont dominées par l'or, le coton, les amandes de karité et le bétail. Si pour les trois premiers produits, on a enregistré une hausse des exportations sur la période 2009 à 2019, celles du bétail sur pied ont baissé de plus 100 % entre 2009 et 2019.

Les principaux pays destinataires des exportations sont : la RCI, le Mali, le Sénégal, le Bénin pour la zone UEMOA et la Chine, l'Inde, la France, la Suisse, l'Allemagne, les USA, le Canada (pour la zone Hors UEMOA).

A l'analyse de la structure des exportations, les recettes d'exportations du Burkina reposent essentiellement sur deux produits : le coton et l'or. En effet, en 2019, ces deux produits représentent 84,1% des exportations totales du Burkina en s'élevant à 1 955,8 milliards de F CFA pour un montant total de 2 326,8 milliards de F CFA.

Cela traduit, une très forte dépendance de notre commerce extérieur et, partant, de notre balance des paiements, vis-à-vis de ces produits. Or, ce sont des produits dont les cours mondiaux sont soumis à de forts aléas, même si celui de l'or connaît un regain sur le marché mondial ; l'or retrouvant l'une de ses caractéristiques, connue sous le nom de « valeur-refuge » à l'aune des grandes incertitudes qui planent sur l'économie mondiale avec notamment : les relations très difficiles entre les USA et la Chine d'une part, et la pandémie due à la COVID-19, d'autre part

Ainsi, l'on constate que dans le contexte d'ouverture du Burkina Faso au marché, les actions entreprises par les gouvernements successifs n'ont pas permis de diversifier nos produits d'exportation de sorte à permettre au pays de tirer les avantages de cette ouverture . De plus, ceux importés sont des produits primaires à faible valeur ajoutée.

Au cours de mon mandat, je m'engage à :

- **Valoriser d'autres filières à fort potentiel afin de diversifier l'offre de produits d'exportations du Burkina Faso.** Ainsi, nous allons réorienter notre stratégie d'exportation vers celle des produits transformés ou semi-finis au lieu des produits

bruts. Dans ce sens, **une bonne proportion des produits d'exportations tels que l'or, le coton, le karité, l'anacarde, les produits d'origine animale, sera transformée sur place avant leur exportation.** En ce qui concerne le coton, nous allons mettre un œuvre, en relation avec le secteur privé, un programme d'implantation de complexes industriels de transformation de coton dans les principaux bassins cotonniers du pays. Nous encouragerons la création de petites unités de transformations du coton dans toutes les régions cotonnières dans le cadre de notre initiative de promotion de l'actionnariat populaire à travers le **Fonds Spécial de Burkinisation des Capitaux (FSBC)** ;

- **Prendre des mesures pour réglementer le circuit de commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques** afin de lutter contre les achats bords champs et contre le dumping pratiqué par certaines entreprises étrangères dans notre pays. Ces mesures auront pour objectifs d'organiser les types de marchés agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, de limiter l'accès aux marchés primaires des étrangers afin d'éviter les pratiques anti-concurrentiels (achats bord champ, dumping, etc.), de favoriser l'émergence d'intermédiaires locaux dans un climat de saine concurrence et de garantir des prix minimums rémunérateurs pour les populations rurales ;
- **Redynamiser sous mon mandat les filières du phosphate et du manganèse** qui ont été lancées au lendemain des indépendances. Je vais explorer toutes les pistes pour lever les goulots d'étranglement qui entravent l'exploitation de ces minerais afin de diversifier nos sources d'exportations ;
- En fins, dans l'optique de contribuer au développement durable de la contribution du secteur du commerce à l'économie nationale, les bonnes pratiques et expériences de certains pays d'Afriques (Tunisie, Algérie, Ghana) en matière de suivi de la participation des sociétés étrangères aux activités commerciales et à l'investissement, la réalisation des petites activités informelles ou génératrices de revenus et en matière de patriotisme économique seront implémentées.

7.2. Réduire notre dépendance des produits importés et lutte contre le trafic des produits de mauvaise qualité

Les importations, quant à elles, sont passées de 826,3 milliards de FCFA en 2009 à 2 469 milliards de F CFA en 2019, en progression de 1 642,7 milliards de F CFA en valeur absolue, soit 198,8% en valeur relative. Elles concernent les biens de consommations, les produits énergétiques, les biens d'équipement et les « autres biens. ».

L'analyse de la structure des importations du Burkina traduit une forte dépendance de notre pays vis-à-vis de l'extérieure en produits manufacturés (biens de consommation, d'énergie, équipements, etc.). Au cours de mon mandat, je m'attellerai à inverser cette tendance :

- **en réduisant notre dépendance à l'égard des produits alimentaires importés.** Pour cela, je vais œuvrer à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire, grâce à la révolution agricole que nous allons mettre en œuvre ;
- **en atténuant notre dépendance à l'égard des produits énergétiques importés.** Pour cela, nous allons accroître notre production nationale d'énergie et encourager le développement des énergies alternatives notamment le solaire, la biomasse et l'éolienne ;
- **en réduisant le niveau du poste « biens d'équipement » importés par la mise en œuvre d'une stratégie de production endogène de certains biens** (mobilier de bureau, meubles, équipements agricoles, assemblage d'appareils électro ménagers, etc.).

D'autres actions seront menées dans le cadre de la lutte contre le trafic des produits alimentaires de mauvaise qualité et dont les principales sont :

- Le renforcement des structures de contrôle en personnel et en équipements et l'accentuation du contrôle des importations des produits de grande consommation : la santé des consommateurs passe par un rigoureux contrôle des produits importés. Les services de la Douane, du Commerce et des laboratoires de contrôle de la qualité devront tout mettre en œuvre pour réduire considérablement l'entrée sur notre sol des produits contrefaits, périmés ou d'origine douteuse ou inconnue. Des moyens seront mis à leur disposition, à cet effet ;
- La relecture de la réglementation sur le commerce pour disposer de sanctions dissuasives en cas de non-respect des normes de qualité, des prix, etc. ;
- Une meilleure coordination des structures de contrôles des produits à travers la mise en place d'une superstructure qui favorisera une meilleure synergie d'actions entre les entités de contrôle. Le constat en ce moment est qu'une concurrence inutile s'est établie entre ces structures et annihile leurs actions ;
- la prise des dispositions pour inciter les acteurs au respect des règles de libre concurrence (commerce de gros, commerce de détail) notamment redoubler de vigilance en matière de concurrence et de protection des consommateurs, adopter des mesures contre la collusion, pratiques commerciales trompeuses et d'autres pratiques anticoncurrentielles, gonflement des prix pour certains produits de première nécessité, etc.

7.3. Rendre notre secteur de l'artisanat plus dynamique et pourvoyeur de richesses, d'emplois et de recettes d'exportations

L'artisanat est le troisième sous-secteur pourvoyeur d'emplois (plus d'un million d'artisans) et 30% en termes de contribution au produit intérieur brut. Les activités de l'artisanat peuvent être regroupées en trois types :

- l'artisanat d'art qui porte sur les secteurs de la peinture, de la poterie, de la sculpture, de la pyrographie et du batik ;

- l'artisanat utilitaire ou de production concernant les biens utilitaires d'usage courant. Il regroupe la menuiserie, la soudure, la tapisserie, la serrurerie, la couture, la forge, etc. ;
- l'artisanat de service qui englobe la mécanique, l'électricité, la plomberie, la maçonnerie, la blanchisserie, etc.

Parmi les principales forces de ce sous-secteur, il peut être noté le fort potentiel de création de richesses et d'emplois, l'existence de matières premières locales (le textile, le bronze, les cuirs et peaux), l'existence d'un savoir-faire local dans les domaines tels que le bronze, le textile, les cuirs et peaux de même que la pluralité et la diversité des manifestations touristiques et culturelles qui valorisent les identités et les expressions culturelles.

En dépit de ces forces, les faiblesses qui handicapent le développement de l'artisanat tournent autour des insuffisances constatées au niveau de la coordination des actions en matière d'artisanat eu égard à la forte dispersion institutionnelle, de la formalisation des unités de production artisanale, de l'accès des artisans à la commande publique et au financement ainsi qu'au niveau de la protection de la propriété intellectuelle des œuvres artisanales et du faible niveau de professionnalisme des acteurs.

Notre vision est de passer de l'artisanat existence à un artisanat **davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et de recettes d'exportations.**

Pour ce faire, nous allons mettre l'accent sur :

- **L'accroissement de la productivité de l'artisanat à travers** la structuration des acteurs et leur professionnalisation, la promotion des produits locaux issus de l'artisanat, la modernisation des outils de production et le soutien financier et matériel des entreprises artisanales ;
- **L'encouragement des populations à consommer** les produits locaux issus de l'artisanat ;
- **La formation des acteurs sur la qualité des produits et des débouchés** offerts par le marché sous régional et international ;
- **La lutte contre la contrefaçon des produits artisanaux** (trafic illicite, piraterie, fouilles clandestines) et la concurrence déloyale des produits étrangers ;
- **La création d'autres villages artisanaux** notamment dans toutes les régions du pays en mettant l'accent sur les spécificités régionales, à instar des villages artisanaux de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

Compte tenu des difficultés liées à notre commerce et en participant la valorisation des produits de l'artisanat, il est tout à fait indiqué de développer les secteurs de la culture et du tourisme, pour soutenir notre économie et créer des emplois.

8. CULTURE ET TOURISME : PROMOUVOIR NOS VALEURS CULTURELLES EN PARTAGE ET DEVELOPPER L'INDUSTRIE CULTUELLE ET TOURISTIQUE

Au Burkina Faso, les secteurs de la culture et du tourisme ont connu un faible essor surtout au cours de ces cinq dernières années du fait notamment de plusieurs facteurs : l'insécurité, l'absence d'une politique de promotion des valeurs culturelles et l'insuffisance d'infrastructures touristiques et hôtelières. Ces deux secteurs sont fortement complémentaires.

Pour l'UPC, les traditions et pratiques coutumières ancrées dans nos sociétés ont une source populaire et leurs meilleures exploitations devraient contribuer au renforcement de la vie démocratique de notre Nation. Le Burkina d'aujourd'hui, socle de notre projet de société en tire toute sa quintessence.

Globalement, on peut noter que les secteurs de la culture et du tourisme bénéficient d'un certain nombre de facteurs positifs au nombre desquels, il convient de retenir :

- une culture riche constituée d'une soixantaine d'ethnies dont la légendaire hospitalité est reconnue ;
- l'existence de cadres institutionnels et juridiques favorables ;
- la présence d'un regroupement des professionnels du tourisme ;
- la présence des sites naturels (site de zones boisées, dunes de sables, réserves de faunes, etc.) et d'une grande diversité des ressources touristiques qui se regroupent dans quatre (4) zones touristiques qui sont (i) zone du Centre : le tourisme d'affaires et de congrès ; (ii) zone de l'Ouest : le tourisme de découverte et de villégiature ; (iii) zone de l'Est : le tourisme cynégétique, de vision et de villégiature ; (iv) zone du Sahel : le tourisme de découverte, d'aventure et de raids ;
- l'existence de plusieurs sites de métallurgie ancienne du fer inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- l'existence d'un Musée national et de plusieurs musées dans certaines régions du pays ;
- le classement de milliers de biens meubles dans les registres d'inventaire des musées dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine culturel national ;
- l'existence d'une Ecole supérieure du Tourisme et de l'Hôtellerie (ESTH) qui propose des formations en tourisme et hôtellerie.

En somme, l'inventaire des potentialités touristiques du Burkina Faso réalisé sur la période 2012 à 2016 a permis de dénombrer au total 1 080 sites et attraits touristiques dont 154 sites et attraits naturels, 608 sites et attraits culturels et 318 sites et attraits mixtes inégalement répartis entre les quatre zones touristiques. Au nombre de ces sites, on dénombre 399 sites et attraits touristiques majeurs et 478 sites et attraits menacés⁴¹. En matière faunique, il est dénombré plus de 900 000 hectares d'aires

⁴¹ : Tableau de bord des statistiques du tourisme 2018 ; novembre 2019.

fauniques concédées dont 2/3 de la superficie des aires concédées dans la région de l'Est.

Il faut également noter la tenue de manifestations d'envergure internationale telles que le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO), le Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO), le Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO), la Semaine Nationale de la Culture (SNC), les Nuits Atypiques de Koudougou (NAK), la foire du livre de Ouagadougou (FILO) et le tour du Faso.

Sur le plan du tourisme et de l'hôtellerie, les résultats tardent à venir avec un nombre total d'arrivées de touristes au niveau des Etablissements de Tourisme et d'Hôtellerie (ETH) qui est passé de 474 585 en 2015 à seulement 540 390 touristes en 2018 ⁴² . Sur le plan de la fréquentation des sites touristiques gérés ou cogérés (06 sites) par l'Office National du Tourisme Burkinabè (ONTB), l'on estime le nombre de visiteurs à 17 449 en 2015 dont 5 658 non-résidents tandis qu'en 2018, le nombre de visiteurs des sites touristiques a régressé à 17 034. Les recettes générées par ces visites au niveau des ETH sont passés de 48, 27 millions de F CFA en 2015 à 53, 38 millions en 2018. Ces faibles performances du secteur du tourisme et de l'hôtellerie indiquent que le peu d'impact des efforts par le régime MPP sur le niveau de fréquentation du Burkina Faso, afin que celui-ci attire plus des touristes étrangers ». En termes d'emplois, ce secteur emploie près de 400 000 personnes.

Nous voulons faire de la culture et du tourisme des secteurs économiques dynamiques et centrés sur la promotion de la diversité culturelle à travers le tourisme interne. En outre, un accent sera mis sur le développement des industries culturelles et touristiques afin de contribuer aux économies locales et à la croissance économique du pays et sur le renforcement des capacités des acteurs.

8.1. Promouvoir la diversité et les valeurs culturelles, la création culturelle et le tourisme

La promotion de la diversité et de nos valeurs culturelles en partage, de la création culturelle et du tourisme culturel commande les actions suivantes :

- **Promouvoir les valeurs et le savoir-faire endogènes dans les stratégies de développement** : le Bukindlim va apprendre à chaque Burkinabè à aimer sa culture et à la défendre face aux autres cultures. Notre vision du tourisme culturel est que nous devons rester nous-mêmes et partager avec les autres les contenus réels de notre culture pour ne pas être de simples consommateurs d'autres cultures ; En ce qui concerne les valeurs, celles liées à l'intégrité, au travail, à l'abnégation, à la solidarité, au sens de l'hospitalité, à la tolérance, au pardon, à la sobriété, à la dignité, au sens de l'honneur, à la patience et à la résolution pacifique des conflits seront promues ;

⁴² Tableau de bord des statistiques du tourisme 2018 ; novembre 2019.

- **Relire la politique nationale de la culture et du tourisme** pour prendre en compte les principaux enjeux suivants : (i) passer de l'acculturation à l'inculturation afin de construire une identité culturelle burkinabè forte, contribuer à la construction de la nation et valoriser les savoirs et savoirs faire locaux ; (ii) faire face à la détérioration et à la sauvegarde du patrimoine culturel qui regorge de produits porteurs de notre identité ; (iii) promouvoir de nouvelles formes d'activités touristiques et hôtelières génératrices de revenus ; (iv) faire du des secteurs culturel et touristique un facteur stratégique de contribution à la création de recettes et d'emplois pour l'économie nationale ; (v) faire face aux tensions sociales et menaces de conflits auxquels sont exposées diverses communautés ; (vi) faire de la culture un domaine de recherche scientifique et universitaire ou les résultats des recherches pourront concourir à la mise en place de programmes culturels et sectoriel ; (vii) renforcer le Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) ;
- **Reformer l'école : nous proposons d'intégrer l'appropriation de nos valeurs, de nos langues, de notre histoire, etc.** par les jeunes ;
- **Prendre en compte les dimensions de la culture et des valeurs culturelles dans la formation pédagogique des enseignants ;**
- **Organiser la journée nationale du Burkind'lim** dès l'année 2021 ;
- **Reformer l'organisation des grandes manifestations d'envergure internationale** pour prendre en compte nos valeurs culturelles et la capitalisation des résultats en terme d'impact sur la croissance économique et le développement national ;
- **Renforcer la Brigade des mœurs ;**
- **Encourager les collectivités territoriales à l'organisation périodique des manifestations culturelles ;**
- **Mettre un accent particulier sur la création culturelle** en accompagnant mieux nos artistes musiciens au cours de notre mandat à travers :
 - ✓ des appuis aux artistes dans les acquisitions des matériels discographiques et cinématographiques afin d'avoir des œuvres compétitives et de qualité ;
 - ✓ le respect du quota de la musique burkinabè sur les antennes des médias nationaux ;
 - ✓ la prise de mesures pour inciter les sociétés privées à sponsoriser les manifestations culturelles et sportives ;
 - ✓ la réglementation et facilitation de l'implantation des structures de distribution d'œuvres artistiques ;
 - ✓ l'accompagnement des lauréats de la Semaine Nationale de la Culture (SNC) à prester dans les différentes représentations diplomatiques du Burkina Faso, notamment dans la sous-région ;

- ✓ la promotion des comportements valorisant la culture burkinabè par le gouvernement ;
- ✓ le renforcement de la lutte contre la piraterie des œuvres artistiques.

Cette dynamique doit être soutenue par des entreprises touristiques au niveau national et déconcentrée.

8.2. Développer les industries culturelles et touristiques

La dynamique de développement culturel doit être fortement soutenue par l'émergence d'entreprises (PME/PMI) culturelles et touristiques dynamiques. A cet effet, les actions suivantes seront poursuivies :

- Accroître **l'attractivité des sites touristiques** à travers leur valorisation et la mise en œuvre d'un plan de communication adaptée et centrée sur les potentialités et l'accessibilité des sites. Le plan de communication sera mis en œuvre par l'Etat et le Privé ;
- Promouvoir **les formes de tourisme respectueuses de l'environnement, des cultures locales et de la santé des populations (écotourisme, agrotourisme et tourisme culturel)**. Nous n'allons pas admettre que le tourisme pervertisse nos valeurs culturelles. A contrario, le tourisme de développement sera encouragé. En plus de la réglementation, chaque acteur touristique sera amené à défendre notre patrimoine culturel et touristique ;
- **Encourager et soutenir les initiatives de promotion culturelle et touristique locales et nationales centrées sur la création d'entreprises (PME/PMI) dynamiques** : l'Etat va accompagner juridiquement et financièrement les promoteurs culturels et touristiques. A ce titre, nous procéderons à un réaménagement et à la définition de nouvelles orientations pour nos musées afin qu'ils soient de **véritables produits d'appels touristiques** ; Dans ce sens, l'aide de l'Etat sera réglementée pour mettre tous les bénéficiaires sur un pied d'égalité ;
- Promouvoir des échanges culturels dans le cadre de la coopération culturelle avec d'autres pays d'Afrique, d'Europe, d'Asie et des Amériques ;
- **Légiférer sur le mécénat pour l'accompagnement des initiatives de promotion et de développement culturel et touristique** ;
- Poursuivre **la création dans chaque région de salles de spectacles** dont la gestion sera tripartite : l'Etat, les collectivités territoriales et les organisations professionnelles des hommes de culture ;
- Valoriser et orienter les **colonies de vacances à l'intérieur du pays vers la découverte de notre culture et de notre patrimoine culturel « Colonies Vacances Culture » et privilégiées** par rapport aux colonies de vacances vers les pays voisins.

Pour une véritable promotion du secteur de la culture et du tourisme qui contribue au développement des économies locales et à la croissance économique du pays, il nous faut renforcer les capacités des acteurs et les infrastructures.

8.3. Renforcer les capacités des acteurs et des infrastructures

Le renforcement des capacités des acteurs et celui des infrastructures sont complémentaires et indissociables.

8.3.1. Le renforcement des capacités des acteurs

La formation en restauration, en hôtellerie et aux métiers des arts sera renforcée. Dans ce sens, il est envisagé **la création des centres régionaux de formation aux métiers des arts et d'éveil culturel selon les potentialités culturelles et touristiques du pays.** La formation dans ces centres sera basée sur nos valeurs avec une ouverture sur le monde pour rendre compétitifs nos artistes et nos artisans.

Nous allons relire le décret n°2013-169/PRES/PM/MCT/MEF/MFPTSS portant reconnaissance et valorisation du statut de l'artiste au Burkina Faso et mettre en œuvre diligemment les dispositions dans le but de soutenir de manière durable notre vision d'amélioration des conditions de vie, de protection des métiers et de promotion des ambitions créatrices de celui-ci.

Nous allons instaurer un forfait minimum de revenu de l'intermittent de l'artiste qui déclaré au Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur (BBDA) conformément au statut de l'artiste (prise en compte des filières) qui au bout de six mois n'a pas de retombées, pour contribuer à une vie décente des artistes.

Dans le même registre, des mesures seront prises pour encourager les structures de productions nationales.

8.3.2. Le renforcement des infrastructures

- **L'Etat va accompagner la modernisation et la mise aux normes des hôtels ;**
- La réhabilitation des salles de spectacle en acoustique ;
- Nous allons conduire un vaste **programme d'aménagement et de valorisation des sites touristiques du pays notamment le site des Ruines de Loropéni**, premier site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce programme prendra en compte **la construction des infrastructures de transport et le développement des transports** en commun vont faciliter l'accès aux sites touristiques ;
- **Les constructions d'une maison de la culture aux normes internationales à Ouagadougou et d'une cité des arts de Bobo-Dioulasso seront deux priorités pour le gouvernement.**

L'élaboration de la performance de l'administration dans la mise en œuvre des politiques publiques et la création d'une croissance accélérée devront prendre en compte l'exploitation judicieuse du potentiel économique de l'industrie numérique.

9. MIEUX EXPLOITER LE POTENTIEL ECONOMIQUE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le programme de l'UPC en matière de développement économique inscrit les technologies de l'information et de la communication(TIC), au cœur de sa stratégie pour une émergence économique à court terme (5ans), l'appel à de nouveaux catalyseurs de croissance dont le numérique (les réseaux et télécommunications, l'Internet, la téléphonie, les services et contenus numériques, les nouveaux acteurs, etc.). Notre objectif principal est la couverture de l'ensemble du territoire national pour accélérer le processus de transition numérique de notre économie et combler le retard du Burkina Faso. Pour moi, la source d'innovation et de croissance au service de la création d'emplois et du bien-vivre des populations, doit se faire par un écosystème favorable au développement des entreprises et à l'émergence de nouveaux usages, le numérique sera sous son leadership un des piliers de notre développement économique.

En effet la dynamique de développement de l'économie numérique que propose l'UPC prend acte de l'existant, mais il établit de nouveaux chantiers et propose des actions concrètes, en un mandat, centrées sur les trois enjeux principaux que sont :

- Doter le Burkina Faso d'un ensemble d'instruments du numérique, de services et de contenus abordables, performants, sûrs et ouverts sur l'International qui vont stimuler l'émergence d'un écosystème numérique pour capter le potentiel démultiplicateur de ce secteur sur notre développement économique global ;
- Donner au numérique une place prépondérante dans les politiques de développement de tous les secteurs de notre économie en développant une économie numérique intégrée pour un effet d'entraînement de tous les secteurs de notre économie. Cette vision en cinq années va construire les bases solides d'un véritable dynamisme économique qui donne à tous les citoyens de s'approprier l'outil numérique pour se développer et non attendre son développement ;
- Développer la recherche avec nos universitaires chercheurs pour un satellite de télécommunication burkinabè axé essentiellement à la couverture internet de l'ensemble du territoire national par les opérateurs de téléphonie mobile.

Le plan de développement de l'économie numérique, dans la vision stratégique de l'UPC, se positionne comme une nouvelle étape de la nécessaire transition numérique de notre économie et de l'évolution de la société burkinabè. Sa mise en œuvre va induire des bouleversements dans le mode de vie des populations et va transformer les modèles économiques de nos entreprises, tant du public que du privé.

La stratégie qui a été élaborée pour la mise en œuvre de ce plan, incarne mon ambition pour que le Burkina devienne en 10 ans, un acteur de premier plan sur la scène africaine dans le secteur du numérique. Un acteur qui aura comblé l'écart actuel entre lui et ses voisins en termes d'investissement et d'amélioration de ses infrastructures liées au numérique et qui sera positionné à l'horizon 2030 parmi les

meilleurs élèves en termes de créativité et d'innovation dans le secteur de l'économie numérique.

Cette stratégie a identifié les prérequis et défini les chantiers prioritaires qui permettront au Burkina d'atteindre ses objectifs globaux et de traduire dans les faits sa vision qui se résume comme suit :

« Source d'innovation et de croissance, au service de la création d'emplois et du bien-vivre des populations, grâce à un écosystème favorable au développement des entreprises et à l'émergence de nouveaux usages, le numérique sera sous la gouvernance UPC un des piliers de notre développement économique ».

Les chantiers prioritaires que le Burkina doit impérativement engager dans le cadre de son programme de redynamisation de l'économie numérique ont été bien identifiés :

- chantier n° 1 : Définir une gouvernance nationale de la stratégie numérique ;
- chantier n° 2 : Déployer des infrastructures adaptées aux besoins du secteur du numérique ;
- chantier n° 3 : Créer un cadre juridique favorable à l'investissement et à l'innovation ;
- chantier n° 4 : Développer le capital humain et une expertise orientée vers le numérique ;
- chantier n° 5 : Créer un écosystème favorable au développement des initiatives dans le secteur, aux paiements dématérialisés pour contourner la faible bancarisation et au développement d'une économie du numérique intégrée ;
- chantier n° 6 : Créer un cadre de cybersécurité qui instaure la confiance numérique.

9.1. Définir une gouvernance nationale de la stratégie numérique (*chantier n° 1*)

Pour que les objectifs de notre politique de développement du numérique soient suivis et mis en œuvre avec efficacité et de manière cohérente, le premier chantier consiste à tracer les perspectives et les orientations qui serviront de base au pilotage stratégique. Le Ministère du Développement de l'Economie Numérique (MDENP) travaillera à la mise en place d'une gouvernance nationale stratégique du Numérique et élaborera un **Plan d'Action de Développement de l'Economie Numérique (PADEN)** du Burkina Faso.

Le MDENP, dont le rôle transverse et le leadership en matière de mise en œuvre de la politique nationale, sera réaffirmé et consolidé, pilotera la mise en œuvre et la cohésion technique du plan national de redynamisation de l'économie numérique, afin qu'aucun ministère ne soit en reste en matière d'effort, d'investissements, de formation de ses agents et d'atteinte des objectifs nationaux portés par le plan. Le MDENP définira les indicateurs de mesure de la progression de chaque ministère et

un calendrier en matière de mise en œuvre. Il sera chargé de relever et publier les indicateurs de chaque ministère en matière d'atteinte des objectifs.

Un Comité de Gouvernance de la Stratégie de Développement de l'Économie Numérique (CGSDEN), créé sous l'autorité du premier ministre, sera chargé de la coordination interministérielle et, en étroite collaboration avec le MDENP, de s'assurer de l'adhésion de chaque ministère à la stratégie nationale et de l'opérationnalisation des phases de réalisation du PADEN.

Nous suggérons qu'il soit créé au sein de chaque ministère, un secrétariat technique spécifique chargé de la mise en œuvre de la politique numérique au sein de ce ministère et des services qui en dépendent.

Nous suggérons qu'un budget spécifique affecté au redéploiement du numérique soit attribué à chaque ministère et que son exécution soit contrôlée par une instance qui se réunit annuellement sous l'autorité du Premier ministre, en présence du MDENP et du CGSDEN sur la base des données relevées par les services techniques du MDENP.

9.2. Déployer des infrastructures adaptées aux besoins du secteur du numérique (chantier n° 2)

Le déploiement d'infrastructures spécifiques est une des conditions impératives pour favoriser l'émergence et la croissance d'entreprises numériques. Le défi à relever par le Burkina dans ce domaine porte essentiellement sur le déploiement massif des infrastructures de réseaux à très haut débit (fibre optique pour l'Internet fixe, LTE pour l'Internet mobile). Le seuil minimum de couverture du territoire en matière d'infrastructures pour un vrai décollage de l'économie numérique est d'au moins 30%. C'est cet objectif que se fixe le Burkina à l'horizon 2030.

Ces investissements doivent être réalisés majoritairement par les opérateurs privés, qui raisonnent en termes de rentabilité immédiate et, pour une faible partie, par l'État dont l'intérêt est d'abord stratégique.

Notre gouvernement s'attachera donc à négocier avec les opérateurs un accord stratégique consistant en ce que ceux-ci investissent seuls dans les zones à forte densité d'utilisation d'Internet, tandis que l'État apporterait un soutien public dans les zones à faible taux de rentabilité.

Les investissements attendus doivent faire le choix des technologies les plus récentes sous peine d'être indéfiniment à la traîne, compte tenu des délais de déploiement des infrastructures cibles.

Il apparaît de manière évidente que le développement de l'économie numérique dans notre pays reste intimement lié au développement des infrastructures d'accès à l'électricité, alors que moins d'un Burkinabè sur quatre est raccordé au réseau électrique national en 2019. Par ailleurs, l'instabilité de la fourniture électrique (les variations intempestives de tension électrique, les fameux délestages connus de tous les abonnés burkinabè) met en péril les installations nécessaires au développement

des usages du Numérique, installations dont le coût est bien au-delà du pouvoir d'achat d'une très large majorité de Burkinabè. Enfin, les délais et les coûts pour obtenir une connexion électrique sont décourageants et ralentissent la pénétration du réseau Internet.

Des solutions d'électrification locales, basées sur l'usage intensif de panneaux solaires peuvent pallier le manque d'infrastructures électriques. Pour autant des mesures seront prises pour qu'une synergie entre les opérateurs de téléphonie et les opérateurs électriques facilite le déploiement simultané de la fibre internet et de l'électricité partout sur le territoire.

9.3. Créer un cadre juridique favorable à l'investissement et à l'innovation (chantier n° 3)

Il s'agit de mettre à niveau le cadre juridique du secteur des Télécommunications et des TIC et des activités économiques qui en découlent directement ou indirectement.

Le Burkina Faso a déjà transposé les principales directives et règlements de l'UEMOA et de la CEDEAO dans sa législation, pour constituer le cadre légal et réglementaire encadrant le secteur de son économie numérique. Ce cadre juridique vise à assurer la pérennité de l'économie numérique en fixant les règles d'usage et de garanties applicables aux infrastructures et à leur fonctionnement, à la sécurisation des systèmes d'information, à la sécurité des investissements, à l'encadrement des activités commerciales du numérique et à la protection des données personnelles.

Ce cadre juridique doit aussi réguler le nombre et la qualité des intervenants de l'écosystème de l'économie numérique, identifier et définir leur régime juridique, pour plus de fiabilité, pour fixer les règles de la concurrence, les droits et obligations de toutes les parties prenantes (fournisseurs, consommateurs, clients et tiers de confiance).

Nous suggérons la création d'un corpus juridique conçu pour attirer les investisseurs au Burkina. Ce corpus juridique devra être particulièrement favorable à l'investissement, viser la simplification des démarches pour les opérateurs économiques nationaux ou étrangers, incitatif en matière de taxes et impôts, apporter des garanties en termes de stabilité et de cohérence. C'est l'équivalent d'un code des investissements.

9.4. Développer le capital humain et une expertise orientée vers le numérique (Chantier n° 4)

Je suis conscient que pour bâtir une économie émergente, il faut nécessairement embrasser avec la recherche scientifique et technologique, accorde une importante capitale à la recherche et à l'innovation. Pour combler le fossé qui nous sépare d'un écosystème dynamique en matière de créativité, d'usage des services et outils Internet et de croissance soutenue dans le secteur du numérique, j'entends développer des initiatives en matière de formation dans trois directions complémentaires :

a) la première est la formation qualitative et de masse qui va consister à créer des filières universitaires et à renforcer celles qui existent déjà dans le domaine des Logiciels et de la création d'applications, filières dont la finalité est de former des experts en logiciels, en gestion des données, en réseaux, en compétences Internet, en cyber sécurité, en Intelligence artificielle, etc. Ces experts sont les ressources indispensables au déploiement des infrastructures, au développement des applications et des outils dont l'exploitation sur des infrastructures adaptées participe à la création d'un écosystème numérique et donnent corps à l'économie numérique participative. Le processus sera accéléré par la vulgarisation dès le lycée avec l'intégration de modules d'enseignements spécifiques orientés vers la découverte des métiers du numérique. Le développement de l'économie numérique dans le domaine de l'Education Nationale concerne principalement l'enseignement supérieur et les universités et comportera 2 volets qui sont d'une part l'intégration du numérique dans les cursus de formation offerts par les établissements et d'autre part le besoin de raccordement permanent des écoles et universités à l'Internet.

b) La seconde va consister à étoffer considérablement l'offre de formation continue à l'adresse de professionnels de tous les secteurs afin de leur permettre d'acquérir les bases nécessaires à l'intégration des outils numériques dans leurs pratiques et dans leurs évolutions professionnelles. Le secteur public doit donner l'exemple. Un accent sera mis sur le renforcement de la formation professionnelle dans les services publics, pour rendre opérationnelle les compétences requises et impulser la créativité, les innovations et la maintenance de l'existant. Des réformes importantes seront adoptées pour améliorer l'environnement de soutien au secteur privé local du numérique et lui permettre d'exploiter de manière optimale le potentiel et les opportunités qui leur sont offertes par le développement du numérique. Le Burkina Faso visera à devenir à l'horizon 2025, un des plus grands producteurs d'applications en ligne en Afrique de l'Ouest, avec une main-d'œuvre qualifiée et accessible, pour augmenter l'attractivité du pays en matière d'investissements étrangers et d'appels à des compétences pour les grandes entreprises internationales qui seront appelées à transposer dans notre pays des activités dans ce domaine, en mode offshore.

c) Enfin, la troisième est de répondre à la demande du marché du numérique en compétences et en expertises, par la mise en place d'un plan d'urgence de formation et d'un programme spécial sur l'innovation. En établissant une étroite collaboration entre les ministères concernés de l'Economie Numérique, de l'Enseignement Supérieur, et de l'Education Nationale, l'un définissant les besoins en ressources pour son développement, les autres mettant en œuvre les stratégies pour répondre à la demande et à l'offre.

Cette étroite collaboration entre les trois ministères sera matérialisé par la recherche-développement, **la mise au point, d'un satellite spatial burkinabè essentiellement orienté pour la couverture internet des zones enclavées et à accès difficiles.** Cette réalisation permettra un accès ouvert et abordable aux réseaux et services numériques. L'accès à une connectivité de très haut débit constitue pour le Burkina

une opportunité pour améliorer sa croissance et faire de notre pays un acteur incontournable du domaine.

La priorité absolue pour l'UPC est la couverture nationale par le mix numérique (fibre optique, satellite) et la mise en place d'infrastructures adaptées pour garantir l'accès en tout point du territoire national aux offres de services de Télécommunications de qualité, sécurisés et à des prix compétitifs.

9.5. Créer un écosystème favorable au développement des initiatives dans le secteur, des paiements dématérialisés pour favoriser l'inclusion financière et au développement d'une économie numérique intégrée (chantier n° 5)

L'écosystème numérique provoquera l'émergence de nouveaux acteurs par des activités nouvelles. La maîtrise des techniques de ventes des produits agricoles selon l'offre et la demande grâce à la communication numérique qui va nécessairement stimuler certaines productions de contre saison entre autres, la maîtrise de l'eau par l'irrigation goutte à goutte (irrigation numérique). Ces opportunités permettront à coup sûr de réduire la fracture numérique à l'intérieur du pays (entre le milieu rural et les grandes villes), réduire le chômage et stimuler les éveils des consciences du monde rural. Pour l'UPC la prise en main du numérique par les populations entrainera le développement participatif des masses, seul gage d'une économie émergente selon notre vision du libéralisme social.

Avec le développement de la téléphonie mobile, les transferts d'argent entre populations seront effectifs et courants. Cela va se traduire par la numérisation monétaire et à moyen terme avec les habitudes qui vont évoluer vers une monétique rurale, et la prise en main du développement d'une économie semi informelle (circulation monétaire) pour rattraper le retard des grandes villes. En plus de ces avantages sur le moyen et long terme nous aurons une augmentation de la bancarisation rurale et la traçabilité de la circulation monétaire nécessaires à une émergence économique. En somme, ces actions vont favoriser l'inclusion financière à l'intérieur du pays et avec le reste du monde.

La téléphonie en milieu rural permettra l'émergence de nouveaux opérateurs économiques et des investissements dans le milieu rural qui nécessairement permettront de créer des emplois, des services et autres activités génératrices de revenus avec un effet d'entraînement pour la sédentarisation en milieu rural. Cet écosystème numérique rural va stimuler la demande et la consommation des campagnes. Les mairies communales vont augmenter un tant soit peu leurs recettes communales. Les préfets, sous-préfets et l'administration communale rurale pourront communiquer avec l'administration centrale.

Pour moi, le désenclavement du monde rural permettra une modernisation de l'administration et une véritable décentralisation intégrale du territoire. Le rapprochement entre administrés, administrateurs, agents de développement (enseignants, agents de santé et de bureau).

Enfin, je suis convaincu que la vision d'une économie numérique intégrée doit se construire à 80% par notre jeunesse toute tendance confondue diplômée ou pas ; seule moteur pour embrasser le chômage, l'espérance, et la motivation individuelle au développement. Sous mon leadership, **j'entends donner la chance à toute la jeunesse du Burkina Faso de se développer soit même plutôt que d'attendre son développement. Car pour moi dans le modèle social-libéral de l'UPC, le rôle régalien de l'Etat est de permettre à tout citoyen de jouir de sa liberté d'entreprendre, de se développer à égalité de chance entre concitoyen.**

9.6. Créer un cadre de cybersécurité qui instaure la confiance numérique (chantier n° 6)

La Confiance numérique est une condition impérative du développement des services et des investissements de toute nature dans ce domaine. Avec un renforcement de la cybersécurité nationale et l'amélioration de la coordination des interventions dans le domaine de la cybersécurité, le gouvernement créera les conditions nécessaires à l'instauration de la confiance numérique, garant d'une large appropriation des usages et services numériques par l'ensemble des acteurs et de la société burkinabè.

Toutefois, je suis conscient que pour développer un écosystème numérique la nécessité de la formation, de la recherche et de l'accès numérique s'imposent.

9.7. Le financement du secteur du numérique

Le budget global du plan d'investissement est à financer conjointement par le secteur privé, le secteur public, et les communes concernées. L'Etat sur qui repose la responsabilité stratégique du plan de redynamisation de notre économie numérique, n'est pas le mieux placé pour assurer les investissements. Ainsi environ 55% du budget sera financés par le secteur privé, 15% par l'actionnariat populaire communal, 20% par le public et 10% en mode PPP.

Le rôle du Ministère de l'Economie Numérique et des Postes sera de créer un cadre incitatif particulièrement favorable pour que le secteur privé et les communes concernées jouent leur rôle d'investisseur avec confiance.

Il s'agira de négocier avec les opérateurs un accord stratégique consistant en ce que ceux-ci investissent seuls dans les zones à forte densité d'utilisation d'Internet, tandis que l'Etat, et les collectivités décentralisées apportent leurs soutiens dans les zones à faible taux de rentabilité.

Pour finir, l'objectif clé du Plan d'Action de Développement de l'Economie Numérique au plan économique est de donner un nouveau souffle au secteur du numérique. Nous réaliserons cela en menant jusqu'à leurs termes les programmes déjà engagés ou restés en suspens et en replaçant le numérique comme un vecteur de croissance pour tous les autres secteurs. Alors, à l'horizon 2025, sur la base d'une croissance annuelle moyenne d'au moins 2% pour les 3 premières années, la contribution du numérique au PIB du Burkina Faso pourrait être de l'ordre de 10% et le nombre d'emplois créés dans le secteur avoisinerait les 30 000 emplois directs.

Ces indicateurs de croissance sont des projections qui n'intègrent pas l'effet induit sur le PIB par le numérique, du fait de l'amélioration de la performance des autres secteurs de notre économie ; Étant entendu que l'ensemble des secteurs seront impactés par effet d'entraînement par la dynamique de relance du numérique. Si l'on tient compte des effets produits sur les économies qui ont réussi cette transformation, les effets de l'augmentation du PIB sur les autres secteurs clés de notre économie vont représenter une hausse importante.

Pour renforcer le développement socio-économique d'un pays, le sport et les loisirs jouent un rôle important. L'UPC veut en faire un moyen de rayonnement international et de renforcement de la santé de la population.

10. METTRE EN ŒUVRE UNE NOUVELLE POLITIQUE DU SPORT ET DES LOISIRS

Le Burkina Faso regorge de plusieurs talents sportifs dont certains ont déjà fait des preuves de compétitivité à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Le présent programme a pour vision de faire du secteur sportif burkinabè, un outil de développement socio-économique, un facteur de réconciliation des fils et filles dans un contexte de remise en cause de notre vivre ensemble, un moyen de rayonnement international et un facteur de renforcement de la santé et de la coopération avec les autres nations.

Nous avons pour ambition de faire du sport un gisement de métiers porteurs pour les acteurs du domaine et de valoriser le statut du sportif.

Le sport burkinabè s'exprime à travers les grands domaines d'intervention qui sont le sport pour tous, le sport de compétition et de haut niveau, les activités de loisirs et des jeux traditionnels, le sport scolaire, universitaire et de la relève et les cadres d'évolution et les conditions de pratique du sport.

De nos jours, le sport burkinabè, toutes disciplines confondues, rencontre d'énormes difficultés parmi lesquelles, on peut citer :

- le manque d'infrastructures sportives de proximité et la mauvaise gestion de l'existant surtout dans le cadre du transfert des compétences aux collectivités territoriales ;
- le faible engouement des populations pour les sports de compétitions au niveau national ;
- les faibles capacités d'encadrements (insuffisances du personnel, faibles qualifications) ;
- le manque de protection sociale des sportifs (déclaration à la CNSS,) et sécurisation des revenus ;
- l'absence d'accompagnement à la reconversion des anciens sportifs de haut niveau ;
- la faible valorisation des jeux et sports traditionnels ;

- l'absence de mécanismes systématiques de détection et de préparation de la relève en vue d'assurer des performances de qualité qui s'inscrivent dans la durée ;
- les difficultés liées à l'accessibilité aux infrastructures pour les personnes vivant avec un handicap ;
- le faible développement de la médecine du sport.

Les plans antérieurs d'opérationnalisation de la Politique Nationale de Sport (2016-2020) ont permis à notre pays d'engranger des résultats satisfaisants au niveau international. Cependant, force est de constater que depuis l'organisation de la CAN 98 et les récentes performances du football (2011 ; 2013 et 2017) le sport burkinabè enregistre une baisse tendancielle de ses performances en générale.

Pour relancer le sport en général et le sport de haut niveau en particulier nous allons engager de grandes réformes en collaboration avec les professionnels du secteur. **Une nouvelle politique de sport pour la période 2021-2030 assortie d'un premier plan d'actions ambitieux sera adoptée pour la période 2021-2025. Cette politique prendra en compte les actions décisives suivantes :**

- **Instaurer une culture de la pratique du sport pour tous pour le bien-être social** à travers les activités physiques et sportives adaptées à chaque catégorie de personne et les jeux et sports traditionnels ;
- Promouvoir les jeux de sociétés dans le cadre de la promotion des loisirs dans les services dans les ménages ;
- **Développer le sport de compétition dans une perspective d'émergence d'un sport de haut niveau** par :
 - ✓ **L'implémentation des pôles d'excellence régionaux de la relève sportive** (détection, formation et valorisation des jeunes talents) ;
 - ✓ **Le développement d'une stratégie de communication et marketing sportif en vue de susciter l'engouement des populations pour les compétitions sportives nationales** ;
 - ✓ La redynamisation des compétitions sportives intra-régionales (football, cyclisme, activités sportives spécifiques aux régions) ;
 - ✓ **l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de développement des fédérations sportives** ;
 - ✓ L'institutionnalisation des compétitions sportives pour les petites catégories ;
 - ✓ L'institutionnalisation de journées de loisirs ;
 - ✓ La restauration et la construction des infrastructures modernes et de qualité pour la pratique du sport de haut niveau ;
 - ✓ La promotion des activités physiques et sportives pour les femmes ;
 - ✓ Le sport pour les personnes vivant avec un handicap ;

- ✓ L'organisation de compétitions dans les grandes disciplines sportives.
- Renforcer les infrastructures et équipements sportifs plus favorables à la pratique du sport par la création des centres de formation, le renforcement des stades régionaux et provinciaux et l'aménagement de terrains de sport dans les communes du Burkina Faso ;
- **Valoriser les métiers sportifs par la définition d'un statut du sportif** prenant en compte la protection sociale des sportifs (déclaration à la CNSS) et la sécurisation de leurs revenus ; la **fixation des quotas pour les sportifs dans les recrutements dans les écoles, centres et instituts** dédiés à la formation aux métiers des sports et **l'accompagnement à la gestion de la carrière des sportifs et à la reconversion des anciens sportifs** à travers la création d'une direction dédiée à cet effet.

Nos piliers de développement prennent également en compte la diplomatie qui sera orientée vers le développement.

11. PROMOUVOIR UNE DIPLOMATIE DE PAIX ET DE DEVELOPEMENT POUR UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL DU BURKINA FASO

Dans notre conception du nouveau départ, la diplomatie occupe une place importante et stratégique dans la reconstruction d'un Burkina Faso de paix et de développement. Avant toute chose, notre diplomatie doit être clairement posée comme le premier instrument d'orchestration de notre politique étrangère et de sécurité nationale. Ensuite, elle doit servir plus agilement la poursuite de nos autres intérêts nationaux, en particulier nos priorités de développement économique, de commerce et d'investissement, sur le front extérieur, en créant un cadre propice et des opportunités pour le développement des affaires. Il est également important qu'elle administre, assiste et protège efficacement les Burkinabè à l'étranger.

C'est dans cette vision que nous voulons non seulement redorer l'image de marque du Burkina, mais aussi mieux valoriser notre coopération au développement pour garantir le droit au développement. Cela revient à adopter une diplomatie raisonnable, rationnelle et crédible assortie d'une coopération avantageuse pour la promotion authentique et efficace du progrès de notre peuple. Notre renouveau diplomatique commencera par se recentrer sur les priorités de développement de notre patrie. Cela passe donc par (i) la redéfinition de notre approche diplomatique, (ii) la rationalisation de notre présence dans le monde et (iii) la réorganisation de nos missions diplomatiques.

11.1. La redéfinition de notre approche diplomatique

Notre diplomatie doit être avant tout une diplomatie de développement. Pour ce faire, des actions fortes et fermes sont nécessaires :

- Représenter le Burkina Faso et défendre ses intérêts stratégiques de sécurité nationale ;

- Optimiser notre aide au développement ;
- Maximiser et optimiser les investissements étrangers sur notre sol ;
- Promouvoir notre culture ;
- Assurer notre présence là où il est stratégiquement important pour nous d'être présent ;
- Passer d'une diplomatie aventuriste comme elle l'est actuellement, à **une diplomatie de résultat et d'efficacité** ;
- **Coopérer fructueusement avec les Etats et Organismes qui luttent contre toute forme de terrorisme et contre les réseaux maffieux** des capitaux, des stupéfiants, de blanchiment d'argent, des minerais de sang, des armes et autres criminalités transnationales organisées, notamment la traite des femmes et des enfants, les filières de passeurs, la piraterie aérienne ou de produits culturels ;
- **Développer la coopération Sud-Sud.** L'un des avantages de cette coopération est la proximité de nos réalités socio-économiques. En outre, la géographie nous offre plus d'avantages pour l'intégration de nos marchés et de nos économies par rapport à ceux des pays du Nord ;
- Développer la coopération sous régionale en renforçant l'intégration de nos économies.

Après la définition de notre approche diplomatique, il sied de rationaliser notre présence dans le monde en tenant compte de nos ressources et de nos objectifs de développement.

11.2. La rationalisation de notre présence dans le monde

De notre point de vue, la présence de nos ambassades dans les pays se justifie par des objectifs clairs et répondant à une vision de développement. Ainsi, nos ambassades seront présentes dans les pays :

- Qui apportent au Burkina Faso une alliance de sécurité et une aide publique au développement ;
- Avec lesquels nous pouvons développer des relations d'affaires sécurisées (échanges commerciaux, investissements, etc.) et où nos opérateurs économiques ont des intérêts ;
- Où il existe une forte présence de Burkinabè ;
- Où nous appelle notre impératif de sécurité nationale et notre devoir de membre d'institutions régionales et africaines (CEDEAO, UEMOA, CILSS, UA) ou internationales.

Cet impératif de rationalisation ainsi que l'objectif d'une diplomatie de développement nous commandent de réorganiser nos missions diplomatiques.

11.3. La réorganisation de nos missions diplomatiques

La réorganisation de nos missions diplomatiques consistera surtout à :

- Renforcer les capacités du personnel diplomatique sur les questions émergentes, notamment, l'intelligence économique, le commerce international, les problématiques sécuritaires, etc. ;
- Doter nos ambassades d'un personnel compétent en matière d'exportation de nos produits et d'établissement des relations de joint-venture entre entreprises burkinabè et entreprises étrangères ;
- Faire de nos ambassades de véritables centres d'informations et d'appuis au profit de nos opérateurs économiques et de nos étudiants.

En lien avec la diplomatie de développement, nous comptons optimiser et organiser la contribution de la diaspora burkinabè dans l'œuvre de construction nationale.

12. MIEUX IMPLIQUER NOTRE DIASPORA AU DEVELOPPEMENT DU PAYS

Nous entendons par diaspora, tous les Burkinabè vivant à l'extérieur du Burkina, que ce soit par la migration ou toute autre forme de mobilité.

Notre diaspora fait partie intégrante de notre nation. Elle fait preuve de patriotisme à l'occasion d'événements sociaux que doit parfois gérer le Burkina Faso.

Plus qu'une similitude de traits partagés, notre diaspora est très dynamique en termes d'organisation, de compétences et de mobilisation. C'est donc un énorme potentiel très marginalement impliqué dans le processus de développement par des politiques de courte vue. L'UPC au pouvoir se fera le devoir de donner pleine considération à nos compatriotes, non seulement en les impliquant effectivement dans la démarche de développement national, mais aussi en leur assurant un cadre diplomatique sécurisant, un climat des affaires rassurant et une sécurité des investissements. **Il s'agit de donner à notre diaspora les moyens d'occuper leur place dans le processus de développement personnel et national.**

12.1. Mobiliser l'expertise et les ressources de la diaspora au service du progrès

L'UPC entend suivre et capitaliser le patriotisme de nos compatriotes vivant à l'étranger pour mettre en œuvre des mesures incitatives susceptibles de l'encourager à participer résolument, dans un cadre plus structuré et moins individualiste, au renforcement des capacités nationales. Ces migrants sont quelquefois des experts hautement qualifiés avec lesquels il est indispensable d'échanger sur la meilleure façon d'établir des partenariats pour faire de la diaspora une pépinière pour notre renforcement institutionnel et une source potentielle d'innovation, d'investissement, de création d'entreprises et de formation des cadres pour accélérer notre croissance économique.

C'est pourquoi le futur gouvernement conduit par l'UPC va s'engager plus fortement avec la diaspora burkinabè et les amis du Burkina Faso, sur la base des principes suivants :

- Redonner à tous nos compatriotes résidant à l'extérieur de nos frontières une

citoyenneté pleine et entière, garantie par les textes fondamentaux de la République et répondant à leur patriotisme et à leur attachement à la Nation ;

- Reconnaître effectivement les Burkinabè de l'étranger comme des partenaires du dialogue politique et social et des acteurs incontournables de notre développement, de l'évolution de nos institutions et de notre économie ;
- Définir et partager avec la diaspora elle-même une vision commune sur la manière de mobiliser les ressources (financières, intellectuelles, compétences, etc.) de la diaspora pour le développement national et pour réaliser des progrès ;
- Déployer une démarche volontariste pour créer un environnement et les conditions favorables à la captation, à l'orientation et à l'utilisation (évaluation) du potentiel économique non encore structuré de la diaspora ;
- Établir une cohérence entre les initiatives en faveur de la diaspora et les questions relatives à l'aide ou aux échanges internationaux ;
- Permettre à chaque Burkinabè de la diaspora d'apporter librement sa contribution à l'effort national de développement, en faisant la nuance entre participation politique (dans le sens de participation à la vie de l'Etat) et approche politicienne et partisane. Cela a pour objectif d'associer tous les compatriotes qui ont peur d'exprimer leur contribution parce que ne voulant pas s'embrigader dans une appartenance à un bord politique.

Pour faire de la diaspora un facteur de notre développement, il est indiqué de faire l'état des lieux de notre diaspora, d'organiser ensuite des états généraux en vue de décider de la représentation de la diaspora dans la vie politique nationale et de créer les conditions de leur pleine participation au développement socioéconomique de notre pays.

12.2. Répertoire et valoriser le capital humain de la Diaspora

La connaissance des qualifications et compétences, à travers des actions de recensement et de mise à jour régulière des profils des Burkinabè expatriés au niveau des consulats et des ambassades, permettrait de répertorier le potentiel humain susceptibles d'intéresser les entreprises (secteur privé ou public) du Burkina Faso et de mieux cibler les politiques spécifiques à mettre en œuvre en direction des diasporas elles-mêmes.

Ce recensement est indispensable et revêt un caractère prioritaire dans la démarche d'association de la diaspora au développement de notre pays. Dénombrer et répertorier le capital humain, les savoir, les savoir-faire doit non seulement permettre de combler les lacunes en matière de ressources humaines sur des projets nationaux, mais aussi de réduire le recours à une expertise étrangère.

En effet, notre diaspora regorge de compétences dans de nombreux domaines d'activités de pointe tels que les Technologies de l'Information et de la Communication, l'Economie Numérique, les Energies renouvelables, l'Environnement, la Recherche biologique ou pharmaceutique, l'agro-business, la création et la gestion d'entreprises, etc., qui sont autant de domaines d'avenir pour le Burkina Faso. C'est

un nombre considérable de Burkinabè expatriés hautement qualifiés, qui ne demanderaient qu'à collaborer et mettre leurs compétences au service de l'effort national pour assurer un dynamisme dont notre économie a besoin. Mais leur existence et leur disponibilité ne sont pas connues de nos représentations diplomatiques.

Les initiatives individuelles, informelles et dispersées et de groupes associatifs, en termes de création de petites et moyennes entreprises, de construction d'infrastructures de base et de création de structures de services publics (écoles, centres de formation, matériels et équipements pour la santé et l'accès à l'eau et l'électricité), de même que le volume des transferts de fonds à destination de ménages au Burkina Faso, sont autant de données essentielles mal connues sur des activités qui constituent une contribution importante de la diaspora à la réduction de la pauvreté dans notre pays. Encourager ces initiatives pour en augmenter le nombre et l'efficacité, nécessite de bien les connaître.

12.3. Instituer les États Généraux de la diaspora

Selon une fréquence qui reste à déterminer, nous comptons convoquer les états généraux de la diaspora dont l'objectif sera de maintenir le lien formel et institutionnalisé avec la Nation. Les objectifs de ces Etats Généraux vont au-delà du Forum de la Diaspora actuelle. Ces rencontres permettront à minima de :

- Mesurer la prise en compte des spécificités de la diaspora dans la vie politique nationale et l'effectivité de sa représentation dans les institutions de la République et dans les instances nationales ;
- Évaluer l'efficacité des politiques, outils et procédures visant à répondre aux préoccupations et attentes de la diaspora, y compris sur les questions relatives à leurs situations socioéconomiques propres dans leurs pays d'accueil ;
- Définir avec le gouvernement les orientations, objectifs et priorités pour lesquels la diaspora peut apporter son expertise et sa contribution. En d'autres termes, élaborer une vision nationale partagée entre l'État burkinabè et sa diaspora ;
- Créer des opportunités de relations d'affaires ou de collaboration entre les Burkinabè de l'extérieur et les acteurs institutionnels (les Chambres de Commerce et d'industrie, les banques et assurances, les ministères, les sociétés immobilières, la chambre d'agriculture, le Conseil économique et social, etc.) ;
- Organiser un forum récurrent de consultation et de partage de savoir-faire avec d'autres pays notamment ceux dont l'expérience en la matière est indéniablement un succès (Chine, Corée, Inde, Mali, Mexique, Nigéria, etc.) - autour des thématiques de mobilisation de la diaspora pour le renforcement institutionnel et le développement économique ;
- Évaluer les apports de la diaspora et son efficacité dans tous les domaines de contribution (apport en devises, apport en savoir, apport en création et investissements, etc.) ;

- Encourager par des prix, des décorations les meilleurs investisseurs ou autres de la diaspora afin d'encourager leurs interventions et les attirer dans le pays.

L'organisation des états généraux permettra de définir la représentativité de la diaspora dans la vie politique nationale.

12.4. Garantir la représentativité de la diaspora dans la vie politique nationale

L'UPC, dès son accession au pouvoir mettra tout en œuvre pour garantir à nos concitoyens expatriés, la jouissance sans restriction de leurs droits inscrits dans la constitution, notamment pour ce qui est de leur droit d'éligibilité. Ainsi, nous allons instituer dans notre législation le concept de « **Député des Burkinabè de l'Extérieur** ». Ces députés seront élus en même temps que les autres députés membres de l'Assemblée nationale. Les circonscriptions et le nombre de sièges seront précisés. Nous comptons faire de l'élection législative de 2025, le point de départ de cette réforme.

Nous allons **réformer le Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger** pour mieux le structurer en organes opérationnels et lui donner une vraie légitimité d'action, condition sine qua non de son efficacité.

En tant que citoyen burkinabè à part entière, les conditions doivent être réunies en vue de favoriser l'investissement de la diaspora dans l'économie.

12.5. Favoriser et simplifier l'investissement de la diaspora

Les Burkinabè de l'extérieur qui souhaitent investir au Burkina Faso sont régulièrement confrontés à de nombreuses embûches qui sont l'accès difficile aux crédits, les lourdeurs administratives qui constituent également une des causes de renoncement et d'abandon de bon nombre de projets et les difficultés de financement auprès des banques non-locales qui évoquent des arguments d'absence d'extraterritorialité des lois applicables en matière de Finances, et donc un niveau élevé de risques, pour justifier leur refus de financement ; etc.

Pour atténuer ces difficultés et augmenter considérablement et sécuriser les flux des projets d'investissement portés par des Burkinabè de l'extérieur dans tous les secteurs économiques de notre pays, l'UPC entend explorer dans les meilleurs délais, après son accession au pouvoir, les pistes suivantes :

- **L'installation d'antennes du « guichet unique » dans les ambassades**, pour permettre aux Burkinabè de l'extérieur d'effectuer certaines formalités administratives, juridiques et fiscales ;
- L'incitation de nos compatriotes à se constituer en **Sociétés d'Investissements à Capital Variable (SICV)**, pour mutualiser leur épargne et investir dans des projets porteurs au pays ;
- La négociation et la signature d'accords entre les banques locales et des banques étrangères ou autres institutions financières régionales et internationales susceptibles de soutenir les investissements et de faciliter l'accès au financement

local des projets portés par des Burkinabè de l'extérieur, de réduire le coût des transferts de fonds, de mettre des services bancaires formels à la disposition des Burkinabè expatriés ;

- **La création de portails internet spécialisés**, visant à structurer et créer un climat de confiance. Cette mesure de simplification envisageable est l'une des plus adaptées à la situation d'éloignement de la diaspora, pouvant permettre aux Burkinabè expatriés de créer et gérer leurs entreprises, développer leurs affaires tout en étant dans leur pays d'accueil ;
- **La réforme du Conseil présidentiel pour l'investissement (CPI) et de l'Agence de Promotion des Investissements du Burkina Faso (API-BF)** en faisant une grande place pour les Burkinabè de la diaspora).

Les mesures d'incitation à l'investissement seront renforcées par celles d'accession à la propriété.

12.6. Donner à la diaspora les mêmes chances d'accession à la propriété

Un des liens matériels les plus symboliquement forts entre les expatriés et leur pays, le Burkina Faso, est la possession d'une maison, d'une parcelle, d'une terre. La complexité et l'opacité dans le mode d'accession à la propriété et plus généralement à la terre au pays des hommes intègres, décourage les meilleures volontés parmi les expatriés dans leur souhait de possession de biens immobiliers ou de terre, quelle qu'en soit la destination (production agricole, habitat, écoles, dispensaires, commerces, immeubles de bureau et autres initiatives d'investissement). Les transactions ne sont pas garanties. Les procédures administratives ne sont pas adaptées à leur situation d'éloignement. L'accession à la propriété est donc à considérer comme une mesure importante dans l'accompagnement et l'aide au retour au pays.

L'UPC mettra tout en œuvre pour faciliter l'accès à la propriété des Burkinabè de la diaspora, par la mise en place de **programmes immobiliers adaptés**, et la mise en œuvre d'une **structure d'assistance et de conseil notamment à destination des jeunes de la Diaspora**, comme dispositif d'encouragement au retour au pays après leurs études et/ou après une expérience professionnelle hors du pays.

Le retour au pays d'une partie de la diaspora sera l'occasion de bénéficier d'un capital humain et d'un savoir-faire dont a besoin notre économie.

12.7. Développer des opportunités professionnelles attractives pour notre diaspora

Une partie de cette diaspora, jeune, très diplômée et qualifiée, est disposée à venir tenter sa chance entrepreneuriale dans le pays pour peu qu'une volonté gouvernementale affiche son intérêt pour ces retours et apporte quelques garanties de sécurisation à ces investisseurs ou postulants potentiels. Malgré l'image actuelle du pays, marquée par une insécurité grandissante, certains de nos compatriotes de l'extérieur parmi les plus expérimentés, notamment ceux qui ont liquidé leurs droits à

la retraite dans leurs pays de résidence habituelle et disposent de capitaux mobilisables et de temps, sont aussi prêts à venir apporter leur expertise technique acquise à l'international, en faisant du coaching ou du mentorat auprès de startups burkinabè, à distance ou sur le terrain.

L'UPC entend encourager et motiver ces compatriotes à rentrer au pays pour :

- Mettre en valeur leurs compétences et expériences ;
- Se mettre à contribution pour le financement de l'innovation numérique, en devenant **business angels** pour des entreprises innovantes et à fort potentiel, freinées dans leurs processus de développement par le manque de capitaux nécessaires à leur création et leur croissance.

La mise à disposition de notre économie du savoir faire de la diaspora sera favorisée par l'organisation des rencontres entre entreprises locales et expertise des Burkinabè de l'étranger.

12.8. Créer les conditions d'une rencontre des entreprises locales et de l'expertise des Burkinabè de l'étranger

Recenser, connaître et répertorier les qualifications des étudiants, chercheurs, experts et ingénieurs parmi les Burkinabè de l'étranger n'a un réel intérêt que si les compétences dont ils sont dotés, sont confrontées aux besoins réels des entreprises locales, ou utilisées à tirer vers le haut la créativité de ces entreprises.

L'une des réussites majeures dans les programmes de développement des pays émergents tels que l'Inde, la Chine ou la Corée, réside dans leur capacité à rapatrier leurs ingénieurs les plus compétents, formés dans les universités américaines, anglaises et françaises, pour qu'ils mettent au profit des entreprises locales qui les recrutent, un savoir-faire, une créativité et une capacité d'innovation à la pointe des connaissances. ***La rencontre, l'embauche et l'intégration de ces ingénieurs, chercheurs et créateurs, dotés de connaissances à la pointe des technologies dans les entreprises locales, doit être orchestrée et entretenue*** dans le but de hisser au niveau de compétitivité le plus élevé, les entreprises locales qui recrutent ces talents. Non seulement cette démarche augmente la compétitivité de ces entreprises, mais elle augmente l'attractivité du pays pour les entreprises et investisseurs étrangers – y compris des pays les plus développés.

Forts de cela, **nous créerons des opportunités formelles et structurées de rencontres entre les entreprises installées au Burkina Faso et les compétences et expertises burkinabè de l'extérieur.**

12.9. Faire de notre Diaspora un acteur clé du « Faso Bangré », une industrie du numérique

A l'image de la Silicon Valley, nous mettrons en place une zone spéciale, dédiée à l'éclosion d'une nouvelle industrie du numérique avec la mobilisation de la diaspora. Elle sera baptisée « Faso Bangré ». Les Burkinabè de la diaspora seront particulièrement encouragés à rejoindre « Faso Bangré » qui leur offrira toutes les

conditions pour libérer leur génie dans tous les métiers du numérique. Une coopération sera établie avec des grandes firmes mondiales pour identifier les services que ces experts burkinabè en industrie du numérique pourraient offrir.

Notre modèle de développement sera une réponse à l'angoisse des étudiants, ingénieurs et autre personnel qualifié expatrié quant à leur employabilité locale en cas de retour au pays, en offrant de véritables perspectives professionnelles, équivalentes, voire supérieures à celles qu'ils trouvent, parfois difficilement, dans les pays d'émigration.

**PARTIE IV : LE FINANCEMENT DU PROGRAMME 2021-2025 DU
CANDIDAT ZEPHIRIN DIABRE DE L'UPC**

1. CE QUE LE PROGRAMME COÛTE FINANCIEREMENT

Notre projet de société est ambitieux, tant par la vision qui le caractérise que par les réformes et les grands chantiers de développement que nous portons pour notre pays, bien aimé, le Burkina Faso. Le Programme de développement 2021-2025 « un Nouveau Départ pour sauver le Burkina Faso » qui en découle est clair, cohérent et en phase avec les aspirations profondes et fondamentales de nos populations, traduites en objectifs et priorités de développement. C'est pourquoi, nous sommes déterminés à consacrer tous nos efforts et toutes nos énergies pour sa mise en œuvre efficace et efficiente.

Pour notre programme, le taux de croissance économique moyen est de 10% et le taux de pression fiscale moyen de 20%. Grâce aux efforts que nous allons déployer, le Produit Intérieur Brut (PIB) passera d'à peu près 8 433,4 milliards en 2019 à plus de 14 539,51 milliards en 2025. Les activités qui seront réalisées permettront de créer environ 1 827 040 emplois durant la période 2021-2025.

La croissance économique combinée à la forte réduction du chômage se traduira par une croissance des revenus par tête en milieu rural comme en milieu urbain. L'accent sera mis sur la transformation structurelle de l'économie. La révolution industrielle projetée va améliorer la contribution du secteur secondaire, jusque-là, dernier dans la création de la richesse nationale.

Egalement, l'amélioration de l'action des Forces de Défense du territoire national et de sécurité intérieure, le renforcement de la cohésion sociale, la bonne gouvernance, le financement des priorités nationales en matière de développement du capital humain par l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base et à un cadre de vie assaini et la création d'emplois pour les jeunes, seront des urgences à mettre en œuvre. En outre, les secteurs de soutien à la production et les piliers de développement de la croissance et de notre prospérité nationale se développeront de manière effective. Somme toute, le nombre de personnes pauvres et le fossé entre riches et pauvres seront réduits sensiblement. Mieux, la classe moyenne burkinabè sera plus large et plus épanouie.

Le coût global du Programme de développement de l'UPC est estimé à 17 995,23 milliards de F CFA pour les cinq années de mise en œuvre, soit respectivement de 2516,74 milliards de FCFA ; 3 519,54 milliards de FCFA ; 3 263,37 milliards de FCFA ; 4 366,20 milliards de FCFA ; 4 329,37 milliards de FCFA pour 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.

Pour financer le programme, nous allons nous appuyer sur un effort exceptionnel de mobilisation de nos ressources propres, principalement les recettes fiscales, en veillant à maintenir la pression fiscale en moyenne autour de 20%, condition sine qua non, pour développer l'économie et réduire considérablement la pauvreté par la création d'emplois décents. Pour notre programme, les ressources prévisionnelles restent dominées par les recettes fiscales qui représenteraient en moyenne plus de 70% des ressources ordinaires. Les recettes

fiscales connaîtront une évolution importante pour atteindre un montant de 11 905,23 milliards de FCFA sur les cinq années à venir, grâce à la mise en œuvre de mesures sur l'élargissement de l'assiette fiscale, l'effort de recouvrement et la résorption et la récupération de l'évasion fiscale. Cet objectif, nous comptons l'atteindre au regard des productions des minerais, notamment l'or et le zinc dont l'exploitation a atteint un niveau historique au Burkina Faso dans un contexte de prix incitatifs sur ces marchés internationaux.

Ainsi, les ressources ordinaires projetées pour les cinq années (2021 à 2025) sont estimées à un montant total de 15 610,23 milliards de FCFA. Par ailleurs, nous envisageons mobiliser, à travers les partenaires au développement, en moyenne 447 milliards de FCFA par an de 2021 à 2025 soit un montant cumulé de 2 385 milliards de F CFA dans la période sous revue. En outre, nous prévoyons lancer des emprunts obligataires sur le marché financier régional ou des emprunts sous forme d'actionnariat populaire pour soutenir l'effort de développement, en cas de besoin.

Grâce à notre connaissance des finances internationales, il sera lancé un emprunt international au titre de l'eurobons d'un montant total de 2 milliards de dollars US, soit environ 1 200 milliards de F CFA, au cours moyen du dollar US estimé à 600 F CFA, sur la période quinquennale 2021-2025 dont le premier sera contracté en 2022 et le deuxième en 2024. Les euro-obligations, de notre avis, nous offrent plus de marge de manœuvre que les emprunts obligataires dans la sous-région, à cause d'une part de la maturité relativement longue et des taux d'intérêt qui pourraient être plus bas que les taux d'intérêt sur le marché régional et d'autre part à cause de la part importante de la dette intérieure du pays qui crée des tensions de trésorerie.

Tableau 1 : Coût du programme 2021-2025 du candidat Zéphirin DIABRE de l'UPC (en milliards de F CFA)

INTITULE	Valeurs de référence		Valeurs cibles					Total en 5 ans
	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025	
PIB (en milliards de FCFA)	8 998,00	9 226,00	9 963,16	10 850,87	11 894,73	13 134,16	14 539,51	60 382,44
Taux de croissance du PIB en %	6,80	5,70	7,99	8,91	9,62	10,42	10,70	9,53
Taux de pression fiscale en %	15,10	16,00	16,98	18,75	19,60	20,50	21,70	19,51
RESSOURCES ORDINAIRES	1 545,06	1 805,99	2 306,74	2 704,54	3 053,37	3 516,20	4 029,37	15 610,23
Recettes fiscales	1 135,28	1 251,14	1 691,74	2 034,54	2 331,37	2 692,50	3 155,07	11 905,23
Recettes non fiscales	175,60	146,20	200,00	250,00	300,00	350,00	400,00	1 500,00
Recettes en capital			15,00	20,00	22,00	23,70	24,30	105,00
Autres (y compris évasion fiscale)	-	-	400,00	400,00	400,00	450,00	450,00	2 100,00
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES	215,09	134,20	210,00	815,00	210,00	850,00	300,00	2 385,00
Dons programmes	92,70	88,30	100,00	95,00	85,00	130,00	140,00	550,00
Dons projets et legs	122,39	44,82	110,00	120,00	125,00	120,00	160,00	635,00
Eurobonds (en 2022 et 2024)	-	-	-	600,00	-	600,00		1 200,00
Budget annuel du programme	1 760,15	1 940,19	2 516,74	3 519,54	3 263,37	4 366,20	4 329,37	17 995,23
Coût global du programme								17 995,23

Si notre programme de développement va apporter le changement tant souhaité par les Burkinabè, il est indiqué que nous nous demandions comment il sera financé.

2. LE PLAN DE FINANCEMENT

Les financements répondront aux besoins de financement portés par l'Etat directement ou par le secteur privé. Certains aspects du programme seront portés à la fois par l'Etat et le secteur privé, à partir de montages financiers spécifiques tels que les partenariat-public-privés (PPP), tout en veillant à ce que les meilleures pratiques de transparence et de mise en concurrence des offres prévalent.

Etant donné que nous voulons d'abord mettre l'accent sur **la mobilisation de ressources financières propres à notre pays**, le programme sera prioritairement financé grâce à :

- La croissance économique très élevée et soutenue ;
- Une meilleure administration fiscale ;
- Un civisme fiscal renforcé ;
- La rationalisation des dépenses fiscales ;
- Une meilleure rationalisation des dépenses publiques ;
- Une meilleure sélection et priorisation des projets d'investissement ;
- Une meilleure formulation du budget ;
- Une meilleure gestion financière publique ;
- Un taux d'exécution plus élevé du budget d'investissement (plus de capacité d'absorption à travers de meilleures ressources humaines, des procédures plus simplifiées et plus transparentes) ;
- Une programmation plus optimale des émissions de bons du trésor public ;
- Plus de concurrence dans l'octroi des marchés publics (grâce à des procédures plus transparentes dans la passation des marchés publics) ;
- Une meilleure mobilisation de l'épargne nationale, y compris celle de la diaspora grâce à des incitations ciblées ;
- La mise en place de mode de financements dits populaires ;
- Une meilleure attraction des investissements directs étrangers grâce à un meilleur assainissement du climat des affaires et surtout grâce au retour du « **Burkindlim** » et à la forte croissance qui renforcent la crédibilité du gouvernement et la confiance dans notre pays ;
- Un renforcement de la capacité de gestion des emprunts et accessoirement recourir à des dons de diverses natures.

3. NOTE DE RESULTATS SUR LA MODELISATION DU PROGRAMME DE L'UPC

Le programme du Candidat Zéphirin DIABRE a fait l'objet de modélisation à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable (EGC). Il a permis de tester la capacité de différentes politiques d'investissement proposées à même d'induire des progrès significatifs sur les conditions de vie des populations au Burkina Faso. L'outil EGC offre ainsi, la possibilité de représenter simultanément les comportements micro-économiques de consommation et de création de revenus, au niveau des ménages, et les équilibres au niveau macro-économique.

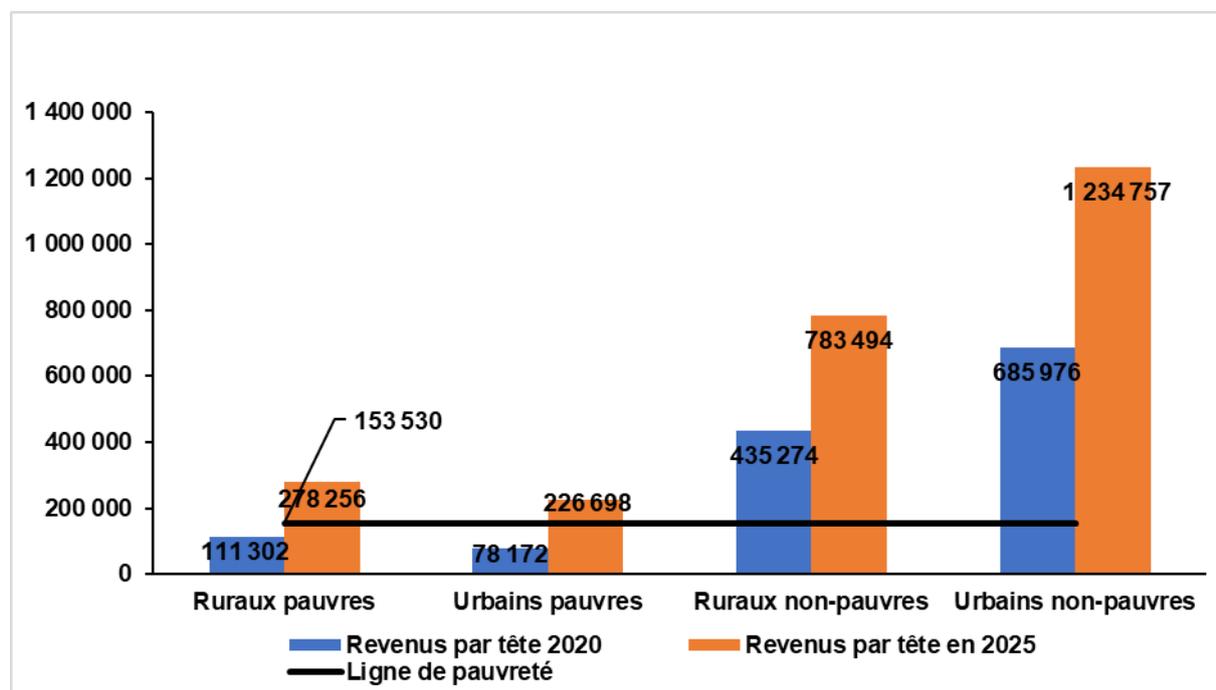
Les résultats des scénarii testés sont présentés dans ci-dessous :

Tableau 2 : Récapitulatif des résultats des différents scénarios (moyennes annuelles)

Scénarios	Taux de croissance du PIB (%)	Taux de chômage (%)	Nombre d'emplois créés annuellement
S1 : Référence	6.00	17.00	+0*
S2 : Agriculture	9.17	5.25	+250 469
S3 : Industrie	6.90	10.42	+116 028
S4 : Agr. (50%) + Indus. (50%)	8.34	7.58	+210 943
S5 : Agr. (67%) + Indus. (33%)	9.78	4.15	+313 920
S6 : Éducation + Santé	7.00	8.33	+170 376
S7 : Agr. (67%) + Indus. (33%) + Éducation + Santé	10.08	3.00	+365 408**
* En raison de la forte croissance démographique, la croissance du PIB de 6% l'an permet une baisse du taux de chômage mais semble insuffisante pour induire une baisse du nombre de chômeurs.			
** Une telle dynamique de création d'emplois permettra de créer 1 827 040 emplois à l'horizon du quinquennat.			

Source : Simulations du modèle

Figure 1 : Evolution des revenus annuels moyens par habitant (en francs CFA) dans le scénario retenu par le programme de Zéphirin DIABRE



Source : Simulations du modèle

En somme, un investissement public ambitieux de type révolution verte dans le secteur agricole, couplé à la transformation industrielle, le tout facilité par un investissement conséquent dans le capital humain, est plus à même d'induire des progrès rapides et substantiels sur l'ensemble de l'économie. Cela permet aussi d'améliorer substantiellement les conditions de vie des populations les plus vulnérables, y compris leur sécurité alimentaire, en raison des effets d'entraînement très importants sur le reste des secteurs de l'économie. Ce scénario permet en effet d'enregistrer une croissance rapide de l'économie et une baisse importante du chômage.

Ces progrès peuvent être encore plus importants s'ils sont combinés avec des investissements dans l'industrie et dans les services d'éducation et de santé. Toutefois, il est nécessaire de rappeler que les résultats de cette étude reposent sur deux hypothèses clés :

- i) La capacité d'une forte mobilisation des recettes fiscales, permettant d'atteindre une pression fiscale de 18-20% du PIB (base 2015) et ;
- ii) L'efficacité de l'investissement public, c'est-à-dire la capacité de celui-ci à booster la productivité des activités privées.

Ce sont là deux exigences que Zéphirin Diabré apportera s'il est élu Président du Faso.

CONCLUSION

Le présent projet de société de l'UPC, porté par son candidat Zéphirin DIABRE, revêt des particularités.

La première est la définition claire et précise de sa vision du développement du Burkina Faso. Le creuset de cette vision est le **Burkindlim** qui est proposé comme philosophie nationale. Les valeurs endogènes de la société burkinabè permettent d'appréhender le Burkindlim et de se l'approprier.

A partir du Burkindlim, **le projet de société propose aux Burkinabè un programme de développement ambitieux et cohérent avec la volonté de changement qualitatif de la gouvernance du pays exprimée par les Burkinabè.** Ce programme englobe la vision du Candidat Zéphirin DIABRE sur la gouvernance sociopolitique, le développement économique et social ainsi que sur le modèle de construction sociétale. Il insiste sur l'impérieuse nécessité de construire une véritable démocratie républicaine et citoyenne. A cet effet, l'instauration d'un Etat fort, crédible et légitime se réalisera à travers l'Etat « *développementaliste ou Promoteur* » qui va donner les moyens aux citoyens de se réaliser. Cet Etat va garantir également les libertés individuelles et collectives.

Le modèle de développement économique et social invite les Burkinabè à savoir compter sur leurs propres forces en vue d'un développement humain endogène et durable. A ce titre, la transformation structurelle de notre économie s'impose à travers la réalisation d'une dynamique sectorielle intégrée et une planification stratégique du développement.

La vision de l'UPC sur la construction sociétale part du constat que la Nation burkinabè n'existe pas encore. S'appuyant sur les acquis, il s'agit de parachever la construction de la Nation où il n'y aura plus de place aux discriminations liées à la religion, à l'ethnie, au sexe ou au handicap.

L'autre particularité du projet de société est que le programme et son financement sont réalistes et réalisables. Le réalisme s'explique par la prise en compte des préoccupations des populations burkinabè notamment, leurs priorités et leurs urgences. Elles englobent entre autre les questions de sécurité, d'eau et assainissement, de santé, d'éducation, de jeunesse et emploi, de la femme, de la famille, du logement et du pouvoir d'achat.

La résolution des urgences et des priorités ne peut être durable que si elle repose sur des piliers de croissance. En effet, le développement de l'agriculture doit aller de pair avec celui de l'élevage. A côté de leur côté, l'environnement, l'industrie, les mines, le commerce, la culture et le tourisme, les nouvelles technologies de l'information et de la communication et les sports et loisirs sont des secteurs qui seront valorisés et dynamisés pour apporter leur contribution à la réalisation de la prospérité pour tous. L'intégration des secteurs de notre économie appelle également une diplomatie de développement, qui sera aussi un pilier de notre prospérité. Enfin, en vue de faire de

notre diaspora un facteur de développement, des conditions de son intéressement à la mère patrie sont proposées.

A cet effet, les moyens financiers à mobiliser ont été évalués et étayés. En outre, les sources de mobilisation desdits moyens ainsi que le mode de financement du programme de l'UPC ont été précisés, notamment en premier lieu par les ressources internes et ensuite par des ressources mobilisées sur le marché financier. **En vue de la réalisation du projet de société, il est prévu d'investir plus de 17 995,23 milliards de F CFA sur cinq ans comme déjà indiqué plus haut.**

Nous sommes convaincus que le développement du Burkina Faso ne sera réel et durable que s'il est adossé à des valeurs endogènes. Aussi le programme de l'UPC est-il centré sur l'être humain qui demeure l'alpha et l'oméga de notre politique de développement. Il s'agit en réalité d'un développement mieux partagé qui prend en compte toutes les couches sociales et qui est réalisé par toutes les intelligences du pays sans distinction aucune si ce n'est celle de la compétence.

L'immensité et la densité du projet de société du candidat de l'UPC, Zéphirin DIABRE, traduit son ambition de développement pour le Burkina Faso. Les compétences de notre candidat, son expérience tant au plan interne qu'international et sa qualité de RASSEMBLEUR nous autorisent à affirmer sans peur de nous tromper que le VRAI CHANGEMENT ne se réalisera qu'avec LE NOUVEAU DEPART POUR SAUVER LE FASO que propose l'UPC.